

Framatome s'allie à Siemens pour former un géant franco-allemand du nucléaire

FRAMATOME et Siemens mettront en commun leurs activités nucléaires pour créer le premier pôle mondial dans ce secteur, révèle, dans un entretien au *Monde*, le PDG du groupe français, Dominique Vignon. La nouvelle société emploiera 13 100 salariés ; son chiffre d'affaires s'élèvera à 3,1 milliards d'euros (20,3 milliards de francs). Elle sera contrôlée à 66 % par Framatome ; son partenaire disposera, avec 34 %, de la minorité de blocage. En Allemagne, la promesse faite par le chancelier, Gerhard Schröder, d'abandonner le nucléaire poussait Siemens à chercher une solution pour ses activités. Le partenaire idéal était Framatome, avec lequel le groupe allemand coopère depuis dix ans pour mettre au point la future génération de réacteurs.

Lire page 20 et notre éditorial page 17

Bœuf britannique : le dilemme du gouvernement

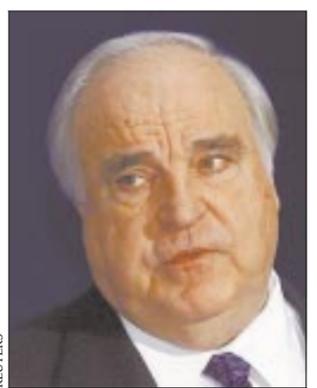
- L'Agence de sécurité sanitaire des aliments rend, lundi, son avis sur la viande bovine britannique
- Selon nos informations, les scientifiques font état de doutes
- Si la France lève l'embargo, elle assume un risque sanitaire
- Si elle le maintient, elle se met au ban de l'Europe

LE FEUILLETON de la « guerre du bœuf » devrait, lundi 6 et mardi 7 décembre, connaître un épisode décisif. Lundi, le gouvernement de Lionel Jospin doit en effet recevoir un avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), en fonction duquel il devra ensuite prendre une décision sur une éventuelle levée de l'embargo français à l'encontre de la viande bovine britannique. Mercredi, la Commission européenne se réunira à Bruxelles pour tirer les conséquences de cette décision, la France étant menacée d'une procédure d'infraction pour non-respect d'une directive européenne si elle ne lève pas cet embargo. Créée cette année afin de renforcer la veille sanitaire en France, l'Afssa est une agence indépendante du pouvoir politique dont l'avis doit être obligatoirement sollicité, même si le gouvernement n'est pas obligé de le suivre. Or, selon nos informations, le groupe de trente experts français des maladies à prions, placé auprès de l'Afssa, estime que plusieurs incertitudes demeurent quant



à la maîtrise du risque infectieux de l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, ou maladie de la « vache folle »). Placés sous la présidence du docteur Dominique Dormont et chargés d'analyser le protocole d'accord rédigé, sous l'égide de la Commission européenne, par des hauts fonctionnaires français et britanniques, ces spécialistes français estiment, en substance, que, face à ce risque alimentaire encore mal connu, il n'y a pas de certitude scientifique d'un « risque zéro ». Le gouvernement est placé devant un dilemme : épouser, au nom du principe de précaution, les doutes des scientifiques et, dans ce cas, se mettre en infraction européenne ; lever l'embargo et, dans ce cas, assumer devant l'opinion la gestion d'un risque. L'« évaluation des risques » appartient aux scientifiques, mais « la gestion du risque » revient au gouvernement, a résumé, dimanche 5 décembre, Jean Glavany, ministre de l'Agriculture.

Lire page 2



ALLEMAGNE

La statue fissurée

Son profil d'homme d'Etat, sa stature de grand européen sont ébranlés : l'ancien chancelier chrétien-démocrate Helmut Kohl est sous le choc des révélations de la presse sur les caisses noires de la CDU. Le parquet de Bonn envisage des poursuites judiciaires ; le Bundestag a voté la création d'une commission d'enquête parlementaire. Les déboires de la CDU font le bonheur du chancelier social-démocrate, Gerhard Schröder, qui aborde cette semaine en confiance le congrès de son parti à Berlin.

p. 4

RPR : l'ère Alliot-Marie

NOUVELLE PRÉSIDENTE du RPR, Michèle Alliot-Marie devait être reçue à déjeuner, lundi 6 décembre, par le président de la République. Vingt-trois ans presque jour pour jour après la création du RPR, elle a été élue avec 62 % des suffrages ; le taux de participation a frôlé les 70 %. Jacques Chirac, qui avait tenté, à la veille du second tour de scrutin, de prendre ses distances avec Jean-Paul Delevoye, le candidat « officiel », a vu dans cette élection un signe « de maturité et de vitalité ». Un premier rendez-vous attend M^{me} Alliot-Marie : la composition de la nouvelle équipe de direction, qui devrait être ouverte à toutes les sensibilités du mouvement gaulliste.

Lire page 6 et le portrait page 13

CDS : un parti en procès



PIERRE MÉHAIGNERIE

TROIS anciens ministres, Pierre Méhaignerie, Bernard Bosson et Jacques Barrot, comparaissent devant le tribunal correctionnel de Paris, qui ouvrira, lundi 6 décembre, le procès du système de financement occulte de l'ex-parti centriste.

Lire page 8

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 140 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 Fl. ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 Fl. ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.

M 0147 - 1207 - 7,50 F



A « Spoutnik », la grande misère des réfugiés tchéchènes

SLEPSTOVSK (Ingouchie)
de notre envoyé spécial

Les Russes l'ont appelé le « camp Spoutnik ». C'est un immense champ de boue, figé le matin par les forts gels nocturnes et transformé en cloaque dès la mi-journée. A 5 kilomètres de la frontière entre Ingouchie et Tchétchénie, Spoutnik accueille 8 500 réfugiés qui ont fui les bombardements russes sur Grozny, Ourous-Martan et d'autres villages tchéchènes. Certains sont là depuis deux mois, d'autres arrivent tout juste, comme Malika et ses deux fils, qui ont trouvé abri dans la tente n° 10, où se serrent quinze personnes, dont six enfants. « Notre village a été rasé, dit-elle. Nous avons vécu quinze jours dans la cave de la maison, les enfants priaient Allah pour pouvoir sortir, nous n'avions plus rien. »

Il leur faut apprendre maintenant la vie de réfugiés, dans les conditions extrêmes de ce camp géré par le ministère des situations d'urgence russe. Le major Chapanov, commandant de Spoutnik, aligne de longues listes. « Deux à trois cents personnes arrivent chaque jour, dit-il. Tout nous manque, nous avons déjà distribué l'intégralité de l'aide re-

çue. » 473 tentes ont été plantées au cordeau de part et d'autre des allées boueuses. Près de la moitié n'ont pas de lits. Certaines sont privées de l'indispensable poêle à bois, d'autres de planchers pour contenir l'humidité. Dehors, des milliers de personnes circulent en tout sens, les bras chargés de seaux, de bassines, de provisions. Les points d'eau sont éloignés, tout comme les latrines, sommairement aménagées sur des trous creusés dans la terre.

« Tout est un problème, reprend le major Chapanov, il nous faut 120 m³ de bois par jour, c'est difficile à trouver, nous n'avons pas assez de haches. Les gens manquent d'habits chauds, de vaisselle, le service médical ne peut pas s'occuper de tout le monde. » Les autorités du camp assurent la fourniture du pain et un repas chaud par jour et par personne. Pour le reste, les réfugiés doivent se débrouiller, en puisant dans les provisions emportées de Tchétchénie, en allant quémander de l'aide à Slepstovsk, ville voisine, ou en achetant quelques produits sur les étals de fortune montés à l'entrée du camp. Avec son mari et ses six enfants, Liza a quitté Grozny la veille, à

3 heures du matin, pour éviter les bombardements. « Je n'ai plus rien, dit-elle, même plus de chaussettes pour ma petite fille. Au poste-frontière, les soldats russes nous ont pris nos sacs de vêtements. » « Le nombre de réfugiés est trop élevé, soupire le major Chapanov, il dépasse de loin l'aide fournie, nous ne pouvons pas suivre. La semaine prochaine, nous ne pourrions plus accueillir personne. » A quelques kilomètres de là, Lisa Goudentova coordonne l'aide du Comité international de la Croix-Rouge. Le CICR distribue des colis d'aliments de base (pâtes, sucre, thé, huile, biscuits), des produits hygiéniques. « Ces deux derniers jours, dit-elle, nous avons pu toucher près de 15 000 personnes. Mais l'aide reste insuffisante, il manque des médicaments, de la nourriture, des vêtements. Nous-mêmes ne pouvons aider une famille qu'une fois par mois, vu la masse des réfugiés. » 230 000 Tchétchènes se sont réfugiés dans la République voisine d'Ingouchie (340 000 habitants), et les autorités ingouches redoutent qu'avec la poursuite de l'offensive russe ce chiffre ne s'élève rapidement à 300 000.

François Bonnet



ENQUÊTE

Le mystère Safra

L'infirmier Ted Maher, principal témoin de la mort par asphyxie du banquier Edmond Safra, lors de l'incendie de son appartement à Monaco (photo), a été placé en garde à vue, dimanche 5 décembre. Des « indices graves et concordants » ont été retenus à l'encontre de cet Américain, qui était depuis cinq mois au service du banquier, atteint de la maladie de Parkinson.

p. 10

POINT DE VUE

Le XXI^e siècle a commencé à Seattle par Edgar Morin

ENFIN un débat, enfin un début. Une polémique bornée opposait jusqu'en novembre les souverainistes intégraux aux mondialistes techno-économico-mercantiles. Le débat nouveau se situe au-delà de cette opposition figée. Ce qui a surgi à Seattle, c'est la prise de conscience que le contrôle de la mondialisation ne peut s'effectuer qu'au niveau mondial. Elle comporte donc un autre type de mondialisation que celle du marché. Elle incorpore le souverainisme, mais en le dépassant.

Je m'étais souvent étonné que rien ne soit demeuré de la tradition internationaliste du socialisme, racornie dans l'europhisme pour les sociaux-démocrates, ou convertie en repli nationaliste dans la phase moribonde du communisme.

Il y avait bien des embryons de citoyenneté terrestre à partir de la prise de conscience des périls encourus par la biosphère, à partir de mouvements comme Médecins sans frontières, Amnesty International, Greenpeace, Survival International et d'innombrables ONG.

Il y avait bien la contre-offensive, déjà mondialisante, autour de la taxe Tobin, menée par les groupes Attac. Il y avait bien les résistances locales et dispersées aux OGM, à la surindustrialisation de l'agriculture, au déferlement de la malbouffe. Il y avait bien les multiples résistances à l'homogénéisation mentale et culturelle, mais s'effectuant uniquement par repli sur le local ou le national.

Il y avait bien la conscience grandissante que le marché mondial avait besoin de contrôles et de régulations et que son extension correspondait à un nouveau déferlement du capitalisme dans le monde. Il y avait bien, ici et là, encore vivant chez un petit nombre d'intellectuels, un esprit universaliste et humaniste, qui commençaient à s'enraciner et se concrétiser en une conscience proprement planétaire ou terrestre.

Lire la suite page 14, nos informations pages 3 et 11 et l'analyse page 17

Edgar Morin est sociologue.



TENNIS

L'Australie au sommet

L'Australie a emporté la 27^e Coupe Davis de son histoire, dimanche 5 décembre, grâce à la victoire de Mark Philippoussis (photo) sur Cédric Pioline (6-3, 5-7, 6-1, 6-2), dans le quatrième match de la finale organisée à Nice. Ce succès conclut une année 1999 faste pour les sportifs australiens.

p. 26

International.....	2	Aujourd'hui.....	26
France.....	6	Annonces immobilières	28
Société.....	8	Météorologie.....	30
Régions.....	11	Jeux.....	30
Carnet.....	12	Culture.....	31
Horizons.....	13	Guide culturel.....	33
Entreprises.....	20	Kiosque.....	34
Communication.....	22	Abonnements.....	34
Tableau de bord.....	23	Radio-Télévision.....	35

INTERNATIONAL

LE MONDE / MARDI 7 DÉCEMBRE 1999

EMBARGO Les experts de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments continuent à exprimer des doutes quant au bien-fondé de la levée de l'embargo sur

les exportations de viande de bœuf britannique, notamment parce que le résultat des tests de dépistage entrepris par Londres ne seront pas connus avant plusieurs mois.

● **L'AVIS DES SPÉCIALISTES** place le gouvernement dans une situation politique délicate : s'en tenir à un strict respect du principe de précaution, c'est risquer de relancer la

« guerre du bœuf » avec la Grande-Bretagne et de détériorer des relations jusque-là exemplaires avec Tony Blair. ● **JEAN GLAVANY**, le ministre français de l'agriculture a

déclaré, dimanche 5 décembre sur TF 1, que si l'évaluation des risques appartient aux scientifiques, la « gestion du risque », en revanche, est du ressort du gouvernement.

« Vache folle » : les doutes des experts embarrassent le gouvernement

Les scientifiques français doivent remettre leur avis sur la qualité sanitaire de la viande bovine britannique et les garanties proposées par Londres. Un maintien de la position française pourrait relancer la « guerre du bœuf » entre les deux pays

C'EST UN AVIS complexe, d'interprétation quelque peu délicate, et qui place de fait le gouvernement dans une situation inédite de gestion du risque sanitaire que devait rendre, lundi 6 décembre, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) sur le dossier de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle »). Réunis sous l'égide de l'Afssa, les trente experts français des maladies à prions estiment que plusieurs incertitudes demeurent quant à la maîtrise du risque infectieux et que les réponses scientifiques dé-

finitives ne pourront pas être connues, au mieux, avant plusieurs mois, ce qui, *de facto*, complique la question de la levée de l'embargo que la France maintient sur les viandes bovines britanniques. Cette incertitude place le gouvernement dans une situation politique délicate : s'en tenir à un respect absolu du principe de précaution, c'est en effet risquer de relancer la « guerre du bœuf » avec la Grande-Bretagne, c'est-à-dire détériorer des relations jusque-là exemplaires avec Tony Blair.

Les cinq ministères concernés

par ce dossier avaient saisi l'Afssa le 24 novembre à la lumière du protocole d'accord auquel étaient parvenus, au terme de trois réunions organisées sous l'égide de la Commission européenne, un groupe de hauts fonctionnaires français et britanniques. Ce protocole avait été rédigé après la décision française de ne pas lever l'embargo frappant les viandes bovines britanniques. Le texte soumis à l'Afssa comportait cinq chapitres principaux sur les tests de dépistage de l'ESB, l'identification des bovins britanniques potentiellement contami-

nés, les contrôles menés par la Commission européenne en Grande-Bretagne et l'étiquetage des viandes bovines britanniques en dehors du Royaume-Uni.

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Au terme de leur analyse, les experts français réunis sous l'égide de l'Afssa et sous la présidence du docteur Dominique Dormont (Commissariat à l'énergie atomique), ont estimé qu'il ne pouvaient se prononcer sur ses deux thèmes, ceux concernant la politique de dépistage de l'ESB et les mesures préventives d'identification des bovins britanniques potentiellement infectés par l'agent de l'ESB. En d'autres termes, ils jugent que rien ne leur permet de prendre position sur les deux autres sujets, qui reviennent selon eux à des problèmes réglementaires ou de contrôles pour lesquels ils n'ont ni compétence particulière ni autorité et sur lesquels Martin Hirsch, directeur général de l'Afssa, devra fournir l'analyse de l'agence.

Au chapitre de l'identification et de la traçabilité des bovins, le protocole d'accord franco-britannique prévoyait que Londres prenne des mesures pour définir à l'avenir des « cohortes » d'animaux potentiellement infectés par l'agent de l'ESB. Il s'agissait notamment d'identifier les élevages concernés par la maladie et les groupes d'animaux du même âge élevés ensemble et nés six mois avant ou après les animaux atteints. Les viandes des bovins constituant ces cohortes devaient, selon les termes de l'accord, être retirées des chaînes ali-

mentaires animales et humaines. Pour les spécialistes des maladies à prions, cette mesure, pour utile qu'elle soit, n'aurait aucun effet immédiat sur l'évaluation et la gestion du risque infectieux. Ces experts font une analyse simi-

tuées en Suisse ont permis de démontrer que l'agent de l'ESB était effectivement présent chez des animaux pour lesquels le diagnostic de cette maladie n'avait pas été établi.

Dans ce contexte d'incertitude,

« La gestion du risque revient au gouvernement »

Le gouvernement attend « d'un jour à l'autre » l'avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) sur le bœuf britannique, puis c'est à lui qu'il reviendra « de prendre la décision » sur une éventuelle levée de l'embargo français, a indiqué, dimanche 5 décembre, Jean Glavany, le ministre français de l'agriculture. « L'Afssa est une agence indépendante qui ne me tient pas au courant de ses délibérations. J'attends son avis d'un jour à l'autre. Après, ce sera au gouvernement de prendre la décision », a déclaré le ministre, interrogé sur TF 1. L'« évaluation des risques » appartient aux scientifiques, mais « la gestion du risque » revient au gouvernement, a souligné M. Glavany.

laire des engagements britanniques concernant la mise en œuvre des tests de dépistage post mortem. Londres s'était engagé à compléter les mesures actuellement en vigueur en introduisant deux des nouvelles méthodes récemment mises au point afin, espère-t-on, de mieux cerner la prévalence de l'infection dans le cheptel bovin britannique. Cet engagement concerne les animaux nés entre le 1^{er} août 1996 et le 1^{er} janvier 1997.

Il existe, d'autre part, un engagement communautaire visant à développer au cours de l'an 2000 un programme de dépistage dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. La Commission souhaite pouvoir disposer ainsi d'informations objectives quant à la prévalence de l'infection. Les premières études de ce type effec-

les experts français estiment que les termes du protocole franco-britannique ne modifient pas, sur ce point, leurs analyses précédentes, dans la mesure où les résultats des dépistages mis en œuvre en Grande-Bretagne ne seront pas connus avant plusieurs mois.

La question dès lors est ouvertement posée de savoir quelle décision devrait être prise si, après avoir levé l'embargo frappant les viandes bovines britanniques, les premiers résultats des programmes de dépistage démontraient que les hypothèses sur lesquels la Commission européenne s'était fondée pour autoriser la Grande-Bretagne à exporter ses viandes n'étaient, au fond, pas les bonnes.

Jean-Yves Nau

La France reste sous le coup d'une procédure de Bruxelles

LA COMMISSION européenne avait sursis provisoirement le 29 novembre à la procédure engagée contre la France pour non-respect de la directive européenne sur la levée de l'embargo contre la viande de bœuf britannique. Elle se saisira à nouveau de la question lors de sa prochaine réunion hebdomadaire, mercredi 8 décembre, pour tirer les conséquences de la décision qui prendra le gouvernement français.

Un refus de lever l'embargo provoquerait l'ouverture immédiate d'une action devant la Cour de justice européenne. Après le rejet des arguments français par le comité vétérinaire européen, la Commission avait entamé la procédure prévue en adressant à la mi-octobre une demande officielle de justification au gouvernement qui avait deux semaines pour y répondre. Ce délai a permis aux autorités britanniques, françaises et européennes de négocier un compromis, notamment sur l'étiquetage des quartiers de bœuf britannique vendus en France.

A la veille du sommet franco-britannique de Londres, qui s'est tenu le 25 novembre, il avait été annoncé que les deux pays avaient arrêté un « protocole d'accord », aussitôt soumis à l'examen de l'agence française de sécurité alimentaire. Tony Blair, Jacques Chirac et Lionel Jospin avaient, lors du sommet, fait

assaut d'amabilités pour se féliciter de la volonté de compromis de chacun, escomptant manifestement les uns et les autres un règlement de l'affaire. En Allemagne, également menacée par l'ouverture d'une procédure, la ministre de la santé, Andrea Fischer, du parti Vert, a elle aussi recommandé aux Länder, qui en sont responsables, la levée de l'embargo, soulignant qu'on ne pouvait pas avoir « une sécurité à 100 % ».

Il reste que la mise en cause de la compétence communautaire par les plus grands pays de l'Union sur un dossier aussi grave doit amener les Quinze à s'interroger. La renationalisation de la politique vétérinaire présenterait un grand risque pour la politique agricole commune. Si Londres, comme elle l'a annoncé, met sur pied à son tour, sur le modèle français, sa propre agence de sécurité alimentaire, il n'y a pas de raisons que d'autres pays ne suivent pas. Conscients du danger, les dirigeants français ont préconisé à Londres la création d'une agence européenne qui coifferait les agences nationales. Lionel Jospin a précisé que ce nouvel organisme pourrait alors fonctionner comme un « réseau ».

Henri de Bresson

Retour sur quinze années de crise, britannique et européenne

COMME la loi sur le renforcement de la veille sanitaire du 1^{er} juillet 1998 l'y oblige, le gouvernement français a saisi l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) avant de prendre sa décision sur la levée de l'embargo sur le bœuf britannique. Pour mieux comprendre les tenants et les aboutissants de la décision attendue, il faut revenir sur quinze années de la crise de la « vache folle ».

● **La maladie cernée chez l'animal (avril 1985-décembre 1987)**. Les premiers cas de ce qui se révélera quatre mois plus tard être l'encéphalopathie spongiforme apparaissent en avril 1985 en Angleterre chez des vaches. Contrairement au mouton (la scrapie), celle ne s'était jamais produit chez les bovins, hormis un cas isolé au XIX^e siècle. Dix-huit mois plus tard, en novembre 1986, le laboratoire central vétérinaire britannique de Weybridge identifie l'encéphalopathie spongiforme bovine. Des vétérinaires britanniques évoquent

la menace d'une épizootie (l'équivalent animal d'une épidémie) importante. En juin 1987, des expériences d'inoculation à la souris montrent que la maladie est transmissible. L'hypothèse d'une contamination des bovins par l'absorption orale de farines fabriquées à partir de viande et d'os est retenue en décembre 1987 (*voir ci-contre*).

En deux ans et demi, les scientifiques britanniques ont donc cerné l'épizootie et son mode principal de transmission, à défaut d'avoir identifié l'agent infectieux et sans que l'on sache à ce jour comment le premier lot de farine a été contaminé. Le 18 juillet 1988, la Grande-Bretagne prononce l'interdiction de nourrir des ruminants avec des farines contenant des dérivés de ruminant. Trois semaines plus tard, elle rend obligatoire l'abattage des animaux suspects.

● **Du premier embargo aux premiers cas humains (juillet 1989-mars 1996)**. L'Europe découvre, le 28 juillet 1989, un embargo sur le bétail né avant le 18 juillet

1989 et sur la descendance des animaux malades ou suspects. Le 3 août, la France interdit l'importation de farines de viandes britanniques pour l'alimentation des bovins, puis, le 12 février 1990, l'importation des abats spécifiés bovins (ASB) depuis le Royaume-Uni. Le 1^{er} mars, l'Europe interdit l'importation de bovins britanniques à l'exception de ceux de moins de six mois qui sont abattus avant cet âge et, le 9 avril, elle interdit l'exportation des ASB britanniques. Le premier cas d'ESB chez un bovin né après l'interdiction des farines animales est signalé le 27 mars 1991. Trois mois plus tard, le 27 juin 1994, l'Union européenne interdit l'alimentation des ruminants avec des protéines de mammifères. La France, en conformité avec les décisions européennes, étend, le 20 décembre 1994, l'interdiction de nourrir tout ruminant avec des farines de viandes et d'os.

Un tournant intervient le 20 mars 1996, qui va conduire à un embargo européen : le ministre britannique de la santé annonce l'identification de dix cas d'une nouvelle forme de maladie de Creutzfeldt-Jakob : une forme variante de cette maladie, dont on établira ensuite qu'elle est due à l'agent de l'ESB, fait son apparition dans l'espèce humaine. Le même jour, les Britanniques rendent obligatoire de désosser les carcasses de bovins âgés de plus de trente mois. Le lendemain, la France suspend ses importations de bovins vivants, de viande bovine et de produits d'origine bovine en provenance du Royaume-Uni. L'Union européenne prononce, le 27 mars 1996, l'embargo sur l'exportation par le Royaume-Uni de bovins vivants, de leur semence et de leurs embryons, de viande bovine et de produits dérivés, de farines de viandes et d'os de mammifères.

● **Vers la levée de l'embargo (juin 1996-juillet 1999)**. Le sommet européen de Florence, qui se tient le 21 juin, aboutit à un accord sur le cadre général d'une levée

progressive de l'embargo en émettant cinq conditions : un abattage sélectif, la mise en place d'un système efficace d'identification et de suivi des animaux, une législation interdisant l'utilisation des farines de viandes et d'os de mammifères, une application stricte du schéma de désossage des carcasses d'animaux de plus de trente mois et des

contre cette levée en invoquant des raisons constitutionnelles ; la France, l'Autriche et l'Espagne s'abstiennent. En Grande-Bretagne, de nouvelles dispositions législatives sont annoncées le 1^{er} mai 1999 en vue d'instaurer le schéma d'exportation basé sur la date (DBES), qui qualifie pour l'exportation les animaux dont l'âge est

Les paradoxes des mesures de santé publique

En voulant protéger leurs travailleurs et l'environnement, la plupart des fabricants de farines animales du Royaume-Uni ont sans doute déclenché l'épidémie de « vache folle ». C'est ce qui ressort d'une des annexes au rapport sur « Le Principe de précaution » remis à Lionel Jospin le 15 octobre. A la fin des années 70 un nouveau procédé de fabrication a été mis en œuvre au Royaume-Uni (sauf en Ecosse où deux usines qui n'ont pas changé le procédé fournissent le territoire ; or il y a très peu de cas en Ecosse). « Le nouveau procédé qui abaissait la chaleur de cuisson, supprimait les solvants et la fabrication par lots (...) paraissait plus économique, plus moderne, plus propre, car les solvants sont dangereux pour les travailleurs et l'environnement. On pensait donc faire un progrès », indique le rapport. Malheureusement ce changement n'a pas été accompagné d'une évaluation des risques et avantages, alors même que des données scientifiques existaient pour comprendre les risques encourus.

contrôles dans les abattoirs. En décidant, le 16 décembre 1996, l'abattage des animaux malades ou suspects, la Grande-Bretagne estime avoir agi conformément aux préconditions de l'accord de Florence. Les autres pays européens pratiquent l'abattage de l'ensemble du troupeau où un animal atteint est découvert. La Grande-Bretagne prend, le 16 décembre 1997, une décision obligeant à désosser les viandes d'animaux âgés de plus de six mois. Elle poursuit l'application des règles européennes en adoptant, le 15 avril 1998, une nouvelle législation sur l'identification du bétail : les animaux nés après le 1^{er} janvier 1998 doivent porter une étiquette dans chaque oreille et faire l'objet d'un « passeport ».

Nouvelle étape vers la levée de l'embargo le 25 novembre 1998 : les ministres de l'agriculture donnent leur feu vert de principe à la levée de l'embargo sur la viande bovine britannique décidé le 27 mars 1996. L'Allemagne a voté

compris entre 6 mois et 30 mois. Le 23 juillet 1999, la Commission européenne, après avis de son Comité scientifique directeur, fixe au 1^{er} août la reprise des exportations britanniques. Elles ne sont autorisées que pour des viandes désossées et provenant d'animaux âgés de plus de six et de moins de trente mois et ayant été élevés dans des exploitations exemptes d'ESB depuis une période prolongée.

Les mesures prises depuis 1996 par les autorités britanniques (des millions de vaches abattues, des contrôles systématiques dans les abattoirs, l'interdiction des farines animales pour les herbivores) ont fait passer le nombre de cas anglais de « vaches folles » de 37 000 en 1992 à probablement 2 200 à 3 000 cas pour 1999.

● **Le refus français (août 1999-décembre 1999)**. Le 25 août 1999, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments est saisie par les ministres de la santé, de l'agri-

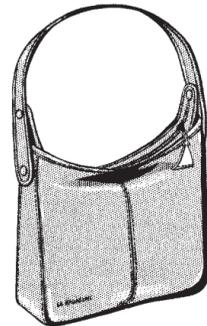
culture et de la consommation sur la levée de l'embargo. L'avis de l'Afssa, qui s'appuie sur les conclusions des experts du groupe d'experts français sur les encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles, estime que « le risque que la Grande-Bretagne exporte des viandes de bovins contaminés ne peut pas être considéré comme maîtrisé ». Il évoque pour cela un ralentissement de la décroissance du nombre de cas d'ESB en Grande-Bretagne, l'incertitude sur l'existence d'un autre mode de transmission de la maladie que l'alimentation et de la vache au veau, et sur la répartition de l'infection dans les tissus.

Le groupe ad hoc d'experts européens des encéphalopathies spongiformes, réuni les 14 et 15 octobre, ne parvient pas à une conclusion unanime sur la nécessité de réexaminer la base scientifique du schéma DBES et le fait que ce schéma apporte les garanties suffisantes sur la viande et des produits dérivés. Les 28 et 29 octobre 1999, en revanche, le Comité scientifique directeur de la Commission européenne estime qu'il n'y a pas de motif de réviser ses précédentes conclusions sur le DBES et « considère que les mesures prises par le Royaume-Uni font que le risque que le DBES britannique fait courir à la santé humaine est au moins comparable à celui de n'importe quel autre Etat membre ».

La France est menacée par Bruxelles d'une procédure d'infraction. Un protocole d'agrément est établi entre Français et Britanniques le 23 novembre. L'Allemagne fait savoir le 30 novembre qu'elle entend lever son embargo sur le bœuf britannique au plus tôt en février, tout en prévoyant son étiquetage. Le gouvernement britannique rend public, le 30 novembre, sa décision de lever à partir du 17 décembre l'interdiction de vente au Royaume-Uni de viande de bœuf à l'os britannique.

Paul Benkimoun

LIGNE PURE, COURBE GRAPHIQUE.
PÈRE NOËL, VOUS AVEZ LE COMPAS DANS L'ŒIL.



850 F*

LA BAGAGERIE
PARIS. NEW-YORK. TOKYO

*Reliure de cuir doublé textile enduit.

La peur du terrorisme est revenue au Pays basque

La population, dans l'angoisse d'une reprise des attentats, refuse de perdre les bienfaits de la trêve que l'ETA vient de rompre après quatorze mois

BILBAO

de notre envoyée spéciale

La pluie n'avait pas encore eu raison, en quatorze mois de paix, des vieilles menaces écrites sur les murs qui prônaient « ETA, tue-les ! ». Il a suffi d'une semaine après la rupture

REPORTAGE

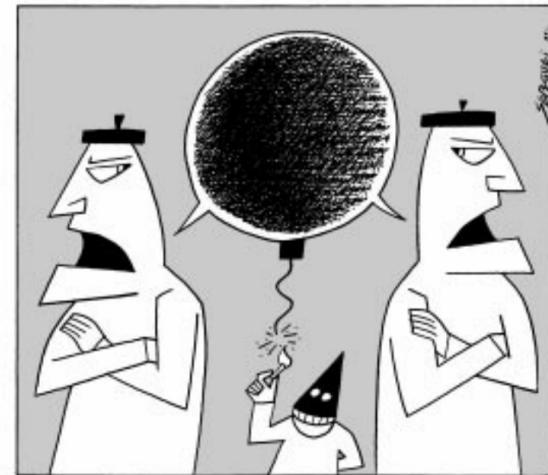
Le réapprentissage de la méfiance se mesure au silence qui s'impose peu à peu

de la trêve décrétée par l'organisation séparatiste et les graffiti ont réapparu, plus modérés sans doute puisqu'ils n'appellent plus qu'à « l'urgence d'une construction nationale ». Mais avec eux est revenue la peur au Pays basque. Cette peur diffuse, presque honteuse, de celui qui se sent pris en otage par une menace terroriste sans savoir vraiment ni pourquoi, ni quand, ni comment elle va frapper.

Car vivre avec la fin de la trêve, pour certains, c'est d'abord survivre. Désormais, le sociologue Xavier Elso évite les promenades nocturnes dans le vieux Saint-Sébastien où il réside, et s'il s'attarde encore devant le spectacle de la mer c'est du haut de sa fenêtre. « J'ai dû réapprendre, dit-il un peu gêné, à vérifier qu'aucun engin n'a été placé sous ma voiture. Un geste que j'avais oublié. » A Vitoria, le militant du Parti populaire Fernando Visa ne peut plus sortir de chez lui sans arrières-pensées : il a déjà été attaqué quatre fois. Comme lui, ils sont des dizaines d'hommes politiques, d'entrepreneurs ou d'intellectuels visés à un moment donné par l'ETA dont l'univers s'est vu soudain rétréci aux élémentaires mesures de sécurité. « Pendant plus d'un an, j'ai pu me promener en famille le dimanche sans crainte, aller sur les côtes sauvages du cap Machichaco ou boire, seul — un luxe ! —, un café à une terrasse, constate, désabusé, un industriel de Bilbao. A présent, j'ai retrouvé mon garde du corps et je vis à nouveau dans mon propre pays en liberté surveillée. Jusqu'à quand ? »

ANNULATIONS HÔTELIÈRES

Ce réapprentissage de la méfiance, on le mesure au silence qui s'impose peu à peu. « J'étais tellement bouleversée par l'annonce de la fin de la trêve que, alors que j'en discutais avec une amie chez le médecin, raconte Leonor Regano, la veuve d'un policier tué dans l'explosion d'une voiture piégée, l'infirmière m'a dit de baisser le ton, car dans la salle d'attente elle ne connaissait pas tout le monde et cela pouvait être dangereux... » Le baromètre de cette incertitude qui pèse désormais sur l'avenir du Pays basque, ce sont aussi les annu-



tions enregistrées par les hôtels, avec des pointes à plus de 20 % dans certains cas.

« C'est comme si on nous imposait à nouveau un masque, le masque mortuaire du terrorisme, qui étouffe la réalité basque », s'insurge un des porte-parole pour l'économie du gouvernement autonome. « Cette réalité est prospère, riante, dynamique. La trêve nous a aidés, c'est certain, même si elle n'a pas tout fait. » Et de citer en exemple les 10 % de tourisme supplémentaires en un an (27 % de plus entre 1997 et 1998, à cause du musée Guggenheim) ou le boom (75 % en plus) des investissements étrangers entre 1998 et 1999. Ce refus viscéral de retomber « dans la culture de la peur », personne ne l'explique mieux que l'écrivain Bernardo Atxaga : « La trêve, nous a-t-il confié, était une grande chance, mais le ministre de l'intérieur n'a rien fait et l'ETA ne sait pas où elle va. Devons-nous pour autant, nous les Basques, nous laisser voler la vie par un groupe armé, nous confiner dans les pleurs ou le culte du martyr ? Il faut vivre malgré le terrorisme, et jamais, je vous assure, la vie littéraire et artistique n'a été aussi riche. »

En somme, après tant d'espoir, rien n'aurait changé au Pays basque ? Deux cents ertzainas (policiers autonomes basques) viennent d'être détachés pour assurer, comme avant, la protection des cibles possibles de l'ETA, et une fois de plus Madrid et les nationalistes basques, pris de court, se renvoient la responsabilité d'une belle occasion gâchée. « Sur le fond, non, rien n'a bougé, répond Javier Elso. Au contraire, la fissure qui lézarde la société basque entre "nationalistes" et "non-nationalistes" n'en a été que plus évidente : chacun s'est replié sur son camp. Et tant que Herri Batasuna (coalition indépendantiste) ne se

libérera pas de la tutelle de l'ETA, je ne crois pas que cela changera. »

De fait, vendredi, dans certains fiefs nationalistes radicaux au passé violent comme Hernani, où HB s'était joint pour la première fois aux concentrations pour la paix, la participation était peu nombreuse, et les photos des etarras prisonniers l'emportaient sur les slogans pacifiques. De même, samedi à Bilbao, lors de la manifestation fleuve qui a rassemblé 10 000 sympathisants de HB, quelques cris « ETA ! ETA ! » se sont fait entendre. Et personne n'a condamné la violence.

UNE ÉNORME DÉCEPTION

Et pourtant, face à l'échec de la trêve, plus encore que la recherche des responsables, c'est une énorme déception qui prévaut dans tous les camps. Comme l'explique Itzar Landaburu, une jeune psychologue d'Hernani : « Les gens ont savouré la paix, comme un fruit longtemps défendu, et cela a changé quelque chose. Même pour les radicaux. Depuis qu'ils gèrent à nouveau la mairie, ils se montrent plus mûrs, plus responsables, comme s'ils prenaient lentement conscience d'appartenir à une même communauté et que l'on peut faire des choses ensemble. L'autre jour, des jeunes ont encore tenté d'incendier un autobus, et cette fois des gens se sont interposés. Il faudra du temps, mais la paix est possible. »

Avec ses mots à elle et ses réticences de militante indépendantiste qui lui font accuser la « duplicité de Madrid et Paris », Usune, une étudiante rencontrée au bar désuet du Café Boulevard à Bilbao après la manifestation de HB, ne disait pas autre chose : « La trêve m'a fait comprendre qu'on ne construira rien en se tournant le dos : la société basque doit prendre la parole et l'ETA doit la laisser parler. » Et Leonor, la veuve généreuse, de conclure : « Sur la haine on ne bâtit rien. »

Marie-Claude Decamps

Les Européens rendent Washington responsable de l'échec de Seattle

M. Jospin demande une discussion « sur des bases plus équilibrées »

Les 135 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont été unanimes à déplorer l'échec de la conférence de Seattle. Les Européens ne re-

grettent pas d'avoir défendu fermement leurs positions, notamment sur l'agriculture. Ce sont les pays les plus pauvres qui expriment la déception la plus vive.

LES AMÉRICAINS affichent leur optimisme, les Européens disent avoir la conscience tranquille et les pays en développement manifestent leur déception : telle est la tonalité générale des réactions après l'échec de la conférence ministérielle de Seattle, qui s'est achevée samedi 4 décembre sans que les 135 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se soient entendus sur le lancement d'un nouveau cycle de libéralisation des échanges (lire *Le Monde* daté dimanche 5-lundi 6 décembre).

Le président américain Bill Clinton a déclaré samedi qu'il restait « optimiste » sur les chances de lancer dans les prochains mois de nouvelles discussions commerciales dans le cadre de l'OMC. « Je suis déterminé à progresser sur le chemin du libre-échange et de la croissance économique tout en m'assurant que l'économie globale ait un visage humain », a-t-il ajouté dans un communiqué.

« Nous avons la conscience tranquille, nous sommes venus à Seattle avec un esprit ouvert, un ordre du jour ouvert », a déclaré Pascal Lamy, négociateur en chef de l'Union européenne, lors d'une conférence de presse finale à Seattle. Tout en reconnaissant que l'échec de la réunion était « une mauvaise nouvelle pour l'Union européenne et pour les autres parties contractantes de l'OMC », le commissaire européen a fait porter la responsabilité de l'échec aux Américains, « engagés en campagne électorale » et indiqué qu'à ses yeux « l'Union européenne avait été dans ces négociations un pont entre les pays en développement et les Etats-Unis ».

« Nous sommes venus à Seattle avec un esprit ouvert, un ordre du jour ouvert », a déclaré Pascal Lamy, négociateur en chef de l'Union européenne, lors d'une conférence de presse finale à Seattle. Tout en reconnaissant que l'échec de la réunion était « une mauvaise nouvelle pour l'Union européenne et pour les autres parties contractantes de l'OMC », le commissaire européen a fait porter la responsabilité de l'échec aux Américains, « engagés en campagne électorale » et indiqué qu'à ses yeux « l'Union européenne avait été dans ces négociations un pont entre les pays en développement et les Etats-Unis ».

La Chine, prochaine cible des anti-OMC

La prochaine campagne des militants antimondialisation devrait être engagée contre l'accord signé, lundi 15 novembre, par les Américains avec les autorités de Pékin pour l'entrée de la Chine dans l'OMC. John Sweeney, le président du principal syndicat américain, l'AFL-CIO, a déclaré dimanche 5 décembre qu'il s'opposerait à l'ouverture de relations commerciales normales avec la Chine, lorsque la question passera devant le Congrès l'an prochain : « Nous nous y opposerons tant que la Chine ne respectera pas certaines règles. »

L'accord américano-chinois prévoit un abaissement des droits de douane de 22,1 % à 17 % et l'ouverture de plusieurs secteurs, tels que les télécommunications, aux investissements étrangers. La Chine doit encore conclure des accords bilatéraux avec l'Union européenne et plusieurs autres pays (Suisse, Brésil...) avant que son adhésion à l'OMC ne soit possible.

RAPPORTS DE FORCE

Le commissaire européen chargé du commerce précise sa pensée dans un entretien à *Libération*, paru lundi 6 décembre : l'OMC « a aujourd'hui des ambitions qui excèdent ses possibilités », dit-il en plaçant pour une réforme de l'institution. « Il est évident que nous avons un problème institutionnel mondial (...), on cherche toujours le Jean Monnet du début du prochain siècle (...). Il faut se demander comment, concrètement, faire vivre ce système de démocratie planétaire, dans lequel les Etats-Unis, le Bangladesh ou la Norvège ont la même voix. » Il ajoute : « La difficulté, c'est qu'à la différence de l'Europe, les Etats-Unis n'ont pas tellement intérêt à "multilatéraliser" le système. Autrement dit l'Europe, qui avait demandé en 1998 le lancement du "cycle du millénaire", avait plus à gagner à Seattle que les Etats-Unis. Résumant les rapports de force à Seattle, le commissaire européen souligne qu'il y avait quatre groupes en présence : « L'Europe et ses amis, les Etats-Unis et leurs alliés, les pays émergents et les pays pauvres. »

Les capitales européennes sont en général déçues, mais sans états

cela se règlera purement entre les puissances ».

Le ministre de l'Agriculture Jean Glavany veut, lui aussi, « dédramatiser » : « Il vaut mieux cet échec qu'un mauvais accord. Il faut prendre cet échec comme un mauvais moment et puis se préparer aux négociations futures », a-t-il dit sur TF1 dimanche. « On n'a rien à reprocher à Pascal Lamy. L'Europe a vraiment fait preuve de beaucoup de bonne volonté. Elle a proposé des textes, des idées nouvelles, elle a tenu la main aux pays en voie de développement. Ce n'est pas de ce côté-là que se situe la responsabilité », a poursuivi M. Glavany.

« Nous avons, tous les Européens, bien résisté à une très forte pression américaine qui voulait mettre à bas la politique agricole commune », a déclaré pour sa part Christian Sautter, ministre de l'Économie et des finances, au Grand Jury RTL-Le Monde-LCI dimanche soir. Soulignant que « l'Europe avait d'abord travaillé ensemble », et

qu'elle « savait très clairement ce qu'elle voulait », il a estimé que l'Europe avait « eu raison de se montrer intransigeante » face aux Etats-Unis, qui « donnent deux fois plus d'aides » à leurs agriculteurs que les Européens. M. Sautter a enfin souligné qu'à ses yeux « ce n'est pas l'Europe qui va souffrir principalement de cet échec temporaire, ceux qui vont souffrir temporairement (...), ce sont d'abord les pays moins avancés ».

VOIX SYNDICALES

Dans les pays en développement, la déception domine. En Amérique latine, les présidents du Brésil et du Pérou, Henrique Cardoso et Alberto Fujimori, ont exprimé une position commune en dénonçant les entraves commerciales que les Etats-Unis et l'Union européenne utilisent pour bloquer les produits des pays aux économies émergentes.

Le quotidien gouvernemental égyptien *Al Ahram* souligne que l'échec de Seattle « met en évidence les tentatives des pays industrialisés de contrôler le monde du commerce dans le but de réaliser des profits aux dépens des Etats du sud ». Pour le quotidien de New

Delhi *Times of India*, « l'OMC est notre amie car elle repose sur le concept du commerce multilatéral. Pour un pays comme l'Inde, qui n'appartient à aucun bloc commercial, c'est un moyen idéal de s'ouvrir des marchés sans avoir à négocier avec chacun des 135 pays », selon un éditorial publié au lendemain de l'échec de Seattle.

Partout dans le monde, les voix syndicales ont été nombreuses à s'exprimer. Parmi elles, celle de John Sweeney, le président de la confédération syndicale américaine AFL-CIO, qui a rendu hommage à la « position courageuse » du président Bill Clinton à Seattle, et insisté sur l'importance du lien entre commerce et respect des normes sociales : « Il ne s'agit pas d'imposer une durée légale du travail aux pays en développement, mais il s'agit de droits fondamentaux concernant la façon dont sont traités les êtres humains ».

Lucas Delattre

L'Irak hausse le ton envers la France

LE QUOTIDIEN irakien *Babel*, dirigé par le fils aîné de Saddam Hussein, Oudaï, a affirmé samedi 4 décembre qu'un vote favorable de la France à l'ONU en faveur d'un projet de résolution prévoyant la suspension conditionnelle des sanctions internationales contre l'Irak « sera la goutte qui fera déborder le vase en ce qui concerne les relations irako-françaises ».

L'Irak, qui demande la levée pure et simple des sanctions et non leur suspension, a déjà exprimé son rejet du projet de résolution. Dans ce cas, « il sera logique que les firmes françaises Elf et Total ferment leurs bureaux à Bagdad et perdent ainsi les immenses concessions qu'elles ont obtenues mais n'ont pas encore exploitées », écrit le dernier ambassadeur d'Irak à Paris avant la rupture des relations diplomatiques en 1991, Abdel Razzak El Hachemi. Estimant que le peuple irakien a « beaucoup souffert en raison de la position du gouvernement français à son égard », *Babel* affirme que « les nombreux avantages dont jouissent

les entreprises françaises sur le marché irakien pourraient également prendre fin ».

La France n'a pas rétabli les relations diplomatiques avec l'Irak après la guerre du Golfe, mais elle dispose à Bagdad, sous pavillon roumain, d'une section d'intérêts et d'un poste d'expansion économique.

Les discussions des cinq membres permanents du Conseil de sécurité au sujet de ce projet de résolution devaient reprendre en début de semaine. Le projet de résolution initié par la Grande-Bretagne et appuyé par Washington prévoit que les sanctions seront suspendues après que l'ONU aura constaté « la pleine coopération » de l'Irak et des « progrès » vers l'accomplissement de « tâches-clés » dans son désarmement. La France n'a pas fait connaître sa position, mais elle devrait voter pour la résolution après avoir participé largement à sa rédaction, en particulier sur le volet humanitaire, selon l'avis de certains diplomates. — (AFP, Reuters.)



Sept leçons d'économie à l'usage du citoyen

JEAN-LOUIS LEVET

Un livre magnifique, très complet écrit pour tous les citoyens. Nous avons besoin de ce grand retour à l'économie politique. Alain Touraine

Un beau livre très concret. Emmanuel Chain, Capital, M 6

Une remarquable synthèse. Emmanuel de la Taille, L'Enjeu, TV 5

Editions du Seuil

La responsabilité de Helmut Kohl dans l’affaire des caisses noires de la CDU traumatise l’Allemagne

Le SPD et les Verts espèrent en tirer des bénéfices électoraux

L’affaire des caisses noires de la CDU et l’aveu de responsabilité de Helmut Kohl ont créé un traumatisme en Allemagne. L’image du « grand

européen », de l’homme de la réunification allemande, a subi un discrédit dont il est encore difficile de mesurer l’ampleur. Pour le SPD de Ger-

hard Schröder et les Verts, ce grand déballage tombe à pic au moment où la CDU multiplie les succès électoraux.

BERLIN

de notre correspondant
« *Helmut Kohl est laissé en liberté* », s’indignait avec un brin d’ironie, en première page, le quotidien de gauche *Tageszeitung*, mercredi 1^{er} décembre. La veille, l’ancien chancelier avait dû reconnaître l’existence de caisses noires au sein de l’Union chrétienne-démocrate (CDU), le parti qu’il a présidé pendant un quart de siècle.

L’aveu de M. Kohl a créé un traumatisme en Allemagne, balayant l’image que les Allemands avaient cultivée d’eux-mêmes après le grand déballage des années 80 lors de l’affaire Flick, celle d’une Allemagne propre, bonne élève de la classe européenne. L’affaire Flick, du nom d’un financier dont le groupe arrosait généreusement les principaux partis, avait éclaboussé toute la classe politique allemande et le pays croyait, sans doute un peu naïvement, que celle-ci en avait tiré les conséquences.

Pourtant, depuis des années, les rumeurs couraient sur les caisses noires de la CDU, sans que la preuve formelle en ait jamais été apportée. La presse s’indigne de la manière cavalière dont Helmut Kohl, dans une ultime arrogance, affirme qu’il n’a rien commis de répréhensible, qu’il n’a fait que servir son parti et son pays. Le pays oserait-il traduire en justice le « grand européen », père de l’unité allemande, redevenu en un jour le chef de clan impitoyable qu’il était, accusé à reconnaître qu’il avait violé la loi ?

Rien ne s’y oppose. La semaine dernière, le parquet d’Augsbourg, qui enquête sur la vente de chars à l’Arabie saoudite de 1991 et la valise d’un millions de marks à l’origine du scandale, a estimé qu’il n’y avait pas lieu d’élargir le champ de ses investigations à l’ex-chancelier. Helmut Kohl a d’ailleurs répété vendredi 3 décembre qu’il « *n’a[vait] rien à voir avec ce don de un million* ». La veille cependant, un avocat de Hanovre a déposé plainte contre l’ancien chancelier pour « *abus de confiance* » dans la foulée de ses aveux publics. Le parquet de Bonn étudie s’il y a matière à poursuivre l’ancien chancelier et devrait rendre son verdict dans la semaine. La justice étant du ressort

des Länder, les interventions politiques directes dans les dossiers semblent difficiles.

Si la machine judiciaire se met en route, Helmut Kohl ne bénéficiera d’aucun traitement spécial. En tant que député, il dispose certes d’une immunité parlementaire, mais celle-ci sera levée à coup sûr si la justice le demande. Il n’existe pas en Allemagne de débat pour savoir si l’ancien chef du gouvernement est « *un justiciable comme les autres* ». Dans un pays où la raison d’Etat n’évoque que de noirs souvenirs, il n’existe pas de tribunaux spéciaux ou autre Haute Cour pour juger les ministres et chanceliers.

Pour l’heure, la classe politique a

Le directeur administratif de la CDU mis à pied

Le torchon brûle entre Wolfgang Schäuble, président de la CDU, et son prédécesseur Helmut Kohl. Explication : le directeur administratif de la CDU, Hans Terlinden, aurait continué de transmettre des documents hautement sensibles à M. Kohl et non pas à M. Schäuble. D’après l’heddomadaire *Welt am Sonntag*, il s’agirait d’un résumé du procès-verbal de l’audition de l’expert-comptable de la CDU, Horst Weyrauch, par le parquet d’Augsbourg, dans lequel le système Kohl serait décrit. M. Terlinden a été mis à pied jeudi 2 décembre, tandis que M. Schäuble a téléphoné à l’ancien chancelier, en exigeant de récupérer « *immédiatement* » ce procès-verbal de neuf pages. Enfin, un membre social-démocrate de la commission d’enquête parlementaire sur le financement de la CDU s’est inquiété de ce que des documents concernant l’affaire de la vente de la raffinerie Leuna au groupe Elf manquaient ; des archives et des données informatiques auraient été détruites à la chancellerie après la victoire de la gauche en 1998.

décidé de se saisir de l’affaire, sans attendre que la justice se prononce. L’essentiel pour la gauche est d’enfoncer la CDU et pour la droite de limiter les conséquences désastreuses de cette affaire. Jeudi 2 décembre, les députés du Bundestag ont voté à l’unanimité la création d’une commission d’enquête parlementaire sur ce qui est devenu « *l’affaire Kohl* ». Alors que la classe politique dans son ensemble ne cesse de voir son image de marque se dégrader, l’Allemagne craint déjà que l’affaire ne provoque une remontée de l’antiparlementarisme ou des partis protestataires, en particulier dans l’ex-RDA durement frappée par le chômage. Soixante-dix pour cent des Allemands estiment que le scandale porte atteinte à la confiance dans la classe politique.

La commission d’enquête, dont le travail devrait durer deux ans, pourra interroger les témoins qu’elle désire, d’autant que le Parlement a voté la levée du secret professionnel des avocats et autres professions réglementées amenées à témoigner. Quant au chancelier, il sera contraint de déposer devant ses pairs, au cours d’audiences publiques. Même dotée des forts pouvoirs qui sont les siens, la commission trouvera-t-elle toutes les réponses aux questions qui se posent – d’où venait l’argent, où est-il allé ?

Les commissions précédentes ont eu des résultats inégaux, les partis cherchant parfois à les ex-

ploiter à des fins plus politiques que de transparence. Pour les sociaux-démocrates et les Verts, l’affaire tombe à pic pour contrer la CDU, qui vole de succès en succès électoral, alors que des élections régionales décisives auront lieu au premier semestre 2000 dans le Schleswig-Holstein et en Rhénanie du Nord-Westphalie. De leur issue dépend l’avenir du chancelier Schröder, voire le résultat des élections législatives de 2002.

CHASSE AUX SORCIÈRES

La CDU a aussi voté en faveur de cette commission. Elle y avait en fait intérêt, afin de limiter les dégâts politiques, même si chacun s’attend à des révélations désastreuses sur ses pratiques financières. Le tournant décisif a eu lieu le 26 novembre, lorsque Heiner

Geissler, ancien secrétaire général du parti et ennemi juré de Helmut Kohl, a brisé la loi du silence, confirmant l’existence de caisses noires à la CDU. A partir de ce moment, la nouvelle direction du parti ne pouvait que pousser son président d’honneur à se sacrifier. Les jeunes loups du parti, maltraités par l’ancien chancelier à la fin de son règne, ne voulaient pas gâcher leur carrière pour un homme du passé.

La chasse aux sorcières a commencé au sein du parti lui-même. Soucieuse de redorer son blason, la CDU prétend jouer la transparence et a commandé un audit externe de ses comptes par la firme Ernst & Young qui sera présenté mi-décembre. Pour éviter un trop grand étalage de ses pratiques, elle a obtenu que la commission ait pour seul objet d’investigation quatre contrats douteux signés entre 1985 et 1995 (vente de tanks à l’Arabie saoudite, vente de la raffinerie Leuna à Elf, vente d’Airbus à des compagnies canadienne et thaïlandaise, vente d’hélicoptères aux gardes-côtes canadiens).

Dernier aspect de cette affaire : la CDU risque de connaître de sérieuses difficultés financières. En application de la loi, elle va en effet devoir rembourser au président du Bundestag, qui gère les subventions publiques aux partis, l’équivalent de deux fois le montant des fonds ayant transité dans ses caisses noires. La somme, qui pourrait atteindre plusieurs dizaines de millions de marks, doit ensuite être reversée à des organisations de bienfaisance. Le parti a donc tout intérêt à montrer qu’il s’est amendé pour bénéficier d’une application clémentine de la loi.

Concrètement, la situation a le mérite de faire coïncider l’intérêt bien compris de la CDU et l’éclatante – au moins partiel – de la vérité. Le parti peut s’offrir ce luxe, car il n’est plus au pouvoir. On peut aussi objecter qu’il sacrifie l’ancien chancelier, car son avenir est derrière lui. L’affaire offre cependant une consolation : avec Helmut Kohl, c’est le responsable ultime qui se retrouve en première ligne et non un second couteau.

Arnaud Leparmentier

M^{me} Albright tente de relancer le processus de paix

WASHINGTON. La secrétaire d’Etat américaine, Madeleine Albright, était attendue lundi soir 6 décembre en Arabie saoudite, première étape d’une tournée régionale de cinq jours, essentiellement destinée à donner un coup de pouce au processus de paix. Mardi, M^{me} Albright doit se rendre en Syrie puis en Israël et dans les territoires palestiniens avant une escale en Egypte, sur son chemin de retour pour Washington. Elle a été précédée dans la région par le coordonnateur du processus de paix, Dennis Ross, qui a déjà rencontré le président de l’Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et le premier ministre israélien, Ehoud Barak.

Les Palestiniens souhaitent en particulier une intervention de Washington dans le dossier du retrait israélien en Cisjordanie qui, en raison d’un désaccord entre les deux parties sur les territoires concernés, a pris trois semaines de retard par rapport à la date prévue par le mémorandum de Charm El Cheikh. – *(AFP)*

L’Iran aurait accru son assistance à des groupes « terroristes »

WASHINGTON. Les Etats-Unis ont la certitude que l’Iran a accru et accéléré son aide financière et logistique à des groupes « *terroristes* » opposés au processus de paix au Proche-Orient, a rapporté, samedi 5 décembre, le *Washington Post*. Téhéran continue d’envoyer des armes et des explosifs au groupe palestinien intégriste Hamas, au Hezbollah libanais, et joue un rôle dans la coordination d’autres groupes, agissant de manière indépendante et qui prépareraient de nouvelles attaques contre Israël, ou contre des cibles juives à l’étranger, a ajouté le *Post*, citant des responsables « *américains et étrangers* » proches des services de renseignement.

De son côté, l’Iran a protesté auprès de l’ambassadeur de Suisse à Téhéran, qui représente les intérêts des Etats-Unis, contre le « *comportement impoli* » des services américains de l’immigration envers une délégation iranienne qui s’était rendue aux Etats-Unis pour participer à un séminaire sur l’islam et la laïcité, a indiqué, samedi 4 décembre, l’agence officielle IRNA. – *(AFP)*

Dix-huit morts dans une tempête en Europe du Nord

STOCKHOLM. Dix-huit personnes sont mortes et six ont disparu dans une tempête qui a frappé l’Europe du Nord vendredi 3 et samedi 4 décembre. Le pays le plus touché, le Danemark, n’avait pas connu un tel ouragan de tout le siècle, avec des vents atteignant 180 km/h, selon la météorologie nationale. Six personnes y sont mortes. D’autres victimes ont été dénombrées en Suède, en Pologne, en Grande-Bretagne, en Allemagne et dans l’enclave russe de Kaliningrad.

Par ailleurs, il n’y avait plus d’espoir lundi matin de retrouver six pêcheurs lettons, dont le bateau a sombré. Les dégâts sont considérables. Ils ont été évalués à plus de 140 millions d’euros pour le seul Danemark. Plusieurs centaines de milliers de personnes ont été privées d’électricité pendant le week-end autour de la mer Baltique, et la situation n’était pas encore complètement redevenue normale lundi matin. – *(Corresp.)*

Le mariage de Philippe et Mathilde n’a pas attiré les foules belges

BRUXELLES. Le mariage de Philippe de Saxe-Cobourg, prince héritier de Belgique, avec Mathilde d’Udekem d’Acoz s’est déroulé sans incidents visibles, samedi 4 décembre, à Bruxelles. Les autorités policières, qui s’attendaient à un afflux de plus de 100 000 personnes sur le parcours du cortège nuptial, avaient largement surestimé la ferveur des sujets du futur roi. Une estimation – généreuse – de la police indique que 35 000 à 40 000 personnes seulement avaient bravé les frimas de décembre pour exprimer leurs vœux de bonheur au jeune couple. Il semble néanmoins que les retransmissions télévisées de cet événement aient été très suivies, d’autant plus que les souverains avaient, pour la première fois, autorisé les caméras à filmer la réception à l’intérieur du palais de Bruxelles. Les jeunes mariés sont partis dimanche en voyage de noces pour une destination classée « secret d’Etat », mais qu’une partie de la presse belge croit être Assouan, en Egypte, dans un hôtel fréquenté naguère par François Mitterrand. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **INDONÉSIE : des dizaines de milliers d’Atjehnaïs ont manifesté**, samedi 4 décembre, en faveur de leur indépendance vis-à-vis de l’Indonésie. Vingt mille personnes se sont notamment réunies à proximité de Pandra Kandeh pour participer à la célébration du 23^e anniversaire de la proclamation de l’indépendance par Atjeh Merdeka (Atjeh libre), insurrection armée qui contrôle une partie des campagnes et s’oppose à tout dialogue avec Djakarta. Ailleurs, quelques incidents ont fait un mort et plus d’une dizaine de blessés. Par ailleurs, dans l’archipel des Moluques, une nouvelle flambée de violence entre musulmans et chrétiens a fait 31 morts ce week-end, en dépit de l’envoi sur place de renforts de troupes. – *(Corresp.)*

■ **IRLANDE : l’Armée républicaine irlandaise (IRA) a annoncé**, dimanche 5 décembre, dans un communiqué, avoir commencé les discussions sur son désarmement avec la commission internationale dirigée par le général canadien John De Chastelain. Selon le communiqué, une première rencontre a eu lieu entre la commission et un intermédiaire que l’IRA n’identifie pas. Le général De Chastelain s’est gardé de démentir la rencontre mais a dit « *ne pouvoir faire aucune déclaration qui serait utile à ce stade* ». – *(AFP)*

Tchernobyl, l’UE et l’OTAN au menu d’une tournée du président ukrainien

KIEV. Le président ukrainien, Leonid Koutchma, a entamé, lundi 6 décembre, une tournée officielle à Moscou, Paris et Washington, où il s’entretiendra de la fermeture de la centrale de Tchernobyl, de l’élargissement de l’Union européenne et de l’OTAN. Symboliquement, M. Koutchma effectue à Moscou sa première visite d’Etat depuis sa réélection à la mi-novembre. « *L’économie détermine la politique. La Russie, c’est 80 % de nos fournitures de gaz et 40 % de nos échanges commerciaux* », a-t-il déclaré dans un entretien à l’AFP.

A Paris, M. Koutchma tentera de s’assurer du soutien de la France pour renforcer les liens entre l’Ukraine et l’UE et obtenir les fonds nécessaires à la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl, prévue en l’an 2000. A Washington, la coopération au sein de l’OTAN sera un des dossiers abordés lors des entretiens avec le président Bill Clinton. Ces entretiens porteront aussi sur Tchernobyl, l’OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) et les relations bilatérales. – *(AFP)*

Michel Charzat (PS) a remporté la législative partielle du 20^e arrondissement de Paris

Les électeurs de droite se sont rassemblés derrière l'UDF Didier Bariani

Michel Charzat, sénateur et maire (PS) du 20^e arrondissement de Paris, a devancé l'UDF Didier Bariani au second tour de l'élection législative

partielle organisée dans la 21^e circonscription, dimanche 5 décembre. Il sera remplacé au Sénat par le chevenementiste Jean-Yves Autexier. Jean

Tiberi s'est félicité de la « mobilisation générale de l'ensemble de l'opposition nationale » derrière son adjoint.

	5 décembre 1999		28 novembre 1999		Européennes juin 1999		1 ^{er} juin 1997		28 mars 1993	
Inscrits	60 273		60 273		60 509		66 049		65 997	
Votants	21 695		21 302		30 288		44 501		42 433	
Abstentions (%)	64,00		64,65		49,94		32,62		35,70	
Suffrages exprimés	20 591		20 835		29 268		42 629		39 908	
Candidats et étiquettes	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Michel Charzat (PS)	11 177	54,28	5 335	25,60	6 825 (1)	23,32	23 303	54,66	18 520	46,40
Didier Bariani (UDF)	9 414	45,71	4 383	21,03	2 174 (2)	7,43	19 326	45,33	21 388	53,59
Denis Baupin (Verts)			2 619	12,57	5 476 (3)	18,71				
Jean-Louis Arajol (RPF)			2 402	11,52	3 026 (4)	10,34				
Pierre Mansat (PCF)			1 836	8,81	2 073 (5)	7,08				
Martine Lehideux (FN)			1 082	5,19	1 578 (6)	5,39				
Catherine Lebrun (LCR)			481	2,30	2 229 (7)	7,62				
Jacques Gaillard (MNR)			259	1,24	972 (8)	3,32				
Autres candidats (15)			2 438	11,70	1 524	5,20				
[Liste Sarkozy]					3 391	11,59				

(1) Liste Hollande ; (2) Liste Bayrou ; (3) Liste Cohn-Bendit ; (4) Liste Pasqua ; (5) Liste Hue ; (6) Liste Le Pen ; (7) Liste Laguiller ; (8) Liste Mégret ; (9) Véronique Carrión-Bastok ; (10) Dorothée Dauce ; (11) Valérie Marange ; (12) Henri Malberg ; (13) Gérard Fraysse ; (14) Daniel Bensaïd ; (15) « Le Monde » du 30 novembre.

COMME le laissait prévoir le premier tour, Michel Charzat, sénateur et maire (PS) du 20^e arrondissement de Paris, a été élu, au second tour, député de la 21^e circonscription de la capitale, dimanche 5 décembre, à l'occasion de l'élection partielle provoquée par la démission de la socialiste Véronique Carrión-Bastok. M. Charzat retrouvera les bancs de l'Assemblée nationale, où il avait déjà siégé de 1981 à 1993. Il sera remplacé au Sénat par Jean-Yves Autexier, vice-président du Mouvement des citoyens et conseiller auprès de Jean-Pierre Chevènement au ministère de l'intérieur. Cette victoire confirme que, deux ans et demi après sa formation, la popularité dont jouit le gouvernement de Lionel Jospin dans les sondages continue de se vérifier dans les urnes.

Le léger surcroît de participation enregistré dimanche, par rapport au premier tour (+ 393 votants), s'est, paradoxalement, accompagné d'un moins grand nombre de suffrages exprimés (- 244). De fait, le nombre de bulletins blancs ou

nuls (5,08 %) est en nette progression. Le score obtenu par M. Charzat au second tour (54,28 % des voix) est très légèrement en deçà de celui qu'avait obtenu M^{me} Carrión-Bastok en 1997 (54,66 %) face au même adversaire, l'UDF Didier Bariani. Pourtant, au premier tour, les candidats des partis de la majorité gouvernementale avaient tenté un plus grand pourcentage de voix qu'il y a deux ans (46,98 %, contre 44,18 % en 1997). Tant le vert Denis Baupin (12,57 %) que le communiste Pierre Mansat (8,81 %) avaient, sans équivoque, appelé à voter pour M. Charzat au second tour.

Parti de très loin, M. Bariani a, en revanche, réussi à rassembler largement au second tour. L'opposition RPR-UDF-DL peut surtout se féliciter de l'excellent report sur M. Bariani des voix qui s'étaient portées, au premier tour, sur le candidat du Rassemblement pour la France, Jean-Louis Arajol. M. Arajol avait, selon toute vraisemblance, attiré sur lui une partie des voix des déçus de l'extrême

droite. Après un long débat, le parti de Charles Pasqua et de Philippe de Villiers avait décidé de ne pas appeler à voter pour M. Bariani, tout en estimant que les électeurs seraient probablement conduits « à sanctionner le gouvernement ». Ses électeurs, eux, n'ont semble-t-il pas eu les mêmes états d'âme et ont largement voté pour M. Bariani.

MUNICIPALES EN TOILE DE FOND

Cette première indication, si elle se confirmait dans d'autres scrutins, serait un excellent nouveau pour l'opposition. Après l'éclatement du Front national, qui ne semble plus en mesure de lui porter préjudice en se maintenant au second tour, elle verrait en effet une partie de cet électoralat qui l'avait abandonné prêt à revoter pour elle, au moins au second tour.

Jean Tiberi a été le premier à se féliciter du résultat de M. Bariani, qui est l'un de ses adjoints à la Mairie de Paris, en notant « avec intérêt la mobilisation générale de l'ensemble de l'opposition nationale

(...), même si cela reste insuffisant ». Il a d'ailleurs été le seul, dans son camp, à commenter le résultat de ce scrutin, qui avait aussi pour toile de fond la préparation des municipales à Paris. Les socialistes ont été plus bavards. Pour bien marquer que, pour lui, l'élection de M. Charzat est « le commencement d'un long chemin qui doit mener (...) à la Mairie de Paris », François Hollande, premier secrétaire du PS, était présent, dimanche soir, au côté du nouveau député dans sa mairie du 20^e arrondissement. Il n'était pas seul, puisque s'y pressaient aussi Jack Lang, Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement et élu de la capitale, ou encore Bertrand Delanoë, sénateur et président du groupe socialiste au Conseil de Paris. Candidat au premier tour, Denis Baupin a repris ses fonctions de porte-parole national des Verts pour affirmer que la victoire de M. Charzat « n'est pas celle du PS seul, mais celle de l'ensemble de la majorité plurielle ».

Cécile Chambraud

Corse : le délicat plan de table de la réunion à Matignon

QUI SERA donc, lundi 13 décembre, à l'hôtel Matignon, autour de la table, entre Lionel Jospin, et les vingt-huit élus corses comptés par le cabinet du premier ministre ? Le suspense n'est pas, aujourd'hui, du côté des nationalistes de Corsica Nazione, qui ont accepté - « très rapidement », veut-on souligner à Matignon - l'invitation lancée, le 30 novembre, à l'Assemblée nationale. Matignon, en revanche, se refuse pour le moment à confirmer, au côté de celle - probable - du préfet de Corse, Jean-Pierre Lacroix, la présence du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement. Pas question de faire un « cas » du ministre de l'intérieur : on donnera cette semaine d'un seul et même coup la liste complète des participants, dans laquelle M. Chevènement semble avoir de bonnes raisons de se trouver, mais pas forcément seul. « Soit il y a des ministres, soit il n'y en a pas », commente-t-on seulement à Matignon. « On ne peut rien dire de cette réunion, parce que rien n'a été abordé encore. »

Neuf groupes sont représentés à l'Assemblée de Corse : chacun d'eux, avait expliqué M. Jospin, enverra deux représentants. Certains, tels José Rossi, président de l'assemblée

territoriale, font valoir que le groupe socialiste compte seulement deux élus, alors que « le Rassemblement » (RPR), Corsica Nazione ou encore celui des radicaux de gauche en regroupent respectivement 17, 8 et 6. « Pour qu'on ne pas choisir un seul représentant par groupe, ou établir une sorte de proportionnelle ? », demande le député (DL) de Haute-Corse. De même, certains élus auront à choisir entre deux mandats - en laisser tomber un ou se faire remplacer.

UN CALENDRIER PRÉCIS, AVANT... 2002

Les élus nationalistes de Corsica Nazione n'ont pas ces soucis : ils seront représentés par Jean-Guy Talamoni et Paul Quastana. Ils ont rencontré, le 3 décembre, les formations nationalistes d'Unita, puis, tout au long du week-end, les organisations autonomistes. Soucieux de « porter, à l'occasion de cette rencontre, le message de l'ensemble du mouvement national corse », ils sont tombés d'accord, vendredi, pour mettre en avant la reconnaissance du peuple corse, la « co-officialité » de la langue corse, la mise à plat de la situation fiscale sur l'île et la création d'un « office du retour » pour aider à l'emploi. Ils souhaitent

demander à Lionel Jospin un calendrier précis, avant... 2002.

Seul parlementaire de la gauche plurielle de l'île, le député Roger Franzoni (PRG, Haute-Corse) a finalement été le seul à émettre quelques réserves sur la table ronde. Il y voit, certes, « l'occasion de donner un nouvel élan à la politique du gouvernement en Corse », mais « pas d'ouvrir un espace aux terroristes et à leurs complices ». Une manière de faire passer la déception du seul ministre corse, le radical Emile Zuccarelli, qui n'a d'ailleurs été prévenu de l'initiative du M. Jospin que... mardi 30 novembre, juste avant d'assister à la séance des questions d'actualité. Il relaie aussi le souci de Matignon, pour lequel les élus de gauche doivent se démarquer avec davantage de force de José Rossi.

Ce sont en tout cas les consignes qui ont été données par François Hollande. Le premier secrétaire du PS avait lui-même donné l'exemple, samedi 27 novembre, devant le PS réuni en conseil national : « M. Rossi est allié avec des nationalistes qui ne condamnent pas la violence. »

Ariane Chemin

Quatre élections cantonales partielles

HÉRAULT

Canton de Lattes (second tour).

L., 19 051 ; V., 7 125 ; A., 62,60 % ; E., 6 361.

Albert Edouard, div. d., adj. m. de Palavas, 3 325 (52,27 %)...

ÉLU Jean Bozerand, DL, adj. m. de Lattes, 3 036 (47,73 %).

[M. Edouard succède logiquement à M. Jeanjean, maire de Palavas dont il est l'adjoint et qui l'avait adoubé après avoir été déclaré inéligible. Son élection conforte les rapports de force en vigueur au conseil général.

28 novembre 1999 : I, 19 052 ; V., 7 046 ; A., 63,02 % ; E., 6 823 ; Albert Edouard, div. d., adj. m. de Palavas, 1 708 (25,03 %) ; Jean Bozerand, DL, adj. m. de Lattes, 1 381 (20,24 %) ; Nicole Moschetti-Stamm, Verts, 941 (13,79 %) ; Cyril Meunier, div. g., c. m. de Lattes, 876 (12,84 %) ; René Lopez, RPR, 603 (8,84 %) ; Jean-Pierre Molle, PC, 418 (6,13 %) ; Alain Jamet, FN, 407 (5,97 %) ; Jean-Claude Manificier, MNR, 303 (4,44 %) ; Francis Meynier, div., 186 (2,73 %) ; Frédéric Briand, div., 0.

22 mars 1998 : I, 18 839 ; V., 11 413 ; A., 39,42 % ; E., 11 055 ; Christian Jeanjean, RPR diss., m., 3 402 (30,63 %) ; Michel Vaillant, UDF-DL, m., 3 334 (30,02 %) ; Nicole Moschetti-Stamm, Verts, 2 668 (24,03 %) ; Alain Jamet, FN, c. r., c. m., 1 701 (15,32 %).

MARTINIQUE

Canton de Saint-Pierre (second tour).

L., 5 071 ; V., 2 427 ; A., 52,14 % ; E., 2 331.

ÉLU Louis Pierre-Charles, div. d., m. de Saint-Pierre, 1 253 (53,75 %)...

Max Nelzy, RPR, m. de Fonds-Saint-Denis, 1 078 (46,25 %).

[M. Pierre-Charles l'emporte avec 175 voix d'avance sur son concurrent RPR, M. Nelzy, maire de Fonds-Saint-Denis, et retrouve un siège qu'il avait perdu, en mars 1994.

28 novembre 1999 : I, 5 071 ; V., 1 995 ; A., 60,66 % ; E., 1 916 ; Louis Pierre-Charles, div. d., m. de Saint-Pierre, 718 (37,47 %) ; Max Nelzy, RPR, m. de Fonds-Saint-Denis, 509 (26,57 %) ; Raphaël Martine, div. g., 446 (23,28 %) ; Albert Pavius, div. g., 162 (8,46 %) ; Thierry Claveau, div. d., 63 (3,29 %) ; Roger Barbe, div., 18 (0,94 %).

27 mars 1994 : I, 5 095 ; V., 2 986 ; A., 41,39 % ; E., 2 894 ; Gérard Pruffer, div., 1 652 (57,08 %) ; Louis Pierre-Charles, div. d., 1 242 (42,92 %).

MORBIHAN

Canton de Muzillac (premier tour).

L., 8 131 ; V., 3 431 ; A., 57,80 % ; E., 3 338.

ÉLU Joseph Brohan, div. d., 2 201 (65,94 %)...

Alain Tanguy, PS, 433 (12,97 %) ; Bernard Audran, PC, 413 (12,37 %) ; Claude Guillaume, FN, 144 (4,31 %) ; Yannig Baron, UDB, 96 (2,88 %) ; Alain Lyon, MNR, 51 (1,53 %).

[Elu facilement au premier tour, M. Brohan (div.d.) succède à M. Guégan (div.d.), qui avait donné sa démission pour raison de santé. M. Guégan était conseiller général du canton depuis 1973. Faute de trouver un candidat sur place, le PS avait désigné son premier secrétaire fédéral, M. Tanguy.

15 mars 1998 : I, 8 065 ; V., 5 131 ; A., 36,38 % ; E., 4 918 ; Michel Guégan, div. d., 2 761 (56,14 %) ; Bernard Audran, PC, 792 (16,10 %) ; Henri Le Cadre, PS, 752 (15,29 %) ; Jean-Marie Garnon, FN, 400 (8,13 %) ; Yannig Baron, UDB, 213 (4,33 %).

ILLE-ET-VILAINE

Canton de Bruz (premier tour).

L., 24 055 ; V., 9 852 ; A., 59,04 % ; E., 9 594.

Ball. : Maryvonne Gainche, div. d., 4 331 (45,14 %) ; Philippe Bonnin, PS, 3 532 (36,81 %).

Elim. : Yannick Cairon, Verts, 633 (6,60 %) ; Alain Rouxel, PC, 332 (3,46 %) ; Marie-Agnès Lorandel, div. d., 207 (2,16 %) ; Alain Cedelle, UDB, 197 (2,05 %) ; Gilles Gnovanona, FN, 154 (1,61 %) ; Dominique Leseigneur, LCR, 98 (1,02 %) ; Gilles Manoury, MNR, 59 (0,61 %) ; Jacques Dehergne, div., 51 (0,53 %).

[M^{me} Gainche, remplaçante de M. Barré, dont elle est l'adjointe aux affaires sociales à la mairie de Bruz, arrive en tête devant le candidat socialiste. Ils seront les deux seuls présents au second tour. Avec un total de 48,9 %, la gauche enregistre un recul par rapport aux 51,42 % exprimés au premier tour de mars 1998. Les abstentionnistes et les 706 électeurs supplémentaires dans une ville en pleine explosion démographique depuis la précédente élection seront les arbitres du second tour de cette élection, qui met en jeu la majorité de Pierre Méhaignerie (UDF) au conseil général (*Le Monde* du 4 décembre).

15 mars 1998 : I, 23 349 ; V., 13 678 ; A., 41,42 % ; E., 13 173 ; Robert Barré, UDF-FD, m., 5 660 (42,97 %) ; Philippe Bonnin, PS, m., 4 712 (35,77 %) ; Yannick Cairon, Verts, 1 003 (7,61 %) ; André Murat, FN, 675 (5,12 %) ; Alain Rouxel, PC, c. m., 612 (4,65 %) ; Alain Cedelle, UDB, 446 (3,39 %) ; Jacques Dehergne, div. g., 65 (0,49 %).

Le gouvernement fait un geste en faveur des chômeurs

LA MINISTRE de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, devait annoncer, lundi 6 décembre en début d'après-midi, un coup de pouce financier en faveur des chômeurs (*Le Monde* du 3 décembre). Après diverses manifestations des associations de chômeurs, notamment à Marseille, le dispositif du gouvernement devrait s'efforcer de répondre à la revendication d'une prime de Noël. Après l'augmentation, en 1999, du revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), il s'agit de faire un geste en faveur des sans-emploi, dans un contexte marqué par une croissance soutenue et le débat sur les excédents budgétaires.

DÉPÊCHES

■ **DROIT DE VOTE : Claude Bartolone s'est dit « favorable »** au droit de vote des étrangers aux élections locales, dimanche 5 décembre, sur Radio J. Le ministre délégué à la ville a toutefois souligné le grand « nombre de barrières » qui font obstacle à l'adoption d'une loi d'ici aux élections municipales de 2001. Le ministre des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant, a également observé, lundi sur RTL, que même si le droit de vote aux étrangers pour les élections locales était « une bonne proposition », il serait « très difficile » à instaurer avant 2001. « Il ne faut pas faire des promesses que nous ne pourrions pas tenir », a-t-il ajouté.

■ **EUROPE : Anne-Marie Idrac (UDF) a été élue présidente du Mouvement européen** - association privée dont le but est de promouvoir l'intégration européenne -, samedi 4 décembre, succédant au député européen Jean-Louis Boulanger (UDF). Seule candidate à cette élection, M^{me} Idrac a obtenu 75 % des voix.

SEJOUR A MARRAKECH

DEPART LE 12 DECEMBRE 1999
UNE SEMAINE AVION COMPRIS

EN DEMI PENSION ET EN CHAMBRE DOUBLE
DEPART DE PARIS HORS TAXES AERIENNES

ENCHERES EN LIGNE

Inscrivez-vous aujourd'hui.
Tous les mardis de nombreux voyages
sont mis à prix avec une réduction de
75 % de leur valeur en brochure.
Qui dit mieux ?

640 F 97,57 €

mise @ prix

demain



**Voyager
ça fait
avancer**

PHOTO: ESTERRE. LIC. 02/05/97/049. TALKIE. CONVERSION. DE TELURO. 4/33597

JUSTICE Le procès des comptes du CDS devait s'ouvrir, lundi 6 décembre, devant le tribunal correctionnel de Paris. Trois anciens ministres, Pierre Méhaignerie, ex-garde des sceaux,

qui avait lui-même engagé l'action publique dans cette affaire, Bernard Bosson et Jacques Barrot comparaissent dans ce dossier aux côtés de cinq autres prévenus. ● L'AUDIENCE

doit déterminer leur degré de responsabilité dans le système de financement occulte de l'ancien parti centriste, devenu depuis Force démocrate. ● L'ENQUÊTE menée fait

notamment apparaître qu'entre juin 1987 et décembre 1991 24,7 millions de francs, provenant d'un circuit de fausse facturation, ont alimenté deux comptes suisses du CDS. L'argent re-

venait ensuite en France via des associations amies. ● LA PLUPART des infractions qui peuvent être reprochées aux prévenus tombent toutefois sous le coup de la prescription.

Trois anciens ministres comparaissent au procès des comptes du CDS

Pierre Méhaignerie, Jacques Barrot et Bernard Bosson doivent répondre, aux côtés de cinq autres personnes, devant le tribunal correctionnel de Paris d'un système de financement occulte de l'ancien parti centriste. Une partie des faits est toutefois prescrite

TROIS ANCIENS MINISTRES, dont un garde des sceaux, devant un tribunal correctionnel : le procès qui devait s'ouvrir, lundi après-midi 6 décembre, au palais de justice de Paris, s'annonçait pour le moins inédit. Pierre Méhaignerie, ex-ministre de la justice du gouvernement d'Edouard Balladur, ainsi que Bernard Bosson - qui détenait alors le portefeuille des transports, de l'équipement et du tourisme - et Jacques Barrot - notamment ministre des affaires sociales et du travail du gouvernement d'Alain Juppé, entre 1995 et 1997 -, tous prévenus de « *recel d'abus de confiance* », devaient s'expliquer sur les finances du Centre des démocrates sociaux (CDS), un parti aujourd'hui disparu et remplacé par Force démocrate.

Outre ces trois personnalités politiques, vouées à être les personnages principaux de l'audience, cinq autres personnes ont été renvoyées devant le tribunal. Parmi elles figurent un expert-comptable genevois, Henri-Albert Jacques, et deux anciens cadres du CDS, Robert Parenty (ex-trésorier) et François Froment-Meurice (ex-secrétaire général). Ce dernier est considéré comme l'homme-clé du dossier. De 1986 à 1992, il fut le maître d'œuvre des opérations financières qui valent aujourd'hui aux dirigeants centristes d'être poursuivis.

« SOUCI DE TRANSPARENCE »

C'est M. Méhaignerie lui-même, au temps où il était garde des sceaux du gouvernement Balladur (mars 1993-mai 1995), qui avait engagé l'action publique dans cette affaire. Le 27 mars 1995, après des révélations du *Canard enchaîné* sur l'existence d'une « *caisse noire* » du CDS en Suisse, le ministre avait ordonné, « *par souci de transparence* », l'ouverture d'une enquête préliminaire sur cette formation, dont il avait assuré la présidence de 1982 à 1994. Ce « *souci de transparence* » allait le conduire jusqu'à la barre de la onzième chambre...

L'enquête, menée pendant trois ans par le juge Jean-Pierre Zanoto, a en effet mis au jour un système de financement occulte assez classique. Un bureau d'études, la société Stratégies et méthodes (SEM), se chargeait d'établir des fausses factures afin de percevoir des fonds de la part d'entreprises du bâtiment ou de la grande distribution soucieuses



d'« aider » le CDS. Une partie de l'argent ainsi récolté transitait par deux comptes ouverts à l'Union des banques suisses (UBS) de Genève. Au total, entre juin 1987 et décembre 1991, 24,7 millions de francs sont venus alimenter les comptes genevois de ce parti en proie à des difficultés financières. Ce versant suisse était géré par M. Jacques, l'expert-comptable genevois. L'argent revenait ensuite en France,

soit en espèces, soit par virements, et, via des associations « amies » (SOS Chrétiens du Liban, REEL 95, ADEM), servait au fonctionnement du CDS.

Le juge a établi que les factures du bureau d'études ne correspondaient à aucune prestation. M. Froment-Meurice l'a du reste reconnu le 3 avril 1997 : « *Les dirigeants du parti savaient très bien que SEM encaissait l'argent qui était versé par des*

entreprises commerciales qui souhaitaient aider le parti. C'était l'unique raison d'être de SEM. Je vous ai dit que, parfois, des entreprises m'étaient envoyées par tel ou tel dirigeant du parti. Je vous ai déjà indiqué que je ne faisais pas de démarchage des entreprises. C'est un peu tout le monde, au niveau national comme local, qui s'en chargeait. »

De fait, l'inconnue de ce procès ne réside pas dans les mécanismes financiers mais dans le degré de responsabilité des uns et des autres. En phase d'instruction, M. Froment-Meurice s'est souvent senti bien seul et n'a pas caché sa tristesse, voire sa colère, face aux dénégations des anciens responsables du CDS. MM. Méhaignerie, Bosson et Barrot ont assuré n'avoir rien su, ou presque, des méthodes utilisées. M. Méhaignerie a indiqué qu'il n'avait entendu parler de SEM que quelques jours avant la parution de l'article du *Canard enchaîné*, en mars 1995. De son côté, M. Barrot, secrétaire général du parti de 1983 à octobre 1991, a dit ignorer l'existence des comptes en Suisse.

Enfin, M. Bosson a indiqué que ces fonds, selon les explications que lui avait fournies M. Méhaignerie, provenaient des « *fonds secrets* » du gouvernement. Cette hypothèse a été jugée peu crédible par le juge dans la mesure où, à partir du printemps 1988, le CDS était dans l'opposition. M. Méhaignerie a de fait admis que son parti avait perçu des fonds secrets de Matignon, mais au cours de la période 1986-1988,

lorsque Jacques Chirac était premier ministre. Selon M. Parenty, ex-trésorier du CDS, les enveloppes mensuelles provenant de Matignon ne dépassaient jamais 300 000 francs.

« PAS LES DÉTAILS »

Les dénégations des anciens ministres à propos de la société SEM et des comptes helvétiques ont incité M. Froment-Meurice à s'interro-

nait ses instructions sur l'utilisation des fonds dans leur grande masse... ».

Le juge Zanoto a donc acquis la conviction que la « hiérarchie » du CDS - surtout MM. Méhaignerie et Barrot - connaissait l'origine frauduleuse des fonds.

Entre septembre 1988 et avril 1989, M. Méhaignerie n'organisait-il pas, chaque mois, dans son bureau de l'Assemblée nationale, un

Quatre anciens gardes des sceaux en examen

Pierre Méhaignerie n'est pas le seul ancien garde des sceaux en délicatesse avec la justice. Trois autres précédents occupants de la place Vendôme sont aujourd'hui directement mis en cause. Olivier Guichard, ministre de la justice d'août 1976 à juillet 1977, a été mis en examen, le 2 juillet 1999, pour « *abus de confiance* » et « *prise illégale d'intérêts* » par un juge de Nantes pour sa gestion, entre 1989 et 1994, du conseil régional des Pays de Loire, dont il assurait la présidence. Henri Nallet, garde des sceaux d'octobre 1990 à avril 1992, se trouve mis en examen, par un magistrat d'Auxerre, depuis juin 1999, pour « *recel d'escroquerie* » et « *recel d'abus de confiance* » dans un dossier portant sur les dysfonctionnements de la caisse régionale du Crédit agricole (CR 89) entre 1989 et 1995.

Enfin Jacques Toubon, ministre de la justice de mai 1995 à juin 1997, a été mis en examen en novembre 1999 par un juge de Perpignan pour « *complicité de prise illégale d'intérêts* » pour son intervention dans l'acquisition, en 1995, d'un terrain agricole par une société immobilière parisienne dans des conditions jugées litigieuses.

ger, devant le juge, à propos de M. Méhaignerie : « *Comment pouvez-vous imaginer qu'à aucun moment je ne lui ai rendu compte sur les sommes encaissées par SEM ? Je ne lui donnais pas les détails, sauf lorsqu'il s'agissait de gros versements comme par exemple Bougues pour le pont de l'île de Ré. Mais il était informé des grandes masses et il me don-*

« comité financier » ? Enfin, le juge a vu dans certains propos de l'ancien garde des sceaux (« *Il y avait, chez tous les dirigeants, le souci d'en savoir le moins possible...* ») une ébauche d'aveu.

Quelle sera la ligne de défense des trois anciens ministres devant le tribunal ? C'est l'une des questions du procès. Les autres, plus techniques, devraient donner lieu à un débat juridique. Il se trouve en effet que la plupart des infractions reprochées aux prévenus tombent sous le coup de la prescription car elles ont été commises plus de trois ans avant la date du premier acte de poursuite (29 mars 1995). A cette prescription s'ajoutent les amnisties de 1988 et 1990, liées aux premières lois sur le financement des partis politiques.

En conséquence, les débats devraient essentiellement porter sur les versements effectués au profit de la SEM, entre août 1989 et décembre 1990, pour un total de 5 millions de francs, par la société Bréguet construction. Jacques Mallard, l'ancien PDG du groupe Breguet, est également renvoyé devant le tribunal correctionnel pour « *abus de confiance* ».

Jean-Baptiste de Montvalon

Philippe Brossard

Comment François Bayrou a fondu le parti centriste dans l'UDF

FRANÇOIS BAYROU n'a aujourd'hui qu'un souhait : que le procès du financement de l'ancien CDS soit passé. Le président de l'UDF, qui a voulu et conduit la transformation du CDS en Force démocrate, puis la dissolution de FD dans l'UDF, attend que ce rappel d'un passé dont il a voulu se démarquer soit clos pour pouvoir de nouveau se faire entendre.

En préférant, en décembre 1994, François Bayrou à Bernard Bosson pour succéder à Pierre Méhaignerie à la présidence du CDS, les centristes avaient donné leur bénédiction au projet ainsi formulé par le ministre de l'éducation nationale d'alors : construire un « *grand mouvement politique capable de gouverner la France* ».

Pendant cinq ans, alors qu'il était le secrétaire général de l'UDF, M. Bayrou avait tenté, en vain, de transformer le parti de Valéry Giscard d'Estaing, inextricable agrégation de sous-partis, en machine

enfin capable de fonctionner pour supplanter, à terme, le RPR. Impuissant à remédier à la paralysie de la confédération libérale, M. Bayrou décide alors de se replier sur le CDS, sa famille d'origine.

LA POSTURE DE L'ARROSEUR ARROSÉ

Dans sa campagne contre M. Bosson, et à l'appui de son projet de « *grand parti du centre* », M. Bayrou répète aux militants que les procédures judiciaires engagées contre le rival du CDS au sein de l'UDF, le Parti républicain (PR) - devenu depuis Démocratie libérale -, empêcheront le PR de dominer l'UDF. Las ! Pris, lui aussi, en infraction, le CDS se retrouve, quelque temps plus tard, dans la posture de l'arroseur arrosé. Ce qui incite M. Bayrou à accélérer la mutation de cette composante dont il assure la présidence.

A son instigation, onze mois plus tard, le 24 novembre 1995, le Centre des démocrates sociaux

passa la main. Après dix-neuf ans d'existence, le dernier avatar de la démocratie-chrétienne française prononce sa propre dissolution, laissant la place, le lendemain, à Force démocrate. La référence chrétienne est abandonnée, le parti est laïcisé. Mais ce n'est là qu'une première étape. Au lendemain des élections régionales de 1998, l'UDF se brise après l'élection de quatre présidents de conseils régionaux UDF avec les voix du Front national. M. Bayrou se fait élire à la présidence de la confédération abandonnée par Alain Madelin et Démocratie libérale. Il y succède à François Léotard le 1^{er} septembre 1998. Afin d'agréger ceux qui sont restés fidèles au parti fondé par M. Giscard d'Estaing - les radicaux et des libéraux en désaccord avec M. Madelin -, M. Bayrou sacrifie bientôt Force démocrate au profit de l'UDF.

La police de proximité est la « priorité absolue » du nouveau directeur général de la police nationale

UNE NOUVELLE ÉQUIPE s'installe à la tête de la police nationale. En prenant officiellement ses fonctions de directeur général de la police nationale (DGPN), lundi 6 décembre, le préfet Patrice Bergougnoux devait rendre publique la composition de son cabinet, et annoncer les priorités qui guideront son action. L'inspecteur général Yves Bertrand, cinquante-cinq ans, actuel directeur central des renseignements généraux, devient directeur de cabinet du DGPN en remplacement de Bernard Bonnabeau. Fin connaisseur de l'institution policière et des fonctionnaires, M. Bertrand aura pour charge de superviser la mise en œuvre des trois objectifs retenus par le nouveau DGPN : la police de proximité, un renforcement de l'action contre la petite et moyenne délinquance, particulièrement dans les quartiers sensibles, et la lutte antiterroriste.

Yves Bertrand était à la tête des RG depuis mars 1992, et avait orienté le service de renseignement vers l'antiterrorisme. Sous sa houlette, les RG ont participé activement au démantèlement de plusieurs groupes de l'ETA basque, qui avaient trouvé refuge en France, ainsi qu'à l'arrestation du commando soupçonné d'être l'auteur de l'assassinat du préfet Claude Erignac en Corse. Il devait être remplacé dans ses fonctions de

directeur par le contrôleur général Jean-Louis Gogé, cinquante-cinq ans, sous-directeur de l'analyse prospective et des faits de société.

Souhaitant rassembler autour de lui des policiers, mais aussi des hauts fonctionnaires issus d'autres corps, M. Bergougnoux a fait appel à Patrick Quinqueton, quarante-cinq ans, maître des requêtes au Conseil d'Etat, qui était jusqu'à présent membre du cabinet du ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement, pour lequel il avait notamment suivi les débats parlementaires à propos de la loi sur l'immigration.

« PARTOUT ET POUR TOUS »

M. Quinqueton est pressenti pour prendre en charge l'administration et la logistique de la DGPN, sous réserve de l'acceptation de son corps d'origine. Pierre Debue, cinquante-quatre ans, aura, quant à lui, pour tâche de veiller à l'aspect opérationnel du travail policier. Actuel directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-Saint-Denis, M. Debue a été notamment choisi pour ses réussites en matière de police de proximité dans un département sensible touché par la petite et moyenne délinquance. Le DGPN s'adjoint également un conseiller pour les relations sociales, dans le but d'optimiser les relations avec les syndicats.

A l'occasion de sa prise de fonctions, M. Bergougnoux devait adresser un message à l'ensemble des fonctionnaires de police. Dans ce texte, le nouveau directeur général de la police nationale s'engage à prolonger l'effort de modernisation de la police, qui se traduira en particulier par un investissement exceptionnel de près de 2 milliards de francs sur trois ans pour la rénovation immobilière et la construction d'hôtels de police dans les grandes agglomérations, Lyon (Rhône), Marseille (Bouches-du-Rhône) ou Bordeaux (Gironde) notamment. Vantant les mérites du partenariat pour une sécurité « *partout et pour tous* », il indique : « *La généralisation de la police de proximité, voulue par le gouvernement, sera donc ma priorité absolue.* »

Le calendrier fixé par le ministre de l'intérieur met la police de proximité au premier plan de l'an 2000. Ce nouveau mode d'organisation des forces de sécurité est déjà expérimenté dans soixante-sept sites principalement répertoriés dans les départements sensibles. En mars 2000 se tiendront des assises nationales de la police de proximité. Elles doivent précéder la généralisation de cette nouvelle police à l'ensemble du territoire.

Pascal Ceaux

L'Association professionnelle des magistrats dénonce « la haine des juges »

UN AN après une grave crise interne, successive aux propos à caractère antisémite tenus par un de ses membres dans sa revue syndicale, l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) a démontré, samedi 4 décembre lors de son assemblée générale annuelle, qu'elle n'avait rien perdu de sa pugnacité.

Devant un auditoire clairsemé mais attentif, le président de l'APM, Dominique Matagrín, a certes vilipendé la réforme de la justice Elisabeth Guigou, mais il a surtout mené la charge contre les élus, accusés de dresser le « *procès en sorcellerie* »

de la magistrature par « *haine des juges* ».

L'APM, qui représentait 9,45 % de la magistrature aux élections professionnelles de 1998, a renouvelé son opposition à toute rupture du lien unissant le garde des sceaux aux parquets, telle qu'elle est préconisée par la réforme de M^{me} Guigou. Pour le président de l'APM, Dominique Matagrín, le parquet « *doit reposer sur un continuum avec ceux qui sont l'émanation du sursuffrage et qui sont responsables du comportement de l'autorité publique* ». Il a ainsi repris à son compte les critiques formulées par les sénateurs à l'égard des projets

de réforme, brandissant le risque d'une « *balkanisation* » des politiques pénales si les procureurs étaient plus indépendants.

« UNE FORME DE GUERRE »

Faisant référence aux derniers projets du gouvernement, M. Matagrín a affirmé que pendant qu'« *on médite la désresponsabilisation des décideurs publics, la clameur, au sein du microcosme, appelle à une surresponsabilisation des magistrats* », a tonné le président de l'association, affirmant que « *c'est une forme de guerre qui est aujourd'hui déclarée à la magistrature* ». Pour M. Matagrín, « *cette haine du juge est très consensuelle : c'est aujourd'hui peut-être la chose la mieux partagée au sein de la classe politique* ». Affirmant, contre sa famille d'idées, que « *le plus grand nombre de mauvais coups* » vient de la droite, le magistrat a estimé que, « *désormais, ils veulent tous nous faire payer la crainte que nous leur inspirons, nous faire expier de les avoir ramenés, d'Emmanuel en Carignon et de Dumas en Strauss-Kahn, à la norme commune, à la condition ordinaire du justiciable en délicatesse avec la loi, bref, de les avoir fait chuter d'un Olympe où ils se croyaient intouchables...* »

Cécile Prieur

Un projet de débat contradictoire à l'étude ?

Dominique Matagrín a affirmé, samedi 4 décembre, que le ministre de la justice, Elisabeth Guigou, avait l'intention d'établir « un débat contradictoire avant toute mise en examen ». Le président de l'APM tenait cette information d'une rencontre entre les syndicats de magistrats et la garde des sceaux, jeudi 2 décembre. M^{me} Guigou y avait annoncé son intention d'amender son projet de loi sur la présomption d'innocence, qui sera examiné en deuxième lecture, en février 2000, par l'Assemblée nationale.

L'entourage de M^{me} Guigou précisait, lundi 6 décembre au matin, qu'il était trop tôt pour parler de « *débat contradictoire* », affirmant que la ministre poursuivait sa réflexion sur les conditions de la mise en examen. Il serait notamment envisagé d'obliger le juge d'instruction à entendre au moins une fois la personne soupçonnée avant que le magistrat lui notifie, éventuellement par courrier, sa mise en examen.

L'infirmier du banquier Edmond Safra a été placé en garde à vue

Ted Maher est passé du statut de témoin à celui de suspect. Une information judiciaire pour « incendie volontaire ayant entraîné la mort » devait être ouverte lundi après-midi par le parquet de Monaco

L'enquête sur la mort par asphyxie du banquier Edmond Safra, et de son infirmière, vendredi 3 décembre lors de l'incendie de son appartement à Monaco a connu, dimanche soir, un rebon-

dissement que ne laissait pas attendre l'hypothèse initiale d'une agression venue de l'extérieur (*Le Monde* daté 5-6 décembre). Ted Maher, l'infirmier du milliardaire retrouvé blessé de deux

coups de couteau à la cuisse et au ventre a été placé en garde à vue, à 23 h 35, par les enquêteurs monégasques. Des « *indices graves et concordants* » ont été retenus à l'en-

contre de ce citoyen américain, qui était depuis cinq mois au service du milliardaire atteint de la maladie de Parkinson, a-t-on appris, lundi matin, de source judiciaire. La thèse d'un dé-

cès d'Edmond Safra consécutif à une agression par des meurtriers venus de l'extérieur pour exécuter un « contrat » s'était progressivement affaiblie tout au long du week-end.

PRINCIPAL TÉMOIN de la mort par asphyxie du banquier Edmond Safra, vendredi 3 décembre lors de l'incendie de son appartement à Monaco, l'infirmier Ted Maher a été placé en garde à vue dimanche à 23 h 35 par les enquêteurs monégasques. Des « *indices graves et concordants* » ont été retenus à l'encontre de ce citoyen américain, qui était depuis cinq mois au service du milliardaire atteint de la maladie de Parkinson, a-t-on appris de source judiciaire sur le Rocher. Une information judiciaire pour « *incendie volontaire ayant entraîné la mort* » devait être ouverte, lundi après-midi, par le parquet général de Monaco.

Initialement retenue par les enquêteurs, la thèse d'un décès d'Edmond Safra consécutif à une agression par des meurtriers venus de l'extérieur pour exécuter un « contrat » s'est progressivement affaiblie tout au long du week-end. L'infirmier Ted Maher, âgé de quarante-et-un ans, était le seul témoin à avoir décrit l'irruption d'un ou deux agresseurs cagoulés (ses

déclarations n'ont cessé de varier sur ce point), auxquels il attribuait ses deux blessures par arme blanche au niveau de la jambe et du ventre. C'est lui qui avait donné l'alerte, vendredi matin, auprès du concierge de l'immeuble « Belle Epoque ».

Mais les propos de l'infirmier souffraient d'in vraisemblances. La thèse de « professionnels » du crime agissant avec des couteaux était peu crédible. En outre, les propos de Ted Maher ont changé au gré de ses auditions. L'infirmier a ainsi reconnu que l'arme blanche concernée lui appartenait... Des expertises seront ordonnées afin de savoir s'il peut lui-même s'être infligé ses blessures, a-t-on appris de source judiciaire. Lundi matin, il était toujours entendu par les enquêteurs, dans les locaux de la Sûreté monégasque, au cours d'une garde à vue limitée à 24 heures en principauté. Les policiers et les magistrats s'interrogeront notamment sur les conditions du recrutement de ce citoyen américain auprès du milliardaire.

Une série de zones d'ombre continuent de planer sur le drame. Selon les policiers qui, sur place, ont prévenu les pompiers vers 5 h 30 en découvrant un incendie qui prenait de l'importance, l'infirmier a déclaré avoir été assommé, mais avoir eu le temps de prévenir M. Safra et l'infirmière qui était à son chevet. Tous deux se sont enfermés dans une salle de bains à l'étage du duplex tandis que la femme du milliardaire, Lily, s'est retranchée dans sa chambre. Les pompiers ont d'abord secouru M^{me} Safra puis ont tenté, malgré le développement de l'incendie, de parvenir à la salle de bains. Avec son téléphone portable, Edmond Safra a appelé deux fois sa femme pour lui recommander de rester cachée. Elle a assuré son époux, en proie à l'inquiétude, qu'il pouvait sortir et que les sauveteurs étaient de vrais pompiers. Mais le banquier a affirmé entendre des coups contre les murs, assénés par des agresseurs.

L'une des infirmières du milliardaire, Vivian Torrente, cinquante-

deux ans, une Américaine d'origine philippine, a passé six appels de son téléphone portable à d'autres employés du couple Safra demeurant à Villefranche-sur-Mer, ainsi qu'à une collègue logée à côté de l'appartement. D'après le procureur, Daniel Serdet, elle a été contrainte d'obéir à son patron et de rester avec lui dans la salle de bains, où ils ont trouvé la mort. Le dernier appel a été passé à 6 h 30. A 7 h 15, les pompiers ont découvert les deux corps. L'autopsie a confirmé les décès par asphyxie. « *Les vapeurs toxiques se sont répandues par le système anti-incendie* », selon M. Serdet.

Lily Safra a, elle, uniquement entendu des bruits inhabituels. Les faits ont eu lieu dans une partie attenante à l'appartement, qui n'est pas soumise au même système de sécurité que l'ensemble de l'immeuble ou que le duplex. L'infirmier se trouve dans un couloir, réservé au personnel médical, qui relie l'immeuble à l'hôtel Hermitage. La maladie de Parkinson d'Edmond Safra nécessitait en ef-

fet la présence de huit infirmiers qui se relayaient en permanence et de quatre médecins. Or, les enquêteurs ont acquis la certitude que les éventuels agresseurs n'ont jamais ouvert la porte séparant l'infirmierie de l'appartement. Une autre porte, reliant l'infirmierie au couloir de l'hôtel voisin a-t-elle été franchie par les hommes en cagoule décrits par l'infirmier blessé ? Si tel était le cas, le procureur estime qu'ils n'ont pas pu le faire sans en avoir les clés. Dans la matinée de vendredi, deux clients arabes de l'*Hermitage* ont été interpellés en raison de leur passé judiciaire, mais ils ont été mis hors de cause.

Au concierge de l'immeuble, l'infirmier Ted Maher avait d'abord parlé d'une agression, mais pas d'un début d'incendie, découvert ultérieurement par les policiers. Un expert a depuis relevé deux départs de feu à l'intérieur de l'infirmierie. Le milliardaire a, de son côté, apparemment confondu l'arrivée des pompiers avec une ruée d'assailants. Sa panique démesurée a-t-elle été entretenue par les commu-

nications téléphoniques passées dans la salle de bains, ou par une atmosphère de menaces liée à de récentes affaires le concernant ? Edmond Safra était en tout cas très exigeant sur la sécurité. Ses gardes du corps étaient souvent recrutés au sein des services de sécurité israéliens. Le chef de sa sécurité, Samuel Cohen, était cependant à Villefranche-sur-Mer, le matin du drame, car Edmond Safra ne souhaitait pas sa présence permanente dans son appartement-fermeture de Monaco.

Une cérémonie funèbre devait être organisée, lundi, à la synagogue Beth Yacob de Genève, en présence notamment de l'écrivain Prix Nobel de la Paix Elie Wiesel. Le corps d'Edmond Safra devait être inhumé au cimetière juif de Veyrier à Genève, une cité que le milliardaire né à Beyrouth considérait, selon ses proches, comme sa deuxième ville natale, et où il avait créé sa première banque.

Erich Inciyan et Jean-Pierre Laborde

Pourquoi la mafia russe aurait pu s'intéresser à Edmond Safra

LONDRES

de notre correspondant à la City

Pour les milieux de la City, l'assassinat d'Edmond Safra souligne l'émergence des « nouveaux Russes » sur la scène financière internationale. « *Comment Safra parvenait-il à garder la clientèle sans offrir comme les grandes banques internationales toute la gamme des produits privilégiant rendement et plus-values sur sécurité ? Je suppose qu'il était moins regardant que d'autres sur l'origine des fonds déposés.* » Pour ce banquier d'affaires londonien, la Republic National Bank of New York (RNBNY) et la Safra Republic Holdings (SRH) contrôlant la banque privée basée à Genève, créées par ce hussard de la finance, n'avaient pas échappé à l'attention des mafias russes.

A l'écouter, tous les ingrédients étaient réunis pour titiller les « millionnaires rouges » : une banque familiale de taille moyenne ; un méandre de sociétés offshore et de sociétés fiduciaires essayant dans les paradis fiscaux ; un président d'honneur qui, atteint de la maladie de Parkinson, s'apprêtait à prendre sa

retraite. Mais là n'était pas l'essentiel : la banque privée était spécialisée dans trois secteurs qui intéressent particulièrement les blanchisseurs de fonds crapuleux venus de l'Est : le dépôt d'argent, le marché de l'or et le diamant.

« MA PAROLE VOUS SERT DE GARANTIE »

Certes, comme tous les établissements financiers, à New York comme à Londres, RNBNY et SRH étaient tenus au respect des règles internationales en matière de lutte contre le lessivage d'argent sale. Reste que Safra avait bâti son empire à partir du Brésil où il avait fait fortune dans les dépôts en espèces et en devises ainsi que le négoce de l'or. Par ailleurs, de nombreux gros diamantaires anversoïis étaient clients de sa banque de Genève, ville-phare de l'argent caché « défiscalesé ». Selon nos informations, cette dernière était chargée de certaines de leurs opérations de transferts de fonds.

Comme bien des banquiers occidentaux, Edmond Safra avait investi massivement en Russie. De l'avis général, ce financier dont

l'intégrité a été la marque de fabrique tout au long de sa carrière, connaissait mal l'Europe de l'Est. Après avoir été l'une des plus grosses victimes du krach financier de l'été dernier, aurait-il tenté de récupérer une partie de sa mise en refusant d'honorer certains engagements envers des entrepreneurs russes qui se seraient alors vengés ?

« Edmond connaissait instinctivement la mentalité des hommes d'affaires juifs, arabes, voire latino-américains avec qui il avait fait des affaires toute sa vie selon la règle « ma parole vous sert de garantie ». Mais face aux nouvelles pratiques de blanchiment de haut vol, ce Levantin était complètement perdu. C'est peut-être cette méconnaissance qui lui a couté la vie », affirme ce spécialiste londonien.

Il ne fait guère de doute que la déroute russe tout autant que sa maladie ou l'absence d'héritier direct ont précipité sa décision de vendre son empire financier pour 10 milliards de dollars au groupe bancaire britannique HSBC (*Le Monde* du 5-6 décembre).

Marc Roche

Une banque à l'origine de l'enquête sur le blanchiment d'argent russe

NEW YORK

de notre envoyée spéciale

L'hypothèse d'une implication de la pègre russe évoquée après la mort d'Edmond Safra est alimentée par le fait que sa banque, la Republic National Bank of New York (RNBNY), a joué un rôle important dans la découverte de ce qui est devenu l'été dernier le « *Kremlin-gate* », soit le possible détournement des crédits du Fonds monétaire international à la Russie et le recyclage de l'argent de la mafia russe par le biais d'un autre établissement de la capitale financière américaine, la Bank of New York. C'est la banque de M. Safra qui a

« Cette enquête a été principalement initiée par plusieurs rapports d'activités suspectes transmis par la Republic National Bank », atteste le FBI

alerté le FBI sur des mouvements de fonds suspects, et ce, dès août 1998. Ensuite, la banque a collaboré avec les enquêteurs.

Cette coopération a été exposée par la responsable des opérations anti-blanchiment de la Republic National Bank of New York, Anne Vitale, lors de son audition par la commission des affaires bancaires de la Chambre des représentants le 22 septembre. Le témoignage figure dans la transcription des auditions auxquelles a procédé pendant deux jours cette commission parlementaire, après les révélations sur le scandale des quelque 7 milliards de dollars ayant transité sur plusieurs comptes de la Bank of New York, qui n'a aucun lien avec l'empire Safra. Quatorze témoins ont été entendus pendant ces auditions, dont deux représentants bancaires seulement : M^{me} Vitale, côté « bon exemple », et le président de la Bank of New York, Thomas Renyi, qui, lui, n'a pu qu'admettre une moindre vigilance de la part de son établissement.

En annexe à son témoignage du 22 septembre, M^{me} Vitale a produit une lettre du FBI se félicitant des méthodes développées par la Republic National Bank pour lutter contre le blanchiment d'argent. Dans cette lettre, adressée le 5 août 1999 au président de la banque, Dov Schlein, un responsable du FBI, Lewis Shiliro, remercie l'établissement pour « *l'assistanance* » qu'il a fournie au FBI dans

« une enquête de grande ampleur » en cours sur une affaire de blanchiment. « *Cette enquête a été principalement initiée par plusieurs rapports d'activités suspectes transmis par la Republic National Bank* », atteste le FBI.

Selon l'exposé de M^{me} Vitale, le système de surveillance des mouvements de fonds électroniques a signalé en août 1998 des opérations dépassant le seuil habituel. La banque a alors découvert que des transferts d'argent d'un montant « *substantiel* », 22 millions de dollars en un mois, a-t-elle dit, avaient été opérés depuis le compte d'une compagnie dans une banque russe vers quatre bénéficiaires disposant de comptes dans des établissements de New York. L'un de ces bénéficiaires était la société Benex (*Le Monde* du 28 septembre), disposant d'un compte à la Bank of New York. La Republic National Bank a alors essayé de se renseigner sur cette société. Elle a envoyé un détective à l'adresse mentionnée sur l'ordre de virement (118-121 Queens Boulevard à Forest Hills, New York). L'enquêteur n'y ayant pas trouvé de société Benex, la banque a alerté le FBI.

Un an plus tard, il est apparu que M^{me} Vitale et la Republic National Bank ne s'étaient pas trompés. La société Benex, dirigée par un homme d'affaires, Peter Berlin, qui n'était autre que l'époux de l'une des vice-présidentes de la Bank of New York, est aujourd'hui au cœur du scandale.

M. Berlin et son épouse Lucy Edwards, qui vivent à Londres, ont été inculpés en octobre à New York et un mandat d'arrêt a été lancé à leur rencontre. Une autre employée de la branche Europe de l'Est de la Bank of New York, Svetlana Kudryavtsev, a été arrêtée le 30 novembre pour avoir touché d'importantes sommes d'argent de la Benex et avoir menti à ce sujet au FBI. L'autre vice-présidente mise en cause, Natacha Kagalovsky, qui était mariée à un ancien représentant de Moscou au FMI, a quitté la Bank of New York fin octobre, après avoir été suspendue de ses fonctions, mais n'a pas été poursuivie.

Avant de rejoindre la banque du milliardaire libanais il y a neuf ans, M^{me} Vitale était procureur dans le district sud de New York, chargée de la lutte contre le crime organisé. En conclusion de son témoignage de septembre, elle rendait hommage à M. Safra pour son « *engagement* » dans la lutte contre la corruption. En 1997, c'est à son initiative, expliquait-elle, que la banque avait organisé un séminaire sur le blanchiment d'argent à l'intention des 170 hauts responsables de toutes ses branches.

Corine Lesnes

Sylvia Zappi

Philippe Bouchet

RÉGIONS

LE MONDE / MARDI 7 DÉCEMBRE 1999

La Bretagne malade de la culture intensive

Après les producteurs de porcs, c'est au tour des aviculteurs d'être touchés par la surproduction et la baisse des prix, sur fond de pollution des eaux. La première région agricole de France n'en finit pas de payer le prix d'un modèle productiviste

RENNES

de notre correspondante régionale

Elle a soixante et un ans, un mari officiellement à la retraite, deux enfants qui travaillent avec elle et 50 000 poules qui pondent 45 000 œufs par jour, du côté de Fouesnant, dans le sud du Finistère. La famille ne gagne rien depuis des mois. « Nous avons investi dans des nouvelles cages aux normes européennes, pour que les jeunes puissent reprendre. Chez nous, tout est hypothéqué. L'affaire de la dioxine belge, cet été, nous a achevés, alors que les cours étaient déjà en chute libre. Il faut qu'ils remontent, sinon... » La fermière préfère ne pas achever sa phrase. Elle s'en prend à la poule de réforme

(celle qui est trop épuisée pour continuer à pondre intensément et qui est envoyée à l'abattoir), dont le prix est descendu à 10 centimes le kilo - « en dessous de 2 francs, ça devrait pas exister » -, à la banque, au gouvernement, qui « devrait bien trouver quelque chose à faire ».

Comme elle, ils étaient plus de trois mille, toutes filières confondues, à venir témoigner de leurs difficultés aux premiers états généraux des agriculteurs, à Quimper, fin novembre. Porcs, poulets, œufs, dindes, légumes : cette fois, en Bretagne, tout va mal en même temps. Hormis le lait, protégé par le système communautaire des quotas, tous les secteurs de la plus importante région agricole fran-

çaise subissent une crise tenace depuis 1998, dans un contexte général de surproduction. Or, parce qu'elle se frotte aux marchés étrangers, l'agriculture bretonne est directement liée aux accords commerciaux internationaux. La production française de volaille, par exemple, est la quatrième du monde. Elle se concentre aux deux tiers dans l'Ouest : dans les Pays de la Loire et, surtout, en Bretagne, qui en exporte 60 %. Le poulet, expédié congelé vers le Proche-Orient, constitue, selon la chambre d'agriculture du Finistère, la principale activité du... port de Brest. Figure emblématique, Yvon, un Finistérien au teint clair de vingt-huit ans, incarne précisément l'éle-

Première région agricole de France	
PART RELATIVE DE LA BRETAGNE DANS LA PRODUCTION FRANÇAISE	
	en pourcentage
PORCS	54,7
DINDES ET DINDONS INDUSTRIELS	48,8
ŒUFS DE POULES DE CONSOMMATION	47,5
POULETS ET POULETTES DE CHAIR	46,2
LAIT EN POUDRE ÉCRÉMÉ	36,6
VEAUX DE BOUCHÉRIE	30,9

Source : Chambre d'agriculture de Bretagne, chiffres 1998

veur breton au bord du gouffre. Il engraisse quelques porcs et environ 100 000 poulets. Sans les aides européennes à l'exportation - les fameuses « restitutions » -, l'exploitation créée par son grand-père va disparaître, faute de débouchés, « d'ici un an », estime-t-il avec un certain flegme. En Bretagne, la Confédération paysanne elle-même ne veut pas imaginer la suppression brutale de ces subventions, sauf à voir s'abattre un cataclysme sur l'économie régionale. Des milliers d'emplois sont en jeu.

Progressive depuis les accords de Marrakech, en 1994, la réduction des restitutions s'est fait surtout sentir, dans un premier temps, sur l'exportation des porcs, provoquant une chute du chiffre d'affaires de 23 % en 1998.

Dans la filière de la volaille, les industriels et les dirigeants de coopérative ont commencé par amortir le choc sur le dos des aviculteurs. Ces paysans ont ainsi vu leurs revenus chuter en moyenne de 31 % entre 1998 et 1999, selon une étude des Centres d'économie rurale de Bretagne. La dégringolade a été rapide : leurs contrats de rémunération ont d'abord été re-

vus à la baisse, puis le délai pendant lequel le poulailler reste vide, entre deux livraisons de poussins, a été allongé, passant parfois de deux à six semaines. Enfin, la densité d'animaux au mètre carré a été revue à la baisse. C'est désormais au tour des abattoirs de subir la crise. Les mesures de restructuration, de chômage technique et les suppressions d'emplois se multiplient.

DU « POULET PLUS ÉLABORÉ »

En guise de coup de grâce, l'annonce de la fermeture prochaine de l'abattoir Sabco, de Plouay (Morbihan), est tombée le 1^{er} décembre. Il compte 216 employés. En Bretagne, deux géants, Doux et Tilly-Sabco, absorbent l'essentiel de la production et occupaient, jusqu'à présent, plus de 1 600 personnes dans leurs ateliers de découpe.

« Doux est une société familiale attachée à la région », affirme Francis Ranc, directeur du développement du groupe. « Sinon, nous aurions transféré nos activités depuis longtemps. » De fait, si le siège de Doux surplombe toujours fièrement la campagne, à la lisière de

Châteaulin, le groupe vient d'investir fortement au Brésil en achetant Frangosoul, une société qui fait travailler 4 900 employés et 2 650 éleveurs.

« Nous disons que ce n'est pas une délocalisation », précise M. Ranc, il s'agit pour nous de compléter nos exportations : les volumes qui entrent dans le cadre des restitutions autorisées ne nous suffisent pas pour répondre aux besoins de nos clients habituels du Proche-Orient. » Quant à l'Europe, l'idée de Doux est d'y développer des produits transformés de qualité (labels, certifications...). Voilà qui ne fera probablement pas l'affaire de l'aviculture bretonne, habituée à produire 98 % de poulets « standards ».

Mais, dans une filière intégrée comme celle-ci, le producteur n'a pas son mot à dire. A lui l'investissement dans le bâtiment (autour de 900 000 francs), le ramassage des bêtes et les frais vétérinaires. A l'industriel, la fourniture des poussins, de leur nourriture et la stratégie commerciale.

« Nous voulons bien nous convertir dans le poulet plus élaboré », tempête Jean-Luc Evenno, président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Morbihan. Mais les usines de transformation préfèrent importer pour fabriquer leurs plats cuisinés ! Il faudrait que le consommateur puisse voir sur l'étiquette d'où vient la viande, et pas seulement lorsqu'il achète un poulet entier. » Quant aux labels, tous les Bretons l'assurent : s'ils se lancent sur ce créneau, ils vont l'engorger et les autres régions françaises s'en trouveront pénalisées.

Martine Valo

M. Glavany préconise « une conversion stratégique »

RENNES

de notre correspondante régionale

Quarante millions ? Cinquante millions de francs ? Tant qu'ils n'en auront pas vu le premier versement, les producteurs bretons de volaille continueront de prendre avec méfiance les promesses gouvernementales d'un prochain plan d'urgence. En attendant, depuis plusieurs jours, les aviculteurs multiplient les manifestations, notamment à Saint-Brieuc, et s'approprient à manifester à Paris, lundi 6 décembre. Derrière ces accès de colère et de désespérance, il y a aussi des questions de fond : « Il faut mettre en œuvre une conversion stratégique du modèle agricole breton », a ainsi déclaré, mercredi 1^{er} décembre, Jean Glavany, ministre de l'agriculture. L'objectif est « l'amélioration de la valeur ajoutée » de la production régionale, qui ne peut aller sans « la reconquête de la qualité de l'eau ». Depuis, M. Glavany a nommé un chargé de mission auprès du préfet de Bretagne pour « coordonner la mise en œuvre d'un plan concerté d'actions structurelles entre l'Etat et les collectivités locales ».

Au nom des difficultés économiques, certains espèrent reléguer la dimension catastrophique de

l'environnement à une question subalterne, et, au passage, continuer à ne pas acquiescer de redevance sur la pollution. Or des associations de consommateurs et de protection de la nature appellent à manifester, samedi 11 décembre, à Saint-Brieuc. Elles réclament la démission des responsables de la chambre d'agriculture, qui, selon elles, savaient que le poulet d'exportation et autres productions intensives avaient du plomb dans l'aile et ont laissé les élevages se développer.

Un rapport consacré au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), daté de juillet et qui a peu circulé, excite bien des aigres et des curiosités. Selon ses auteurs, le PMPOA pourrait coûter une quinzaine de milliards de francs de financements publics (+130 % au regard des prévisions). Les auteurs dénoncent le manque de fermeté de l'Etat face aux éleveurs en infraction, le peu de contrôle dans la collecte de la redevance pollution. Surtout, il ne semble pas, concluent-ils, que le programme « ait eu d'influence notable sur la qualité des eaux ».

M. V.

PLUS DE 760 DESTINATIONS.
ON A CERTAINEMENT BESOIN
DE VOUS QUELQUE PART.



STAR ALLIANCE
Le monde a son réseau aérien.



www.star-alliance.com

DISPARITIONS

Nilde Iotti

La reine rouge

NILDE IOTTI, grande dame de la vie politique italienne, s'est éteinte dans la nuit du vendredi 3 au samedi 4 décembre, à Rome, des suites d'une longue maladie. Sentant que la fin était proche, « la reine de Montecitorio » (siège de la Chambre) avait renoncé à son mandat parlementaire le 18 novembre, unanimement saluée par toute la classe politique. Un départ regretté pour cette femme de soixante-dix-neuf ans, députée sans interruption depuis 1946, qui fut une pionnière de la lutte féminine dans la vie politique italienne et un personnage hors du commun.

Après un passé de résistante, cette figure historique du Parti communiste italien (PCI), issue d'un milieu extrêmement modeste, avait, dès l'âge de vingt-six ans, fait partie de l'Assemblée constituante l'année même où le droit de vote était accordé aux femmes. Cette première conquête fut parachevée en 1979, lorsque Nilde Iotti devint présidente de la Chambre des députés, fonction qui lui fut renouvelée trois fois jusqu'en 1992. Une personnalité dans une Assemblée surtout masculine, souvent mouvementée, à la tête de laquelle elle réussit à imposer sa rigueur et son impartialité. Surnommée « *la reine rouge* » ou « *la tsarine rouge* »,

Nilde Iotti est toujours parvenue, entre sourires et persuasion, à désarmer ses détracteurs. Car il n'était pas facile d'être communiste, femme engagée et compagne de Palmiro Togliatti à une époque où les tensions étaient exacerbées dans la Péninsule.

Quand Nilde Iotti et Palmiro Togliatti se sont rencontrés, elle avait vingt-six ans et lui cinquante-trois. Le secrétaire du PCI était marié, père de famille. Leur liaison ne fut pas facile et donna lieu à de multiples controverses au sein même du PCI. Elle lui avait pourtant pratriquement sauvé la vie en se jetant sur son corps, le 14 juillet 1948, lorsqu'il fut victime d'un attentat. Ils restèrent ensemble jusqu'à la mort de Togliatti en août 1964. Une fille adoptive, Marisa, leur survit. « *Etrange famille, avait-elle un jour déclaré. Pas un vrai mari, pas une vraie épouse ni même une vraie fille, et pourtant c'était une vraie famille.* » Nilde Iotti sera enterrée au côté de son compagnon après des obsèques nationales, lundi 6 décembre. Une communion éternelle alors que le parti fut si long à reconnaître cette union et les valeurs de cette combattante de premier ordre qui entra au comité central du PCI en 1956, année de l'invasion de la Hongrie.

Ancienne parlementaire européenne (1969-1979), cette femme d'avant-garde, passionnée, aux idées affirmées, et qui, à treize reprises, a été élue au Parlement, fut également la première femme de l'histoire italienne à laquelle il fut proposé – par Francesco Cossiga – de former un gouvernement en 1991. C'est encore à elle que revint la délicate tâche de présider la Bicamérale, Assemblée constituée de parlementaires des deux Chambres afin d'opérer la modification des institutions. Son dernier rôle de pionnière, elle l'a joué il y a seulement vingt jours en faisant accepter sous les applaudissements sa démission de députée. Du jamais vu.

Unanimentement appréciée, Nilde Iotti a été citée comme un modèle exemplaire de serviteur de la République au-delà de ses idées. Elle a toujours refusé les marchandages et a décliné le poste de sénateur à vie. Au moment où le PCI s'est sabordé pour devenir le PDS (Parti démocratique de la gauche), elle a suivi Achille Occhetto. Jusqu'au bout, elle est restée fidèle à ses conceptions, à son siège de parlementaire et à un homme qui fut toute sa vie.

Michel Bôle-Richard

Claude David

Un spécialiste de Kafka

LE GERMANISTE français, spécialiste de Kafka, Claude David est mort vendredi 26 novembre à Paris à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il a occupé une place de premier rang dans les études germaniques tant par son enseignement à la Sorbonne avant et après 1968 que par ses travaux sur Kafka et Rilke, sur George, Goethe, Heine, Arnim, Wagner et Brecht.

L'idée fixe qui a été déterminante tout au long de son parcours universitaire peut se résumer en une exigence de qualité et de rigueur sans compromissions, dans la meilleure tradition de la germanistique française. Il était, en effet, convaincu que l'*Auslandsgermanistik*, la germanistique française, en l'occurrence, avait un rôle essentiel et spécifique à jouer par rapport à l'*Inlandsgermanistik*, c'est-à-dire la germanistique allemande. Il a dirigé d'innombrables thèses de doctorat et formé ainsi plusieurs géné-

rations de professeurs d'université. Claude David est né en 1913 à Reims. Après des études brillantes, il est reçu à l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm en 1933 et premier à l'agrégation d'allemand en 1937. Il est mobilisé pendant la drôle de guerre et se cache devant l'invasisseur allemand, notamment dans l'enseignement privé à Nice et dans les fermes de Provence. Il échappe de justesse à une arrestation par la Gestapo. Cette douloureuse expérience ne l'a pas empêché, comme beaucoup d'autres persécutés du nazisme, de se consacrer à l'autre Allemagne et à sa littérature qu'il aimait tant. Il prépare une thèse de doctorat sur l'œuvre poétique de Stefan George qu'il soutient en 1951 en Sorbonne (publié en 1957, éd. IAC). Il est assistant et bientôt professeur à l'université de Lille.

En 1957 a lieu son élection à la Sorbonne, où il dirigera l'institut d'études germaniques, de 1967 jus-

qu'à sa retraite en 1981. Il consacre l'essentiel de son œuvre à Franz Kafka, avec une biographie chez Fayard en 1989 et surtout avec la publication des œuvres complètes dans la Pléiade (quatre volumes) qui constitue un véritable événement de médiation culturelle. Il en est de même avec Rainer Maria Rilke, dont il édite les œuvres en prose en 1993, toujours dans la Pléiade.

Les importants travaux sur les écrivains de langue allemande consacrent sa renommée internationale dont témoignent les nombreuses invitations par les universités étrangères non seulement en Allemagne et en Autriche, mais également aux Etats-Unis en Italie et en Pologne, ainsi que les prix littéraires (Gundolf), les académies étrangères (Darmstadt) dont il était membre.

Bernard Lortholary et Hansgerd Schulte

■ **DON « SUGARCANE » HARRIS**, violoniste de blues, de jazz et de rock noir américain, a été découvert mort, mercredi 1^{er} décembre, à son domicile du quartier de South Los Angeles. Sugar cane Harris, qui souffrait depuis plusieurs années d'une maladie pulmonaire, était né le 18 juin 1938 à Pasadena (Californie). De formation classique, Sugar cane Harris forme, en 1956, un duo avec le guitariste Dewey Terry, Don and Dewey. Au milieu des années 60, Sugar cane Harris rejoint Frank Zappa, John Mayall, au sein des Bluesbreakers, ou le Johnny Otis Band. Il fonde en 1970 le Sugar cane Harris Group et participe par intermittence à Pure Food and Drug Act, formation culte de la scène californienne avec le guitariste Randy Resnick, le bassiste Larry Taylor et le batteur Paul Lagos (leur album *Choice Cuts* est entré dans la légende). Il enregistre dans les années 70 plusieurs albums pour des marques américaines ou européennes. Depuis les années 80, il tournait parfois avec Dewey Terry ou certains de ses anciens compagnons dans le circuit des clubs et des festivals de blues. Le label britannique Past & Present vient de publier un double CD du violoniste intitulé *Anthology vol. 1*.

Jacques Isnard

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Les familles Bonaldi, Jule, Vidal et leurs enfants ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Simone BARTHÉLÉMY, chevalier de la Légion d'honneur.

L'incinération aura lieu le jeudi 9 décembre 1999, à 15 heures, crématorium des Joncherolles, 93, rue Marcel-Sembat, à Villetaneuse (Seine-Saint-Denis).

– M^{me} Vera Boinsic, son épouse, Frédérique et Lionel Cassiani-Ingoni, sa fille et son gendre, Ses petits-fils, Et toute sa famille, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Prosper BOISNIC, Verdienskreuz 1. Klasse, chevalier de l'ordre national du Mérite, croix de guerre 1939-1945, ancien vice-président de la Fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique et de la Chambre syndicale des industries papetières et graphiques, ancien conseiller honoraire du commerce extérieur de la France,

survenu le 27 novembre 1999, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 3 décembre, dans l'intimité familiale.

– L'Ecole de la Cause freudienne, L'Ecole européenne de psychanalyse, L'Association mondiale de psychanalyse, Et la Fondation du champ freudien, ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue et amie,

M^{me} Rachel FAJERSZTAJN, psychiatre, psychanalyste, analyste membre de l'Ecole de la Cause freudienne, membre de l'Association Cause freudienne Belgique, membre de l'Ecole européenne de psychanalyse, membre de l'Association mondiale de psychanalyse,

et expriment à ses enfants, à son petit-fils, à sa famille et à ses proches leur profonde sympathie.

Les obsèques ont eu lieu ce lundi 6 décembre 1999, à Bruxelles.

– Le Plessis-Robinson.

M. et M^{me} Bernard Lefranc, M. et M^{me} Jean-Pierre Miesusset, M. et M^{me} Jean-Yves Moëlo, ses enfants, Guillaume, Thibault, Cédric, Laetitia et Loïc, ses petits-enfants, Jérémie, son arrière-petit-fils, Ainsi que toute la famille, font part du décès de

M^{me} Annette LEGOEUL-LEFRANC, née LEDENT,

survenu à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Ses obsèques seront célébrées mardi 7 décembre 1999, à 11 h 30, au crématorium de Bourgogne, à Crissey (Saône-et-Loire).

11, rue Morinet, 71100 Chalons-sur-Saône.

– Colette Losappio, son épouse, Philippe Losappio, Denis et Corinne Zanotti, ses enfants, Maxime Losappio, son frère, ont la douleur de faire part du décès de

Laurent LOSAPPIO, survenu le 2 décembre 1999.

La levée du corps aura lieu le mercredi 8 décembre, à 8 h 30, à l'hôpital américain de Bourgogne, entrée 40, rue Chauveau, à Neuilly-sur-Seine.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 8 décembre, à 15 heures, en l'église Saint-Saturnin (Charente), suivie de l'inhumation au cimetière.

CARNET DU MONDE

Téléphones : **01-42-17-39-80** **01-42-17-38-42**
01-42-17-29-96
Fax : **01-42-17-21-36**

– Michel et Brigitte Gorin, Caroline, Jessica, Yaëlle et Jonathan ont la douleur d'annoncer le décès de leur mère et grand-mère,

M^{me} Ghita GORFINKEL,

survenu le 3 décembre 1999.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Pantin, le 8 décembre, à 14 h 30 (entrée principale).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

40, rue de Liège, 75008 Paris.

– M. et M^{me} Antoine Schwarz, ses parents, Matthieu et Etienne, ses frères, M^{me} Henri Coudreau, sa grand-mère, Et toute la famille, ont la tristesse de faire part du décès de

Guillaume SCHWARZ,

survenu le 30 novembre 1999, dans sa vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 8 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Léon, à Paris-15^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Moïf (Loire-Atlantique) dans l'intimité familiale.

20, square de La-Motte-Piquet, 75015 Paris.

– Valentine « Zoupette » Ducamp, Stéphane et Martine Ullern, Delphine et Francis Boraud, ses enfants,

Anne, Marine, Christophe, Clarisse, Alexandre, Nicolas, Eléonore, Louise, Paul, Ugo, Pablo, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Hélène ULLERN, née UNGEMACH,

survenu le 1^{er} décembre 1999, dans sa quatre-vingt-dixième année.

L'inhumation a eu lieu dans la stricte intimité familiale, à Berville-sur-Mer.

Anniversaires de décès

– Vingt ans déjà, le 7 décembre 1979, disparaissait

Paul BIGNON,

le grand tribun syndicaliste CFDT des AGF et de la profession des assurances des années 1945 à 1970.

Souvenons-nous.

René Thévenot.

Jean-Pierre SÉRIS, 1941-1994.

Restent, tristes et fidèles, ceux qui devenaient familiers de cet austère professeur et ravivaient leurs esprits, ..., de sa joie spéculative. (ASI).

Messes anniversaires

– L'Institut Alain-Poher, Ses anciens collaborateurs, Et ses amis, vous invitent à l'hommage qui sera rendu à l'occasion du troisième anniversaire de la disparition du président

Alain POHER,

en participant à la cérémonie religieuse qui aura lieu le jeudi 9 décembre 1999, à 19 h 15, en la chapelle des Carnes, à l'Institut catholique de Paris, 70, rue de Vaugirard (parking Saint-Sulpice).

Institut Alain-Poher, 16, rue du Maréchal-Foch, 94480 Ablon-sur-Seine.

Cours

COURS D'ARABE
Tous niveaux.
Jour, soir et samedi.

INSC-AFAC : 01-42-72-20-88

Assemblées générales

– L'ANCEF (Association nationale des centres de ski de fond) informe ses adhérents de la tenue de son assemblée générale le 10 décembre 1999, à partir de 9 h 30, à l'hôtel Climat de France-Meylan (Isère).

Conférences

Dans le cadre des manifestations « Regards sur la vie juive au Maroc », mercredi 8 décembre 1999, à 19 heures, **Paul B. Fenton**, professeur d'hébreu à l'université Paris-IV - Sorbonne.

Les synagogues et les cimetières juifs au Maroc

Auditorium du Musée d'art et d'histoire du judaïsme, Hôtel de Saint-Aignan, 71, rue du Temple, Paris-3^e. Tél. : 01-53-01-86-65. Entrée : 20 francs.

Soutenances de thèse

– Le 3 décembre 1999, au groupe HEC, **Tanyam Abdessemed** a soutenu publiquement sa thèse de doctorat intitulée : « **Management stratégique et technologies de réseau : analyse des déterminants de la compatibilité et de la coopération** », dirigée par le professeur Bertrand Quélin, professeur au groupe HEC.

Le jury lui a décerné le titre de docteur en sciences de gestion, mention Très Honorable avec félicitations du jury.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaire**
Egidius Berns et Jean Mathiot : « **Politique des philosophes, politique des économistes** ». 10 et 17 décembre, 14 janvier, 18 heures-20 heures, amph B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Samedi autour d'un livre**
La parole muette de Jacques Rancière avec Alain Badiou, Raymond Bellour, Jean-Clet Martin et Jacques Rancière. 11 décembre, 9 h 30-12 h 30, amph Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).

Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

CARNET DU MONDE TARIFS 99 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
136 TTC - 20,73 €
TARIF ABONNÉS 118 F TTC - 17,98 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES
520 F TTC - 79,27 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 62 F TTC - 9,45 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 83 F TTC - 12,65 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80
+ 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Spécial

★ AN ★

2000 ★

Fêtez le nouveau Millénaire dans le carnet

tarif: 83 F TTC la ligne
01.42.17.39.80



<http://www.lemonde.fr>

Voyages : achats de billets d'avion et promotions (vols, séjours, circuits ...)

HORIZONS

PORTRAIT

CE soir-là, à Lou-déac, dans les Côtes-d'Armor, un couple de vieux militants sort de la salle municipale en trotinant. Elle, admirative : « *C'est une battante, hein ?* » Lui, en ajustant son béret : « *Eh ! C'est une Basque !* » Un peu plus tôt dans la journée, à Saint-Lô, une jeune femme se tourne vers ses compagnons après l'avoir écoutée : « *Mais c'est génial ! C'est ça qu'il nous faut, non ?* » Trois jeunes gens, « *fillonistes* » au premier tour, acquiescent. N'est-ce pas gênant, tout de même, que ce soit une femme ? « *Au contraire. Il y a des tas de femmes chefs d'entreprise, et elles sont dynamiques* », répond un ancien chauffeur de l'Elysée reconverti dans l'agriculture. Un hôtelier sympathisant du Finistère, qui lui a loué un salon pour une réunion, monte à l'étage pour l'écouter quelques minutes. Il en redescend, conquis à son tour : « *J'ai accueilli les trois autres candidats. Jusqu'à présent, j'étais plutôt pour Devedjian. Mais là, c'est drôlement intéressant : ça pourrait être la Nicole Notat du RPR.* »

Michèle Alliot-Marie est en campagne, depuis la veille, pour le second tour de l'élection du président du RPR. A la différence de Jean-Paul Delevoye ou de François Fillon, elle n'a ni réseaux ni fonds de commerce, mais l'alchimie est en train de prendre. Pour son premier meeting, à Dugny, en Seine-Saint-Denis, Eric Raoult a fait donner, pour l'accueillir, la chanson des Beatles « *Michèle, ma belle...* ». De nouvelles pancartes, d'abord artisanales, ont fait leur apparition : « *Michèle en 99, pour Jacques en 2002* », « *MAM... et ça repart* ».

« *MAM* » est encore très prudente, à cette heure. « *Une élection n'est jamais jouée avant que le dernier bulletin soit dépouillé* », rappelle-t-elle souvent à ses collaborateurs. Au soir du premier tour, le 20 novembre, on n'a d'ailleurs pas sablé le champagne au QG de campagne de M^{me} Alliot-Marie. Le lendemain, son état-major est dans une annexe de l'Assemblée nationale pour une réunion de travail. Rédiger la profession de foi du second tour – « *un RPR uni, fort, moderne et fidèle* » –, arrêter la liste des fédérations à visiter, préparer les rencontres avec les candidats éliminés au premier tour, s'assurer de la fidélité des mandataires locaux, maîtriser autant que possible le « *plan médias* », la machine est relancée.

Ils ne sont que sept parlementaires autour d'elle, ce dimanche après-midi : Patrick Ollier, son mandataire national, Jacques Baumel, Yves Fromion, Thierry Mariani, Patrice Martin-Lalande, députés, et les sénateurs Jean Chérioux et Serge Vinçon. L'équipe des permanents est limitée à six personnes, parmi lesquelles sa nièce Ludivine, le directeur de campagne, Denis Gabriel, et Jean-François Probst, un vieux routier du chiraquisme, qui furent tous deux membres du cabinet de M^{me} Alliot-Marie au ministère de la jeunesse et des sports, de 1993 à 1995. En neuf jours seulement, la candidate prévoit notamment d'aller saluer son amie Françoise de Panafieu dans sa permanence parisienne ; de « *labourer* » le Grand Ouest, où son concurrent du premier tour, François Fillon, est en train de tisser sa toile ; de se rendre en Corse et à Marseille, où les résultats n'ont guère été brillants ; et de finir sa campagne à Bordeaux, chez Alain Juppé. Rien n'est laissé au hasard. Pour plus de sécurité, elle ajoute à un emploi du temps déjà chargé un déplacement dans le Nord, largement acquis à Jean-Paul Delevoye, un autre encore à Millau, dans l'Aveyron, chez Jacques Godfrain, comme elle amateur de rugby et bon connaisseur de l'Afrique.

Sous des airs avenants, Michèle Alliot-Marie est souvent distante. Enjouée, drôle, voire charmeuse, elle aime aller à la rencontre des militants. Elle rend visite discrètement à une fédération, une fois par mois, depuis douze ans. Mais elle a la répartie vive, elle peut être cassante. « *C'est sa manière de se protéger. C'est une femme toute en énergie* », tempère son ami Patrick Ollier. Si ce n'était la couleur des cheveux, elle ferait songer, parlant de son équipe, à Barbara lorsqu'elle chantait *Mes hommes*. Il est vrai qu'au RPR comme au Pays basque il lui a fallu se garder du machisme ambiant. Lors de l'élection présidentielle de 1995, par

JEAN-LUC LUYSSENS



Madame « LE » président

La candidature de Michèle Alliot-Marie, élue présidente du RPR, est née d'une plaisanterie entre amis, en juillet : « Et si on présentait une femme ! »
Portrait d'une bûcheuse au sang basque qui se destinait au droit avant de tomber dans le chaudron de la politique

exemple, elle cherche longtemps à éviter la cassure entre chiraquiens et balladuriens. Le surnom de « *passerelle* » qu'elle gagne à cette occasion donne encore lieu, chez les « *compagnons* », à toutes sortes d'allusions douteuses. Il en va de même lorsque, plus récemment, parlant de ses relations avec les « *éléphants* » du RPR, elle répond qu'« *il suffit de leur caresser la trompe* ».

VOLONTIERS traditionnelle, elle est hostile à la féminisation des titres. « *Le* » député des Pyrénées-Atlantiques préférera donc être appelé « *madame "LE" président* ». Sa candidature est pourtant née d'une plaisanterie, lors d'une soirée entre amis, au mois de juillet. Le RPR est au plus mal. Des conseillers de l'Elysée s'activent déjà autour de Jean-Paul Delevoye. « *Et si l'on présentait une femme !* », lance un convive. L'idée fait son chemin tout au long de l'été. Michèle Alliot-Marie est embarrassée, car elle prépare la sortie de son dernier livre, *La République des irresponsables* (éditions Odile Jacob), mais elle consulte tout à tour tous les dignitaires du gaullisme, y compris le président de la République, qui ne met pas son veto. Après le retrait, le 14 septembre, de Nicolas Sarkozy, elle redoute qu'un nouvel affrontement interne, entre chiraquiens et séguinistes, ne fasse « *péter le mouvement* ». Elle se déclare le 21 septembre, dans un café de Saint-Germain-des-Près, Le Flore. Ce sera sa seule concession à

ce côté bon chic, bon genre qu'on lui reproche parfois.

Car, pour le reste, M^{me} Alliot-Marie sait faire : entre le 4 octobre, date du début de sa campagne, à Vanves, dans les Hauts-de-Seine, et le premier tour de scrutin, le 20 novembre, la candidate a animé quatre-vingt-treize réunions dans quatre-vingt-quatre départements et parcouru près de 40 000 kilomètres, l'équivalent du tour de la Terre. « *Pour faire campagne, il faut savoir faire trois choses, m'a conseillé un jour Chirac. Il faut savoir serrer des mains, savoir dormir pendant les déplacements et faire pipi dès que possible* », plaisante-t-elle.

Dès son plus jeune âge, M^{me} Alliot-Marie est « *tombée dans le chaudron* », comme elle dit, de la politique. Son père, Bernard Marie, a été député, de 1967 à 1981, et maire de Biarritz, de 1977 à 1991. Ancien chef du service du contentieux à la Banque de France et ancien arbitre international de rugby, celui-ci se voit proposer, peu après son élection à l'Assemblée nationale, le portefeuille de la jeunesse et des sports. Il le refuse, au prétexte qu'il débute en politique. Mais un député de la même « *promotion* », élu en Corrèze et aussitôt nommé secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi, passe déjeuner, un jour, chez « *les Marie* ». Jacques Chirac – car c'est bien de lui qu'il s'agit – s'enquiert déjà personnellement de l'avenir de la jeune Michèle.

Etudiante en droit, âgée de vingt et un ans, Michèle Alliot-Marie n'imagine pas, alors, de s'engager

dans une carrière politique. Bûcheuse, elle se voit plutôt dans la peau d'une technicienne du droit, ce qu'elle deviendra, du reste. Commandeur de l'Etoile équatatoriale du Gabon, titulaire des palmes magistrales du Pérou et de bien d'autres décorations, M^{me} Alliot-Marie a effectué de nombreuses expertises juridiques à l'étranger. Elle a notamment participé à la rédaction de la Constitution de la République islamique des Comores et à celle d'un code civil et pénal pour le Kivu. A la fin des années 60, elle se prépare donc à accumuler les diplômes : doctorat en droit, doctorat en sciences politiques, certificat de droit et d'économie des pays d'Afrique, maîtrise d'ethnologie. Mais un premier déclin survient lors des événements de mai 1968. « *J'ai pris la parole, un jour, devant un amphibondé. C'était totalement à contre-courant de ce qui se disait, mais les gens m'ont écoutée* », se souvient-elle. M^{me} Marie se retrouve très vite dans un petit groupe de jeunes gens venus d'horizons divers et chargés de réfléchir à la réforme de l'Université.

Discrète, comme toujours dès lors qu'il s'agit de sa vie privée, elle ne dit rien du rôle joué à cette époque par un de ses professeurs, Michel Alliot, qui deviendra plus tard son mari. Après la révolte de mai, celui-ci devient directeur de cabinet du nouveau ministre de l'éducation nationale, Edgar Faure. En 1972, elle est elle-même appelée au cabinet d'Edgar Faure, devenu ministre d'Etat, ministre des affaires sociales. Imitant le fameux zézeaiement de l'ancien président du conseil de la IV^e République, Michèle Alliot-Marie raconte : « *J'ai reçu un coup de fil chez moi, un soir vers 23 heures. Le ministre d'Etat voulait me voir tout de suite, à son domicile. Je m'y rends, on me fait entrer dans la chambre. Il était déjà au lit et jouait au Scrabble avec son épouse, Lucie Faure. "Ma petite Mîzèle, z'ai besoin de vous..." C'est comme ça que j'ai découvert l'univers des cabinets ministériels et que j'ai appris très vite que, pour y signifier l'étendue de son pouvoir, il faut avoir un abat-jour plus grand que celui des autres !* »

La nouvelle chargée de mission « *suit* », tout à la fois, l'application de la loi de 1971 sur la formation permanente, la jeunesse et l'Europe sociale. Elle participe aussi au Comité d'études pour un nouveau contrat social, lancé par Edgar Faure, qui prône la constitution de

« *majorités d'idées* ». Puis les étapes s'enchaînent : cabinet du ministre des départements et territoires d'outre-mer, Bernard Stasi, en 1973 ; cabinet du secrétaire d'Etat aux universités, Jean-Pierre Soisson, en 1974 ; cabinet de la ministre des universités, Alice Saunier-Seïté, de 1976 à 1978. C'est alors que Bernard Marie fait appel à sa fille pour en faire sa suppléante à l'Assemblée. Ils sont élus dès le premier tour dans leur fief du Pays basque. « *Elle pouvait reprendre son travail d'universitaire tout en faisant avancer les dossiers dans les ministères, tandis que, moi, je m'occupais de la circonscription sur le terrain* », explique aujourd'hui l'ancien député.

UNE fois encore, Jacques Chirac s'intéresse à la jeune femme et veut la faire adhérer au RPR. « *Je lui ai répondu quelque chose du genre : je ferai comme vous, je prendrai ma carte quand je dirigerai le parti* », dit-elle.

« Pour faire campagne, il faut savoir faire trois choses, m'a conseillé, un jour, Chirac. Il faut savoir serrer des mains, savoir dormir pendant les déplacements et faire pipi dès que possible »

Mais, en 1981, « *choquée par l'intonation* » qui accompagne, selon elle, l'arrivée de la gauche au pouvoir, elle crée l'Association de défense des droits et des libertés, présente dans quarante-sept départements, et devient, toujours sans avoir la carte du mouvement, secrétaire nationale du RPR chargée de la fonction publique, puis de l'enseignement.

Aux élections législatives de 1986, le président du RPR lui donne le choix entre Paris et les Pyrénées-Atlantiques. Elle préfère garder son indépendance en assurant la succession familiale dans son département d'origine. La liste RPR-UDF obtient trois élus, Jean Gougny, François Bayrou et Michèle Alliot-Marie. La nomination immédiate de celle-ci comme secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement auprès du ministre de l'éducation nationale, René Monory, permet au suivant de liste, Alain Lamassoure, d'entrer à l'Assemblée nationale. « *Je n'étais que moyennement motivée pour entrer au gouvernement,*

mais je n'ai pas vraiment eu le choix. Une fois encore, le téléphone a sonné vers 23 heures, alors que j'étais en train de bouquiner. Chirac m'a dit que j'aurais des pouvoirs étendus. » De fait, la secrétaire d'Etat a rapidement des relations tendues avec son ministre.

Après la première cohabitation, Michèle Alliot-Marie se retrouve au Parlement européen et devient secrétaire générale adjointe du RPR, auprès d'Alain Juppé, chargé des affaires européennes. Elle entre aussi au conseil municipal de Biarritz, avec l'objectif de succéder un jour à son père. La manœuvre échoue, et elle est contrainte de se replier sur Saint-Jean-de-Luz, d'abord comme conseiller général, puis comme maire, en 1995, après un passage de deux ans au ministère de la jeunesse et des sports. « *On dit souvent qu'il y a un clan Marie. C'est vrai, au fond, mais c'est notre façon de nous protéger* », reconnaît-elle.

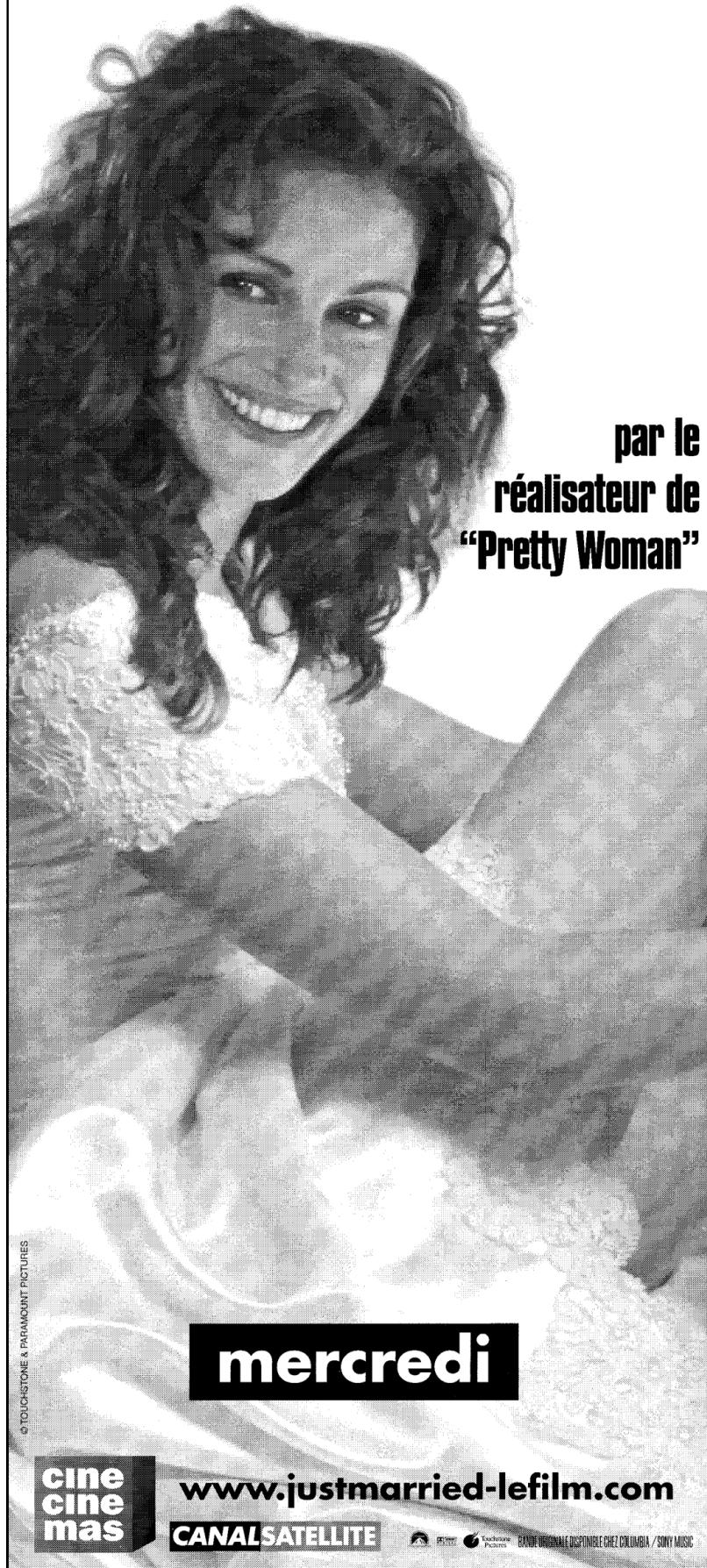
Le Pays basque est son refuge : « *Je ne maîtrise pas complètement la langue, mais j'en sais suffisamment pour chanter la messe en basque et insulter mes adversaires.* » Hostile à la création d'un département basque, elle n'a jamais eu de problèmes avec les nationalistes. « *C'est dû au respect de la parole donnée* », explique-t-elle. Dans les Pyrénées-Atlantiques, elle entretient des relations cordiales avec le président de l'UDF, François Bayrou, dont elle est la première vice-présidente au conseil général. C'est un atout, a-t-elle fait valoir pendant la campagne, pour réengager le dialogue au sein de l'opposition. Entre la Basquoise et le Béarnais, universitaire comme elle, mais sans doute trop dilettante à ses yeux, c'est chacun chez soi. « *Quand je le rencontre, j'ai toujours mon petit cou-teau dans la poche, pour me défendre* », confie madame « *le* » président.

Jean-Louis Saux

JULIA ROBERTS

JUST

De nouveau réunis.



par le
réalisateur de
"Pretty Woman"

mercredi

cine
mas

www.justmarried-lefilm.com

CANALSATELLITE

BANQUE UNIONALE DISPONIBLE CHEZ COLUMBIA / SONY MUSIC

Il est mal d'offenser Jeanne par Michel Roca

Il y a eu la Jeanne de Dreyer, *La Passion de Jeanne*, et nous l'avons aimée. Renée Falconetti, inoubliable, interprétait une Jeanne mystique et inspirée. Ses larmes ont suscité nos larmes. Cette œuvre rebelle déployait l'aventure intérieure de Jeanne.

Il y a eu la Jeanne d'Arc de Victor Fleming, à grand spectacle, un peu grandiloquente, mais animée par une interprète fière et altière, Ingrid Bergman. Elle devait jouer plus tard le rôle pour Roberto Rossellini. La comparaison de ses interprétations est passionnante.

Il y a eu la Jeanne de Bresson, *le Procès de Jeanne d'Arc*, pure et dépouillée, sobrement jouée par Florence Delay. Nous avons admiré ce film.

Le film de Luc Besson est un produit et non une œuvre. La débauche de moyens mis en chantier a conduit à réaliser, comme c'est souvent le cas, une marchandise banale formatée pour le marché américain.

Il y a eu, plus récemment, *Jeanne la Pucelle*, de Jacques Rivette, où Sandrine Bonnaire incarnait magnifiquement un être simple, essentiel, proche de nous. D'autres Jeanne, comme celles de Méliès, de Marc de Gastyne ou de Gleb Panfilov, ont retenu notre regard, marqué notre mémoire. Toutes avaient une âme.

Jeanne n'appartient à personne, et il est naturel que de nombreux cinéastes de toutes origines aient voulu porter à l'écran un tel sujet, éclairant sans l'épuiser, selon de multiples guises, le mystère de sa vie. La réussite d'un film sur Jeanne d'Arc requiert au minimum une vision, une conception de l'histoire et la découverte d'une actrice hors du commun que le rôle transforme.

Falconetti venait d'un théâtre assez léger. L'alchimie de Dreyer en a fait une Jeanne bouleversante. Et puis, hélas ! il y a la Jeanne de Luc Besson, sans épaisseur et sans âme, servie par une actrice de bonne volonté, Milla Jovovich. Ce n'est pas la même chose d'être l'héroïne du *Cinquième Élément* et d'incarner Jeanne. Le réalisateur nous dit que Milla Jovovich « ressemble à Jeanne... Elles sont géniales, folles, hypersensibles, capables de tout ». Passons sur l'emphase de la comparaison, la fatuité du propos, dérisoires. Non, Jeanne n'était ni géniale ni folle. On ne peut lui appliquer ces qualificatifs.

Voici donc une Jeanne agitée, portée à la limite de l'hystérie, jouant dans un film appuyé, proche du voyeurisme, grotesque, désespérément vide. La mise en scène est pauvre, convenue. Même les scènes de bravoure, les batailles, sont lourdes, ennuyeuses. Les voix doublées produisent un effet d'inauthenticité digne des séries communes. La musique d'Eric Serra, envahissante et redondante, imite Carl Orff de manière ridicule. Le langage est vulgaire, anachronique : « Elle est dingue... », entend-on. Relisons vite les minutes des procès de Jeanne, écoutons la langue splendide de la Pucelle, cette adolescente sans instruction qui signait d'une croix.

Ce film est un produit et non une œuvre. La débauche de moyens mis en chantier a conduit à réaliser, comme c'est souvent le cas, une marchandise banale formatée pour le marché américain.

A la question : « Quel intérêt ? », je sais que l'on nous répondra : « Combien d'entrées ? » La critique, qui devrait être un laboratoire de l'esprit, soit accompagne un film auquel elle découvre d'étonnantes complexités, une dimension analytique, soit le promeut sans vergogne.

La dernière Jeanne du siècle ne fait pas honneur à ce dernier. Peut-être même en constitue-t-elle des emblèmes. La perte de valeurs et de repères, sans parler de spiritualité, est de règle. Grandeur et beauté disparaissent. L'industrie cinématographique fournit ainsi chaque semaine au grand public, à la jeunesse, des sous-produits étrangers à l'art et à la culture.

Vite, programmons les autres Jeanne, celles qui parlent encore à notre cœur, à notre esprit, à notre sensibilité. Il est mal d'offenser Jeanne.

Michel Roca est vice-président de la Cinémathèque de Toulouse.

Le XXI^e siècle a commencé à Seattle

Suite de la première page

Or tout cela, qui était dispersé, s'est soudain trouvé rassemblé. La rencontre d'un rural français moustachu, justement reconnu comme réincarnation d'Astérix, et de la conférence mondiale de Seattle a été l'élément catalytique. Il s'est constitué de façon quasi spontanée, à partir d'associations, d'ONG, d'expériences locales, une internationale civile hors des partis politiques.

Certes, le mouvement a été aussitôt parasité par trotskistes, libertaires, communistes et, comme de coutume, les futurs conflits et noyautages entre ces sectaires risqueront de le déformer et de le détruire. Mais déjà, de lui-même, il a trouvé et proclamé une sentence admirable qui exprime de la façon la plus concise l'enjeu du débat : « Le monde n'est pas une marchandise. » La formule ne fait pas que révéler la vérité de la prophétie de Marx dénonçant la marchandisation progressive de toutes choses, y compris des vivants et des humains. Elle dénonce implicitement la logique du calcul qui, régnant dans les esprits des technocrates et économistes, est aveugle aux êtres, aux passions, aux sentiments, aux malheurs et bonheurs humains. Elle proclame enfin la prise en charge du monde.

Effectivement, les prises de conscience fragmentaires se sont rassemblées à Seattle et se sont mondialisées. En fait, la mondialisation technico-économique de la dé-

cennie 90 était le stade nouveau d'un processus commencé au XVI^e siècle par la conquête des Amériques, poursuivi par la colonisation de la planète par l'Occident européen et qui, après les décolonisations, a subi l'hégémonie technico-économique des Etats-Unis.

Comme je l'ai indiqué ailleurs, ce processus a été accompagné et contesté par une seconde mondialisation toujours minoritaire, apparaissant avec la reconnaissance des droits humains aux Indiens d'Amérique (Bartolomé de Las Casas) et de la légitimité des civilisations non européennes (de Montaigne à Voltaire).

Cette seconde mondialisation se continua par la diffusion des idées humanistes et universalistes, elles-mêmes propulsées par la Révolution française puis par les idées internationalistes et les premières aspirations aux Etats-Unis du monde (Victor Hugo).

Dans la seconde partie du XX^e siècle, en dépit de la décomposition et de la dégénérescence des internationalismes, en dépit des enfièvements nationalistes et des fanatismes religieux, on voit se développer les multiples rameaux d'une citoyenneté terrienne, prélude à une prise de conscience d'une « Terre patrie », devant s'enraciner dans les esprits sans toutefois supprimer les vertus des différentes et multiples patries nationales. Il s'agit désormais de relier non seulement de façon technico-économique, mais surtout de façon intellectuelle, morale et affective, les fragments dispersés du genre humain.

Seattle, qui devait consacrer l'irrésistible progrès de la mondialisation technico-économique, a vu la naissance d'un nouveau mouvement d'échelle et d'ampleur mondiales. Ce nouveau mouvement associe un souverainisme

Fonds de par Pierre Bancel

L'APPARITION massive, sur le marché boursier français, des fonds de pension étrangers, notamment (mais pas uniquement) américains, est relativement récente. Cela rend d'autant plus frappante l'ampleur de leur montée en puissance. A la fin de 1998, ils représentaient une très large part des 29,5 % des actions françaises cotées à Paris détenues par des non-résidents, selon la balance des paiements. A titre de comparaison, les non-résidents ne détiennent que 7 % de la capitalisation boursière aux Etats-Unis, et 16 % en Grande-Bretagne.

Plusieurs hommes politiques se sont récemment inquiétés de ce mouvement, sans paraître prendre conscience qu'à l'origine de cette « invasion » des fonds de pension, un paramètre décisif est de nature fiscale. Egalement préoccupé par le phénomène, le Conseil national des impôts (CNI) a préconisé divers remèdes : création de fonds de pension français, aménagement de la fiscalité en faveur des actions..., sans s'intéresser au statut fiscal des non-résidents. Pourtant, l'imposition des dividendes versés par les sociétés françaises avantage de façon démesurée les investisseurs étrangers. En particulier, les fonds de pension non résidents sont actuellement exonérés de toute imposition sur les dividendes français qu'ils encaissent.

Normalement, les investisseurs étrangers acquittent une retenue à la source, généralement de 15 %. Mais une décision prise en 1993 par Nicolas Sarkozy, alors ministre du budget, accorde aux fonds de pension étrangers le bénéfice du remboursement partiel de l'impôt fiscal dans la limite de cette retenue à la source. Ceux-ci sont donc de fait dispensés du paiement de tout impôt.

L'avoir fiscal correspond au remboursement par le fisc, aux actionnaires qui encaissent les dividendes, de l'impôt sur les bénéfices précédemment acquitté par la société qui distribue ces dividendes. Dans son principe, ce remboursement a pour objet d'éviter la double imposition d'un même gain. On peut considérer ce mécanisme comme légitime à l'égard du contribuable dont la totalité des revenus est taxée en France. Mais il ne se justifie pas pour les non-résidents, et moins encore dans le cas des fonds de pension qui ne sont soumis à aucune imposition dans leur pays d'origine. Le dernier rapport du CNI attire l'attention sur le fait que la France est le seul pays

d'enracinement, de culture et de civilisation (qui, bien que reconnaissant l'Etat national, n'est nullement d'étatisme nationaliste) à une authentique conscience des problèmes mondiaux ainsi qu'à une volonté nouvelle d'agir désormais au niveau de l'association de tous ceux qui sont menacés par l'hégémonie du quantitatif, de la rentabilité, du profit, de la maximisation.

Cela, loin d'exclure les Etats-Unis dans un anti-américanisme borné, permet d'associer leurs fermiers et consommateurs aux fermiers et consommateurs d'Europe. Il y a de plus, comme insiste José Bové, l'inclusion dans le mouvement des problèmes et nécessités des autres continents : l'énorme masse humaine du monde dit « en voie de développement », qui ne trouve sa capacité exportatrice que dans le très faible coût d'une main-d'œuvre privée de droits syndicaux ; le monde africain appauvri par les monocultures importées d'Occident, qui ont détruit les agricultures de subsistance et jeté dans les bidonvilles urbains les ruraux déracinés.

Le mouvement de la seconde mondialisation se doit de prendre en charge tous les Terriens. Le problème à trois ou quatre partenaires à intérêts divergents ne peut être résolu dans l'immédiat, mais des compromis et un cheminement peuvent être déjà envisagés par le nouveau mouvement.

Un monde nouveau sort des brouillards de décembre 1999.

D'un côté, nous pouvons voir l'hydre formée par la conjonction des développements de la science, des techniques, du capitalisme, avec déjà une convergence formidable dans l'industrie génétique. Ces développements, animés par la recherche du profit, de la maximisation, de la rentabilité, obéissent à

pension : l'invasion expliquée

et Yves Jacquin Depeyre

européen à faire bénéficier les non-résidents du remboursement de l'impôt fiscal. Et le CNI chiffre le coût de cette mesure à 23,5 milliards de francs sur huit ans.

Au-delà de son coût budgétaire immédiat, le régime de faveur accordé aux fonds de pension a un autre effet pervers. Il crée entre ceux-ci et les investisseurs français un différentiel de rendement dont la conséquence logique est le rachat progressif des titres des sociétés françaises par les investisseurs étrangers.

Un calcul simple permet d'illustrer cette différence de traitement. Soit un investisseur privé français disposant d'un portefeuille de titres significatif. Il acquitte une contribution sur ses dividendes au taux marginal (54 %) de l'impôt sur le revenu (IRPP), augmenté de la CSG de 10 %. Son taux global d'imposition (hors impôt de solidarité sur la fortune) est donc de 64 %. Pour un dividende de 100 F, il bénéficie d'un avoir fiscal (AF) de 50 F, lui aussi soumis à l'impôt sur le revenu et à la CSG. Son impôt est donc de 150 x 64 %, soit 96 F. Au final, son dividende de 100 F lui rapporte ainsi 100 + 50 (AF) - 96 (IRPP) = 54 F après impôt.

Une décision prise en 1993 par M. Sarkozy, alors ministre du budget : les fonds de pension étrangers sont de fait dispensés du paiement de tout impôt

Le fonds de pension américain, pour le même dividende de 100 F, devrait subir une retenue à la source de 15 % calculée sur cette somme. Mais, en application de la circulaire Sarkozy, le fisc compense cette retenue par un avoir fiscal du même montant.

Ainsi, 100 F de dividendes d'une société française, c'est 100 F d'enchâssés net d'impôt pour le fonds de pension étranger, contre 54 F au capitaliste indigène. Le différentiel de rendement en faveur du premier est donc de 185 %. Rien d'étonnant à ce que l'un achète et que l'autre vende.

Incidemment, la baisse de l'avoir fiscal remboursé aux sociétés de-

puis cette année aura un impact nul sur les fonds de pension. Que l'avoir fiscal remboursable soit pour eux de 50 % jusqu'à l'an dernier, de 45 % actuellement, voire de 40 % l'an prochain, il compensera toujours largement le montant de la retenue à la source. Seules les sociétés de capitaux français en supporteront les conséquences financières.

Les fonds de pension du Royaume-Uni profitent de dispositions encore plus avantageuses. La convention fiscale franco-britannique du 22 mai 1968 (article 9, § 7b) stipule que le fisc français leur rembourse intégralement l'avoir fiscal. Un dividende de 100 F leur rapporte donc 145 F, avoir fiscal inclus. Ce qui, diminué de 15 % de retenue à la source, leur laisse un dividende net d'impôt de 123,75 F. Le différentiel de rendement atteint ici 228 % en faveur des non-résidents !

Les modèles de gestion financière démontrent que le prix des actifs financiers dépend de l'espérance de gain des investisseurs. Si l'on introduit sur le marché une catégorie d'investisseurs, dont l'espérance de gain est majorée par une fiscalité privilégiée (en l'occurrence, les fonds de pension étrangers), on peut facilement démontrer que le cours des actions va augmenter puisque ces investisseurs privilégiés seront prêts à payer un prix plus élevé que les autres investisseurs. Cela correspondait aux objectifs à court terme des gouvernements en phase de privatisation. Mais on peut aussi démontrer - conséquence apparemment non envisagée par le ministre du budget en 1993 - que, progressivement, la totalité des titres offerts sur le marché seront achetés par les investisseurs privilégiés.

Dans le cas présent, il n'est pas rationnel de la part d'un investisseur résident, lourdement taxé comme il l'est, de conserver ou d'acheter des actions au niveau de cours atteint, vu le faible rendement après impôt que lui rapportent ses dividendes.

Et ce raisonnement théorique est totalement confirmé par l'observation. En 1998, les investissements nets des non-résidents en actions françaises s'élevaient à 70 milliards de francs, contre seulement 6 milliards aux résidents. Les non-résidents ont donc réalisé l'an dernier un investissement net en actions près de 12 fois supérieur à celui des résidents. Conformément à la théorie, les résidents vendent et les non-résidents achètent.

Or les non-résidents disposent de capitaux considérables, et seule la vitesse de rotation des portefeuilles limite l'ampleur du transfert des actions françaises vers l'étranger. Ce mouvement ne saurait que se poursuivre et s'accroître dans les années à venir, avec pour terme logique le passage aux mains des non-résidents de la quasi-totalité de la capitalisation boursière française - sauf modification radicale des orientations fiscales actuelles.

Cette modification ne sera guère aisée, tant les conventions fiscales internationales actuelles constituent une contrainte pour la France. Rapporter la circulaire Sarkozy, mesure unilatérale en faveur des fonds de pension, serait toutefois plus facile que rediscuter la convention franco-britannique, redoutablement bien négociée par la Grande-Bretagne dès 1968. Mais l'un comme l'autre supposeraient une révolution dans l'approche et l'abolition d'une règle non écrite, mais qui paraît d'application constante, de « préférence pour les non-résidents » au détriment des résidents.

Dans le cas des fonds de pension, cette générosité de l'Etat français envers les non-résidents surprend d'autant plus qu'aucune réciprocité n'est possible, puisqu'il n'existe pas de fonds de pension français. Quant à l'argument souvent invoqué de la nécessité de faire appel aux capitaux étrangers pour financer l'économie française, il est contredit par l'abondance de l'épargne disponible en France. Ce qu'ont bien montré les privatisations des quinze dernières années, où les particuliers français se sont régulièrement portés acquéreurs de plusieurs fois la quantité de titres qui leur était réservée.

La question est pourtant cruciale pour l'avenir. Outre la délocalisation des centres de décision économiques, dont certains se sont déjà alarmés, le transfert entre les mains de non-résidents du capital des sociétés françaises diminue sévèrement le rendement de l'imposition du capital. Que les résidents détenteurs de capitaux s'expatrient ou qu'ils cèdent leurs titres à des non-résidents moins lourdement taxés, le résultat est le même. Et cela sera d'autant plus dommageable que la part du capital dans la valeur ajoutée continue de son côté à augmenter.

Pierre Bancel est journaliste, Yves Jacquin Depeyre est économiste.

une logique calculatrice et déterministe qui est celle de la fabrication et de l'usage des machines artificielles, logique qui se répand dans tous les secteurs de la vie humaine.

L'ennemi n'est pas le seul capitalisme, qui du reste est nécessaire à l'économie concurrentielle. De plus, l'hydre contient en elle-même des éléments bénéfiques qui peuvent modifier le cours des événements. Ainsi, de nombreuses disciplines scientifiques se regroupent et développent une connaissance complexe, à l'inverse du cours simplificateur et réducteur du siècle précédent. Des secteurs scientifiques de plus en plus importants, avec en tête l'écologie, éclairent la

nucléaire, la manipulation génétique, la dégradation écologique sont toutes trois filles du développement de la triade science/technologie/industrie.

Et nous voyons les effets en chaîne de ces développements.

Première chaîne se bouclant sur elle-même en cercle vicieux : agriculture intensive, OGM, rentabilité forcée dans l'agriculture et dans l'économie, dégradation des qualités des aliments, dégradation de la qualité de la vie, homogénéisation des genres de vie, dégradation des milieux naturels, des milieux urbains, de la biosphère et de la sociosphère, diversités biologiques culturelles, du politique à l'écono-

d'une politique de civilisation prenant en charge tous ces aspects, en la prise de conscience des problèmes globaux et fondamentaux pour le genre humain, c'est-à-dire les citoyens d'une Terre qui doit devenir patrie.

Effectivement, l'enracinement et l'élargissement d'un patriotisme terrestre formeront l'âme de la seconde mondialisation, qui voudra et pourra peut-être domestiquer la première et civiliser la Terre.

La situation est fondamentalement complexe. Nous avons dit que la première mondialisation comporte des contre-courants positifs nés de l'excès même de développement des courants négatifs. La bataille n'est pas seulement entre la conférence officielle de la première mondialisation et l'expression ainsi que les pressions de la seconde. Il y a batailles au sein de la conférence officielle entre Europe et Etats-Unis, Sud et Nord, nations nanties et nations démunies. La seconde mondialisation doit maintenir une alliance complexe entre les souverainetés nationales et la nouvelle souveraineté internationale de la Terre patrie. Parasitée par les nostalgiques du marxisme-léninisme, elle risque la dislocation. Elle comporte encore beaucoup de simplifications, certes, mais quelle simplification dévastatrice dans le calcul et la réduction à l'économie de l'autre camp !

Les fronts sont entrecroisés et se chevauchent les uns les autres. Ce sont ces complexités qu'il faut penser, affronter et non éluder, afin de bien dégager une voie.

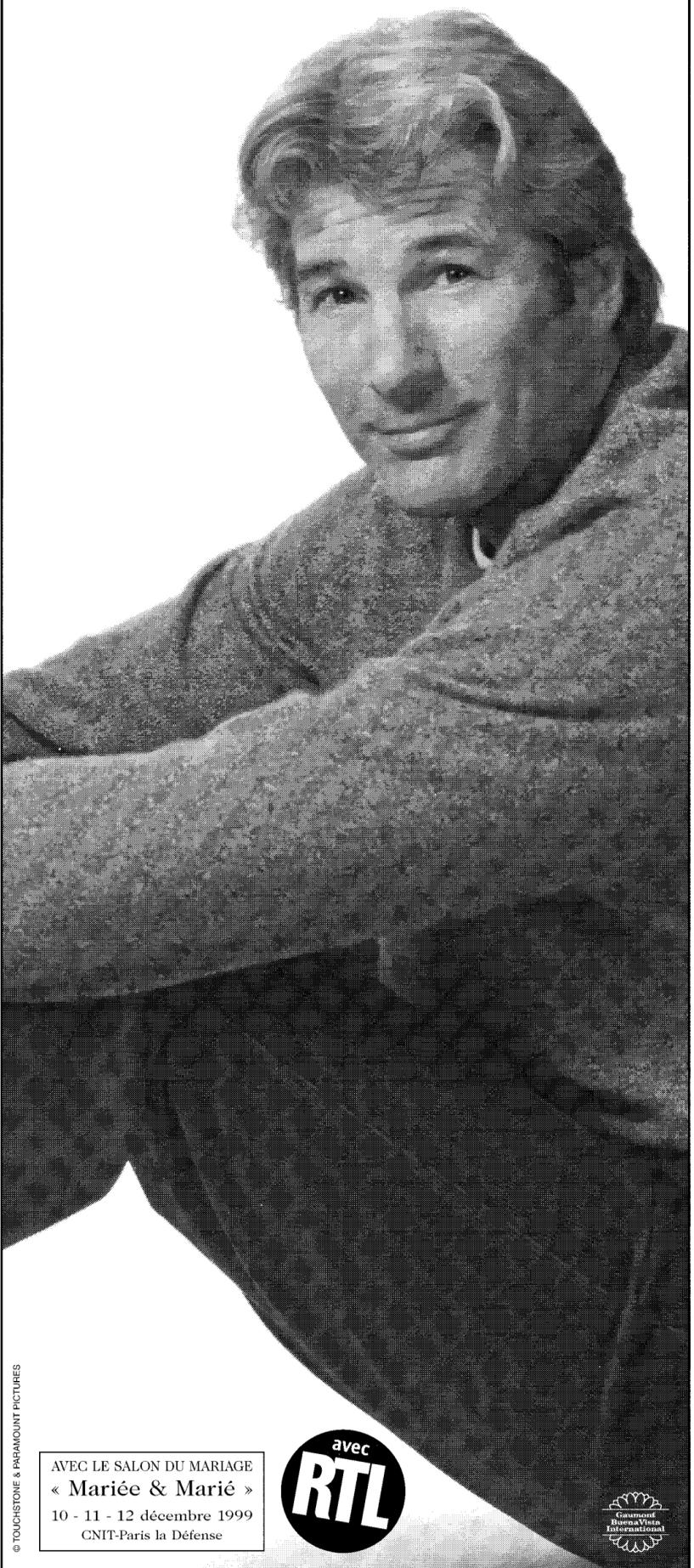
Voilà. Ce n'est pas la lutte finale. C'est la lutte initiale du siècle à venir qui dessine son visage : à l'échelle humaine, à l'échelle planétaire.

Edgar Morin

RICHARD GERE

MARRIED (OU PRESQUE)

De nouveau amoureux ?



© TOUCHSTONE & PARAMOUNT PICTURES

AVEC LE SALON DU MARIAGE
« Mariée & Marié »
10 - 11 - 12 décembre 1999
CNIT-Paris la Défense



2000 DÉBATS POUR LE SIÈCLE À VENIR

Loïc Wacquant, sociologue

« L'Etat-pénitence tend à se substituer à l'Etat-providence »

Ce professeur de l'université de Berkeley en Californie dénonce l'importation du modèle « libéral-paternaliste » américain qui gère les effets du laisser-faire selon une logique punitive

« Selon vous, en deux décennies, les Etats-Unis ont basculé du traitement social de la pauvreté à son traitement pénal. Comment en êtes-vous arrivé à explorer cette piste ?

— C'est en menant une enquête ethnographique au sein du ghetto noir de Chicago que je me suis rendu compte à quel point l'institution pénitentiaire est omniprésente au bas de la structure sociale des Etats-Unis. La plupart des jeunes du quartier où je conduisais mes observations avaient fait de la détention et dès que l'un d'eux venait à disparaître, on supposait tout naturellement qu'il avait atterri derrière les barreaux ! Quand Clinton a aboli l'aide sociale en 1996 pour la remplacer par un programme de travail forcé, il est devenu clair que le démantèlement du filet de protection sociale et le déploiement concomitant d'un filet policier et pénal au maillage de plus en plus serré répondait à un même objectif : criminaliser la misère afin d'asseoir le nouveau régime du salariat précaire et sous-payé.

— La transition de l'Etat-providence à l'Etat-pénitence ne concerne pas tous les Américains : elle cible les indésirables, les inutiles et les insoumis à l'ordre économique et ethnique qui se met en place suite à l'abandon du compromis social fordiste-keynésien et à la crise du ghetto, soit le sous-prolétariat noir des grandes villes, les fractions déqualifiées de la classe ouvrière, et tous ceux qui refusent le travail de misère et se tournent vers l'économie informelle de la rue, dont le secteur mortel est le commerce de la drogue.

— Comment la politique pénale et carcérale des Etats-Unis a-t-elle évolué durant cette période ?

— Au lendemain des émeutes d'Attica, il y a vingt-cinq ans, le débat pénal aux Etats-Unis tournait autour de la "décarcération" et des peines de substitution ; le nombre des reclus diminuait. Dix ans plus tard, contre toute attente, la population carcérale avait bondi de 380 000 à 780 000 détenus. Aujourd'hui, elle avoisine les deux millions, et nul ne sait désormais comment enrayer cette infernale machine à enfermer. Avec 700 détenus pour 100 000 habitants – soit six à douze fois plus que dans les pays européens – les Etats-Unis sont le second incarcérateur au monde juste derrière la Russie. C'est ce que j'appelle l'extension verticale du système, qui est sans précédent historique dans une période où la criminalité ne change pas d'échelle. A cela s'ajoute l'extension horizontale, puisque les populations placées sous main de justice *extra muros* (condamnés à des peines avec sursis ou libérés en conditionnelle) augmentent tout aussi vite. Au total, ce sont six millions d'Américains qui sont sous tutelle pénale, soit 5 % des adultes, mais aussi un homme noir sur dix et un jeune Noir sur trois.



THERRY DALEY

— Pour développer cet Etat pénal surdimensionné, il fallait des moyens : l'Amérique a donc comprimé ses dépenses publiques en matière sanitaire, sociale, et éducative et, parallèlement, gonflé les personnels et les crédits policiers et pénitentiaires. Pensez que, sous Reagan et Bush, le seul poste « prison » augmente trois fois plus vite que le budget militaire !

— Vous pensez qu'il existe un lien direct entre le développement du néolibéralisme et la pénalisation de la société ?

— Ce n'est pas une coïncidence si la Grande-Bretagne affiche à la fois le marché du travail le plus dérégulé, la croissance de la population carcérale la plus forte des grands pays d'Europe (+ 50 % en cinq ans) et la privatisation du système pénitentiaire la plus avancée. De prime abord, un Etat pénal fort apparaît contradictoire avec le dépensement de l'Etat prôné par le libéralisme ; mais, en réalité, « libéralisation » de l'économie et pénalisation de la précarité vont de pair, l'une servant à renforcer l'autre. C'est ainsi que s'invente sous nos yeux une nouvelle forme politique, un Etat-centaure que j'appelle « libéral-paternaliste » : il est libéral en amont, puisqu'il pratique la doctrine du laisser-faire au niveau des mécanismes générateurs des inégalités sociales, mais il est paternaliste et punitif quand il s'agit d'en gérer les conséquences en aval, notamment dans les quartiers pauvres qui encaissent de plein fouet la dérégulation du marché du travail et le recul de la protection sociale.

— Selon vous, le basculement

de l'Etat social vers l'Etat pénal et la théorie de la tolérance zéro se diffusent en Europe. Quels éléments vous permettent d'être aussi affirmatif ?

— Dans presque tous les pays d'Europe, on relève une forte hausse de la population pénitentiaire, parmi laquelle prédominent chômeurs, précaires et étrangers, mais aussi un net durcissement des politiques pénales, plus ouvertement tournées vers la défense sociale au détriment de la réinsertion, et une généralisation du recours au pénal pour juguler les effets dél-

— tères de la montée de l'insécurité salariale. Il n'est pas jusqu'aux dispositifs d'assistance aux plus démunis qui ne se recomposent selon une logique panoptique et punitive. Partout se propage un discours anticrime rigide et simpliste d'un autre âge qu'on nous présente comme souple et nouveau au seul motif qu'il vient d'Amérique, et notamment de New York, Mecque de la religion sécuritaire.

— En France, la sécurité a été promue priorité gouvernementale mais seulement après avoir été au préalable ravalée à la seule sécurité physique (ou criminelle), arbitrairement séparée de la sécurité salariale, sociale, médicale ou éducative. Cette thématique provient directement d'instituts néoconservateurs américains qui l'ont exportée vers la Grande-Bretagne, sas d'acclimatation européen, et journaliers, officiels et universitaires concourent à la répandre. Paradoxalement, les gouvernements de gauche sont encore plus demandeurs de pénal que ceux de droite, parce que, s'étant convertis à la vision néolibérale en matière économique et sociale, ils se retrouvent en déficit de légitimité. On réaffirme le droit à la sécurité avec d'autant plus de vigueur qu'on est incapable d'assurer le droit au travail puisque, dans ce domaine, on nous prie de nous résigner au fait que « l'Etat ne peut pas tout faire »...

— Reste que la violence dans les quartiers populaires, et notamment la violence des jeunes, a augmenté ces dernières années...

— Il faut d'abord mettre un sérieux bémol aux discours de panique qu'on entend aujourd'hui à ce sujet et se poser la question de savoir d'où cette violence provient. Toute la violence n'a pas un caractère politique, mais il est clair que nombre d'actes collectifs expriment

le refus d'un pouvoir dont on ne reconnaît pas la légitimité parce qu'il n'a à offrir qu'un horizon bouché, fait de stages-bidons, d'emplois-placards et de misère morale et matérielle au quotidien. Les prétendues violences urbaines, c'est-à-dire celles qui remettent en question l'autorité de l'Etat, peuvent s'analyser comme un signe de démocratie : le signe que les gens ne se laissent pas écraser par le Moloch du marché de l'emploi déqualifié. Quand ils se révoltent contre les brutalités policières, ces jeunes envoient un message politique aux représentants de l'Etat. Mais ceux-ci s'empresent de le dépolitiser parce qu'ils n'ont pas d'autres outils pour le traiter, c'est-à-dire pas d'autre politique économique – sans parler de cette cacophonie bureaucratique qu'on appelle politique de la ville.

— Les politiques de traitement en temps réel de la délinquance, telles qu'elles sont préconisées par le gouvernement, n'ont donc, selon vous, aucune utilité ?

— C'est une supercherie extraordinaire de faire croire qu'on va vraiment faire reculer la délinquance – et, pire encore, les fautes incivilités – avec l'appareil policier et pénal. Car, dans tous les pays démocratiques, seule une infime proportion des infractions commises fait l'objet d'une action en justice (aux Etats-Unis, 4 % à peine des atteintes aux personnes sont traitées avec succès par le système judiciaire). Pour avoir un impact même minime, il faudrait donc le surdévelopper dans des proportions inimaginables. Ensuite, en banalisant le recours à l'appareil répressif, on diminue d'autant son effet stigmatisant et dissuasif. Enfin, la « policarisation » des quartiers de relégation peut même nourrir la délinquance en y enracinant une culture de ré-

sistance à l'autorité. Quant à la prison, elle déstabilise gravement les familles et les zones pauvres soumise à son tropisme : elle est une formidable fabrique de précarité *sui generis*. Et, en bout de course, l'échec programmé de la gestion pénale de la misère servira de justification... à son extension indéfinie.

— Mais, c'est là le hic, l'utilité visée des politiques répressives n'est ni criminelle ni pénologique : elle est purement électorale. Elle consiste à séduire les franges autoritaristes de l'électorat en réaffirmant au plan symbolique le rôle de l'Etat comme garant d'ordre. Ce n'est pas un hasard si le virage sécuritaire du gouvernement Jospin s'est subitement accéléré en décembre dernier, au moment où la scission du Front national libérait un volant de voix à attirer...

— Existe-t-il une alternative à cette pénalisation croissante ?

— Oui, c'est ce que montre la sociologie comparée et l'expérience présente de pays voisins comme l'Allemagne, l'Autriche ou la Finlande. Mais pour s'en apercevoir, il faut récuser la séparation entre l'économique et le social, et entre l'individuel et le social, qui forme le socle de la pensée néolibérale. Partir de cette fausse dichotomie entre conduites individuelles et causes sociales (que Lionel Jospin ravalait même dans un récent entretien au Monde au rang d'« excuses sociologiques »), terme fétiche des intellectuels à la solde des *think tanks* de la nouvelle droite anglo-américaine, c'est s'enfermer dans une impasse qui mène droit à une escalade pénale sans fin. Il faut ensuite reconnaître les véritables causes de ces phénomènes : le travail de sappe du chômage et l'insécurité diffuse qu'engendre la généralisation du salariat précaire. On parle beaucoup des immigrés de la deuxième génération – terme impropre puisque, par définition même, ils ne sont pas immigrés ! –, mais on parle bien peu de la deuxième génération du chômage de masse.

— On reste stupéfait de constater qu'aujourd'hui l'Europe est gouvernée par des partis d'obédience sociale-démocrate et que personne n'aborde sérieusement la question de l'Europe sociale. Cela témoigne bien du ghetto noir de Chicago, où il a appris le métier de boxeur, qu'il a découvert l'importance aux Etats-Unis du système pénal et policier chez les plus défavorisés, l'Europe, estime-t-il, est tentée de suivre le modèle américain.

— Dans le livre *Les Prisons de la misère*, qui vient d'être publié par les éditions Raisons d'agir, lan-

— sable. Plus qu'une thèse, c'est une cause qu'il défend, celle du sous-prolétariat, sacrifié selon lui sur l'autel du libéralisme. Si c'est dans le ghetto noir de Chicago, où il a appris le métier de boxeur, qu'il a découvert l'importance aux Etats-Unis du système pénal et policier chez les plus défavorisés, l'Europe, estime-t-il, est tentée de suivre le modèle américain.

— Dans le livre *Les Prisons de la misère*, qui vient d'être publié par les éditions Raisons d'agir, lan-

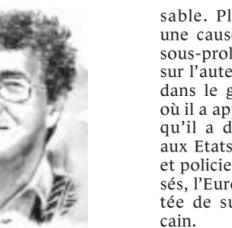
— cees par Pierre Bourdieu (189 pages, 40 francs, 6,1 €), il décrit la montée en puissance de l'appareil policier et pénal aux Etats-Unis et les mécanismes de diffusion, en Europe, des doctrines néolibérales américaines. Polémiste, il s'en prend notamment à plusieurs de ses confrères français et fustige les intellectuels de gauche qui appellent de leurs vœux une « refondation » de la République.

— C. Pr et M.-P. S.

Un disciple de Pierre Bourdieu au-delà de l'Atlantique

À PARIS, il se déplace avec sa valise à roulettes, qu'il tire avec un air d'éternel étudiant. Lorsqu'il passe au Collège de France, c'est qu'il arrive des Etats-Unis ou qu'il y repart. Depuis quinze ans, Loïc Wacquant vit outre-Atlantique, tout en gardant un pied en France. Agé de trente-huit ans, diplômé d'HEC, titulaire d'une maîtrise de sociologie passée à Nanterre et d'un doctorat de sociologie de l'université de Chicago, cet ancien élève de Pierre Bourdieu, dont les premiers travaux portaient sur les mutations de la société coloniale en Nouvelle-Calédonie, est aujourd'hui professeur à l'université de Berkeley (Californie), où il enseigne la sociologie.

— Chercheur au Centre de sociologie européenne, au Collège de France, il « suit » également des étudiants parisiens et participe actuellement à un programme de recherches financé par l'Union européenne, intitulé « Etat social, Etat pénal en France ». Sur le sujet, Loïc Wacquant est intar-



LOÏC WACQUANT

— cees par Pierre Bourdieu (189 pages, 40 francs, 6,1 €), il décrit la montée en puissance de l'appareil policier et pénal aux Etats-Unis et les mécanismes de diffusion, en Europe, des doctrines néolibérales américaines. Polémiste, il s'en prend notamment à plusieurs de ses confrères français et fustige les intellectuels de gauche qui appellent de leurs vœux une « refondation » de la République.

— C. Pr et M.-P. S.

Christian Sautter, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, au « Grand Jury RTL-« Le Monde »-LCI »

« Nous déciderons en avril si nous avons les moyens de faire baisser la taxe d'habitation pour l'automne 2000 »

« Vous avez conservé le bureau qui était le vôtre comme secrétaire d'Etat au budget. Etes-vous là pour assurer l'intérim en attendant que Dominique Strauss-Kahn puisse reprendre son poste ?

— Il est clair que si Dominique Strauss-Kahn pouvait sortir rapidement des difficultés judiciaires où il est, je serais le premier à m'en réjouir. Mais si j'occupe mon bureau, c'est parce que c'est un bureau traditionnel, que je trouve très beau, avec un mobilier qui remonte à Napoléon III. C'est un point de vue esthétique, ce n'est pas un point de vue politique. Après ce départ brutal, qui nous a beaucoup émus – moi-même, les secrétaires d'Etat, les collaborateurs directs, l'ensemble de la maison Bercy –, nous avons repris la marche en avant. Nous avons devant nous un programme de réformes qui va nous occuper.

— Partagez-vous pleinement les convictions de M. Strauss-Kahn ou bien êtes-vous, comme on le dit, plus dirigiste ou plus étatiste que votre prédécesseur ?

— Je crois que la croissance ne

— tombe pas du ciel et qu'elle peut être stimulée par l'Etat, même si ce sont les entreprises, les salariés qui en font l'essentiel. Je crois à la volonté de croissance. Ensuite, je crois à la croissance partagée, c'est-à-dire que, spontanément, on peut avoir une croissance rapide – c'est le cas des Etats-Unis – et des inégalités qui s'ouvrent de plus en plus. Une des responsabilités de la politique économique et sociale est de faire en sorte que tout le monde trouve son compte dans la croissance, non seulement en termes d'emploi, mais aussi en termes de partage du revenu.

— En matière de finances publiques, je crois qu'il faut utiliser avec parcimonie l'argent des contribuables. Sur une période de deux ans ou deux ans et demi, les dépenses de l'Etat sont à peu près stables, tout en finançant les priorités. Il faut dépenser mieux et réduire les déficits. Les intérêts de la dette de l'Etat représentent un peu moins, maintenant, que le budget de l'éducation nationale ou le budget de l'emploi et de la solidarité. Il faut ré-

— duire la dette publique et, si c'est possible, réduire les impôts.

— On parle d'une baisse de la taxe d'habitation qui pourrait entrer en vigueur dès l'automne 2000, puis, pour le budget 2001, d'une baisse de l'impôt sur le revenu...

— Durant le débat budgétaire, nous avons promis aux parlementaires que si nous avions les moyens financiers nécessaires – nous ne le saurons qu'au mois d'avril –, nous ferions un effort sur l'impôt direct qui est payé par tous les Français, c'est-à-dire la taxe d'habitation. Nous déciderons au mois d'avril si nous avons les moyens de faire baisser la taxe d'habitation pour l'automne 2000.

— Quant à l'impôt sur le revenu, qui n'est payé que par la moitié des Français, nous l'abaisserons, si nous en avons les moyens, en 2001 et en 2002.

— Pour les revenus les plus élevés ?

— Non, pas seulement pour les tranches supérieures, mais on regardera sans a priori. Il est clair qu'il

— faut que l'effort, la réussite soient, si je puis dire, récompensés, mais il faut aussi que l'impôt reste progressif.

— Lionel Jospin entend réconcilier les classes moyennes avec les classes populaires. Jusqu'à quel niveau d'imposition appartient-on à la classe moyenne ?

— Ce qui est sûr, c'est que les classes populaires et les classes moyennes paient toute la taxe d'habitation et que l'impôt sur le revenu, qui est payé par la moitié des contribuables, touche plutôt les classes moyennes. Je pense que nous ferons un effort, puisqu'il faut aller dans le sens de la justice fiscale. Si l'on veut taxer la rente, on peut avoir un taux élevé. En revanche, pour les créateurs d'entreprise, nous avons rétabli un système que la majorité précédente avait aboli, celui des bons de croissance. Il donne un statut fiscal favorable à ceux qui décident de créer une entreprise, qui se paient petitement et qui se récompenseront, si je puis dire, sur la réussite de l'entreprise.

— La politique du gouvernement,

— c'est d'accroître l'emploi et de réduire le chômage. Donc, nous allons regarder, sans préjugé, l'ensemble de la taxe d'habitation. On sait qu'à certains moments la taxe d'habitation freine le retour à l'activité. Lorsque quelqu'un est au RMI, il ne paie pas la taxe d'habitation ; s'il travaille au SMIC, il paie la taxe d'habitation, et cela peut représenter de deux à quatre semaines de SMIC. Donc, le premier ministre a décidé que l'on ne paierait pas la taxe d'habitation au moment où on reprend le travail.

— Vous êtes plus à l'aise sur la taxe d'habitation que sur l'impôt sur le revenu, mais, quand même, considérez-vous que les hauts revenus sont pénalisés en France par rapport à l'Allemagne ou, surtout, à l'Angleterre ?

— Non. Lorsque je vois des frontaliers, par exemple, qui travaillent en Allemagne, en Belgique ou en Suisse et qui supplient d'être imposés en France...

— Ce ne sont pas de hauts revenus !

— Peut-être, mais je me dis que

— notre régime fiscal n'est pas si défavorable que cela.

— L'amendement parlementaire qui taxe les plus-values de stock-options comme les autres revenus va-t-il demeurer au-delà de 2000 ?

— Il n'y a pas eu de décision de prise, cet autumn, durant le débat budgétaire. Nous avons choisi d'inclure ce sujet dans l'ensemble de la réflexion sur l'impôt sur le revenu et il a été dit que, dans un certain nombre de cas, la taxation des stock-options se rapprochera de l'impôt sur le revenu. Pourquoi ? Parce qu'actuellement, ce système qui, en principe, devrait récompenser la réussite, est un système opaque, réservé à un tout petit nombre. Ce que nous voulons, c'est développer l'actionnariat salarial et permettre à un beaucoup plus grand nombre de salariés de participer à la réussite de l'entreprise. »

Propos recueillis par Anita Jarreau, Patrick Hasserre et Olivier Mazerolle

Seattle : les raisons d'un échec annoncé

LE DÉFILÉ prévu à Seattle le 30 novembre, jour de l'ouverture officielle de la conférence de l'Organisation mondiale du commerce, « ne doit durer que trois ou quatre heures », avait expliqué Paul Schell, le maire de la ville. Mauvais pronostic. C'est une marée humaine qui s'est abattue sur la ville. Des dizaines de milliers de manifestants – syndicalistes, étudiants, mouvements contestataires, collectifs d'associations de défense de l'environnement – unis dans un même rejet de la mondialisation sauvage ont transformé le centre-ville en camp retranché.

A l'extérieur et malgré les inévitables casseurs, c'était Woodstock (sans les fleurs) et Mai 68 réunis, le parfum un peu oublié des grandes manifestations pacifistes des années 70 contre la guerre du Vietnam. Seattle, où s'était déroulée en 1919 la première grève générale des Etats-Unis, haut lieu des mouvements contestataires, s'était laissé submerger par le mouvement de lutte contre la mondialisation. Et M. Schell se ré-

signait à décréter le couvre-feu. Venus de toutes les parties du monde, 135 ministres s'étaient donné rendez-vous pour franchir une nouvelle étape vers la libéralisation du commerce.

Une libéralisation qu'ils souhaitaient plus ordonnée, avec des règles du jeu claires et équitables sous l'égide d'un juge de paix, l'OMC. Les manifestants leur ont crié qu'ils ne voulaient plus de cette mondialisation-là, où le profit des multinationales passe avant les préoccupations humaines, où la qualité de la nourriture et la préservation de l'environnement ne sont pas prises en compte, où les droits du travail ne sont pas reconnus, où les pays pauvres sont marginalisés, exploités. Ils ont fortement exprimé qu'ils ne voulaient plus de ces institutions où seuls les Etats les plus forts s'expriment, qui prennent leur décision dans la plus grande opacité, où la société civile n'a pas droit à la parole face aux experts. Ce sont donc des explosions de joie qui ont salué l'échec de la conférence.

Si la pression de la rue a sans aucun doute imprégné le climat des travaux, elle n'aurait pas pu, seule, transformer en fiasco cette réunion prévue de longue date sur l'agenda international. L'objectif en était ambitieux : trouver un consensus entre les pays membres de l'OMC sur un texte servant de cadre à des négociations sur l'ouverture des marchés commerciaux, un mouvement amorcé dès l'après-guerre avec la création du GATT (General Agreement on Trade and Tariffs). Mais, près de cinquante ans plus tard, les données ont profondément changé. D'une part, l'OMC, successeur du GATT, n'est plus un club de pays riches qui se marchandait des baisses de tarifs douaniers sur les différents secteurs. Quelque 135 pays y ont déjà adhéré, dont une bonne centaine du tiers-monde. La Chine est sur le pas de la porte, la Russie dans l'anti-chambre. Les pays en voie de développement ne veulent plus faire de la figuration intelligente mais participer pleinement aux décisions qui sont prises.

D'autre part, les échanges ne se limitent plus aux marchandises. Les progrès technologiques et l'évolution de la société provoquent une inter-pénétration des économies et un accès plus large aux services et aux idées. Cette ouverture des marchés pose la question des règles en matière de concurrence, d'investissements ou d'organisation des marchés. Elle suscite aussi la crainte d'une uniformisation de la culture.

CONTEXTE ÉLECTORAL

Le sujet est d'autant plus complexe que les institutions, les méthodes, les habitudes de pensée, sont restées liées au modèle industriel d'après-guerre. Aucun décideur politique, et au premier chef les Américains, chargés d'organiser la réunion, n'a pris la mesure de ce décalage. C'est la première raison de l'échec de Seattle.

La seconde est politique. L'Amérique est en campagne électorale. Bill Clinton, qui souhaite qu'Al Gore lui succède à la Maison-Blanche dans dix-huit mois, a défini une double stratégie. Il a choisi de taper sur la politique agricole commune (PAC) en exigeant l'élimination des subventions à l'exportation agricole pour donner des gages aux lobbies agricoles, aux grandes entreprises comme Monsanto et au Congrès. De son côté, la négociatrice Charlene Barshefsky a amadoué les syndicats américains et notamment le plus important d'entre eux, l'AFL-CIO, en proposant au sein de l'OMC la création d'un groupe de travail sur les relations entre commerce et normes sociales fondamentales que sont l'interdiction du travail des enfants, le travail forcé et la liberté syndicale. Le soutien des syndicats aux démocrates était à ce prix. Le succès des manifestations de Seattle a conduit Bill Clinton à « gauchiser » un peu plus son discours, éloignant un peu plus encore la perspective d'un consensus sur un texte de déclaration finale.

Si les Européens ont, eux aussi, plaidé pour le respect des normes sociales, ils ne pouvaient céder sur l'agriculture. De surcroît, par un phénomène de surenchère dû à la cohabitation, la France avait placé la barre assez haut en réclamant le respect du principe de précaution, l'exclusion de la culture et, de manière générale, la prise en compte de tous les nouveaux sujets. Ni l'Amérique ni l'Europe ne pouvaient présenter à leur opinion intérieure un texte médiocre sans être accusées d'avoir cédé à l'autre. La politique l'a emporté.

Le cycle du Millénaire n'aura pas lieu. Ou plus tard. Entre-temps, l'OMC doit changer. Pascal Lamy résume cet impératif : « Comme ce ne sont pas les problèmes qui vont cesser, ce sont les institutions qui doivent bouger. » Le commerce n'en mourra pas. Avec une progression de 9 % cette année, il est en pleine croissance. Ce n'est pas l'échec de Seattle qui va le handicaper.

Objectif 2000 par Jean-Paul Lubliner



Samedi 4 décembre, J-28 : des danseurs sur le pont d'Iéna.

Babette Stern

Le droit européen s'impose à tous, même au Parlement

LES DIRECTIVES européennes l'emportent sur les législations nationales. Le Conseil d'Etat l'a clairement signifié, vendredi 3 décembre, en se prononçant sur les dates d'ouverture de la chasse au gibier d'eau et aux oiseaux migrateurs (*Le Monde* daté dimanche 5-lundi 6 décembre). La plus haute juridiction administrative a ainsi sèchement rappelé à l'ordre les parlementaires qui, par deux fois, en 1994 et en 1998, avaient cru bon de rendre inapplicable en France une norme fixée à Bruxelles. Elle a aussi, à mi-mots, reproché à Lionel Jospin de ne pas avoir usé de toutes les armes mises à sa disposition par la Constitution pour empêcher un tel dysfonctionnement juridique.

Ni le Parlement français ni le gouvernement ne peuvent s'affranchir des normes européennes pour se concilier une clientèle électorale. La loi, expression de la volonté générale, n'est plus la norme principale, et cela depuis 1958. La Constitution, rédigée sous l'autorité du général de Gaulle, a en effet expressément indiqué, dans son article 55, que « les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie ». Or toute la construction européenne s'appuie sur des traités ratifiés par la France et appliqués par ses partenaires, et les directives bruxelloises sont les consé-

quences de ces engagements internationaux. La Cour de cassation a tiré les conséquences de ce principe dès 1975. Le Conseil d'Etat a attendu octobre 1989 et son célèbre arrêt Nicolo, dans lequel il a précisé qu'une loi, même postérieure à un traité international, doit être écartée si elle n'est pas compatible avec ce traité.

UN DÉSAVEU BRUTAL

Aujourd'hui, il tire toutes les conséquences de cette jurisprudence. Elles sont importantes. La juridiction administrative estime en effet que la France doit non seulement appliquer une directive européenne, mais aussi tenir compte de l'interprétation qu'en a donnée la Cour de justice des Communautés européennes. Or celle-ci a décidé, en janvier 1994, que le texte bruxellois impose une protection complète des espèces migratrices pendant leur période de vulnérabilité. D'où les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, contestées par le lobby des porteurs de fusil et que le Parlement s'est permis de modifier. La sanction du passé vaut aussi pour l'avenir : on voit mal comment les dates préconisées par le rapport Patriat seraient plus compatibles avec les engagements communautaires de la France que celles des lois de 1994 et 1998.

La décision du Conseil d'Etat n'est donc nullement symbolique : les lois de 1994 et 1998 sont considérées

comme « inapplicables », c'est-à-dire sans effet. Tout se passe comme si elles n'existaient pas. En conséquence, l'autorité administrative, ministres ou préfets, a l'obligation de fixer des dates conformes non pas à la loi française, mais à la directive européenne. Dominique Voynet a donc eu tort de ne pas accéder à la requête de deux associations écologistes qui lui demandaient d'écarter la loi de 1998. Les préfets devront interdire la chasse au gibier d'eau au-delà du 31 janvier 2000, faute de quoi ils pourraient être condamnés par les tribunaux, y compris à verser des dommages et intérêts aux défenseurs de l'environnement. La primauté du droit communautaire sur le droit national est ainsi totale : l'autorité administrative doit s'écarter d'une loi incompatible avec la règle européenne ; un décret ministériel, voire un arrêté préfectoral, conforme au droit communautaire a une valeur supérieure à une loi non conforme à celui-ci. Il y a inversion de la hiérarchie des normes françaises.

Le désaveu des plus hautes autorités de l'Etat est brutal. Car, à lire entre les lignes la décision du Conseil d'Etat, il apparaît que le président de la République, le premier ministre, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat auraient dû saisir le Conseil constitutionnel, comme ils en ont le droit, de ses lois contestées afin qu'il les déclare non

conformes à l'article 55 de la Constitution. Nul n'a pris ce risque pour ne pas déplaire à un groupe de pression qui sait se faire entendre. Mais la haute juridiction administrative prévient qu'elle a les moyens de contrôler la trop grande sensibilité à certaines sollicitations. Dans l'un des arrêts rendus vendredi, elle indique, pour la première fois, que le refus du premier ministre de ne pas demander au Conseil constitutionnel de déclarer une disposition votée par le Parlement et qui normalement relève du règlement, c'est-à-dire de l'autorité gouvernementale, n'est pas un « acte de gouvernement », mais une décision administrative dont le Conseil d'Etat peut être juge. Or ce franchissement d'une frontière, fixée par la Constitution de 1958, est de plus en plus fréquent. Les juges administratifs en seront dorénavant les gardiens.

En s'affranchissant de toutes règles pour légiférer sur les dates de chasse, députés et sénateurs ont abusé de leurs pouvoirs. En se gardant bien de saisir le Conseil constitutionnel, les élus ont cru pouvoir agir dans l'impunité. Le retour du bâton manié par le Conseil d'Etat n'en est que plus sévère. Une majorité parlementaire ne peut agir que dans le cadre juridique qui s'impose à tous. C'est la définition d'un Etat de droit.

Rafaële Rivais

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Le PACS franco-allemand

Il y a, dans la relation entre la France et l'Allemagne, une nécessité. En dépit de ses crises, de ses spasmes, le couple est inéluctablement conduit à se retrouver, à se ressembler ; les deux partenaires sont inexorablement poussés à renforcer leurs liens, et cela dans tous les domaines. On ne peut que s'en réjouir. En matière industrielle, la création, annoncée lundi 6 décembre, d'une société commune entre le français Framatome et l'allemand Siemens, les deux groupes mettant en commun leurs activités du nucléaire civil, en est une nouvelle illustration.

Avec l'élection, en octobre 1997, de Gerhard Schröder à la chancellerie et la montée en puissance, outre-Rhin, d'une nouvelle génération d'hommes d'affaires très américanophiles, les Français avaient cru, et craint, que l'Allemagne ne s'éloigne de la France. Les premières déclarations du successeur du franco-philie Helmut Kohl, tout autant que le comportement de certains grands groupes allemands, avaient donné crédit à cette vision des choses. L'alliance privilégiée envisagée par la Bourse de Francfort avec celle de Londres plutôt qu'avec celle de Paris, la coopération recherchée dans les industries de défense par DASA avec les Britanniques plutôt qu'avec les Français, la « trahison » de Deutsche Telekom à l'égard de son allié France Télécom : tout cela avait provoqué quelques aigreurs de ce côté-ci du Rhin. Ce ne furent finalement que péripiéties.

En quelques semaines, trois

grandes opérations sont venues effacer cette malheureuse impression : c'est, dans les industries de défense, le mariage entre Aérospatiale et DASA, rejoint depuis par l'espagnol CASA ; c'est, dans les « sciences de la vie », la fusion de Rhône-Poulenc et de Hoechst, qui deviendra effective le 20 décembre avec la naissance d'Aventis ; c'est enfin, aujourd'hui, la création d'une « société franco-allemande sous contrôle français », fruit d'un mariage entre l'entreprise semi-publique Framatome et le géant privé Siemens, une société qui s'impose, d'emblée, comme le numéro un mondial dans la fabrication de centrales nucléaires.

Ces rapprochements dans des secteurs essentiels pour la souveraineté de l'Europe (la défense, le nucléaire, les biotechnologies, etc.), pour son autonomie à l'égard des Etats-Unis notamment, sont le fruit de logiques industrielles et commerciales. Ils sont aussi l'expression d'une volonté politique retrouvée. Commentant, il y a quelques jours, l'OPA hostile du britannique Vodafone sur l'allemand Mannesmann dans les télécommunications, le chancelier Schröder expliquait, dans nos colonnes (*Le Monde* du 20 novembre), qu'il « préfère largement les coopérations franco-allemandes car elles sont amicales ». La brutalité des Britanniques n'aura finalement pas été inutile, contribuant à renforcer le lien franco-allemand.

Gerhard Schröder et Lionel Jospin seront ensemble, cette semaine, au congrès du SPD, le Parti social-démocrate allemand. Ils se sont retrouvés. Et c'est tant mieux.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani, Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Royette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ; Laurent Grelissamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ; Eric Fottorino (*Enquêtes*) ; Patrick Jaraud (*France*) ; Frank Neuch (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ; Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pliailoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vermet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 000 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

La Grande-Bretagne et le réarmement allemand

LE CHANCELIER Adenauer a déclaré à un journaliste américain qu'il serait hostile au réarmement de l'Allemagne, mais qu'il accepterait, si les Alliés lui en faisaient la demande, l'incorporation d'un contingent allemand dans une armée européenne. Là-dessus, concert de protestations. Le porte-parole du Foreign Office fait connaître le veto britannique et, d'après des informations de Bonn, les hauts commissaires alliés s'apprêteraient à adresser une semonce publique à M. Adenauer.

Le petit jeu auquel continuent à se livrer les hommes d'Etat porte la marque d'un pharisaïsme qui n'a même plus le mérite de tromper personne. La question est d'une parfaite simplicité. On parle de faire l'Europe en y incluant l'Allemagne. Une « intégration » est-elle possible si elle ne se réalise pas dans tous les domaines, à la fois ou

successivement ? L'intégration militaire peut être la dernière, si l'on veut. Mais si on l'évite, on assistera à ce paradoxe : le pays le plus peuplé de l'Europe, le plus fort économiquement, après avoir été relevé par les autres, devra encore être défendu par eux.

Il ne leur en aurait nulle reconnaissance, car cette situation lui laisserait les mains libres. En cas de conflit avec l'Est, n'étant pas liée à l'Ouest, l'Allemagne pourrait mesurer ses chances, qui seraient sans doute meilleures de l'autre côté. D'ailleurs, une armée soviétique poussant jusqu'au Rhin aurait tôt fait de s'incorporer une jeunesse allemande restée disponible.

Le seul moyen de mettre fin à cette disponibilité n'est-il pas d'engager l'Allemagne à fond, de l'agréger à la défense comme à l'économie européennes ?

(7 décembre 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

ENERGIE Le regroupement de Framatome et de Siemens dans l'industrie nucléaire devait être annoncé, lundi 6 décembre, par le gouvernement français. ● LA NOUVELLE

SOCIÉTÉ franco-allemande sera contrôlée à 66 % par Framatome, Siemens détenant la minorité de blocage. Elle devrait voir le jour au troisième trimestre 2000. ● ELLE SE HIS-

SERA au premier rang mondial, devant le britannique BNFL-Westinghouse et l'américain General Electric, avec un chiffre d'affaires de 3,1 milliards d'euros et 13 100 sala-

riés. ● **LES DEUX GROUPE**s se connaissent bien car ils développent ensemble le réacteur nucléaire du futur, l'EPR. Il pourrait équiper la France à partir de 2010, et être pro-

posé à l'exportation. ● **CETTE ALIANCE** permet à Siemens de résoudre le problème que lui posait la promesse du gouvernement allemand de se désengager du nucléaire.

Framatome et Siemens créent le premier pôle mondial dans le nucléaire

Les deux industriels forment une société commune, contrôlée par le français, pour se renforcer sur un marché en voie de concentration. Après le rapprochement Aerospatiale-DASA dans l'aéronautique, la coopération franco-allemande s'enrichit ainsi d'une nouvelle alliance

LA FUSION des activités nucléaires du français Framatome et de l'allemand Siemens au sein d'une société commune devait être annoncée, lundi 6 décembre, par le ministre de l'économie Christian Sautter et le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret. Un accord de principe a été signé entre les deux groupes. La nouvelle société sera contrôlée à 66 % par Framatome, Siemens détenant la minorité de blocage. Avec un chiffre d'affaires de 3,1 milliards d'euros (20,3 milliards de francs) et 13 100 salariés, elle se hissera au premier rang mondial de cette industrie dans les services, le combustible et l'équipement, devant l'américain General Electric et surtout le britannique BNFL, qui a racheté la branche nucléaire de l'américain Westinghouse en juin 1998.

Les modalités définitives de la fusion seront précisées dans les prochains mois, l'objectif étant d'aboutir au troisième trimestre 2000 sous réserve d'obtenir l'autorisation des autorités de la concurrence en Europe et aux Etats-Unis. Les activités regroupées viendront pour les deux tiers du groupe public français qui réalise dans ce domaine 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et em-

ploie 9 000 salariés. Le tiers restant viendra de KWU, la branche énergie du groupe de Munich, dont les ventes atteignent le milliard d'euros, avec 4 100 salariés. Selon le communiqué, « la nouvelle société réunira l'ensemble des activités nucléaires, dont les centres opérationnels sont essentiellement localisés en France, en Allemagne et aux Etats-Unis. Elle s'adressera aussi bien aux marchés domestiques des deux maisons mères qu'aux marchés internationaux ». Le nouvel ensemble disposera des deux technologies, à eau pressurisée de Framatome, et à eau bouillante de Siemens, sans compter l'European Pressurized Reactor (EPR), que les deux groupes développent en commun pour le futur.

Il s'agit de l'un des programmes sur lesquels les deux groupes, qui se connaissent bien, coopèrent. Lancé en 1989, le projet EPR vise à mettre au point une nouvelle génération de centrales nucléaires, qui pourraient être adoptées en France à l'horizon 2010 et être proposées à l'exportation.

Depuis deux ans, des approches ont été faites pour aller au-delà et envisager un rapprochement industriel entre les deux groupes. Non

sans mal. Côté allemand, les engagements de Gerhard Schröder d'abandonner le nucléaire et l'hostilité de la population à l'égard de l'atome poussaient Siemens à chercher une solution. Compte tenu des liens entre les deux groupes, le partenaire idéal était Framatome. Côté français, il fallait impérativement faire évoluer les mentalités des principaux acteurs de la filière, comme EDF. Actionnaire et principal client de Framatome, l'électricien national se montrait initialement rétif à tout partenariat étranger. Pour compliquer un peu plus les relations, Framatome envisageait de fusionner avec GEC Alsthom, concurrent de Siemens dans les centrales électriques conventionnelles et le transport ferroviaire.

UNE VASTE RECOMPOSITION

Dépit et furieux, le groupe de Munich se tourna en octobre 1997 vers le britannique BNFL pour négocier un mariage avec ce groupe spécialisé dans le combustible. Conscients du danger d'isolement de Framatome, les pouvoirs publics revoyaient leur stratégie un an plus tard.

Une vaste reconstitution de l'industrie nucléaire française était lancée, pendant que le nouveau président d'EDF, François Roussely, se réconciliait avec son homologue de Siemens, Heinrich Von Pierer, permettant au patron de Framatome, Dominique Vignon, de relancer les négociations. La première rencontre eut lieu au Stade de France, le 12 juillet 1998, lors de la finale de la Coupe du monde de football France-Brésil. Elle fut courte, sans plus.

Les véritables négociations débutèrent quelques mois plus tard pour se concrétiser le 9 juillet 1999 par un accord entre Siemens, Framatome et EDF visant à mieux répartir leurs rôles pour la mise au point de l'EPR. Quelques jours plus tard, le 29 juillet, le gouvernement annonçait la première étape de la reconstitution

Une domination européenne		
LES PREMIERS CONSTRUCTEURS DE RÉACTEURS NUCLÉAIRES		
Classement en fonction du nombre de réacteurs produits		
1	FRAMATOME/SIEMENS/KWU	France/Allemagne 93
2	BNFL/WESTINGHOUSE (GB-EU)	78
3	GENERAL ELECTRIC (EU)	51
4	MINATOMENERGO (ex-URSS)	48
5	ABB-CE (Suisse/Suède)	27
6	AECL (Canada)	24
7	MITSUBISHI (Japon)	18
8	ATOMENERGO EXPORT (ex-URSS)	12
	TOSHIBA (Japon)	12
9	THE NUCLEAR POWER GROUP (GB)	10

Avec 442 réacteurs en exploitation dans le monde, l'énergie nucléaire fournit 17 % de la production mondiale. Le premier marché se trouve aux Etats-Unis avec 104 tranches contribuant pour près de 20 % de la production mondiale.

de la filière nucléaire. Alcatel se désengage significativement du capital de Framatome au profit de la Cogema, qui devient l'actionnaire industriel de référence avec 34 % du capital. Cette dernière apporte en contrepartie son activité de fabrication du combustible, exploitée jusqu'alors en commun avec Framatome.

Cette clarification étant intervenue, il ne restait plus qu'à finaliser la deuxième étape, la création d'un groupe européen. Les dirigeants de Siemens refusaient d'entrer directement dans le capital de Framatome, le groupe présidé par Dominique Vignon opérant dans deux activités de taille semblable, la connectique et l'énergie. Or dans le cadre du recentrage de ses activités, le groupe allemand s'est séparé de ses activités dans la connectique, et il n'est pas question pour lui d'y revenir.

Le schéma retenu est donc la création d'une société regroupant uniquement les activités nucléaires, contrôlées majoritairement par Framatome. Pour les Allemands, l'obtention d'une minorité de blocage dans la future entité ne signifie pas

un désengagement du nucléaire, contrairement aux intentions qu'on leur prête parfois. Pour les Français, la constitution d'une société spécifique n'est pas le prélude à une scission du groupe, avec d'un côté le nucléaire et de l'autre la connectique.

La démission de Dominique Strauss-Kahn en novembre n'a pas ralenti les discussions. Au contraire, l'ancien ministre de l'économie a té-

léphoné au patron de Siemens pour lui garantir que l'étude du dossier serait poursuivie. Ce fut l'une des premières missions de son successeur, Christian Sautter. La priorité donnée à cette reconstitution de l'industrie nucléaire est d'autant plus importante que ce secteur entre dans un monde très compétitif en raison de la dérégulation du marché de l'électricité. Le président d'EDF a déjà signifié à ses fournisseurs, dont la Cogema et Framatome, qu'il entendait faire baisser ses coûts de 30 %.

Cette fusion intervient également dans un monde en pleine concentration sur un marché atone, où les commandes de centrales se font rares. Le ton a été donné en 1998 par le britannique BNFL, qui a repris l'américain Westinghouse aux dépens de Framatome. En Europe, le mouvement va se poursuivre. Trop petit dans ce domaine, le groupe helvético suédois ABB cherche un repreneur pour ses activités nucléaires. Mais les nouveaux mariés franco-allemands ne pourront se porter candidat pour des raisons de leur taille en Europe. Le britannique BNFL serait mieux placé.

D. G.

La société par actions simplifiée

Instauré par la loi du 3 janvier 1994, devenue article 262-1 du code des sociétés, le régime de la société par actions simplifiée (SAS) permet à « deux ou plusieurs sociétés ayant chacune un capital libéré au moins égal » à 1,5 million de francs de « constituer entre elles » une SAS. Ses caractéristiques : elle ne peut faire publiquement appel à l'épargne ; la direction et l'administration des entreprises classiques (articles 89 à 177-1 du code des sociétés) ne s'appliquent pas.

« Les conditions dans lesquelles la société est dirigée » sont fixées par les statuts. Les attributions du conseil d'administration d'une SAS de droit commun sont exercées par le président de la SAS, « ou celui ou ceux de ses dirigeants que les statuts désignent à cet effet ». Le président est « investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social ». Il est soumis aux mêmes règles de responsabilité que les membres des conseils d'administration et du directoire des sociétés anonymes. Les statuts déterminent les décisions qui doivent être prises collectivement par les associés.

Dominique Vignon, PDG de Framatome

« Le nucléaire n'est plus une affaire d'Etat, c'est une industrie soumise à la concurrence »

« La fusion des activités nucléaires de Framatome et Siemens hisse le nouvel ensemble au premier rang mondial. Quel est l'esprit de cet accord ?

— Nous assistons à l'aboutissement d'une coopération engagée voici dix ans entre les deux groupes pour concevoir l'EPR, le futur réacteur nucléaire européen. Mais c'est aussi un changement profond, analogue à celui que vit aujourd'hui le secteur de la défense, par exemple. A travers cet accord, le nucléaire acquiert le statut d'une entreprise soumise à la concurrence. Cette évolution est d'autant plus nécessaire que l'ouverture du marché de l'électricité va renforcer la compétition. Nous devons nous organiser pour être plus efficaces et nous mondialiser. C'est ce que nous faisons aujourd'hui en créant une société franco-allemande sous contrôle français. C'est une évolution notable car, depuis l'apparition du nucléaire civil au début des années 60, cette industrie était une affaire d'Etat, une zone réservée, qui relevait de la politique publique, même pour les sociétés privées comme l'américain Westinghouse. Il était hors de question de rapprocher deux sociétés de pays différents.

— Comment fonctionnera la nouvelle société et quand sera-t-elle opérationnelle ?

— La nouvelle société regroupera les activités nucléaires des deux groupes. Ce sera une société par actions simplifiée, car ce nouveau statut offre une flexibilité satisfaisante et permet de définir des dispositions spécifiques. Framatome ayant 66 % des parts, Siemens aura la minorité de blocage, avec 34 % du ca-

pital. Mais nous souhaitons néanmoins, et avant tout, que toutes les grandes décisions soient prises en commun dans le consensus. Cela sera meilleur, tant pour nos clients que pour l'efficacité de l'entreprise. » Concrètement, en ce qui concerne les opérations juridiques d'apport, nous espérons aboutir au troisième trimestre de l'an 2000. C'est un calendrier ambitieux, car il reste beaucoup de travail, même si nous avons maintenant défini les grands principes de la fusion. Je vous rappelle que cet accord sera soumis aux autorités de la concurrence européenne et américaine.

— Comment sera dirigée la nouvelle entité ?

— Le comité de direction sera composé pour un tiers d'Allemands et pour deux tiers de Français. Le président sera un Français désigné par Framatome. L'entreprise sera ensuite organisée en trois grandes lignes de produits, les services, le combustible et les réalisations et divisée en trois zones régionales, la France, l'Allemagne et les Etats-Unis.

— Quel sera l'impact social de cette fusion ?

— En termes d'emplois, notre principal enjeu n'est pas lié directement à cette opération, mais à la réalisation ou non de l'EPR. Sinon, l'essentiel des économies portera sur deux domaines, la recherche-développement et le commercial, où nous avons actuellement des redondances. Mais cela ne concerne pas des effectifs considérables : nous bénéficierons d'une meilleure position concurrentielle. Pour les sites industriels européens, nous ne prévoyons pas d'évolution particulière, car nous avons déjà restruc-



DOMINIQUE VIGNON

turés nos activités. Aux Etats-Unis, où nous aurons deux usines de combustible, celle de Siemens pourrait vraisemblablement suffire.

— Que signifie cet accord pour l'avenir de l'EPR ?

— Clairement, la création de cette société n'est pas liée à la réalisation de l'EPR. Il n'existe aucune condition suspensive. Néanmoins, nous serons de fait beaucoup plus efficaces pour réaliser et vendre ce réacteur. Jusqu'à présent, Framatome et Siemens, bien qu'alliés, étaient concurrents et ne mettaient pas forcément en commun tout leur savoir. La fusion est un atout par rapport à l'ancienne alliance.

— Nous voulons construire ce réacteur. Mais la décision ne nous appartient pas. Elle dépend des pouvoirs publics français. Ils la prendront en fonction des choix de politique énergétique, qui sont des choix engageants et nécessairement à long terme.

— Pouvez-vous durablement vivre sur un marché nucléaire qui serait sans perspective de croissance ?

— La logique économique de l'activité nucléaire repose aujourd'hui avant tout sur la maintenance et le combustible. Le nombre de réac-

teurs dans le monde dépasse les 400 unités, dont 60 en France. Ce parc a donc besoin d'être entretenu car, sauf en cas de décision politique et très coûteuse, comme en Suède, ces installations, qui fournissent 20 % de l'électricité de l'OC-DE et 30 % du courant européen, ne vont pas s'arrêter de fonctionner. Nous avons donc de bonnes perspectives d'activités.

— Mais, simultanément, nous devons poursuivre nos recherches et garder notre avance en développant de nouvelles technologies. C'est indispensable pour assurer l'indépendance énergétique de l'Europe. Avons-nous envie de disposer d'une compétence nucléaire de pointe si nous devions, dans le futur, recourir à cette forme d'énergie, soit en raison d'une pénurie pétrolière et gazière, soit pour des questions d'environnement ?

— Je suis frappé par la stratégie volontariste des Etats-Unis de contrôle mondial des sources d'énergie. Le président Bill Clinton n'a pas hésité à se déplacer, fin novembre, pour ratifier un accord concernant l'accès aux réserves pétrolières de la Caspienne.

— Pourrez-vous maintenir votre avance indéfiniment ?

— Nous pourrions la maintenir en fonction de nos ressources et de nos clients dans un environnement compétitif. Nous nous ajusterons en permanence. S'il n'y a pas d'engagement des pouvoirs publics pour construire l'EPR aux alentours de 2004, cela n'aura plus beaucoup de sens de poursuivre nos développements. »

Propos recueillis par Dominique Gallois

L'industrie allemande proposerait d'arrêter quatre réacteurs avant les législatives

BERLIN et FRANCFORT de nos correspondants

Se dirige-t-on vers un compromis entre les électriciens et le gouvernement allemand pour abandonner l'énergie nucléaire ? Alors que les négociations piétinent depuis plus d'un an, les électriciens Veba, Viag et RWE seraient prêts, selon les informations du quotidien *Berliner Zeitung* du lundi 6 décembre, à arrêter quatre centrales nucléaires sur dix-neuf d'ici à 2002, année des législatives. Il s'agirait des centrales les moins rentables et les plus vieilles, celles de Obrigheim, Biblis A, Stade et Brunsbüttel. En contrepartie, les entreprises exigeraient que le gouvernement leur octroie le droit de produire une quantité globale d'électricité nucléaire de 2 500 terawattheures, à répartir entre les réacteurs encore en fonctionnement. Cette méthode éviterait d'avoir à fixer une durée de vie précise par réacteur et reviendrait à leur accorder en moyenne une durée de vie de 32 ans et demi.

Mais, écrivait la *Berliner Zeitung*, les électriciens comptent démentir leur proposition tant qu'ils ne sauront pas si les Verts la prennent en compte sérieusement. Les trois électriciens ont d'ailleurs démenti, lundi matin, l'existence de cette offre qui semblait plutôt plaire au ministère de l'industrie dirigé par Werner Müller (sans étiquette), très proche de Gerhard Schröder. Il est trop tôt pour savoir si l'information de la *Berliner Zeitung* n'est qu'un énième ballon d'essai ou l'amorce d'un compromis, plus conforme à la tradition allemande.

Le problème est que les députés écologistes ne parviennent pas à se mettre d'accord entre eux sur la durée de vie des centrales. « Le gouvernement, tout comme les industriels, attendent que les Verts se mettent d'accord avant de présenter une proposition ferme et définitive », indique-t-on dans les milieux ministériels berlinois. Soutenu par Joschka Fischer, le ministre des affaires étrangères, et figure incontournable du parti écologiste, le ministre de l'environnement, Jürgen Trittin, avance un délai de trente ans, plus un volant de trois années de transition, en fonction des installations. Désavoué à plusieurs reprises par M. Schröder, M. Trittin a mis beaucoup d'eau dans son vin, à tel point qu'il a désormais du mal à imposer ses vues à son propre camp. Sa proposition de poursuivre les pourparlers sur la base d'une durée de vie « de 30 ans + x » a provoqué un

large débat au sein de son parti. Certains responsables du parti exigent une durée de vie maximum de vingt-cinq ans. Vendredi 3 décembre, la formation écologiste a reporté à cette semaine un éventuel compromis interne au sujet de la durée d'exploitation.

L'offre supposée des industriels, si elle se concrétisait, permettrait au Verts, en perte de vitesse, d'afficher une victoire symbolique avant 2002, même si elle implique de lâcher du lest sur la durée des réacteurs. Si le dialogue de sourds entre industrie et gouvernement se poursuit, les écologistes courent le risque de devoir se présenter aux législatives sans une seule centrale fermée.

UNE GUÉRILLA

Les électriciens ont aussi intérêt à trouver un compromis. Ils doivent obtenir l'autorisation de reprendre leurs transports de combustibles irradiés, interrompus depuis plus de dix-huit mois : faute de quoi, ils devront éteindre certaines centrales, victimes d'engorgement. Mais « la question des déchets, et des transports ne sera réglée qu'avec la détermination d'une durée d'exploitation » pour les centrales, estimait récemment Jürgen Trittin, histoire de faire pression sur ses interlocuteurs. Pour limiter à l'avenir les transports de déchets, le gouvernement demande aux industriels d'agrandir les capacités de stockage sur les sites nucléaires, tandis que Gerhard Schröder n'a pas été capable, mardi 30 novembre, lors du sommet franco-allemand, de donner aux Français une date précise pour le retour des déchets nucléaires allemands entreposés à La Hague.

Deuxième problème : en l'absence d'accord, le gouvernement imposera une loi pour sortir du nucléaire, comme s'y est engagé M. Schröder dans le contrat de coalition signé en octobre 1998 avec les Verts. C'est une véritable guérilla que se livraient gouvernement et électriciens : le premier pourrait rendre la vie impossible aux électriciens, invoquant notamment des normes de sécurité renforcées. Les seconds ne manqueraient pas de déposer plainte devant la Cour constitutionnelle de Karlsruhe pour demander des dommages et intérêts. L'élaboration d'une loi est d'ailleurs devenu un vrai casse-tête pour le ministère de la justice.

Arnaud Leparentier et Philippe Ricard

La faiblesse de l'euro préoccupe les investisseurs asiatiques

La monnaie unique européenne a perdu plus de 20 % de sa valeur face au yen depuis son lancement. Cette chute incite certains gestionnaires installés à Tokyo ou Singapour à retirer les capitaux placés sur le Vieux Continent

La baisse de la monnaie unique européenne vis-à-vis du dollar, mais aussi du yen, inquiète la communauté financière asiatique. La zone euro avait pourtant réussi, au cours des derniers mois, à attirer les capitaux de la région,

traditionnellement investis aux Etats-Unis. Mais, avec la chute de l'euro, les gestionnaires installés à Tokyo ou Singapour subissent d'importantes pertes de changes. Certains d'entre eux ont même commencé à rapatrier en Asie

une partie des sommes qu'ils avaient investies sur le Vieux Continent. D'autres préfèrent attendre la stabilisation de l'euro pour entreprendre d'investir en Europe. C'est notamment le cas des banques centrales asiatiques,

qui n'ont pas encore fait de l'euro une monnaie de réserve importante. Toutefois, la reprise économique en cours en Europe et la multiplication des fusions-acquisitions impressionnent favorablement en Asie.

SINGAPOUR
de notre envoyé spécial
« Mais jusqu'où va descendre l'euro ? » s'est interrogé, jeudi 1^{er} décembre, Victor Liew, président de la Bourse de Singapour, lors de la troisième réunion dans la ville-Etat de Paris Europlace, l'association de promotion de la Bourse de Paris. Les temps sont durs pour les vendeurs d'actions et d'obligations françaises et plus généralement européennes, tant la faiblesse de l'euro inquiète les investisseurs.

Il y a peu de temps encore, l'Europe avait pourtant le vent en poupe. Au Japon par exemple, certains assureurs-vie avaient choisi de diversifier une partie de leurs investissements en achetant des obligations européennes, mieux rémunérées que les emprunts d'Etat nippons. Cet appétit pour les titres européens s'était reflété dans la balance des paiements du Japon. « Au cours de l'année fiscale 1998, les investissements en titres étrangers ont basculé des Etats-Unis vers l'Europe », observe Sakuya Fujiwara, sous-gouverneur de la Banque du Japon. « Si l'on regarde le total de quatre pays de l'Union monétaire (la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg), on observait, en 1998, un investissement net de 7 000 milliards de yens (68,5 milliards d'euros) contre 3 000 milliards de yens vers les Etats-Unis. Cette tendance s'est poursuivie

au cours de l'année fiscale 1999 commençant en avril. Les investissements nets dans les quatre pays de l'Union monétaire ont atteint 5 000 milliards de yens jusqu'en septembre, contre 3 000 milliards de yens », indique M. Fujiwara. Dans le reste de l'Asie, la zone euro commençait également à intéresser les investisseurs privés, les banques centrales se tenant en revanche à l'écart de l'euro. « Nous avions constaté une forte demande pour les actions européennes », note Laurent Bertiau, président de SGY Asset Management.

La faiblesse de l'euro face au yen remet en cause cette tendance. « Avec une baisse de l'euro de plus de

20 % depuis le début de l'année, beaucoup de nos clients n'ont pas gagné d'argent en Europe », se lamente un banquier français à Tokyo. Seuls ceux qui avaient choisi la Bourse de Paris parviennent à limiter les effets de la baisse de la monnaie unique : la place française, qui se veut la porte d'entrée dans la zone euro, a progressé de 38 % depuis le début de l'année.

CONSOLIDATION
Mais, pendant ce temps, la place de Tokyo a grimpé de 34 %, sans aucun risque sur la devise ! Aussi les Japonais préfèrent-ils désormais rapatrier leurs capitaux dans l'Archipel plutôt que d'avoir à subir de

velles pertes de changes. Jean-René Bernard, membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France, a tenté, à Tokyo, de rassurer le millier d'investisseurs japonais réunis par Paris Europlace en relativisant la baisse de la monnaie unique. Si l'on extrapolait l'évolution de l'euro au cours des dix dernières années, il aurait oscillé entre « 1 et plus de 1,40 contre le dollar », a-t-il indiqué. Pour lui, rien ne justifie la baisse de la devise européenne.

« Pour beaucoup d'experts, la croissance dans la zone euro pourrait surpasser celle des Etats-Unis en l'an 2000 », a-t-il souligné. Il a d'autre part estimé que, au regard des prix actuels des obligations indexées sur l'inflation, « les anticipations de hausse des prix sont proches de 2 % aux Etats-Unis, contre 1,8 % dans la zone euro ». Mais ces propos risquent de ne pas suffire à faire revenir la confiance d'investisseurs déjà prudents qui surveillaient attentivement les premiers pas de l'euro. « Les Européens continuent de dominer le marché des euro-obligations. Jusqu'à aujourd'hui, les investisseurs américains et asiatiques se sont plutôt montrés timides sur ce nouveau marché », a reconnu M. Bernard.

Consolation : si les performances de la monnaie unique ne rassurent pas les investisseurs asiatiques, l'Union monétaire est montrée en exemple dans l'Archipel. M. Fujiwara s'est félicité du dynamisme économique et de la multiplication des fusions-acquisitions sur le Vieux Continent depuis l'arrivée de l'euro.

« Je crois que les pouvoirs publics et les entreprises nippones peuvent apprendre beaucoup d'un tel dynamisme », a-t-il lancé.

Thomson-CSF engrange 5 milliards de francs de contrats

THOMSON-CSF vient de remporter plus de 5 milliards de francs (plus de 750 millions d'euros) de contrats à l'international. En Afrique du Sud, le groupe a obtenu, vendredi 3 décembre, un contrat de 2,3 milliards de francs, dans le cadre de l'achat par le gouvernement de Pretoria de quatre corvettes de type Meko, conçues par Thomson-CSF, sur lesquelles la société française fournira les systèmes de combat. En Corée du Sud, le gouvernement a approuvé le lancement de la production de série d'un missile sol-air à courte portée K-SAM. Thomson-CSF fournira 48 systèmes de veille et de conduite de tir Crotale NG pour 1,5 milliard de francs. Le groupe d'électronique, qui y voit le succès de sa stratégie « multi-domestique » constituée d'alliances locales, fait également état d'une étude, en Grande-Bretagne, sur les futurs avions de la marine britannique.

Emplois menacés à Aérospatiale

AEROSPATIALE Matra Lanceurs, spécialisée dans l'assemblage des fusées Ariane et des missiles stratégiques, a annoncé, lors d'un comité d'entreprise, qu'elle avait l'intention de supprimer 550 emplois d'ici 2003. Valère Jung, secrétaire-général de la fédération CFTC de la métallurgie, craint « que ce premier jet de suppressions d'emplois » en annonce d'autres, en raison notamment de la fin du programme Ariane IV, du refus par la France de participer à d'éventuels programmes spatiaux habités européens et des nouveaux objectifs de rentabilité fixés par la maison-mère.

Trop-plein de départs volontaires à la Société marseillaise de crédit

MARSEILLE
correspondance
En dépit de résultats toujours négatifs, la direction de la Société marseillaise de crédit (SMC) s'est dite « satisfaite » de l'évolution de la situation de la banque régionale, vendredi 3 décembre, à Marseille, en présentant les comptes du premier semestre 1999. Les 267 millions de francs de pertes affichés s'expliquent en effet par l'enveloppe de 290 millions de francs passée en provision au titre du financement du plan social mis en œuvre ces dernières semaines.

La banque, qui continue à souffrir d'une érosion significative de son activité, avec un produit net bancaire en chute de 8 %, à 501 millions de francs, enregistre des « signaux positifs » depuis le début de l'été, selon Joseph Pérez, le président du directoire. La distribution de crédits s'est ainsi fortement redressée, la progression s'élevant à 41 % au cours des neuf premiers mois de l'année, ce qui prouve, selon Joseph Pérez, que la Marseille de crédit est « à nouveau dans le sens de la marche ». Autres signes positifs, les frais généraux ont encore été réduits de 5 % au cours du premier semestre, alors que les effets de la forte ré-

duction des effectifs ne seront lisibles dans les comptes qu'à partir de l'an 2000 et que les résultats bruts d'exploitation passent au vert, à 11 millions de francs.

« Sauf catastrophe imprévisible, la SMC devrait être profitable dès l'an prochain, c'est-à-dire plus tôt que prévu », se félicite la nouvelle direction, parachutée en octobre 1998 à Marseille lors de la privatisation de cet établissement au profit du groupe CCF. La banque régionale, fondée en 1865 pour soutenir les armateurs et négociants marseillais, revient de loin : nationalisée en 1982, elle aura coûté, au gré de plusieurs recapitalisations, la bagatelle de 6,3 milliards de francs au contribuable au cours des années 90.

EMBARRAS SYNDICAL
Le personnel a, lui aussi, senti passer le vent du boulet, tout au long de ces années. Un climat qui explique le paradoxe que doit aujourd'hui gérer l'équipe dirigeante : 480 salariés se sont déclarés volontaires à un départ négocié, alors que le plan social annoncé en mai dernier prévoyait la suppression de 410 postes équivalents temps plein, pour un effectif total s'élevant à 1 860 per-

sonnes. Au total, si l'on prend en compte la vingtaine de salariés reclassés au sein du groupe CCF et la trentaine de collaborateurs ayant opté pour un temps partiel, c'est une centaine de demandes de départ que doit rejeter la direction. « C'est une situation qui n'est pas facile à gérer, reconnaît Joseph Pérez. Mais nous sommes soulagés de ne pas avoir besoin de recourir à des licenciements contraints. »

Les organisations syndicales avouent également leur embarras devant ce trop-plein de candidatures, qui illustre, selon la CFDT, l'état de « lassitude » de bon nombre de salariés.

Les listes nominatives des départs seront cependant définitivement bouclées en fin d'année. « Nous avons établi des règles simples, en fonction de l'âge du candidat, de sa situation personnelle et de son métier dans la banque », commente le président du directoire de la SMC, qui insiste sur le maintien de l'ensemble des postes commerciaux. En tout état de cause, il y a des épreuves beaucoup plus difficiles dans la vie salariée que de se voir refuser un départ. »

Ce n'est qu'à la fin du troisième trimestre de l'an 2000 que la nou-

velle organisation de la banque, destinée à « réduire les hiérarchies pour dégager davantage de productivité et de réactivité », sera en place. La direction envisage déjà de rajouter la pyramide des âges : l'une des conséquences du plan social en cours est, en effet, de ne plus lui laisser aucune marge de manœuvre durant les cinq prochaines années en matière de départs à la retraite.

Cet apport de sang neuf est plus que jamais nécessaire, selon Joseph Pérez, au moment où la banque régionale s'est fixé pour principal objectif, à moyen terme, de reconquérir des parts de marché et de retrouver son niveau d'activité d'il y a dix ans. A la fin des années 80, la SMC faisait vivre 3 100 familles ; elle ne comptera plus qu'environ 1 450 salariés l'an prochain. - (Intérim.)

Joel Morio

Retraites : les partenaires sociaux peuvent parfois toucher aux droits acquis

QUELLE EST l'autonomie des partenaires sociaux qui gèrent les régimes de retraite complémentaire ? En rendant, le 23 novembre, son arrêt sur l'Agirc, le régime des cadres (Le Monde du 26 octobre et du 25 novembre), la Cour de cassation a précisé les droits et les devoirs des gestionnaires.



EXPERTISE
L'affaire commence en 1994. Les comptes de l'Agirc sont au rouge. Le patron et quatre syndicats (CFDT, CFTC, FO, CGC) signent un accord qui permet de réaliser des économies. Un effort est imposé à certains retraités : les majorations accordées aux cadres retraités ayant trois enfants et plus sont revues à la baisse. L'âge d'obtention de la pension de réversion (cinquante ans pour les femmes et soixante-cinq ans pour les hommes) est désormais le même pour tous : soixante ans. Les femmes, qui sont les principales bénéficiaires du système de réver-

sion, peuvent donc être perdantes. Dès l'origine, cet accord a été attaqué par la CGT et la Fédération des familles de France (FFF). Le 28 mars 1995, le tribunal de grande instance de Paris leur donne tort, tout comme la cour d'appel, le 1^{er} juillet 1997. Mais, en cassation, la CGT et la FFF ont, en grande partie, obtenu gain de cause. Pas sur les pensions de réversion, mais sur les droits des retraités.

SUBTERFUGE
Sur les pensions de réversion, la CGT et la FFF avaient utilisé deux arguments. Selon M^e Tilly, avocat de la CGT, la pension confère un droit conjoint au titulaire du droit direct et se trouve déterminée dès la liquidation des droits du retraité. Le décès n'est donc pas le moment de la liquidation du droit mais « seulement » celui de sa réversion. Par ailleurs, le même avocat a plaidé que, en fonction d'arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes (arrêts Van der Akker du 28 septembre 1994 et Ten Oever du 6 octobre 1993), la modification d'un régime de retraite ayant pour but d'unifier entre hommes et femmes l'âge de départ en retraite ne peut s'appliquer pleinement qu'au titre des périodes d'emploi postérieures à cette modification. La Cour de cassation a rejeté cet argument : « Les dispositions révisées d'une convention collective se substituent de plein droit aux stipulations antérieures, de sorte qu'elles sont d'effet immédiat, les arrêts attaqués relèvent que la situation des veuves de participants bénéficiaires d'une pension de réversion à la date d'entrée en vigueur de l'accord de révision n'était pas modifiée et que les dispositions nouvelles concernaient une catégorie de per-

sonnes qui n'étaient pas encore titulaires d'une pension et dont le seul droit éventuel à pension a été retardé. »

En revanche, l'arrêt a donné raison à la CGT et à la FFF qui contestaient le subterfuge pour diminuer les bonifications accordées à certains retraités, ce qui, dans les faits, revenait à diminuer leur nombre de points. Pour la Cour, les institutions de retraite complémentaire « ne peuvent remettre en cause, quel que soit leur mode d'acquisition, le nombre des points acquis par les participants dont la retraite a été liquidée avant l'entrée en vigueur de l'accord de révision ». Les juges ont donc précisé le droit de retraite des partenaires sociaux : pas question de réduire le nombre de points des retraités.

Est-ce à dire que leurs droits sont intangibles, comme l'affirmation, pour s'en réjouir ou au contraire le déplorer, les parties concernées par ce jugement ? En fait, rien n'est moins sûr : si l'on ne peut pas diminuer le nombre de points, rien n'interdit d'en diminuer la valeur. La Cour va jusqu'à le suggérer : « Aucun texte légal ou réglementaire ni aucun principe général n'interdit de prévoir, afin de maintenir l'équilibre obligatoire du régime, la participation de l'ensemble des retraités au financement d'une contribution de solidarité en faveur de certaines catégories de cadres défavorisés par la situation économique. » Ce que reproche la Cour à l'accord de 1994 est de diminuer le nombre de points et de ne le faire que pour une partie des retraités. La marge de manœuvre des partenaires sociaux est donc plus grande qu'il n'y paraît.

Frédéric Lemaître

Dossier : les élections professionnelles



Les certitudes de George Steiner
Syndicats : l'épreuve des urnes
Bergerac parie sur l'intégration

En décembre

- Dossier : Elections professionnelles : les syndicats enseignants à l'épreuve des urnes.
- Entretien avec George Steiner.
- La droite a-t-elle une vision de l'éducation ?
- Bergerac parie sur l'intégration.
- Université : Tours l'humaniste.
- Pédagogie : le service public et l'objectivité.
- Voyage : l'an 2000 pour horizon.
- Petites annonces.

ECOLES DE JOURNALISME
► Préparation à l'ESJ (Lille), CFJ, CELSA, IPJ, CUEJ.
1/2 journée au choix par semaine, de janvier à septembre 2000.
67% d'admissions en 1999
IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé

LE MAGAZINE RÉSOLUMENT ENSEIGNANT
Le Monde de l'éducation
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Rupert Murdoch s'allie avec Kirch dans la télévision à péage

BSkyB, le bouquet satellitaire britannique du magnat australo-américain des médias, acquiert 24 % de Kirch Pay TV. Cet apport devrait consolider la plate-forme numérique Premiere World au moment où la télévision payante commence à trouver son public en Allemagne

LA TROISIÈME tentative aura été la bonne. Après d'après négociations, démarrées en septembre, Rupert Murdoch et Leo Kirch sont enfin convenus de s'allier dans la télévision à péage. Selon les termes de l'accord, conclu dimanche 5 décembre à Londres, BSKyB, bouquet satellitaire britannique détenu à 40 % par la News Corp. de Rupert Murdoch, acquiert 24 % du capital de Kirch Pay TV, holding de contrôle du bouquet Premiere World qui regroupe les activités de télévision à péage du groupe Kirch. Toutefois, l'alliance devra obtenir l'accord des autorités de Bruxelles avant d'être effective.

Pour réaliser cette acquisition, M. Murdoch devra débours

2,9 milliards de deutschemarks (1,48 milliard d'euros). Un milliard de deutschemarks sera payé cash et 1,9 milliard sera apporté en actions de BSKyB. Pour l'occasion, le magnat australo-américain procédera à « une émission de nouvelles actions de BSKyB », précise Tarak Ben Ammar, producteur de films et architecte du projet de rapprochement entre Murdoch et Kirch. Au final, le groupe Kirch se retrouve actionnaire à 4,3 % de BSKyB, alors que Leo Kirch aurait préféré être payé intégralement en cash par Rupert Murdoch. Toutefois, avec 4,3 % de BSKyB, le groupe allemand « va pouvoir tirer quelques leçons du succès de la télévision à péage britannique », estime M. Ben Ammar. A

l'occasion de cet échange de participation, BSKyB est valorisé 13,7 milliards de livres (environ 140 milliards de francs).

DE BONNES PERFORMANCES

Du côté allemand, l'arrivée de Murdoch dans Kirch Pay TV devrait permettre une consolidation définitive du bouquet Premiere World. Selon M. Ben Ammar, « BSKyB et Kirch ont l'intention d'introduire Kirch Pay TV en Bourse en décembre 2003 ». La date n'est pas choisie au hasard. D'après Kirch, 2003 devrait être la première année de profits significatifs pour Premiere World, dont l'équilibre est prévu en 2002. Aujourd'hui, Premiere World revendique 6 % de pé-

nétration par les 33,1 millions de foyers télévisés en Allemagne. Le bouquet prévoit d'atteindre 11 % en 2002, soit 4 millions d'abonnés.

Après avoir longtemps piétiné, la télévision à péage semble trouver, lentement, son public en Allemagne. En octobre et en novembre, le bouquet de Kirch a attiré, chaque mois, 110 000 abonnés, alors que les prévisions étaient fixées à 70 000 souscripteurs. Ces deux bonnes performances mensuelles auront été « un élément décisif pour l'entrée de BSKyB dans Kirch Pay TV », pointe M. Ben Ammar. Murdoch, qui croit beaucoup à la télévision à péage, voulait s'assurer de l'intérêt des téléspectateurs allemands pour la télévision payante.

Pour cette association, Murdoch et Kirch ont clairement opté pour une orientation européenne. Un choix qualifié de « positif » par M. Ben Ammar. Il souligne que M. Murdoch a préféré s'engager au travers de BSKyB, une société européenne, plutôt qu'au moyen de sa holding News Corp., qui aurait donné une coloration nettement plus américaine à ce rapprochement. Kirch, détenteur de tous les droits de retransmission des majors américaines en Allemagne, « a préféré s'associer à Murdoch plutôt qu'avec un studio pour ne pas aliéner les autres », fait savoir un proche du dossier.

UN STUDIO EUROPÉEN

Cette alliance germano-britannique marque la naissance d'un deuxième groupe de télévision à péage en Europe. Face à Canal+ et ses plus de 10 millions d'abonnés, le nouveau tandem peut aligner les 7,9 millions de souscripteurs de BSKyB et les 2 millions de Premiere World. Toutefois, les deux groupes ne devraient pas entrer en concurrence, sauf sur le marché italien, où Murdoch détient 35 % de Stream, plate-forme numérique concurrente de Telepiù, contrôlée par Canal+. A l'avenir, tant Canal+ que Murdoch et Kirch devraient porter leurs efforts contre les attaques des groupes américains.

Ainsi Murdoch pourrait rejoindre le projet Eureka, qui regroupe déjà Kirch et Berlusconi et dont l'objectif est de produire des films et des séries. Canal+ pourrait être le partenaire français de ce regroupement européen. En effet, Quinta Com, société contrôlée à 51 % par M. Ben Ammar et à 49 % par la Fininvest de Silvio Berlusconi, devrait prendre 10 % de Canal+ Images au cours du premier

semestre 2000. Cette association, à laquelle le groupe Kirch devrait prendre part en entrant dans le capital de Quinta Com, donnera le coup d'envoi au studio européen voulu par Canal+.

Après son alliance avec Kirch, M. Murdoch devrait continuer ses emplettes. La compagnie discographique britannique EMI figure dans ses objectifs. Murdoch a déjà essuyé deux refus, mais « la porte n'est pas fermée », fait-on savoir. Faute d'EMI, Murdoch pourrait se rabattre sur Sony Music, dont des rumeurs de vente ont circulé, ainsi que sur le bouquet satellitaire DirecTV.

Guy Duthell

Une année de profondes transformations pour le groupe bavarois

FRANCFORT

de notre correspondant

L'accord avec Rupert Murdoch clôt une année riche en rebondissements pour Kirch. Le numéro un européen du négoce de films et des droits de retransmission télévisée a engagé en 1999 une mutation sans précédent depuis sa création, il y a quarante ans. La relance de la télévision payante n'aura en effet pas été le seul chantier entrepris par le magnat bavarois. Dès janvier, Leo Kirch restructurait son empire, en l'organisant autour de trois grandes filiales, Kirch Media, le cœur du groupe pour la télévision et le cinéma (production et droits), Kirch Pay TV, dans la diffusion à péage, et Kirch Participations, d'où seront gérés en particulier les quelque 40 % détenus dans l'éditeur berlinois Axel Springer.

Ce sont les difficultés financières du groupe qui l'auront conduit à tant de chambardements. Ces dernières années, les investissements dans la télévision numérique se sont avérés très coûteux, pour une percée commerciale plus que décevante. Beaucoup d'observateurs voyaient même l'entreprise de Munich « proche de la faillite » avant la mise en œuvre de ces vastes pro-

jets. L'objectif était d'ouvrir, dès que possible, l'une ou l'autre des activités à des partenaires, voire d'envisager leur entrée en Bourse.

Le groupe a dû ouvrir le capital de son fleuron, Kirch Media, à quatre nouveaux actionnaires, pour un apport total de 1,125 milliard de deutschemarks (575 millions d'euros) : l'italien Silvio Berlusconi, via Fininvest, le prince saoudien Al Walid, la banque Lehman Brothers, détenteurs de 2,98 % chacun, et un fonds d'investissement américain, Capital Research (3,5 %). Kirch Media conforte aussi sa position parmi les principaux groupes de télévision privée avec un portefeuille riche de cinq chaînes.

L'alliance avec Murdoch vient soutenir l'autre pilier audiovisuel du groupe, la télévision à péage. Depuis le début des années 90, les deux « partenaires » de Kirch sur ce marché balbutiant, Canal+ et la CLT-UFA, filiale à 50 % de Bertelsmann, ont jeté l'éponge. Leur chaîne payante commune, Premiere, lancée en 1991, n'a jamais vraiment décollé. Elle a été confrontée à la concurrence très vive des réseaux câblés et à des problèmes de répartition des rôles entre trois associés-concurrents incapables de se

mettre d'accord. Leurs nombreuses tentatives de compromis, chaque fois repoussées par les gardiens de la concurrence allemand et européen, ont laissé le champ libre au seul groupe Kirch. En mars, les Munichois ont acquis 45 % des 50 % détenus par la CLT-UFA dans Premiere, depuis le départ de Canal+. « Le marché ne nous a plus semblé prioritaire, surtout avec les développements du multimédia », estime Markus Payer, de Bertelsmann.

Depuis, les dirigeants de Kirch étaient à la recherche de soutien pour tenter, enfin, de se faire une place sur le marché européen de la télévision à péage. Début octobre, Premiere a été fusionnée avec le bouquet numérique DF1 créé par Kirch en 1996, au sein d'une nouvelle filiale, baptisée Premiere World, qui offre actuellement 22 programmes à la carte. Quelques jours avant de boucler son alliance avec M. Murdoch, Kirch a opportunément annoncé un double accord de financement avec la Chase Manhattan Bank et un consortium de banques allemandes, pour un montant de 3 milliards de deutschemarks.

Philippe Ricard

La communication n'efface pas totalement les crises

COCA-COLA, Josacine, Mercedes Classe A, Perrier, Eurotunnel, les tétines Rémon. Les Français n'ont pas oublié ces noms parce qu'un jour ils en ont eu peur. Le temps a passé, les mauvais souvenirs se sont estompés, mais finalement moins qu'on le croit. Un sondage CSA/TMO présenté, mardi 30 novembre à Paris, par l'agence Edelman, montre que, pour une majorité de l'opinion, la Josacine évoque une fillette empoisonnée ou la Mercedes Classe A une voiture qui tanguait dangereusement dans les virages.

Les deux tiers des crises citées spontanément – sur la base d'un échantillon de mille personnes interrogées du 10 au 25 octobre –, appartiennent à l'univers alimentaire. Les Français font d'abord référence à la crise traversée par Coca-Cola, puis dans l'ordre, à celle de la vache folle, loin devant celle du poulet à la dioxine, de Perrier, du camembert Lepetit. Les affaires qui les ont marqués ne sont pas forcément les plus récentes. La dernière en date, par exemple, celle des pneus Speedy (fin octobre), n'est citée spontanément que par 3 % des personnes interrogées, contre 51 % pour Coca-Cola (en juin) et 48 % pour la vache folle (dès 1990).

MÉFIANCE ENVERS COCA-COLA

« Notre image est intacte », avait déclaré Douglas Ivester, le PDG de Coca-Cola, dans le quotidien *La Voix du Nord*, à la fin de la crise qui remettait en cause son produit. Cinq mois après, malgré de phénoménaux efforts de communication – tels que la distribution de boissons à chaque habitant en Belgique, les millions de prospectus explicatifs diffusés dans les aéroports et les gares, les encarts publicitaires publiés dans la presse, etc. –, 23 % des Français affirment ne plus avoir totalement confiance en Coca-Cola. Ils étaient 37 % à exprimer une défiance vis-à-vis du produit pendant la crise. « Plus la marque qui a un problème est connue, plus l'impact des erreurs qui sont associées à son nom, est fort », fait observer Jean de Legge, directeur associé du groupe CSA/TMO.

S'ils s'en souviennent, les Fran-

çais estiment que la responsabilité de l'accident n'est pas toujours le fait de l'entreprise. C'est sans doute là la victoire des armadas de conseillers en communication : pour 45 % des personnes, les problèmes de Coca-Cola seraient liés « à la malchance » (même si 13 % estiment que l'entreprise a été malhonnête et 21 % incompétente, ce qui reste des scores élevés).

« INCOMPÉTENCE » DE MERCEDES

Par ailleurs, les Français protègent, sans en être conscients, les produits du terroir : un « malheureux concours de circonstances », explique la contamination, en mars, d'un lot de camemberts Lepetit par la listeria et des salmonelles. Même explication spontanée pour l'époisses. « Nous vivons là une contradiction », explique le philosophe Alain Etchegoyen. D'une part, les exigences en matière de qualité, de standardisation, de sécurité alimentaire augmentent, et d'autre part, on estime que la qualité gustative, comme celle des fromages français, suppose un processus de fermentation. Que l'on accepte.

Il n'en va pas de même des produits technologiques. Quelque

30 % des personnes estiment que les problèmes liés à la sécurité de la Mercedes Classe A – qui ont conduit à l'arrêt des livraisons pendant douze semaines en novembre 1997 – sont, eux, liés à « l'incompétence » du constructeur. C'est aussi la principale raison invoquée par les Français à propos de l'incendie qui s'est propagé dans le tunnel sous la Manche (Eurotunnel), et l'éclatement, sur une route, de deux pneus Continental posés par Speedy. Toutes ces entreprises ont, pourtant, soit été mises hors de cause par les enquêtes, expertises ou contre-expertises, soit ont réparé les conséquences de leurs erreurs.

Ce sont les images et les articles de presse durant les crises qui marquent le plus, relayés ensuite par la rumeur. Si le scandale de la Josacine n'a jamais été effacé des esprits, c'est en raison de la couverture médiatique du décès de la petite Emilie, de l'enquête, puis du procès. Bien que le produit lui-même ait été mis hors de cause, 21 % des Français expriment toujours leur défiance par rapport à la marque.

Florence Amalou

France 2 fait campagne pour ses journaux

CLAUDE SÉRILLON, Béatrice Schönberg ou Rachid Arhab et Carole Gaessler arborant le slogan « La vedette sur France 2, c'est l'information » : telles sont les trois publicités que diffuse la chaîne de service public, jusqu'au 12 décembre, dans les quotidiens nationaux. « Il s'agit d'une campagne de notoriété destinée à augmenter l'audience. Même si déjà, avec 30 % de réponses positives, la notoriété des journaux télévisés est supérieure à leur audience », explique Pierre-André Arnstam, directeur général chargé de la rédaction. Lancée en août 1998, la nouvelle formule des « JT » de France 2 ne leur a pas permis de rattraper ceux de TF 1. Entre septembre et décembre 1998, le « 20 heures » de France 2 réalisait 23,8 % de part d'audience, contre 41,9 % pour celui de TF 1. Pour le « 13 heures », les scores étaient respectivement de 20,9 % et 55,3 %. En 1999, entre septembre et le 14 novembre, date à laquelle a débuté la grève du service public, le « 20 heures » enregistrerait 23,5 % sur France 2 et 38,6 % sur TF 1. Les points perdus pendant la grève par France 2 au profit de TF 1 n'ont pas été rattrapés depuis. Prévue en janvier, cette campagne de publicité avait été retardée à trois reprises, notamment en raison de la guerre du Kosovo et du changement de PDG à France Télévision.

RFM présente

VÉRONIQUE
SANSON
chante MICHEL BERGER

d'un papillon à une étoile

A L'OLYMPIA
BRUNO COQUATRIX
DIRECTION PAULETTE ET PATRICIA COQUATRIX

du 18 au 30 janvier
et en tournée partout en France

nouvel album disponible en CD 17
Location : Olympia, Fnac, Virgin Megastore, Galeries Lafayette, Carrefour, Auchan et agences.
Minitel : 3615 Olympia (1,29 Frs/min) et 3615 RFM (2,25 Frs/min)
Tel. : 01 47 42 25 49

PROLONGATIONS
JUSQU'AU 6 FÉVRIER

TF1

vous n'avez jamais autant aimé la musique

Toutes les fréquences de votre radio sur le 08 36 68 20 70
(2,23f la minute)

la radio en or

FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS EUROPÉENNES

Le fournisseur d'accès à Internet, filiale de l'opérateur de téléphonie mobile Mobilcom, Freenet a fait ses débuts en fanfare sur le Neuer Markt, le nouveau marché allemand. Vendredi 3 décembre, le titre a clôturé à 99 euros, progressant de 240 % par rapport à son cours d'introduction de 29 euros.

d'une recommandation positive des analystes de la banque d'investissement Warburg Dillon Read. L'action Mannesmann s'est appréciée de 3,21 %, à 225 euros, vendredi, à la suite de rumeurs selon lesquelles l'américain MCI WorldCom pourrait jouer le rôle de chevalier blanc du conglomérat allemand, aux prises avec l'offre hostile du géant de la téléphonie mobile britannique Vodafone.

L'action Fiat a fortement progressé en Bourse, vendredi, de 4,48 %, à 29,15 euros, soutenue par l'annonce d'une progression de la part de marché du groupe en Italie au mois de novembre grâce aux ventes de la nouvelle Punto.

Table of stock prices for various companies under the heading '06/12 10h00' and 'Code pays Cours en euros % Var. veille'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ABANQUES'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BIEN DE CONSOMMATION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CONSTRUCTION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'PRODUITS DE BASE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CHIMIE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BOC GROUP PLC'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CONGLOMÉRATS'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'TÉLÉCOMMUNICATIONS'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CONSTRUCTION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'PRODUITS DE BASE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CHIMIE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASTRAZENECA'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ÉNERGIE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'SERVICES FINANCIERS'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CONSTRUCTION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'PRODUITS DE BASE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CHIMIE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ALIMENTATION ET BOISSON'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSURANCES'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'SERVICES FINANCIERS'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CONSTRUCTION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'PRODUITS DE BASE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CHIMIE'.

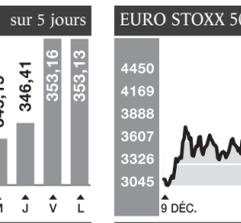


Table of stock prices for various companies under the heading 'HUNTER DOUGLAS'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BIENS D'ÉQUIPEMENT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ÉNERGIE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'SERVICES FINANCIERS'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CONSTRUCTION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'PRODUITS DE BASE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CHIMIE'.



Table of stock prices for various companies under the heading 'ROYAL SUN ALLIA'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BIENS DE CONSOMMATION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ÉNERGIE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'SERVICES FINANCIERS'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CONSTRUCTION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'PRODUITS DE BASE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CHIMIE'.

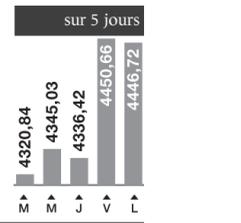


Table of stock prices for various companies under the heading 'OESTERR ELEKTR'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BIENS DE CONSOMMATION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ÉNERGIE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'SERVICES FINANCIERS'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CONSTRUCTION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'PRODUITS DE BASE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CHIMIE'.

Advertisement for DJ STOXX indices, featuring a star and text: 'Dérivés sur Indices sectoriels : technologie, assurance, pharmacie et média. les nouveaux singles DJ STOXX. En avant-première sur : WWW.MONEP.FR'.

Advertisement for DJ STOXX indices, featuring a star and text: 'Dérivés sur Indices sectoriels : technologie, assurance, pharmacie et média. les nouveaux singles DJ STOXX. En avant-première sur : WWW.MONEP.FR'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'AMSTERDAM'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BRUXELLES'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'AMSTERDAM'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BRUXELLES'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'AMSTERDAM'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BRUXELLES'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'AMSTERDAM'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BRUXELLES'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'AMSTERDAM'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BRUXELLES'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'AMSTERDAM'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BRUXELLES'.

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne

IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande

LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche

FI : Finlande - BE : Belgique.

★ CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark

GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne

IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande

LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche

FI : Finlande - BE : Belgique.

★ CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark

GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne

IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande

LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche

FI : Finlande - BE : Belgique.

★ CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark

GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne

IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande

LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche

FI : Finlande - BE : Belgique.

★ CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark

GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne

IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande

LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche

FI : Finlande - BE : Belgique.

★ CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark

GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne

IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande

LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche

FI : Finlande - BE : Belgique.

★ CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark

GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne

IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande

LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche

FI : Finlande - BE : Belgique.

★ CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark

FINANCES ET MARCHÉS

LE MONDE / MARDI 7 DÉCEMBRE 1999 / 25

VALEURS FRANÇAISES

● L'action Michelin reculait de 0,2 %, à 40 euros, lundi 6 décembre, dans les premiers échanges, au lendemain des déclarations d'Edouard Michelin, le nouveau PDG du fabricant français de pneumatiques. Celui-ci a affirmé son intention d'« ouvrir plus » son entreprise, tout en reconnaissant les « maladroites » de communication du groupe à l'automne, lorsque celui-ci avait annoncé d'importantes suppressions d'emplois en même temps qu'une hausse de son bénéfice.

● L'action France Télécom cédait, lundi matin, 1,02 %, à 116,7 euros, après que l'agence de notation financière Moody's eut décidé d'abaisser la notation de la société à Aa2, contre Aa1 auparavant. Moody's estime que l'opérateur français accroît ses risques commerciaux hors de la France, après l'acquisition de l'allemand E-Plus et sa prise de participation de 25 % dans le groupe anglo-américain NTL, et motive sa décision par le « degré accru de concurrence » en Europe.

● L'action Schneider abandonnait 0,14 %, à 70 euros, lundi, dans la première heure de cotation. Son président, Henri Lachmann, a affirmé qu'il ne croyait pas à une OPA du groupe suédo-helvétique ABB. M. Lachmann a par ailleurs indiqué qu'il souhaitait maintenir « sur la durée » une croissance de 10 % du chiffre d'affaires de son groupe, dont 4 % par des acquisitions externes.

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 6 DÉCEMBRE Cours relevés à 09 h 50 Liquidation : 24 décembre

Table of French stock market data including B.N.P., Renault, Saint Gobain, Thomson SA, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDEDI 3 DÉCEMBRE Une sélection. Cours relevés à 17 h 35

Table of New Market stock data including ADL PARTNER, ACCESS COMME, ALGORIEH, etc.

SICAV FCP

Une sélection. Cours de clôture le 3 décembre

Table of SICAV FCP data including AGIPI, AGIPI AMBITION, AGIPI ACTIONS, etc.

CDC Asset Management LIVRET B. INV.D. PEA

MULTI-PROMOTEURS NORD SUD DÉVELOP. C.

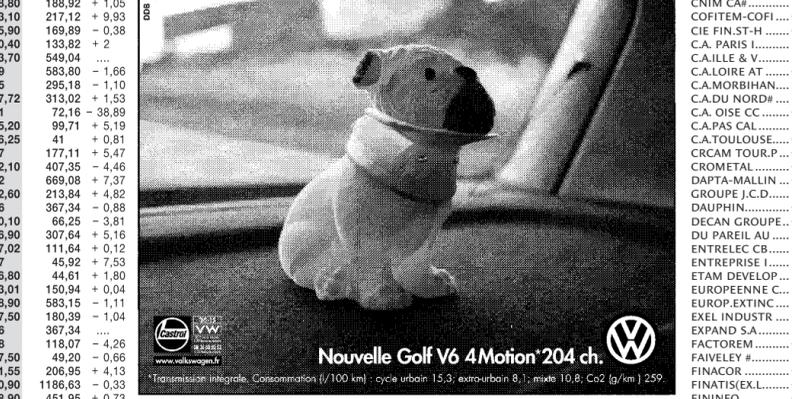
CAISSE D'ÉPARGNE ÉCUR. ACT. FUT.D. PEA

Main table of French stock market data including BIC, BIS, B.N.P., BOLLORE, BONGRAIN, etc.

Main table of French stock market data including GROUPE GTM, GROUPE PARTOUCHE, GUILBERT, etc.

Main table of French stock market data including SOPHIA EX.SFI, SOPRA, SPIR COMMUNIC., etc.

(Publicité)



SECOND MARCHÉ

LUNDI 6 DÉCEMBRE Une sélection. Cours relevés à 09 h 50

Table of Second Market stock data including AKORPHARMA, ASSUR.BQ.POP, ASSYSTEM, etc.

Table of Second Market stock data including CLAYEUX (LY.), CNIM CA, COFIM-COFI, etc.

Table of Second Market stock data including ABRÉVIATIONS, SYMBOLES, DERNIÈRE COLONNE NR (1), etc.

Table of SICAV FCP data including ÉCUR. CAPITALISATION, ÉCUR. DYNAMIQUE, etc.

Table of SICAV FCP data including FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS, INDOCAM VAL. RESTR., etc.

Table of SICAV FCP data including KALEIS SÉRÉNITÉ C., KALEIS SÉRÉNITÉ D., etc.

Table of SICAV FCP data including CRÉDIT AGRICOLE, CFC, CIBANQUES, etc.

Table of SICAV FCP data including CIBANQUES, CIBANQUES, CIBANQUES, etc.

Table of SICAV FCP data including FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS, CM OPTION MODÉRATION, etc.

Table of SICAV FCP data including CIBANQUES, CIBANQUES, CIBANQUES, etc.

Table of SICAV FCP data including CIBANQUES, CIBANQUES, CIBANQUES, etc.

Table of SICAV FCP data including FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS, SG ASSET MANAGEMENT, etc.

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

Le Racing Club de Paris se replace dans la course au Stade de France

Son projet intéresse le ministère de la jeunesse et des sports et plusieurs autres investisseurs, dont le PDG d'Adidas, Robert Louis-Dreyfus

Racheté au cours de l'été par un trio de publicitaires parisiens, le Racing Club de Paris (National) a constitué un projet visant à retrouver l'élite et à devenir, à échéance, le club résident du Stade de France, sans renoncer à sa tradi-

tion de formation. Fort de ses succès sportifs - le club occupe la troisième place du classement de National derrière Beauvais (1^{er}) et Besançon (2^e) grâce à sa victoire sur le Paris FC (1-0), samedi 4 décembre - et de la bienveil-

lance du ministère de la jeunesse et des sports, le Racing se trouve dans une position d'attente qui suscite des convoitises. Son président, Gilles Dumas, a présenté son dossier à plusieurs investisseurs potentiels dont le PDG

d'Adidas, actionnaire majoritaire de l'Olympique de Marseille depuis 1996, Robert Louis-Dreyfus, qui s'est montré très intéressé. Gilles Dumas pense qu'il existe « une troisième voie entre le foot associatif et le foot business ».

DANS LE JOURNAL *La Provence* du 24 novembre, Robert Louis-Dreyfus rappelait son attachement à l'Olympique de Marseille. « Si jamais je devais quitter Adidas et Mar-



seille, je considérerais peut-être un jour de monter un club à Paris. Jusqu'à nouvel ordre, je n'ai pas quitté Adidas et n'ai aucune intention de vendre Marseille », indiquait l'homme d'affaires, invité à s'expliquer sur sa dernière intervention à l'émission dominicale *Téléfoot*, au cours de laquelle on l'entendit évoquer son intention de créer un grand club de football en région parisienne.

Sa fidélité à l'OM, dont il est l'actionnaire majoritaire depuis 1996, n'empêche pas Robert Louis-Dreyfus de continuer à logner vers la capitale et le Stade de France. Mardi 30 novembre, le PDG d'Adidas

s'est entretenu, à sa demande, avec Gilles Dumas, le président du Racing Club de Paris. Faite dans la plus grande discrétion, cette rencontre n'est pas sans rappeler celles que Robert Louis-Dreyfus sollicita, ces deux dernières saisons, avec les dirigeants du Red Star (alors en D2, aujourd'hui en National), puis avec ceux de l'Olympique de Noisy-le-Sec (National), deux clubs qui ont postulé au Stade de France.

Actuellement troisième au classement du championnat de National, le Racing Club de Paris ne cache pas sa volonté d'occuper les lieux s'il parvient à accéder en deuxième division puis en première division. Gilles Dumas a constitué un projet en ce sens intitulé « Horizon 2005 » et Robert Louis-Dreyfus n'est pas la seule personne à y porter attention. De bonne source, son dossier a également reçu un excellent accueil au cabinet de Marie-George Buffet alors même que la ministre de la jeunesse et des sports vient de relancer la question du club résident

(*Le Monde* du 3 décembre). S'il préside un club pour le moment encore amateur, Gilles Dumas n'est pas inconnu dans le milieu du football professionnel. Au sein de l'agence de publicité BBDO, il a créé deux sociétés de sponsoring sportif, SportLab (un institut d'études marketing) et Autour du sport (une agence de marketing opérationnel), lesquelles comptent plusieurs clubs de D1 parmi leurs clients.

TROISIÈME VOIE

En juillet, Gilles Dumas et deux de ses associés, Yves Curtat et Bertrand Forges, sont passés de l'autre côté du miroir en se portant acquéreurs de 66 % des parts de la section football du Racing mises sur le marché par l'association mère, le Racing Club de France. En échange d'une garantie bancaire de 10 millions de francs, les trois hommes se sont offert « un laboratoire grandeur nature destiné à expérimenter (leur) nouvelle vision du sponsoring ».

Leur projet repose sur le principe qu'« il existe une troisième voie entre le foot associatif et le foot business », explique Gilles Dumas : « De par son passé et grâce à la renommée de son école de football fréquentée par 850 enfants et 75 éducateurs, le Racing a tout pour devenir le grand club populaire qui manque à l'Île-de-France. Notre objectif sportif est de monter en D1 d'ici à 2005, mais nous ne le ferons pas à n'importe quel prix. »

Gilles Dumas et ses associés ne manquent pas d'idées. Ils parlent de mettre en place 2 000 stages de football pendant les vacances scolaires. Ils veulent créer un « bandana tout foot », carré de tissu que les joueurs et spectateurs porteraient autour du bras pour exprimer leur refus de la violence. Ils projettent d'ouvrir le capital du club aux supporters. Ils n'excluent pas de racheter le stade de Colombes afin d'y construire un centre de formation. Ils souhaitent proposer des stock-options aux joueurs de l'équipe pre-

mière. Enfin, ils rêvent d'occuper l'écran du Stade de France sitôt que le Racing aura retrouvé la D2.

C'est cette perspective qui, en premier lieu, suscite la curiosité d'investisseurs potentiels du type de Robert Louis-Dreyfus. « Arrêtons de croire qu'on ne peut pas créer un deuxième grand club à Paris sans Robert Louis-Dreyfus ni Luis Fernandez !, s'emporte toutefois Gilles Dumas. J'ai dû rencontrer treize ou quatorze patrons de grosses entreprises qui se sont montrés intéressés par le projet. » France Télécom, via Ola et Wanadoo, a déjà signé un contrat de sponsoring pour la saison 1999-2000. McDonald's est en passe de faire de même. Ainsi que le consortium Bouygues-Dumez-SGE, qui gère l'exploitation du Stade de France. Bientôt, le logo de l'enceinte de 80 000 places figurera sur le maillot ciel et blanc des joueurs du Racing. Comment ne pas y voir un signe ?

Frédéric Potet

L'OM est tiraillé entre la culture de ses supporters et celle de ses dirigeants

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Deux semaines après son revers à domicile face à la Lazio Rome (0-2), l'Olympique de Marseille retrouve la Ligue des champions dans de meilleures dispositions en se déplaçant, mardi 7 décembre, à Feyenoord. Le remplacement de Roland Courbis par Bernard Casoni aura donc porté ses fruits. Les Phocéens ont failli s'imposer à Nancy (2-2), le 27 novembre, avant de retrouver le che-

min du succès, vendredi 3 décembre, face au Havre (2-0) au Stade-Vélodrome. Mais ce n'est pas sur le terrain qu'ont lieu, en ce moment, les changements les plus notables.

Les enfants du protestantisme semblent, en effet, diriger un club plutôt habitué aux gestions florentines. Pour Yves Marchand, président de l'OM d'origine suisse, qui a enfin obtenu les pleins pouvoirs dans le secteur sportif avec le départ

de Roland Courbis, ne pas tirer tous les profits de cette « incroyable image de marque qu'est l'OM » serait presque une faute contre l'esprit.

RISQUE DE DIVORCE

Intimement persuadé que le marché est l'essence de la vérité, il rappelle que lorsque le PDG d'Adidas, Robert Louis-Dreyfus, a racheté l'OM, en 1996, personne n'en voulait. Les 100 ans d'histoire du club appartenant désormais au patron de

la marque aux trois bandes, on ne s'étonnera pas d'un risque de divorce avec les supporters, qui estiment que c'est leur fidélité et leur énergie qui ont fait la force de l'image. Eux parlent d'honneur, de revanche sociale contre Paris, de chance et de malchance, et regrettent de n'être considérés que comme des clients. Ils l'ont dit récemment avec cette banderole : « 100 000 maillots vendus ne valent pas un titre ! »

Roland Courbis, lui aussi, ne se

considérerait pas comme faisant partie de la même famille que son président. En lançant que celui-ci était « psychologiquement suisse », il notait ainsi leurs divergences culturelles en matière de gestion des hommes. D'ailleurs, quand on lui demandait si on peut diriger un club « comme une entreprise », il souriait : « Pour l'administratif, le commercial, je vous bien. Mais une équipe, ce sera toujours une affaire de passion. » Comme le dit un anonyme de l'encadrement : « Pour Marchand, l'équipe est un secteur de l'entreprise comme les autres. »

L'affaire du GS, le « groupe stratégique » que la direction réunit hebdomadairement, est apparue comme un symbole de ces désaccords. Considéré comme un « cadre supérieur » au même titre que les autres, Roland Courbis était censé y venir chaque mardi afin de participer à toutes les décisions, dans cet idéal de « transparence » et « d'humilité » qui sont les devises affichées d'Yves Marchand. Autant dire que Roland Courbis, joueur de casino qui sait que la chance et l'injustice font partie du monde des vivants, n'y mit jamais les pieds.

Lui parti, les dirigeants de l'OM ont annoncé qu'ils allaient introduire ce schéma du GS dans le secteur sportif. C'était d'ailleurs une des conditions mises à l'intronisation de Bernard Casoni au poste d'entraîneur. L'ancien défenseur de l'épopée Tapie a donc participé, mardi 30 novembre, à ce groupe de réflexion. Quand on lui demande si les méthodes de l'entreprise sont adaptables à la gestion d'une équipe, il répond : « Ce qu'on constate, c'est que les entreprises s'inspirent toutes de la gestion du sport ! Alors... »

Michel Samson

L'AS Monaco décourage un à un tous ses adversaires

18 ^e JOURNÉE		CLASSEMENT	
		Points	Diff.
Paris-SG-Rennes	1-0		
Monaco-Lens	2-0	1 Monaco	39 18 12 3 3 +24 = NGGGG
Auxerre-Metz	1-1	2 Paris-SG	33 18 10 3 5 +7 ▲ GPGGG
Marseille-Le Havre	2-0	3 Lyon	31 18 9 4 5 +4 ▼ GPGPP
Bordeaux-Montpellier	2-0	4 Auxerre	30 18 9 3 6 +2 = PPGPN
Strasbourg-Bastia	2-0	5 Bordeaux	27 18 7 6 5 +3 ▲ NPPNG
Lyon-Troyes	1-3	6 Sedan	27 18 8 3 7 -1 ▲ NGPNG
Nancy-Sedan	0-2	7 Marseille	26 18 6 8 4 +7 ▲ NNPNP
Nantes-Saint-Etienne	0-1	8 Rennes	26 18 7 5 6 +2 ▼ NGNGP
		9 St-Etienne	26 18 7 5 6 -1 = PNGPG
		10 Metz	23 18 4 11 3 +5 = NNNNN
		11 Troyes	23 18 7 2 9 -8 ▲ GGNNG
		12 Bastia	22 18 5 7 6 +1 ▼ NNPGP
		13 Strasbourg	22 18 6 4 8 -8 ▲ PPPGP
		14 Nantes	20 18 6 2 10 -3 ▼ GNGNP
		15 Lens	20 18 5 5 8 -8 ▼ NGPNP
		16 Le Havre	19 18 5 4 9 -11 ▼ PGGPP
		17 Nancy	17 18 4 5 9 -4 = GPNP
		18 Le Havre	13 18 3 4 11 -11 = PPNPP

LES CARTONS	
Jaunes	Rouges
1 Nantes 0 24	
2 Bastia 0 39	
3 Sedan 1 39	
16 Paris-SG 4 39	
17 Nancy 5 41	
18 Le Havre 7 35	

LES ATTAQUES	
1 Monaco 40 buts	• 2 Bordeaux 30 buts
• 3 Paris-SG 27 buts.	

LES DÉFENSES	
1 Metz et Monaco 16 buts	• 3 Lyon 17 buts.

LES BUTEURS	
1 Anderson (Lyon), Simone (Monaco), Trezeguet (Monaco)	12 buts.

19 ^e JOURNÉE : samedi 11 décembre : Rennes-Lyon ; Montpellier-Strasbourg ; Sedan-Auxerre ; Le Havre-Nancy ; Troyes-Bordeaux. Dimanche 12 décembre : Bastia-Monaco ; Metz-Paris-SG ; St-Etienne-Marseille. Mardi 14 décembre : Lens-Nantes.	
---	--

C'EST UNE IMPLACABLE fatalité qui s'abat sur tous les rivaux de l'AS Monaco. Le RC Lens en a fait les frais, à son tour, dimanche 5 décembre, en s'inclinant (0-2) au stade Louis-II. Les Nordistes se sont employés avec succès à contrecarrer les desseins du buteur en série Marco Simone et du meneur de jeu Marcelo Gallardo, auteur d'un doublé face à Auxerre (2-0), mercredi 1^{er} décembre. Mais la providence monégasque ne se limite pas à ces deux individualités.

ÉCHAPPÉE DÉCISIVE

David Trezeguet l'a rappelé à qui en doutait encore. D'une reprise acrobatique (15^e minute) et d'une tête millimétrée (41^e), le champion du monde a brisé la résistance adverse. « Je suis content car je n'avais plus marqué depuis notre victoire à Nantes, le 30 octobre, a déclaré l'attaquant. Il était important de me rassurer dans mon rôle de buteur. »

Fort d'une série de sept succès et un nul lors des huit derniers matches, Monaco tente une échappée que de nombreux obser-

vateurs annoncent déjà comme décisive, avec un total de 39 points au terme de cette 18^e journée.

La piteuse défaite à domicile de Lyon devant Troyes (1-3), suivie du départ de l'ancien capitaine Alain Caveglia pour Nantes moyennant un transfert de 10 millions de francs, laisse la voie libre aux ambitions monégasques. Le Paris-Saint-Germain, qui l'a emporté (1-0) devant Rennes grâce à un but d'Aliau Cissé dès la 2^e minute, occupe désormais la deuxième place, à six longueurs du leader.

L'Aj Auxerre continue de perdre du terrain. Après deux revers consécutifs (0-1 à Rennes et 0-2 à Monaco), les Bourguignons de Guy Roux ont été tenus en échec par le FC Metz (1-1).

Plus de 205 000 spectateurs ont assisté aux neuf rencontres, confirmant ainsi l'engouement suscité par un championnat serré si l'on met à part la domination monégasque. La moyenne des buts, en augmentation par rapport à la saison 1998-1999 (2,59 par match, contre 2,39), explique en partie cette tendance.

Le Défi français cultive l'espoir d'un retour en force

AUCKLAND

de notre correspondant

Pour le Défi français, le compte à rebours a commencé. Il reste aux équipiers de 6^e-Sens six ré-



gates pour remonter jusqu'à la sixième place, dernier sésame pour les demi-finales de la Coupe Louis-Vuitton comptant pour les éliminatoires de la Coupe de l'America. A l'issue de la cinquième journée du troisième round-robin, les Français, qui étaient exemptés, lundi 6 décembre, ont gagné deux de leurs quatre premiers duels. L'espoir est donc permis. « Moi, je les vois terminer en sixième position », affirme Laurent Esquier, chef des opérations chez Prada, le syndicat italien, en tête de l'épreuve.

Chez Team New-Zealand, le tenant de la Coupe de l'America, on

estime que l'équipage français est l'un des plus compétitifs. Pour ne rien laisser au hasard, les Français ont profité de leur journée de relâche, lundi, pour réviser le bateau « de la tête de mât au bulbe de quille ». Le Défi français doit signer au moins deux victoires de plus que Spanish Challenge, pour le moment en sixième position, et surtout trois courses de plus que Young-America, qui est en septième position. « Aujourd'hui, on constate que tout le monde peut plus ou moins battre tout le monde », déclare, en forçant un peu le trait, Xavier de Lesques, directeur du Défi Bouygues Telecom-Transiciel.

PHASE STRATÉGIQUE

Prada, America-One, Nippon Challenge et America-True sont déjà assurés, sauf incident majeur, de faire partie des demi-finales. Young-America devrait selon toute logique remonter fortement d'ici à la fin de la série. Ce qui lais-

serait Stars-and-Stripes, le Défi espagnol et le Défi français se disputer la sixième place.

La Coupe Louis-Vuitton est entrée dans une de ses phases les plus stratégiques. Chaque éventualité peut encore tout changer ou presque pour le milieu du classement, puisque les quatre premières et les trois dernières places (Abracadabra, Young-Australia et Fast 2000) sont quasi attribuées. Si, par exemple, Young-America recasse, hypothèse plausible, le syndicat de New York libère une nouvelle place dans le podium à six.

Il ne s'agit plus seulement pour chacun des concurrents de gagner ou de perdre ses régates, mais aussi et surtout de tenir compte des victoires des autres et de leur influence sur le tableau général. Si l'abandon précoce du syndicat suisse Fast 2000, annoncé dimanche 5 décembre, a plutôt resserré le jeu, plusieurs éléments peuvent encore contrarier les ten-

dances pressenties et donner leur chance, pourvu qu'ils la saisissent, aux Français. Pour le moment, la plus grande inconnue reste l'état réel de Stars-and-Stripes, dont le panneau arrière s'est arraché dimanche, sans raison apparente, emportant avec lui une partie du pont du cockpit.

EFFETS SECONDAIRES

A mi-route entre le dommage de Fast 2000 au premier round-robin et celle de Young-America au second, cette avarie pourrait dans un premier temps coûter quelques victoires au Défi américain, qui doit rencontrer Young-America mercredi 8 décembre et le Défi français le lendemain. Une telle défaillance technique a aussi d'importants « effets secondaires » sur la confiance de l'équipage. Derrière son sourire, Dennis Conner affichait, lundi, un « optimisme prudent » quant aux capacités de son équipe à réparer à temps... On peut aussi compter

sur la météo toujours aussi imprévisible et relativement féroce sur les bateaux pour créer ici ou là des résultats inattendus. En outre, avec les régates qui deviennent de plus en plus serrées, les pénalités prennent une nouvelle importance et suffisent désormais à contrarier l'issue d'un match.

Pour compliquer encore les prévisions, il faut tenir compte du double objectif de certains syndicates. Les Défis américains, en particulier, auraient intérêt à éliminer dès maintenant de futurs rivaux afin de concentrer l'argent des sponsors et l'attention du public américain sur un minimum de syndicates. Paul Cayard n'a pas écarté la possibilité de sacrifier sa course contre le Défi espagnol, afin de maintenir ce dernier au-dessus de Young-America... Du coup, les Français feraient les frais de cette manœuvre très peu sportive.

Florence de Changy

Les handballeuses françaises en huitièmes de finale du championnat du monde

L'ÉQUIPE de France féminine de handball a été battue, dimanche 5 décembre, par l'Austriche (19-22), lors de la cinquième et dernière journée des poules qualificatives du championnat du monde, organisé à Trondheim (Norvège). Après une première mi-temps équilibrée (10-10 au repos), les Françaises, plus usées physiquement, ont cédé vers la 42^e minute, à la suite d'un tir de dix mètres de Tanja Logvin. L'Austriche ne perdra dès lors plus la tête, malgré les derniers efforts des protégées d'Olivier Krumbholz, qui ont laissé beaucoup d'énergie dans ce match, en défense notamment.

Il s'agit de la première défaite de la France depuis le début de la compétition. Les Bleues terminent deuxième du groupe B, derrière les Autrichiennes. Qualifiées pour les huitièmes de finale de ce Mondial, elles affronteront la Pologne, troisième du groupe A, à Bergen, mardi 7 décembre.

■ SKI : l'Autrichien Hermann

Maier est entré dans l'histoire du ski alpin, dimanche 5 décembre, en remportant à Lake Louise (Canada) le onzième slalom supergéant (super-G) de sa carrière, le deuxième cette saison. Il bat le record de dix victoires en super-G du Suisse Pirmin Zurbriggen, que ce dernier avait établi entre 1983 et 1989. Maier s'est imposé avec 95 centièmes d'avance sur le Suédois Frederik Nyberg. Outre ces deux victoires en super-G, l'Autrichien a déjà remporté deux slaloms géants et une descente cette saison, portant son total de succès à 23.

■ FOOTBALL : l'international

brésilien Ronaldo, opéré mardi 30 novembre au genou droit à Paris, devait faire son retour lundi 6 décembre à Milan (Italie). L'attaquant de l'Inter devrait y poursuivre sa rééducation et revenir ensuite à Paris vers la mi-janvier 2 000 pour un examen de contrôle. Il devrait être indisponible pendant quatre à cinq mois, mais espère effectuer son retour sur le terrain en avril, au moment de la naissance de son enfant, Ronald. « Je voudrais lui faire cadeau de mon retour sur le terrain », a-t-il expliqué. L'ancien « ballon d'or » s'était blessé le 21 novembre lors d'une reconre de championnat, en se bloquant lui-même le pied lors d'une feinte.

■ L'AS Rome a conservé, dimanche 5 décembre, la tête du championnat d'Italie de football en battant Lecce (3-2) à domicile. Une première place que l'AS Rome partage avec la Lazio Rome et la Juventus Turin, dominant uniquement grâce à la différence de buts. La « Roma » a toutefois eu beaucoup de difficultés à s'imposer face à Lecce, une formation pourtant faible à l'extérieur.

A l'instar de l'AS Rome, la Juventus Turin a souffert, samedi 4 décembre, en recevant Bologne. La « Juve » a dû attendre la seconde période pour faire la décision sur un doublé de son attaquant Filippo Inzaghi et s'imposer 2 à 0. La Lazio, après avoir offert quatre points aux autres coleders en deux semaines (défaite 4-1 face à l'AS Rome, 0-0 face à la Juventus), a renoué avec la victoire samedi 4 décembre à Pérouse (0-2).

■ Leeds a gardé la première place du championnat d'Angleterre en s'imposant de justesse à Derby (0-1) grâce à un penalty controversé de Harte dans les arrêts de jeu de la seconde mi-temps. Avec 38 points, Leeds possède 2 points d'avance sur Manchester United, qui compte toutefois un match de retard. Les « Red Devils » ont écrasé Everton (5-1).

■ Le Bayern Munich, tenu en échec chez lui, samedi 4 décembre, par le Borussia Dortmund (1-1), conserve la tête du classement du championnat d'Allemagne. Le club bavarois bénéficie d'une meilleure différence de buts (+ 14, contre + 9) par rapport au Bayer Leverkusen, victorieux du SV Werder Brême (3-2).

Grisaille et pluies dans le Nord

MARDI. Une nouvelle dépression sévit entre l'Islande et l'Ecosse. La perturbation associée est très vaste. Elle intéressera l'ensemble des pays d'Europe du Nord. Une bande pluvieuse traversera donc la moitié nord de la France. Près des côtes de la Manche, elle sera suivie d'un ciel d'averse l'après-midi. En revanche, les régions méridionales resteront protégées par un anticyclone assez puissant.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Après une matinée grise, pluvieuse et ventée, un ciel plus variable s'installera de la Bretagne à la Normandie avec des averses. Les pluies arriveront plutôt l'après-midi sur les pays de Loire. On attend de 10 à 13 degrés.

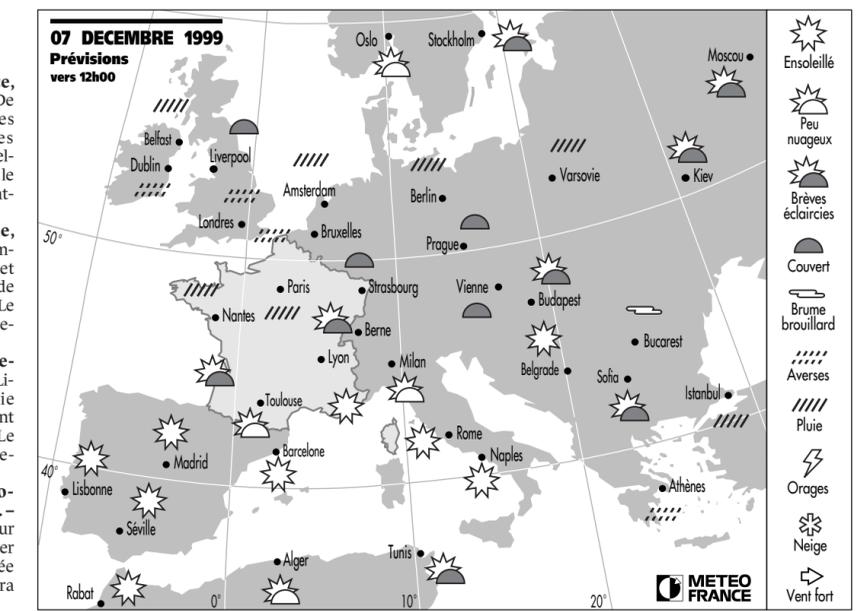
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Grisaille, pluies éparses et vent soutenu restent au programme. On retrouvera des éclaircies dans un ciel d'averse l'après-midi de la Haute-Normandie au Pas-de-Calais. Il fera de 9 à 12 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - De la Champagne à la Lorraine, les nuages s'épaissiront au fil des heures. Ils finiront par donner quelques pluies l'après-midi. Ailleurs, le soleil fera de belles percées. On attend entre 7 et 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Les nuages l'emporteront en Poitou-Charentes et Gironde. Ils donneront un peu de pluie l'après-midi. Plus au sud, Le soleil dominera. Il fera de 10 à 15 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Le temps se gâtera en Limousin avec un peu de pluie l'après-midi. Les nuages arriveront tardivement sur l'Auvergne. Le beau temps persistera en Rhône-Alpes. On attend de 8 à 12 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le soleil s'imposera sans mal autour de la Méditerranée malgré un léger voile de nuages. Après une matinée bien fraîche dans l'intérieur, il fera entre 12 et 15 degrés l'après-midi.



CARNET DU VOYAGEUR

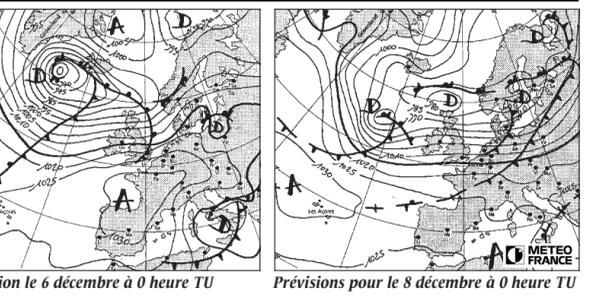
■ **RUSSIE.** Les voyageurs en partance pour la Russie doivent souscrire, pour obtenir leur visa, un contrat auprès d'une compagnie d'assistance française agréée par les autorités russes. Mondial Assistance France, qui a obtenu cet agrément, tient à la disposition des voyageurs les informations nécessaires à la préparation de leur déplacement sur le plan administratif (visa, justificatif de contrat d'assistance), médical (vaccins) et pratique (météo, conditions climatiques), ainsi que les produits d'assistance adaptés. Renseignements au 01-40-25-52-25.

■ **ÉCOSSE.** Ryanair, la compagnie aérienne irlandaise à bas prix, fête le premier anniversaire de sa ligne France-Ecosse en proposant un Paris (Beauvais)-Glasgow (Prestwick) à 563 F (85,82 €) A/R, un tarif valable en semaine uniquement, pendant la saison d'hiver à l'exception des vacances scolaires. Réervations au 01-44-55-20-00.

PRÉVISIONS POUR LE 07 DÉCEMBRE 1999
 Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	3/8 P	
AJACCIO	1/14 S	NANTES	7/13 P
BIARRITZ	4/14 S	NICE	3/14 S
BORDEAUX	3/13 N	PARIS	7/11 P
BOURGES	2/9 N	PAU	2/13 S
BREST	9/12 P	PERPIGNAN	2/14 S
CAEN	8/10 P	RENNES	8/12 P
CHERBOURG	9/11 P	ST-ETIENNE	1/12 S
CLERMONT-F.	1/11 N	STRASBOURG	4/9 N
DION	1/8 N	TOULOUSE	0/10 S
GRENOBLE	-2/8 S	TOURS	4/11 P
LILLE	8/11 P	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	2/9 N	CAYENNE	23/31 P
LYON	0/11 S	FORT-DE-FR.	22/28 P
MARSEILLE	0/11 S	NOUMEA	21/25 S

PAPEETE	24/30 P	KIEV	-4/1 N	VENISE	0/7 S	LE CAIRE	14/22 S
POINTE-A-PIT.	23/30 S	LISBONNE	10/13 S	VIENNE	2/6 C	NAIROBI	16/25 S
ST-DENIS-RE.	23/29 S	LIVERPOOL	6/10 C	AMÉRIQUES		PRETORIA	17/24 P
EUROPE		LONDRES	7/11 P	BRASILIA	17/24 C	RABAT	8/19 S
AMSTERDAM	7/11 P	LUXEMBOURG	4/6 C	BUENOS AIR.	11/24 S	TUNIS	9/14 N
ATHÈNES	12/15 P	MADRID	1/11 S	CARACAS	24/28 S	ASIE-Océanie	
BARCELONE	6/15 S	MILAN	0/6 S	CHICAGO	-4/4 S	BANGKOK	22/29 S
BELFAST	4/6 P	MOSCOU	-9/3 N	LIMA	18/22 S	Beyrouth	16/21 S
BELGRADE	-3/2 S	MUNICH	1/4 N	LOS ANGELES	11/17 S	BOMBAY	19/30 S
BERLIN	6/8 P	NAPLES	5/13 S	MEXICO	2/21 S	DIJAKARTA	26/30 P
BERNE	0/6 S	OSLO	-5/2 S	MONTREAL	2/4 C	DUBAI	20/28 S
BRUXELLES	7/10 P	PALMA DE M.	4/17 S	NEW YORK	6/13 S	HANOI	14/18 S
BUCAREST	-3/6 C	PRAGUE	2/5 C	SAN FRANCIS.	9/13 S	HONGKONG	15/20 S
BUDAPEST	-3/3 N	ROME	2/11 S	SANTIAGOCHI	7/24 S	JERUSALEM	14/23 P
COPENHAGUE	5/8 P	SEVILLE	8/17 S	TORONTO	-1/4 S	NEW DEHLI	10/24 S
DUBLIN	4/11 P	SOFIA	-2/4 N	WASHINGTON	4/11 S	PEKIN	-4/7 S
FRANCFORT	5/8 C	ST-PETERSB.	-3/4 C	AFRIQUE		SEOUL	-3/6 S
GENEVE	2/4 S	STOCKHOLM	1/7 N	ALGER	6/16 S	SINGAPOUR	25/31 P
HELSINKI	-2/4 C	TENERIFE	14/18 S	DAKAR	22/27 S	SYDNEY	19/25 C
ISTANBUL	7/10 P	VARSOVIE	2/6 P	KINSHASA	23/27 P	TOKYO	8/11 S



ASTRONOMIE

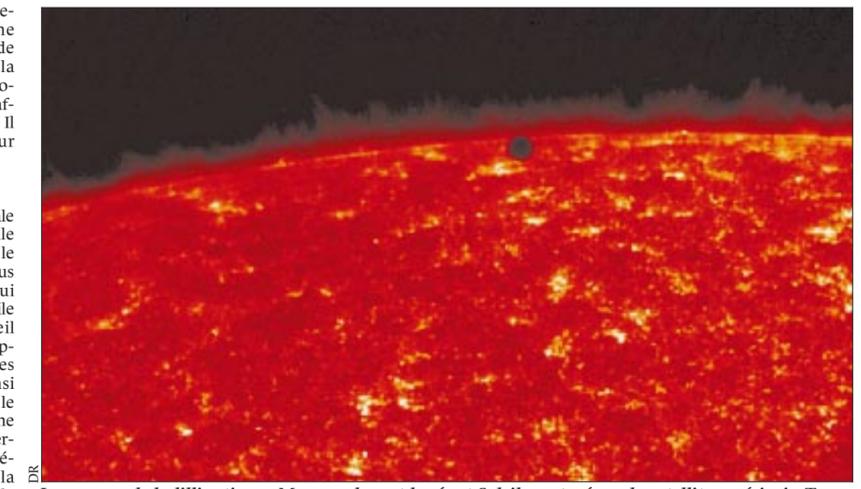
Quand Mercure passe devant le Soleil

C'EST une belle image tombée du ciel, plus précisément du satellite américain Trace (acronyme pour Transition Region and Coronal Explorer). Lancé en avril 1998 pour étudier le champ magnétique de l'atmosphère solaire, cet instrument américain a capturé, le lundi 15 novembre, une série de photographies montrant le passage de Mercure devant le disque de notre étoile. Même si la moitié de notre planète pouvait assister au spectacle, visible de tout l'océan Pacifique et de l'ouest du continent américain, peu l'auront vu comme Trace. La raison en est simple : lorsqu'elle coupe la ligne imaginaire nous reliant au Soleil, Mer-

cure nous apparaît encore plus petite qu'une lentille devant une citrouille. Avec ses 2 439 km de rayon (soit 38 % de celui de la Terre), cette planète est un microbe à côté du géant Soleil, qui affiche un rayon de 700 000 km... Il faut donc un instrument pour l'apercevoir.

VÉNUS AUSSI...

Contrairement à l'éclipse totale du 11 août, au cours de laquelle l'astre du jour nous fut masqué, le passage de Mercure ou de Vénus - les deux seules planètes qui soient plus proches de notre étoile que la nôtre - devant le Soleil n'occasionne pas de baisse perceptible de luminosité. Cela dit, les transits planétaires - c'est ainsi que les astronomes ont baptisé le phénomène - procèdent du même mécanisme que les éclipses. Mercure et Vénus passent assez fréquemment entre le Soleil et la Terre mais, étant donné que le plan orbital de ces planètes ne coïncide pas avec celui de la nôtre, les alignements parfaits s'avèrent relativement rares. On en compte en moyenne treize ou quatorze par siècle pour Mercure, le dernier ayant eu lieu le 6 novembre 1993.



Le passage de la lilliputienne Mercure devant le géant Soleil, capturé par le satellite américain Trace.

éclipse -, ceux de Mercure passent inaperçus. Il faut utiliser au minimum un télescope de 60 mm, équipé de l'indispensable filtre adéquat, et, surtout, savoir où viser. Car Mercure est si minuscule qu'on peut prendre son petit point noir pour une tache solaire, ce d'autant plus facilement que nous traversons une période d'intense activité de notre étoile, ce qui a pour conséquence d'augmenter le nombre de taches.

Les années qui viennent s'annoncent fastes pour les astronomes amateurs français. D'après les calculs du Bureau des longitudes, le 7 mai 2003, le transit de Mercure sera visible d'Europe et du nord-ouest de l'Asie. Et, le 8 juin 2004, la même région du monde pourra admirer ce que personne n'aura contemplé depuis cent vingt et un ans : la lente traversée, par Vénus, du disque solaire.

Pierre Barthélémy

SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE

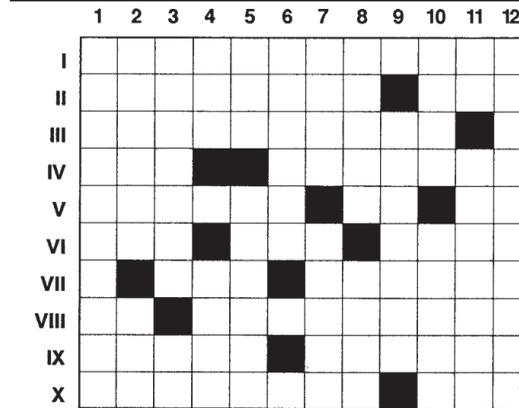
vendredi 10 décembre 1999 (à Paris)

8 h 34	Lever	Coucher	16 h 52
10 h 23	Lever	Coucher	19 h 10

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99289

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTELEMENT

I. Ouvre et ferme le journal plusieurs fois par jour. - II. Ouverture vers l'étranger. Marque l'antériorité. - III. Bonne organisation. - IV. A son stand à la foire. Supports d'ouvrages pour dames. - V. Bien refaite. Marque la surprise. Avec le précédent pour rire. - VI. Assure un meilleur coup. Surveille les bandes. Devenir dur après cuisson. - VII. Partie du monde en développement. Tirés par la vie, creusés par le temps. - VIII. De un à six. Terriblement défective. - IX. Pris en partant. Vidé par la force. - X. Attaquée de

l'intérieur. La bâtarde chez les lentilles.

VERTICALEMENT

1. Le verbiériste aimerait les éviter à ses lecteurs. - 2. Pour la forme, contre les formes. Point. - 3. Poussent les hommes à donner plus. Mises en sûreté. - 4. Saint méditerranéen. Doué mais désordonné. - 5. Abrège la suite. Venus du froid, ils finissent au chaud. - 6. Va de la Biélorussie à la Baltique. - 7. Elle s'affine en vieillissant. Pour lui, il n'y a rien au-dessus. -

8. Accompagne le saumon. Soirée animée. - 9. Petit cours, grandes eaux. - 10. Cours du Vexin. Bien fatigué. - 11. Cité antique. Chez lui, la forme a plus d'importance que le fond. - 12. Entendues bien souvent.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99288

HORIZONTELEMENT

I. Répercussion. - II. Exiger. Vice. - III. Coloniale. RC. - IV. Ore. Fécondée. - V. NB. Elucidées. - VI. Diptères. - VII. Ut. OM. Piloni. - VIII. Ia. Neutres. - IX. TNT. Nié. Gène. - X. Etait. Raseur.

VERTICALEMENT

1. Reconduite. - 2. Exorbitant. - 3. Pile. Ta. - 4. Ego. Eton. - 5. Renflement. - 6. Crieur. Ui. - 7. Accepter. - 8. Loisir. - 9. Svend. Legs. - 10. II. Déposée. - 11. Ocrée. Nu. - 12. Nécessiter.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 149

Carrément carrés

Commencez par écrire 16. Après le « 1 », intercalez « 15 » : vous obtenez 1156. Après le dernier « 1 », intercalez « 15 » : vous obtenez 111556. Continuez : 11115556, 1111155556...

Sauriez-vous, sans l'aide d'une calculatrice, prouver que tous ces entiers sont des carrés parfaits et déterminer leurs racines carrées ?

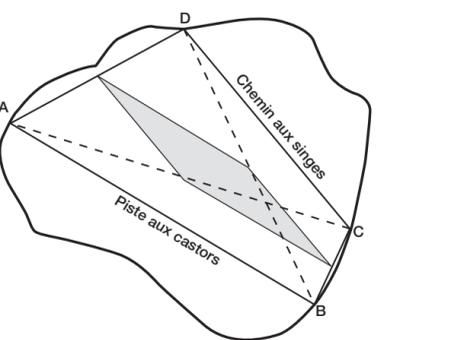
Pour chacun de ces carrés parfaits, sauriez-vous écrire, toujours sans calculatrice, le carré immédiatement supérieur ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 1999

Solution dans *Le Monde* du 14 décembre.

Solution du problème n° 148 paru dans *Le Monde* du 30 novembre.

Il faut chercher le trésor dans le parallélogramme ci-contre (en gris) :



Ses quatre sommets sont les milieux de AC, AD, BC et BD. Ses côtés sont parallèles aux deux chemins et sont deux fois moins longs.

Chaque jeudi avec **Le Monde** DATÉ VENDREDI

LE MONDE DES LIVRES

CULTURE

LE MONDE / MARDI 7 DÉCEMBRE 1999

MUSIQUE Le Théâtre des Abbesses à Paris, les 7 et 8 décembre, et l'abbaye de Fontevraud dans le Maine-et-Loire, le 11, reçoivent les fakirs du mausolée de Shah Latif,

venus du Pakistan pour chanter les vers du ce poète sindhi du XVIII^e siècle. ● C'EST AU PAKISTAN, dans la région de l'Indus conquise par les Arabes en 711, qu'est née la

culture soufie, mystique de liberté et de tolérance qui s'embrasa en un chant d'amour et d'extase. ● SHAH ABDUL LATIF (1690-1752) a laissé une œuvre fondatrice qui a essayé

dans des styles divers. ● SA MÉMOIRE est célébrée chaque année à Bhit Shah, où se trouve son mausolée, à l'occasion de l'anniversaire de sa mort, par plusieurs millions de

pèlerins. La fête dure trois jours et l'on y entend notamment les fakirs noirs qui chantent le *sur*, narration poétique, en s'accompagnant de luth ou de vièle.

Le chant d'amour et d'extase de la culture soufie

Chaque année, au Pakistan on célèbre Shah Abdul Latif, qui laissa une œuvre fondatrice mêlant verbe religieux, art poétique, musiques savantes et chants populaires. Les fakirs qui gardent son mausolée viennent à Paris et à Fontevraud faire entendre leurs luths et leurs voix

PAKISTAN

de notre envoyée spéciale
Sur la carte du Sind, cette province méridionale du Pakistan, l'Indus est comme une ligne de vie : à

REPORTAGE

En terre sindhie, l'émouvante fragilité de la culture soufie, dissidente et populaire

l'ouest, la plaine de Kacchi et les arides monts Khirtar, à l'est, le désert de Thar qui va rejoindre le Rajasthan. Ligne de cœur, aussi, puisque le mot Sind porte en quasi-anagramme le nom du fleuve-roi arrivé par le nord, tout gonflé des affluents ralliés à sa cause au Pendjab, si puissant et fier en son delta qu'il enseme sur près de 10 kilomètres le ventre de la mer d'Oman. L'Indus, une ligne de chance pour le Sind : un tel brassage de cultures (hindoustanie, persane, centrasiatique, arabe) que leur sédimentation en fit le berceau d'une civilisation héritière des plus grandes traditions culturelles de l'humanité. C'est dans cette première région de l'Asie du Sud-Est, conquise en 711 par les armées arabes, que naquit, d'abord dissidente mais ô combien populaire, cette religion du cœur qu'est le soufisme. Une mystique de liberté et de tolérance, pétrie de pauvreté et de renoncement, d'humanité et de recherche spirituelle, qui s'embrasa en un chant d'amour et d'extase - bien loin d'un islam d'épée et de feu.

Tout au sud, capitale arrachée aux marais nauséabonds, Karachi, où se joue l'avenir d'un Etat neuf dans un destin millénaire. Tensions et tentations multiples d'une ville en sentinelle, prise en tenailles entre le voile et l'uniforme. Soubresauts politiques d'un pays bien

Lire, voir, entendre

● Disques

Pakistan/Sindh : *Sindhi Soul Session*, 1 CD World Network-WDR 32 378, distribué par Harmonia Mundi : un panel des musiques vocales et instrumentales soufies jouées par les musiciens les plus virtuoses du Sind.

Sufi Soul : *Echos du Paradis*, 2 CD World Network-WDR 26 982, distribué par Harmonia Mundi : une compilation des musiques soufies dans cette partie du monde qui s'étend du Maroc à l'Asie du Sud-Est.

● Livres

La Musique et L'Extase, « l'audition mystique dans la tradition soufie », de Jean Daring, Albin Michel, 1988.

Anthologie du soufisme, de Meyerovitch de Vitray, Editions Sindbad, 1986.

● A la télévision

Les Voix mystiques du Sind : diffusion, le 12 janvier à 21 heures, du concert enregistré au Théâtre de la Ville, le 14 mars 1999, complété par un documentaire musical original de 52 minutes. Cette émission ouvre la nouvelle série mensuelle « Musiques autour du monde » (en partenariat avec le Théâtre de la Ville et la société de production Eva 1 Communication).



A Bit Shah, chaque année, trois jours de fête célèbrent le poète Shah Latif.

décidé à tenir, arme nucléaire au poing, son voisin indien en respect. Dût-il jouer à quitta ou double une économie déjà précaire : le putsch du général Pervez Moucharraf, le 12 octobre, a suspendu les négociations qui s'étaient amorcées pour obtenir la levée des sanctions américaines et l'octroi par le FMI de quelque 280 millions de dollars. L'ex-premier ministre Nawaz Sharif emprisonné attend son inculpation pour terrorisme, tentative de meurtre et détournement d'avion, tandis que le président Rafiq Tarar a dû céder au chef de l'armée l'ensemble du pouvoir exécutif. Dans un tel marasme politique, pourra-t-on encore longtemps juguler un climat social au bord de l'implosion ?

Il faudra quitter Karachi, la violence de ses artères bondées, un coude-à-coude de langues et de cultures que l'exode rural rend chaque jour plus dense. Voitures européennes climatisées, bus parés comme des sanctuaires païens, car-

rioles et mules véloces aux sabots clairs, taxis jaunes et vélos brinquebalant dans la voltige des taxiscooters ; et tout là-haut, en miroir, le tournoiment incessant des grands oiseaux noirs mêlant leurs cris aux stridences des klaxons.

VIÈLE, LUTH, BANJO...

Quitter Karachi et ses bazars que rafraichissent ventilateurs poussifs et boissons trop sucrées, les bijouteries gardées par des hommes en armes, et, partout, l'accroupissement des êtres qui tendent le regard ou la main. Passer avec, sur la chaleur du bras, le tapotis grêle des doigts d'une petite fille. Passer parmi les apostrophes et la poussière, sous le regard d'un Papagone en haillons et ses cages affolées d'oiseaux, dans une ville suffocante, taguée par les crachats rougis de bétel.

Mais avant, la nuit : délivrance des grands oiseaux en allés, du vent plus frais levé sur la mer. Premier bain de musique sindhie au studio

d'enregistrement Mumtaz Mirza à la télévision de Karachi. Les musiciens sont déjà là. Lui, c'est le vieux Mohammad Faqir Mirbahar, le joueur de vièle *surando*. Un visage hiératique et anguleux couleur de terre brûlée d'une étonnante géométrie avec l'instrument : une petite vièle de gambe en forme de

cœur, taillée à la serpe, qui aurait des cordes pour artères. Le son est nerveux et rond, expressif. L'archet virevolte tandis que la main gauche se perd dans un vertige de virtuosité vocale. Autour, l'accompagnement en continuo du *damburo* (luth), le son du *benjo* (une manière de banjo muni de touches métalliques) et les accents du tambour *dholak*. Instrument typique du désert de Thar, la fascinante flûte double *alghoza* vibre maintenant au souffle de Muhammad Urs : une première flûte courte (le *nar* masculin) tient le bourdon tandis que la féminine *madi*, plus longue, développe la mélodie. Comme emporté par le vent du son, le musicien se dresse, mime d'un souple déhanchement rythmique on ne sait quelle ancestrale course de chameau dans le désert...

LA TRANSE N'EST PAS UN OUBLI

Demain, ce sera la remontée du fleuve jusqu'au bonheur des terres irriguées. Traversée hasardeuse des villages et première halte à Thatta, l'ancienne capitale du Sind. Muni-ficence de la mosquée Jamia. Pas moins de quatre-vingt-treize dômes et 6 000 mètres carrés de céramiques vernissées bleu et vert, d'allées de briques rouges où flotte un rêve d'or. Non loin de là, la nécropole de Makli, l'un des plus vastes cimetières du monde. Plus d'un million de tombeaux abritant

depuis le XIII^e siècle dynasties, saints et poètes dans un imbroglio architectural et décoratif témoin du syncrétisme indo-musulman.

Bientôt Hyderabad et le Musée provincial du Sind de Thandi Sarak, avant l'arrivée à Bhit Shah, le « mont du roi ». En terre sindhie, tous les chemins mènent à Bhit Shah, haut lieu de ferveur et de culture autour du mausolée de faïences bleues de Shah Abdul Latif, l'Orphée sindhi. Aujourd'hui ce sera le plus extraverti et spectaculaire de ces rites vocaux qu'il nous sera donné de découvrir avec le fameux Sohrab Faqir Mirasi. Cheveux et barbe rouges teints au henné, vêtements de flammes orangées, il chante et danse avec une fougue contagieuse, le bâton *dando* à la main. Une ivresse s'élève peu à peu qui conduit à la perte de soi, mais une perte de soi dont le sens est un retour à l'autre : la fusion bienheureuse avec le maître disparu, lorsque l'élan de la voix a enfin franchi les barrières de la séparation terrestre. Qui a entendu Sohrab Faqir Mirasi comprend que la transe n'est pas, ainsi qu'on le croit dans tant de pays qui l'évitent, un oubli, mais une sauvegarde supérieure qui se voit et s'entend non sans stupeur...

C'est que le miracle d'une telle musique apparaît dans toute sa force, mais aussi son émouvante fragilité en notre temps d'aplanissement des cultures et, pire encore, à l'heure tragique des résurgences intégristes. On se souvient de la légende de Shah Abdul Latif, contraint en son temps par les mollahs orthodoxes à taire sa musique jugée « non islamique » : puissent les fakirs d'aujourd'hui, à l'instar de leur maître, se noircir le visage et s'asseoir à l'envers sur un âne pour traverser le village en silence. Puissent à nouveau, comme autrefois, leurs instruments enfermés entre les murs des maisons se remettre seuls à jouer une musique merveilleuse, et celle-ci, comme alors, incliner les censeurs.

Marie-Aude Roux

Un « génie clair comme le vent »

Figure emblématique du Sind, le poète et musicien soufi Shah Abdul Latif (1690-1752) est devenu un saint national. « Génie, coulant comme une rivière cristalline, brillant comme la lumière, clair comme le vent », il a fondé une œuvre essentielle qui parle à tous, troquant la langue persane pour celle du peuple, mêlant verbe religieux, art poétique et légendes, musiques savantes et chants de la terre. Une œuvre fondatrice qui essaiera dans des styles divers : l'école kafi, qui s'inspire du classicisme hindoustani sans toutefois renier les structures populaires, l'école sadarang et ses pèlerins ménestrels. Quant au chant choral *soung*, nourri au soufisme iconoclaste et dansant des moines chistis, il trouve une magistrale incarnation dans le groupe de « fakirs oranges » de Sohrab Faqir Mirasi entendus le 14 mars de cette année au Théâtre de la Ville, à Paris. Leur succéderont les « fakirs noirs » waee, gardiens du mausolée et des surs incantatoires tels que Shah Latif lui-même les enseigna.

La quête éternelle des fakirs noirs de Bhit Shah

lieu sans partage : femmes et enfants par groupes, hommes et pèlerins. Le tout confondu vers une chose unique. On se lève, on va rendre grâce, déposer des guirlandes de fleurs, on revient, on se rassoit ou se recouche, on fait passer le thé, on serre dans ses mains fermées un de ces sucres sacrés qui curieusement ne poissent pas. D'autres ont refermé la ronde autour du cercle des fakirs qui ce soir-là officient.

VERTIGE

Ils sont six, tout habillés de suie. Six visages pour une voix démultipliée. Cette voix, elle s'est d'abord frayé un passage dans la chair rugueuse des gorges, elle a lentement déplié ses harmonies, puisant aux pulsations du cœur, puis elle s'est élevée. Toujours plus haut, toujours plus fort, aux confins du suraigu, aux limites du cri. Elle a déployé l'arc-en-ciel de ses octaves, les corps sont devenus caisses de résonance, les mains se retiennent aux mâts des luths *damburo* maintenant percussions : les vers sacrés chantent enfin par la voix de l'âme. Visages en sueur, cous gonflés, yeux hallucinés. Vertige. Les chants se suivront jusqu'à l'aube. Demain, un autre groupe de musiciens viendra s'asseoir au même endroit et ainsi tous les autres soirs. Sept

groupes de waee fakirs se succéderont chaque nuit de la semaine pour maintenir en vie la mémoire fervente de leur maître. Pendant la journée, ils sont à leur tâche, qui intendant, qui jardinier, qui vendeur de fruits et légumes ou cultivateur de coton... mais la nuit est leur domaine.

Au croisement des traditions savantes et populaires, les fakirs noirs chantent le *sur*, une forme de narration poétique et musicale sur fond de légendes et de ballades ancestrales, visant à l'édification de l'homme dans son rapport aux mondes terrestre et divin. Des paroles d'amour - qu'elles exaltent la passion humaine ou brûlent d'ardeur mystique. Mais aussi des mots de douleur et de séparation, que stigmatise la quête de l'éternel bien-aimé : « Pourquoi dors-tu ? Réveille-toi, le jour se lève. Pleure ! Pleure ! Ton instrument, lui, chante l'existence future, mais ta vie durant ne sera que poussière et lamentations. »

Chaque année à l'occasion de l'urs du saint (littéralement mariage), qui célèbre la date anniversaire de la mort de Shah Latif et la joie de son union avec sa bien-aimée divine, le sanctuaire construit par Ghulam Shah Kalhora, puis embelli par les mirs Talpur, devient le siège de plusieurs millions de pèlerins, en même temps que le plus grand

festival de musique soufie de la région. Trois jours de fêtes et de réjouissances dans une foule compacte et bigarrée, assoiffée de ferveur, qui campe dans les lieux, tandis qu'à l'extérieur règne une atmosphère de carnaval et de souk. Une tradition séculaire, puisque Shah Abdul Latif lui-même organisa déjà au XVIII^e siècle des nuits musicales légendaires.

En 1988, le Festival d'Avignon avait accueilli les fakirs de Shah Latif, leurs stridentes déplorations avaient ému jusqu'aux pierres de la cité papale : leur venue à Paris est donc pour le moins attendue. Et pourtant, s'il est bien un mot aux antipodes de leur monde, c'est celui d'événement : dans ce cercle du poète disparu, le guet des faits nouveaux laisse place au chant d'une souveraine perpétuation.

M.-A. R.

★ Théâtre des Abbesses, 31, rue des Abbesses, Paris 18^e, M^o Abbesses, les 7 et 8 décembre, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F (15 €).

★ Abbaye royale de Fontevraud, centre culturel de l'Ouest, 49590 Fontevraud-l'Abbaye, le 11 décembre, à 21 heures. Tél. : 02-41-51-73-52. De 30 F à 120 F (de 5 € à 20 €).

Harmonica

LA NOUVELLE RÉFÉRENCE DES COMPILATIONS DE BLUES !

Blues COLLECTION

Réalisée avec le concours de l'équipe rédactionnelle de SOUL BAG, la Gitanes Blues Collection réunit avec ces 10 premiers CD une sélection de faces rares et de "classics" des plus grands artistes de Blues d'hier et d'aujourd'hui ainsi que des compilations thématiques sur CHICAGO, le GOSPEL et l'HARMONICA.

Gospel I

CHICAGO BLUES	545 404-2
GOSPEL I	545 473-2
HARMONICA	545 419-2
JOHN LEE HOOKER	545 285-2
LUCKY PETERSON	543 297-2
JOE LOUIS WALKER	543 296-2
LITTLE WALTER	112 143-2
MUDDY WATERS	112 123-2
HOWLIN' WOLF	112 142-2
SONNY BOY WILLIAMSON	112 151-2

www.fnac.fr

Les statues meurent toujours à Ivry

Mille quatre cents sculptures de plâtre blanc appartenant au patrimoine des communes végètent au fond d'une ancienne usine

ATMOSPHÈRE de distribution des prix à Créteil, le 1^{er} décembre : les représentants de quarante-sept communes recevaient, à l'hôtel départemental du Val-de-Marne, les dossiers établis dans le cadre de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques du département. Le tout dûment informatisé. Cette recension complète, la deuxième après celle des Hauts-de-Seine, a mis six ans à se faire et a coûté 10 millions de francs (1,52 million d'euros), versés par l'Etat et les collectivités locales. L'inventaire a retenu 2 000 édifices et 1 300 objets. Ce qui permet de dresser une sorte de carte d'identité du département et de hiérarchiser le patrimoine des communes. Un patrimoine dont les éléments les plus anciens sont majoritairement, dans le Val-de-Marne, du XIX^e siècle et relèvent très souvent du monde industriel.

Mais les élus ont également reçu un volume, *D'ombre, de bronze et de marbre, sculptures en Val-de-Marne (1800-1940)*, rédigé par Véronique Belle avec des photos de Christian Décamps (Images du patrimoine, 120 pages, 110 francs). L'auteur a traqué à travers le département les œuvres de cent cinquante artistes, tout un monde de nymphes et de robustes travailleurs, d'hommes politiques veillés par des muses, d'allégories, d'animaux, d'enfants joueurs, de héros et de saints religieux ou républicains. Beaucoup ont disparu, car, à partir de 1941, à la demande du gouvernement de Vichy, les trois quarts de ces bronzes ont été fondus pour récupérer le métal. Aujourd'hui, les survivants ne sont

pas tous en bonne santé. « *Certains sont abîmés, vandalisés, couverts de tags ou mutilés*, constate Véronique Belle. *Plus personne ne les regarde, les gens ne les reconnaissent plus, ce sont des mal-aimés.* »

Les mal-aimés ont, dans le Val-de-Marne, un lieu de rassemblement secret. Mille quatre cents fantômes de plâtre blanc, couverts d'un épais linceul de poussière, végètent à Ivry-sur-Seine, au fond d'une ancienne usine d'élévation des eaux. Le voisinage de nudités frileuses et d'hommes majoritairement barbus, vêtus de redingotes, est à la fois solennel et comique. Certaines allégories sont dotées d'ailes ou brandissent des ustensiles.

« **UN CONSERVATEUR CONSERVE** »

Un peloton animal est égaré dans cet aréopage, où l'on reconnaît quelques figures historiques : Pasteur, Richelieu, Danton, Diderot, Henri IV à pied, plusieurs Balzac, un Ambroise Paré dubitatif, des Vierges sulpicennes et une demi-douzaine de christes. Un torrent a pris l'apparence d'un vigoureux vieillard nu. Une escouade de Mariannes tétonnières regardent d'un œil sévère une série de Napoléon III. Paul Déroulède gît en morceaux. Un groupe de poulbots footballeurs rivalise avec une porteuse de pain, non loin d'un grand DuGuesclin à cheval. Toutes ces effigies appartiennent à la Ville de Paris.

Ces œuvres ont été achetées par la municipalité parisienne et le conseil général de la Seine entre 1870 et 1914, à l'occasion des Salons officiels. Ces modèles de



CHRISTIAN DÉCAMP/INVENTAIRE GÉNÉRAL/ADAGP 1999

« *Le Remords* », par Aimé Octobre, 1898.

plâtre étaient alors fondus en bronze ou taillés dans le marbre pour aller orner un bâtiment, un square ou une place publique de la capitale, mais aussi des communes de la petite couronne. Le modèle original allant rejoindre le dépôt d'Auteuil. Dépôt ouvert au public comme le sont aujourd'hui certaines réserves visitables de musées. Au lendemain de la première guerre mondiale, ce programme politico-pédagogique fut ralenti, puis interrompu. Et les plâtres progressivement oubliés sous des verrières percées. Dans les années 50, ils ont échappé de peu à la destruction. Après la fermeture du dépôt d'Auteuil, en 1976, ils furent finalement démenagés ici grâce à la passion pour l'art pompier de Thérèse

Burollet, conservatrice au Petit Palais.

Pourquoi les conserver à Ivry, dans une quasi-clandestinité ? « *Parce qu'un conservateur conserve* », réplique Daniel Imbert, qui est chargé de veiller sur cette armée des ombres. « *Mais aussi parce qu'un ou deux modèles ont été refondus d'après nos plâtres.* » C'est ainsi que le grand Condorcet a pu regagner son socle, quai Conti. Dans les années 80, Thérèse Burollet a essayé de réintroduire certaines de ces sculptures au Petit Palais. Depuis son départ à la retraite, l'expérience a tourné court. D'autres sont sorties de leur retraite au moment de la célébration du bicentenaire de la Révolution française. « *Il faudrait pouvoir en*

déposer quelques-unes dans des musées de province qui les réclament », indique Daniel Imbert.

Mais, pour un historien, elles représentent toujours des témoignages fort intéressants. L'occasion de leur commande, les lieux où elles ont été installées, la manière dont elles ont voyagé sont des mines de renseignements sur l'évolution du goût et des mentalités. Enfin, pour les élus qui, depuis peu, s'impliquent beaucoup dans l'histoire des collectivités locales qu'ils représentent, c'est une manière de retrouver les origines de leurs communes, dont le passé, longtemps nié, a souvent laissé peu de traces.

Emmanuel de Roux

Yang Lining, brodeuse sur « qin »

La virtuose de cette antique cithare joue à Paris

CELA faisait des années que la France la faisait rêver. Un rêve où tout se mélangeait : des paysages d'automne, Paris, carrefour des arts, ses lumières, son opéra... En 1987, Yang Lining franchit le pas. Dans ses bagages, une forme étrange, un objet dont elle ne se sépare jamais : un *qin*, « son » instrument, sa clé de vie. Cithare à sept cordes, « emblème de la Chine des lettrés au même titre que la poésie ou la calligraphie, c'est le plus chinois des instruments », déclare François Picard, musicien et ethnomusicologue orientaliste, auteur de *La Musique chinoise* (éd. Minerve).

Très ancien – il serait apparu dans sa forme actuelle il y a près de deux mille ans, sous la dynastie Han – le *qin* est né et s'est développé seulement en Chine. Le Japon et la Corée, où il passa un temps, ne l'ont finalement pas adopté. Son histoire est semée de légendes. D'embûches aussi. Symbole de la culture des lettrés, il a été particulièrement attaqué pendant la Révolution culturelle (1966-1976). « *Il était interdit d'en jouer*, raconte Yang Lining, née à Pékin, en 1960. *Alors, quand il travaillait aux champs, mon professeur prenait un autre instrument avec lui, une cithare monocorde utilisée dans les chansons de propagande* ».

Le professeur de Yan Lining s'appelle Li Xiangting. Il est un de ces enchanteurs indispensables qui dès qu'ils touchent leur instrument donnent une idée précise de l'ape-santeur, un maître absolu, découvert par le public parisien en 1990, lors d'un concert donné à Radio France (disponible sur CD, chez Ocora), puis, plus tard, au Théâtre de la Ville. C'est grâce à lui que Yang Lining a trouvé sa voie. « *Quand j'ai commencé la musique, à l'âge de neuf ans, c'était en fait sur une idée de mes parents, professeurs d'université. Ils ne voyaient pas d'un très bon œil que j'aïlle dans les champs pour le travail obligatoire. Trop dangereux pour une petite fille.* » La musique pouvait être un moyen d'y échapper. On orientait alors les enfants, les adolescents doués pour les arts vers les troupes de chants et danses. Yang Lining commence par jouer du luth *pipa*, instrument populaire à la pratique encore aujourd'hui beaucoup plus développée – l'une des ses inter-

prètes reconnues, Wang Weiping, est le 6 décembre au Théâtre des Abbesses au cours d'une soirée où l'on pourra aussi découvrir Xu Chaoming, maître de l'orgue à bouche sheng. Le *qin*, elle y vient plus tard. Par hasard.

« *J'ai assisté fortuitement à un cours que donnait Li Xiangting. J'ignorais tout de l'instrument dont il jouait. J'ai été subjuguée.* » C'est le déclic. Yang Lining montre très vite des prédispositions pour cette cithare. Li Xiangting n'en revient pas. En un mois, elle apprend quatre pièces du répertoire.

À CORDES DE SOIE

Le maître emmène alors son élève aux réunions des joueurs de *qin*. Elles ont lieu le premier dimanche de chaque mois. On s'y dévoile les secrets de l'instrument, de son histoire, on y passe des heures à jouer de ses glissandos, de ses lignes limpides qui parlent au silence. Yang Lining y reçoit son premier *qin*, un instrument comme autrefois, à cordes de soie. Il date de sept cents ans et lui est offert par Zha Fuxi, l'un des maîtres de son professeur. Dès son diplôme du Conservatoire national de Chine en poche, la jeune interprète entame une carrière internationale, avant de s'installer en France.

Si elle affectionne particulièrement le répertoire classique que lui a transmis son maître – qu'elle investit et interprète remarquablement dans l'album *China Racines* – *China Roots* (Buda Records) –, Yang Lining se laisserait volontiers interpeller par d'autres univers. Elle touche déjà à la musique contemporaine, demain, pourquoi pas le jazz ou quelque chose encore plus éloigné de son monde ? « *Je suis arrivée aujourd'hui à un croisement*, dit-elle. *J'ai envie de mélanger toutes les cultures. Je suis sûre que l'on peut trouver des passerelles, des solutions, pour arriver à une harmonie.* »

Patrick Labesse

★ **Concert au Théâtre des Abbesses, 31, rue des Abbesses, Paris 18^e. M^o Abbesses. Jeudi 9 décembre, 20 h 30 (au même programme, Iwamoto Yoshikazu, flûte *shakuhachi* du Japon). Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F (14,48 €).**

Des meubles Louis XVI, naguère interdits de sortie, seront vendus chez Christie's

PARMI les meubles de la collection de l'homme d'affaires Akram Ojeh que Christie's vendra aux enchères à Monaco le 11 décembre (*Le Monde* du 3 décembre) figure un ensemble Louis XVI estampillé Riensner. Le catalogue le présente comme classé « *monument historique* » et donc interdit d'exportation. En 1977, la maison concurrente, Sotheby's, l'avait d'ailleurs vendu à Akram Ojeh avec cette condition restrictive. Or la paire d'encoignures, le secrétaire et la commode ne sont pas classés et ne

font plus l'objet d'une interdiction de sortie. Françoise Cachin, directrice des Musées de France, ayant signé, le 29 novembre, une « *décision de délivrance d'un certificat pour un bien culturel* » qui leur permet de quitter le pays. Ce qui augmente de beaucoup leur valeur potentielle et devrait permettre à Christie's de dépasser une estimation plutôt sage, comprise entre 12 millions et 18 millions de francs (1,8 à 2,7 millions d'euros).

PERMIS D'EXPORTATION

Comment en est-on arrivé là ? Remontons vingt-deux ans en arrière. Alexandre Pradère, expert de Sotheby's, se souvient que, lors de la dispersion de la succession de la baronne Bethsabée de Rothschild, le 3 mai 1977, ces meubles avaient été interdits de sortie le matin même de la vente. « *J'étais indigné, dit-il, mais les Rothschild avaient négocié avec le Louvre pour obtenir des autorisations en contrepartie de donations au musée. A l'évidence, les*

Riesner n'entraient pas dans la transaction. Apprendre aujourd'hui qu'ils peuvent quitter le territoire, ce qu'on leur refusait alors, ne doit pas être agréable pour les Rothschild, qui ont toujours été très gentils avec les Musées de France. »

Interdiction de sortie ne veut pas toujours dire classé monument historique. Dans le dernier cas, la décision est irrévocable. Dans le premier, la demande d'exportation peut être renouvelée. Ce fut fait, sans succès, en septembre 1995 ; avec bonheur, en novembre 1999. Un nouveau refus obligeait les Musées de France à compenser la perte financière subie par le vendeur. Comment les experts de Christie's

ont-ils pu confondre les deux procédures ? La maison de vente se borne à confirmer avoir obtenu le permis d'exportation. Selon d'autres sources, elle aurait été victime d'une tentative d'intoxication de la part de hauts responsables des Musées de France. Incapables de trouver, dans un budget d'acquisition de misère, les moyens d'acheter les meubles à leur valeur réelle, ils auraient imaginé cette méthode pour les dévaloriser – de façon à les préempter ensuite ? Il leur suffisait de soutenir mordicus qu'il s'agissait de monuments historiques... Dommage, ça a failli marcher.

Harry Bellet

PALAIS DES CONGRÈS ET DE LA CULTURE
Le Mans, 10-12 décembre 1999
10^{es} CARREFOURS DE LA PENSÉE

CETTE ASIE QUI DÉRANGE
Japon, Chine, Corée...

Vendredi 10 décembre
(ouverture 20 h 30)

PEUT-ON PARLER DE VALEURS ASIATIQUES ? Débat animé par Philippe Dessaint, avec François Cheng, Jean Chesneaux, Hou Hanru, Hisanori Isomura et Dora Tauzin.

Samedi 11 décembre

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE APRÈS LA CRISE, débat animé par Philip Golub, avec Meredith Cumings, Roland Lew et Sei-Cheul Oh.

AFFRONTLEMENTS GÉOPOLITIQUES, TENSIONS ETHNIQUES, débat animé par Alain Gresh avec Françoise Blanchard, Bruce Cumings, François Godement, Michel Grésillon et Jyotsna Saksena.

DES MANGAS AUX JEUX VIDÉOS. FASCINATION, VIOLENCE ET IMAGINATION, soirée animée par Nicole Anquetil, avec Jean-Marie Blottière et François Hermellin.

Dimanche 12 décembre

COOPÉRATION OU RIVALITÉS ? Débat animé par Jean-Paul Cousanon, avec Jean Barthélémy, Georges Douin, Fabien Gache, Masashi Sanami, Louis Sato.

ÉTATS-UNIS, EUROPE, ASIE, VERS UN MONDE TRIPOLAIRE ? débat animé par Olivier Da Lage, avec Hervé de Charrette, Koji Kakizawa, Denis Mac Shabe et Shen Dai.

Soirée cinéma, animée par Armand Braun, avec la projection de « *Le maître des marionnettes* ». **De nombreux spectacles et expositions auront lieu pendant la manifestation.**

Organisé par les Carrefours de la pensée, *Le Monde diplomatique*, la Ligue de l'enseignement (Cercles Condorcet), l'université du Maine, le conseil général de la Sarthe, le conseil régional des Pays de Loire, Radio-France internationale et TV-5 Europe.

Inscription : *Les Carrefours de la pensée, 78, rue Chanzy, 72000 Le Mans* Tél. : 02-43-47-49-15 – Télécopie : 02-43-24-32-76.

CONCERTS

Théâtre des Champs-Élysées
Jeudi 9 décembre - 20 h 30
ALDO
CICCOLINI
piano
Scarlatti - Schubert - Scriabine - Liszt
Réservation : 01-49-52-50-50 – Valmalette

cit de la **musique**
musée, concerts,
centre d'information

Gilbert Amy
Conservatoires
de Lyon et de Paris

Gilbert Amy, Pascal Rophé, Peter Csaba, direction
Hedwig Fassbender, soprano
Alban Berg
Drei Bruchstücke aus wozzeck
Gilbert Amy
Trois scènes pour orchestre
D'un Espace Déployé
10 décembre < 20h

Markus Stenz
Ensemble
Intercontemporain
Accentus / Axe 21

œuvres de György Kurtág, Georges Crumb, et Philippe Fénélon
14 décembre < 20h
M. Porte de Pantin

01 44 84 44 84

Du 8 au 19 décembre

MONSIEUR IBRAHIM
ET LES FLEURS
DU CORAN
“L'HOMME
RÉCONCILIÉ”

de
Eric-Emmanuel SCHMITT

pour un spectacle conçu
et mis en scène par
Bruno ABRAHAM-KREMER

Création



LES GEMEAUX/SCEAUX
SCENE NATIONALE
01 46 61 36 67

Pour chaque représentation, une navette gratuite A/R.

Les musiques électroniques à l'assaut des images

La 21^e édition des Transmusicales de Rennes célèbre des mariages inattendus

Refusant de céder à l'idéologie de la fragmentation des genres musicaux, les Transmusicales de Rennes, qui se sont terminées le 5 décembre à

9 heures du matin, ont proposé des associations de styles inattendues, mariant rap et house, samba et bossa nova technoïde. Avec le duo

anglais Coldcut, ce sont les images, projetées sur écrans géants, qui ont investi la scène, portées par des rythmes électroniques.

RENNES
de notre envoyée spéciale
Il y a à peine cinq ans, on assistait à la fragmentation des genres dans les musiques populaires : les tribus et sous-tribus (rap, techno, jungle, drum'n'bass, pop, etc.) ne se fréquentaient guère. Les Transmusicales de Rennes avaient naturellement suivi le mouvement en présentant toutes les chapelles, mais n'avaient jamais cédé à l'idéologie de la fragmentation. Ici point d'espace hardcore côtoyant le chapeau trip-hop, mais de longs concerts où les styles se succèdent, musiques ethniques comprises. Les Transmusicales avaient raison, et aujourd'hui les artistes eux-mêmes cherchent, contre tout esprit de ghetto, à marier des genres parfois opposés. Ainsi, les Jungle Brothers, duo new-yorkais ayant appartenu à l'histoire vive du hip-hop de la Côte est, ont-ils osé casser les règles du rap, en introduisant les rythmes de la house, musique électronique hétéroclite du funk et du disco.

OBSESSIONS DU SIÈCLE

Aux 21^e Transmusicales de Rennes, qui se sont terminées le 5 décembre à 9 heures du matin, ces deux garçons farceurs, bondissants, drôles, piquant des bribes de jazz, de classiques du rhythm'n'blues pour mener un train d'enfer et nourrir leur phrasé, rapprochent le rap des quartiers de la culture club, effaçant le clivage entre hip-hop machiste et techno gay – une partie de leur public de

base a déserté. Me One, Jamaïquin grandi au pays de Galles, ne s'encombre pas non plus d'étiquettes. Une reprise rap de *Blue Rondo A La Turk* (mais peut-être y préférerait-on celle de Claude Nougaro, à l'époque plus en souffle), des collages verbaux et sonores, ont montré la prédominance de la transversalité.

Liahm, alias Doctor L, ancien DJ du groupe Assassin passé à l'électronique, se présentait aux Transmusicales avec le Nigérien Tony Allen, qui fut le batteur d'Africa 70, le groupe de Fela. Doctor L s'insurge, dit-il, contre les cases « *qui classent Tony Allen dans la catégorie musiques du monde, alors que l'affrobeat est un genre qui doit être mis à égalité avec le funk ou la pop* ». Danyel Waro, Réunionnais intégriste du maloya, ne démentira pas : il a

offert à Rennes l'un des moments les plus magiques de ce festival étiqueté rock.

Danyel Waro, tambourinaire éclairé et anticolonialiste fervent, est sourcilieux sur la question des racines. Il n'est plus seul. Dans ce processus de globalisation positive, même les plus jeunes ne veulent pas laisser s'échapper l'histoire. Les Américains The Arsonists ou Quantum, les Français Saïan Supa Crew, jeunes rappers franciliens dotés d'un humour confondant, un plaisir en scène, veulent renouer avec l'histoire du rap – à peine trente ans d'âge, mais tout va vite. Macy Gray lorgne sur la soula à l'ancienne, avec un doigt de culture hip-hop. Zucio 103, groupe brésilo-européen, traduit la samba reggae de Salvador de Bahia en bossa-nova électronique avec un naturel confondant.

Changement de comportement

A peine remises du grave déficit enregistré en 1995 – une grève de la SNCF avait coupé Rennes du reste de la France au plus fort du festival –, les Rencontres transmusicales ont eu quelques frayeurs en 1999. Le bilan sera, selon Béatrice Macé, directrice de la manifestation, finalement « *équilibré* », malgré 21 000 entrées payantes environ, un score inférieur aux 25 000 entrées de 1998, qui avaient généré un bénéfice de 500 000 F – 76 225 €. En trois nuits, les Transmusicales ont offert 70 concerts (9 millions de francs de budget – 1,37 million d'euros –, dont 3 millions financés par la mairie de Rennes et 1,35 par la DRAC).

Surprise de cette édition, le net changement de comportement du public (essentiellement des 18-21 ans) : « *Ils arrivent vers minuit, quatre heures après le début des concerts, décontractés, comme on va en club le samedi soir* ». Résultat, pas ou peu de réservations, un esprit de la fête improvisée, mode de fonctionnement courant dans la galaxie techno, et des organisateurs dérouterés.

Un Sénèque un peu anachronique et qui vous étourdit de beauté

THYESTE, de Sénèque. Mise en scène : Sylvain Maurice. Avec Nadine Berland, Marc Berman, Jörn Cambreleng, Philippe Girard, Boris Napès, Désirée Olmi. THÉÂTRE DE GENNEVILLIERS, 41, AVENUE DES GRÉSILLONS, 92230 GENNEVILLIERS. M^e Gabriel-Péri. Tél. : 01-41-32-26-26. Du mardi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 16 heures. De 80 F à 140 F. Durée 1 h 45. Jusqu'au 12 décembre.

Atreï, roi d'Argos, souffre d'une idée fixe : ses trois fils ne sont pas de lui, mais de son frère, Thyeste. Il se venge : il tue les trois enfants, et les sert, en brochettes ou au court-bouillon, à leur père. Après quoi il lui fait boire leur sang coupé d'un peu de chianti.

Voici représentée en France, une fois de plus en peu de temps, une tragédie de Sénèque. Le témoin le plus irrécusable de la vie de notre théâtre, Anne Ubersfeld, écrit : « *Si l'on demande aux metteurs en scène : pourquoi Sénèque aujourd'hui ?, ils répondent tous : à cause de la traduction de Florence Dupont* ». C'est vrai et c'est miraculeux. Florence Dupont est un phénomène : une traductrice grand écrivain.

Elle opère à mains nues. Elle « traduit » fidèlement. Tout au plus se permet-elle, ici ou là, une touche d'« acculturation », comme elle dit. Sénèque fait dire à Atreï : « *Mon épouse séduite* » (« *corrupta coniurx* ») ; Florence Dupont traduit : « *Ma femme est une putain* ». C'est plus sonore, plus shootant : Florence Dupont transforme l'essai.

Deuxième transformation d'essai : Sénèque écrit : « *Sub aeterna nive Hyrcana tellus* », soit, par exemple (il y a toujours nombre de traductions possibles) : « *Sous la neige éternelle la terre d'Hyrcanie* ». Florence Dupont traduit : « *Les plaines glacées de Sibérie* ». L'Hyrcanie, voisine de l'Iran et de la mer Caspienne, était loin de la Sibérie. Mais le goulag, ça accroche, et le public, intéressé, se dit : tiens, ils connaissaient Irkoutsk, du temps de Néron ?

« *Quocumque loco iacent, Seres vellere nobiles* » : « *En quelque lieu qu'ils se situent, les Seres célèbres par leur soie* ». Florence Dupont : « *Les Chinois du bout du monde, ces hommes du pays de la soie que personne n'a jamais vus* ». Les Seres habitaient au-delà du Gange, et, comme leur nom est à l'origine du mot « soie », ils étaient sans doute des Chinois. C'est une interpréta-

tion. Pas une traduction. Mais le mot « Chinois » est plus allumeur, plus « à portée de l'oreille » que « Seres ». Quant à « *du bout du monde* » et « *que personne n'a jamais vus* », c'est de la garniture, ce n'est pas de Sénèque.

Nous pourrions nous éterniser. « *Passons outre* », comme disait Jeanne d'Arc à ses juges. Si notre Titou Lamaïson de la version latine, Florence Dupont, est un vrai écrivain, dont la lumière, l'élégance, le rythme, les couleurs, tiennent l'auditoire sous le charme, c'est bien à force de « transformer les essais », de traduire – dernier exemple – « *falso fulgure* » (« *faux éclat* ») par « *clinquant de pacotille* », ce qui n'est pas une trahison comme « *ma*

femme est une putain », mais un petit coup de ponce anachronique, d'un goût pas sûr – ce que Florence Dupont appelle, nous l'avons dit, une « *acculturation* ». C'est de bonne guerre, c'est même de bon aloi, car vous ne trouverez, cette semaine, dans aucun théâtre, une volupté aussi vive que l'écoute de *Thyeste*, tragédie de Sénèque, mise en scène directement, nûment par Sylvain Maurice, dans des lumières superbes de Philippe Lacombe, dite par de jeunes acteurs bien bâtis et francs du collier, et traduite par un vrai et bel écrivain, Florence Dupont. Allez-y, vous quiitez le théâtre tout étourdis de beauté.

Michel Cournot

Cinq sœurs dans la campagne d'Irlande, l'été 36

DANSER À LUGHNASA, de Brian Friel. Traduction : Jean-Marie Besset. Mise en scène : Irina Brook. Avec Laura Benson, Thierry Bosc, Robert Bouvier, Corine Jaber, Brontis Jodorowsky, Arsinée Khanjian, Hélène Lapiower, Josiane Stoléru. MC93, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. M^e Bobigny-Pablo-Picasso. Tél. : 01-41-60-72-72. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche à 15 h 30. 60 F à 100 F. Durée : 2 h 40. Jusqu'au 19 décembre.

En 1998, avec *Une bête sur la lune*, de Richard Kalinoski, Irina Brook mettait en scène la communauté arménienne émigrée aux États-Unis, dans les années 20. Un an plus tard, avec *Danser à Lughnasa*, de Brian Friel, elle nous emmène dans la campagne irlandaise, l'été 1936, chez les sœurs Mundy. Elles sont cinq, plus toutes jeunes, qui vivent à l'écart d'un village. L'aînée, Kate, est institutrice. C'est la seule à quitter la maison dans la journée. Agnès et Rose tricotent des gants pour gagner de l'argent, Maguy et Chris s'occupent des tâches ménagères, et Michael joue dans la cour. Michael est un « enfant de l'amour », Chris l'a eu avec Jack, qui passe parfois.

L'été 36, se souvient Michael – le narrateur de *Danser à Lughnasa* –, fut marqué par l'arrivée de la TSF dans la maison et le retour d'Afrique de Gerry, l'oncle mission-

naire. La radio permet d'écouter de la musique et de danser, ce qu'adorent les sœurs. La maison manque d'hommes, mais comment en trouver ? Les sœurs vivent comme elles l'ont toujours fait, entre gaieté et nostalgie. Et cette vie pourrait continuer longtemps. Mais, Michael le sent, quelque chose est en train de changer.

Une usine s'ouvre qui prive les sœurs de leur tricotage à domicile. Ce ne pourrait être qu'un événement de l'été 36, avec l'engagement de Jack auprès des Brigades internationales, en Espagne, et la radio, bien sûr. Cela annonce la fin d'un monde. La campagne irlandaise ne sera plus jamais comme avant. L'usine de Brian Friel, c'est le train de Tchekhov : l'irruption de la modernité.

Brian Friel avait sept ans en 1936. Sa pièce est un portrait de groupe avec femmes, qu'Irina Brook met en scène de fort jolie manière. Tout se passe comme si elle aimait un tableau vivant : le décor est réduit aux éléments indispensables – radio, table, banc, cuisinière... – posés sur un sol de terre jaune. Les sœurs semblent se livrer au jeu de : « Et si j'étais Kate ? et si tu étais Agnès ? et toi Rose ? » Elles y mettent une joie vigoureuse, même dans la tristesse. Elles sont unies et disparates, à la mesure de leurs personnages, forment une compagnie vivante, attachante.

Brigitte Salino

SORTIR

PARIS

Belles de Brecht

Du faubourg du Temple à Belleville, vous sautez de Cameroun en Vietnam, de Liban en îles Caraïbes, vous entrez dans un boyau noir, et c'est le Tambour royal : oubliée la géographie, vous êtes propulsé au XIX^e siècle, dans l'un des théâtres du boulevard du Crime, chez les « enfants du paradis », comme si l'on n'avait rien touché depuis. Là, Bertolt Brecht est de passage. C'est un farceur, vous l'avez vu, sur les photos, sourire en coin, havane aux lèvres. Ici il est descendu en compagnie de trois femmes, très belles, en robes collantes rouge cerise. L'une, Akemi Souchay, joue Kurt Weill et Paul Dessau sur son clavier, les deux autres, Anne Benoît et Jocelyne Carissimo, chantent *Mahagonny*, *L'Opéra de quat' sous*, ou « *Quand j'allais à Saint-Nazaire, je n'avais pas de culottes, dans le champ il y a trop d'avoine, et trop bleu est le ciel* ». C'est un spectacle fou d'amour, fou de courage et d'espérance, Un grand coup de cœur de poésie.

Le Tambour royal, 94, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11^e. M^e Belleville. Mercredi, jeudi, vendredi, 19 h 30 ; samedi, 17 h 30 ; séances supplémentaires les lundi 20 et 27, 19 h 30. Jusqu'au 30 décembre. Tél. : 01-48-06-72-34. 80 F et 100 F.

André Jolivet

Mort en 1974, alors qu'il n'était âgé que de soixante-cinq ans, le compositeur André Jolivet a laissé une œuvre abondante qui n'est plus guère inscrite au programme des concerts, bien qu'elle fût abondamment de son vivant. En 1936, en compagnie d'Yves Baudrier, Olivier Messiaen et Daniel-Lesur, il fondait La Jeune France, un groupe qui devait se consacrer à la promotion de la nouvelle musique française. Grand voyageur, il se rendit au Japon, à plusieurs reprises.

Sa musique compte quelques œuvres qui mériteraient d'être reprises, ne serait-ce que pour les réentendre dans un contexte historique et esthétique différent, bien plus ouvert qu'autrefois, moins marqué par les batailles esthétiques. L'initiative du Conservatoire national supérieur de musique de Paris et de Radio France est donc à saluer.

Les 7 et 8 décembre, de nombreux concerts, master classes et conférences seront consacrés à ce compositeur. 209, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^e Porte-de-Pantin. Tél. : 01-40-40-46-46 ou 46-47. Entrée libre, sur réservation.

AIX-EN-PROVENCE

Hiver en danse

Un festival qui mêle danse et multimédia programmé par le chorégraphe Angelin Preljocaj, installé à Aix-en-Provence, et Nicole Saïd. On pourra vérifier le talent de Frédéric Flamand (compagnie Charleroi-Danses) et celui de Wayne McGregor (Random Dance Company), présent aux dernières Rencontres de Seine-Saint-Denis. En matière de nouvelles technologies, les films de N + N Corsino, remplis de clones-danseurs, étonneront par leur poésie splendide. Cette programmation recherche l'inédit et les talents nouveaux ou transversaux : Joël Borgès, Claudine Hunault avec Anne Martin, Peter Kowald et Lionel Sarrazin. Mais aussi Thierry Baë accompagné d'Olivier Gelpe, un sacré danseur. Beaucoup de découvertes, de pistes à suivre. Notamment, il sera intéressant de suivre Sarah Ludi dans ses premiers pas de chorégraphe.

« *Hiver en danse* », dans différents lieux d'Aix-en-Provence. Du 6 au 17 décembre. Tél. : 04-42-93-48-00. De 50 F à 120 F.

(Publicité)

→ 3 DEC. 99 - 15 JANV. 2000

L'ORESTIE

Eschyle / Georges Lavaudant

avec GILLES ARBONA, FRÉDÉRIC BORIE, HÉRVÉ BRIAUX, CHRISTIANE COHENY, MAURICE DESCHAMPS, PHILIPPE MORIER-GENOUD, SYLVIE ORCIER, ANNIE PERRET, PATRICK PINEAU, DELPHINE SALKIN, MURIEL SOLVAY, MARIE-PAULE TRYSTRAM

ODÉON
THÉÂTRE DE L'EUROPE
→ 01 44 41 36 36

GUIDE

SÉANCES SPÉCIALES

Sud
de Chantal Akerman. Ce film, sélectionné au Festival de Cannes 1999 (Quinzaine des réalisateurs), sera projeté en présence de la réalisatrice dans le cadre d'une soirée consacrée au premier numéro de la revue *L'Image Le Monde*, en présence de Patrick Leboutte, rédacteur en chef, et de l'ensemble des rédacteurs.
Salle polyvalente de la Roquette, 15, rue Merlin, Paris 11^e. M^e Voltaire. Le 7, 20 heures. 20 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Le Colonne Oiseau
de Hristo Boytchev, mise en scène de Didier Bezace, avec Jacques Bonnaffé, Patrice Bornand, André Marcon, Marina Pastorel...

Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Du 7 décembre au 21 janvier. Du mardi au samedi, 21 heures ; dimanche, 16 heures. Tél. : 01-48-33-93-93. De 50 F à 130 F.

Le Costume
de Mthobi Mutloasto, d'après Can Themba, mise en scène de Peter Brook, avec Marianne Jean-Baptiste, Sotigui Kouyaté, Marco Prince et Bakary Sangaré.

Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10^e. M^e La Chapelle. Du 7 décembre au 29 janvier. Du mardi au vendredi, 20 h 30 ; samedi, 16 heures et 20 h 30. Tél. : 01-46-07-34-50. De 50 F à 140 F.

Peine d'amour perdue
de William Shakespeare, mise en scène d'Emmanuel Demarcy-Mota, avec Gérard Maillet, Benjamin Egner, Olivier Mazan, Stéphane Krähenbühl...

Théâtre de la Ville, 2, place du Château, Paris 4^e. M^e Châtelet. Du 7 au 30 décembre. Du mardi au samedi, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 35 F à 120 F.

Compagnie Montalvo-Hervieu
José Montalvo : *Le Jardon io io ito ito. Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Du 7 au 11, 21 heures. Tél. : 01-45-13-19-19. 100 F.*

Salima sac à ruses
de Gérard Condé. Ensemble 2e2m, Véronique Briel, Pierre Roullier (direction), Sugeeta Fribourg (mise en scène).

Théâtre Treize, 24, rue Daviel, Paris 13^e. Du 7 au 22 décembre. Mardi, 20 h 30 ; mercredi et dimanche, 15 heures ; samedi, 16 h 30. Tél. : 01-45-88-62-22. 85 F.

Anne Roumanoff
Bobino, 20, rue de la Gaîté, Paris 14^e. M^e Edgar-Quinet. A partir du 7 décembre, 20 h 30. Relâche dimanche et lundi. Tél. : 01-43-27-75-75. 120 F et 160 F.

Atelier Nord-Sud
avec Raymond Boni & Jean-Luc Capozzo, Rémi Charmasson-Philippe Deschepper, Gérard Fabbiani-Daunik Lazro, Thierry Maddiot-Jean-Luc Ponthieux, Claude Tchamitchian. *Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Les 7 et 8, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. 80 F.*

Joe Strummer & the Mescaleros
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. M^e Anvers. Le 7, 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00. 140 F.

Fakirs du mausolée de Shah Abdul Latif
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18^e. M^e Abbesses. Les 7 et 8, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Michelle White
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris 8^e. M^e Saint-Augustin. Du 7 au 11, 23 h 30. Tél. : 01-42-25-18-06. Entrée libre.

Cesaria Evora
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9^e. M^e Opéra. Du 7 au 10, 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. 200 F.

Mukta
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^e Châtelet. Les 7, 8 et 9, 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Le Monde
DOSSIERS DOCUMENTS
LES CLÉS DE L'INFO

Au sommaire du numéro de décembre

LA BOURSE

Marché organisé, réglementé, en évolution : à quoi sert la Bourse et comment fonctionne-t-elle ?

Les aires géopolitiques

A l'exemple de l'Union européenne, de nombreux États en Asie, en Afrique et en Amérique se regroupent dans des blocs économiques régionaux, dessinant ainsi un monde multipolaire.

Chez votre marchand de journaux
12 F - 1,83 €

Plus : LES CLÉS DE L'INFO
4 pages pour décoder l'actualité

EN VUE

Les Albanais s'arrachent la montre Enver Hoxha, à l'effigie de l'ancien dictateur communiste, fabriquée au Bélarus, vendue 1,5 dollar pièce, sous le manteau.

La montre-gousset Henry Graves, du nom du milliardaire américain, a atteint la somme de 11 002 500 dollars lors d'une vente aux enchères, jeudi 2 décembre, à New York.

La chaîne de supermarchés Tesco fournira désormais les puddings de la reine Elizabeth qui traditionnellement se servait chez Harrod's.

Après avoir transformé en hybride - un tronc d'homme et des jambes de femme -, le Body, une statue creuse de 18 mètres abritant une exposition sur le corps humain, érigée sous la voûte du Millénaire au cœur de Greenwich dans la banlieue de Londres, Richard Rodgers, son architecte accusé de sexisme, en signale l'entrée par un coude masculin et la sortie par un talon féminin.

Les Français de Mantes-la-Jolie ont déposé dans la capsule du temps, destinée à conserver, durant mille ans, des objets symbolisant notre époque, une baguette, un exemplaire du Petit prince de Saint-Exupéry, des chansons de Jacques Brel et une contravention pour stationnement interdit.

En demandant au gouvernement l'interdiction de deux émissions télévisées populaires, le médiateur du Pérou prive de jeu les candidats forcés à se baigner dans de l'urine de grenouille pour gagner 20 dollars.

Grâce à la crue qui rend les affluents du Congo navigables, la guerre peut s'étendre dans des régions de forêt marécageuse et insalubre ordinairement épargnées.

Les militaires ont été « plus qu'excessifs » en voulant « donner une bonne leçon » aux fauteurs de troubles dans le sud du Nigeria, reconnaît Diepreye Alameyeseigha, gouverneur de l'Etat de Bayelsa, revenant de la ville d'Odi jonchée de cadavres, presque entièrement détruite et incendiée.

Une policière en civil, servant d'appât, mercredi 1er décembre, au Chesnay dans les Yvelines, a permis l'arrestation d'un violeur.

Ana Maria Barahona, expulsée de la garde civile espagnole, se prostituait au Sombros, lupanar de luxe, après ses heures de faction devant le palais royal de Madrid.

Dimanche 5 décembre à Las Rozas dans la banlieue de Madrid, Carlos, banderillero, s'est planté son poignard dans le bras, en estoquant grièvement sa femme Rocío Rincon, sœur de César, matador colombien.

Christian Colombani

La nouvelle formule de « La Recherche » n'hésite pas à provoquer

Le mensuel français de vulgarisation scientifique se livre à une lecture critique du dossier de la prestigieuse revue britannique, « The Lancet », sur le cerveau d'Albert Einstein. Il veut, dorénavant, privilégier le débat sur les travaux des chercheurs

UNE ANOMALIE diagnostiquée sur le cerveau d'Albert Einstein est-elle à l'origine de son génie ? A-t-elle quelque chose à voir avec les exceptionnelles capacités intellectuelles du théoricien de la relativité ? C'est ce que suggérait cet été The Lancet (Le Monde du 22 juin). Et c'est précisément parce que le nom du grand homme a ainsi « curieusement resurgi », plus de quarante ans après sa mort, dans la plus grande revue médicale britannique, que La Recherche, mensuel français de vulgarisation scientifique, a choisi d'inaugurer sa nouvelle formule (n° 326, décembre 1999) par un passionnant

dossier sur « le cerveau d'Einstein ».

« Il était difficile d'imaginer que les éditeurs du Lancet accorderaient aujourd'hui leur crédit à une analyse morphologique mêlant mesures au compas de 1955 et études actuelles sur de vieilles photographies. Plus surprenant encore, la publication de ces travaux a suscité l'enthousiasme d'un très influent spécialiste de sciences cognitives, Steven Pinker [chercheur au MIT] », notent les auteurs de ce dossier.

Pour faire une lecture critique de ces travaux, ils ont sollicité une large palette de chercheurs (anatomistes, neurophysiologistes, philo-



sophes, historiens des sciences). « Certains ont répondu immédiatement présent, d'autres ont décliné notre invitation pour des raisons qui, nous a-t-il semblé, ne relevaient pas seulement de leur emploi du temps. Comme si, pour des chercheurs activement impliqués dans le réseau

des sciences cognitives, il était préférable de s'abstenir d'entrer dans un débat sur des travaux qui ont été montés en épingle par Steven Pinker », précisent-ils aussi en introduction.

INFORMATIF ET RIGOREUX

Le ton est donné : La Recherche entend désormais dépasser le cadre étroit de la science fondamentale, pour aborder des facettes plus controversées, en prise directe avec la société : le système de validation de la recherche (l'évaluation par les pairs), le bien-fondé de tels ou tels travaux, les motivations de ceux qui les font informa-

tifs et rigoureux, mais aussi dérangeants, polémiques, voire provocateurs, privilégiant la sociologie et le débat - fût-ce au détriment de la pédagogie -, le mensuel créé en 1970 affirme plus que jamais sa différence. Dirigé depuis 1995 par Olivier Postel-Vinay, il se démarque à la fois des autres revues françaises de vulgarisation scientifique, nettement plus grand public, et de sa source ennemie, Pour la science (édition française de Scientific American), restée plus académique.

Cette nouvelle formule, à la maquette rajeunie et aérée, a malgré cela conservé des rendez-vous familiers : les chroniques, rédigées par des journalistes (Cas d'espèce, Bac to basics, Sur le web...) ou des chercheurs (Boris Cyrulnick, Hervé Le Bras, Pierre Lazlo...), la Revue de presse, les Actualités du mois. Au sommaire de ce numéro, également : les résultats d'une enquête sur l'innovation menée auprès des grandes entreprises françaises, un article sur le principe de précaution (« Nouveau Sésame de la pratique écologique »), un entretien avec le préhistorien Michel Lorrblanchet sur la naissance de l'art pariétal paléolithique. Et, le mois prochain, un dossier sur les plantes génétiquement modifiées.

Catherine Vincent

★ « La Recherche », Société d'éditions scientifiques, 57, rue de Seine, 75280 Paris Cedex 06 (Web : www.larecherche.fr). 38 F le numéro.

DANS LA PRESSE

LA TRIBUNE

Pascal Aubert

En cinquante ans d'avancées irrésistibles, la cause du libre-échange n'avait jamais subi pareille offense. On a assisté à Seattle à la révolte des exclus de la mondialisation. Témoins muets et impuissants des précédents cycles de négociations, les pays en développement et la nébuleuse d'organisations représentant peu ou prou la société civile avaient cette fois décidé de se faire entendre. Ils ont non seulement tout bloqué - les premiers en empêchant l'adoption d'un programme de négociation, les autres en mettant la ville en état de siège -, mais ils ont surtout pris date pour la suite. Il sera désormais très difficile de les bâillonner et de les tenir à l'écart.

Pour les pays riches, le dilemme prend ainsi des allures d'alternative du diable. Accepter davantage de transparence dans le fonctionnement de l'OMC en ouvrant le jeu à des acteurs plus modestes mais aussi plus remuants, ou s'exposer à une fronde permanente qui paralyserait l'organisation et, avec elle, tout espoir d'aller plus loin dans la liberté du commerce.

LIBÉRATION

Gérard Dupuy

Il y a sans doute des correspondances entre le malaise exprimé par les manifestants hors les murs et la grogne des pays pauvres dans l'enceinte officielle. La mise en cause de l'injustice du commerce mondial par les premiers rejoint évidemment la revendication d'équité des seconds... Mais, voilà, ils sont radicalement opposés sur

les moyens d'y parvenir, les pays pauvres pariant sur une libéralisation des échanges que honnissent les manifestants de Seattle. La chute du communisme a donné un coup de vieux à l'expression « tiers-monde ». Il faudra peut-être la ressortir du magasin des accessoires pour désigner ce qui n'est ni l'Amérique du Nord ni l'Europe occidentale et qui, pour autant, n'a plus aucune envie de jouer la cinquième roue du charrosse.

LES ÉCHOS

Françoise Crouigneau

Si les tenants du libre-échange ont de sérieuses raisons d'avoir aujourd'hui la gueule de bois, le temps est venu de tirer les leçons de l'échec de Seattle. Pour tenter de le dépasser. Car, comme toutes les organisations multilatérales,

l'OMC ne peut offrir que ce que ses pays membres en font. Et, en l'occurrence, rien n'a été tranché. Doit-elle être, comme le répètent les Américains, un outil de libéralisation ou, comme le plaident les Européens, un élément-clé de la régulation des échanges mondiaux ? De même, sur les normes sociales, comment allier de façon efficace l'Organisation internationale du travail, qui ne dispose d'aucun moyen de sanction, et l'OMC, censée se concentrer sur le seul commerce ? Ne dramatisons pas. Le cycle du Millénaire n'est pas encore enterré. Et son report permet au moins de passer le cap de la présidentielle américaine. Mais la fronde des pays en développement comme la montée de la contestation brouillonne de Seattle l'ont amplement prouvé : un fiasco serait suicidaire.

SUR LA TOILE

PLAISANCE

Dans le cadre du Salon nautique de Paris, la société VPM Dufour Yachting organisera, le 7 décembre, sur Internet une vente aux enchères de croisières et de locations de bateaux. www.vpm.fr

CONFIDENTIALITÉ

Selon 2D Net, le magazine informatique en ligne du groupe Ziff Davis, le prestataire d'accès America Online (AOL) a demandé à ses abonnés américains s'ils souhaitent que leurs « données personnelles » (nom, adresse électronique, sites les plus visités...) restent confidentielles. S'ils ne répondent pas, AOL pourra vendre ces renseignements confidentiels à des entreprises. AOL-France, filiale d'AOL et de Vivendi, précise que ce genre de pratique n'a pas cours chez elle.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Afin de tester l'état de développement du commerce électronique au Portugal, deux internautes, installés sur un bateau à quai dans le port de Lisbonne, vont tenter de survivre pendant un mois uniquement en se faisant livrer des produits achetés via Internet. - (AFP)

www.clust.com

Comment casser les prix en créant des regroupements de consommateurs



lève une commission de 5%. L'ordinateur portable, l'agenda organisateur et la caméra numérique arrivent en tête des demandes, suivis par les abonnements téléphoniques et les voyages : « Notre communauté va aussi permettre d'obtenir des produits en avant-première ou en exclusivité.

Une banque vient de nous proposer toute une gamme de nouveaux services financiers. » M. Palix est également en discussion avec un site dédié aux futurs parents. « Ils sont des milliers à devoir acheter en même temps un parc pour bébé, un landau... » Autre cible intéressante, les

étudiants : « nous pouvons les aider à s'équiper au plus bas prix pour la rentrée, qu'il s'agisse de fournitures scolaires ou d'ordinateurs haut de gamme. »

Autant que possible, Clust s'approvisionne directement auprès des fabricants, court-circuitant grossistes traditionnels et détaillants. La société n'a pas de stock, simplement un entrepôt pour organiser les livraisons.

Ces « communautés » permettent également de tester la réceptivité du public à un nouveau produit. C'est le cas pour un bureau conçu spécialement pour l'ordinateur iMac, par un jeune designer indépendant. Les internautes donnent leur avis, indiquent combien ils seraient prêts à payer, et participent même à la conception du produit en suggérant des modifications. L'objectif de Clust est de recruter 300 000 adhérents en un an. La formule semble faire recette puisque, à peine lancé, le site a déjà un concurrent français.

Christophe Labbé et Olivia Recasens

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois. Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex. Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

Questions aux juges d'un juge par Alain Rollat. LA MOUSTACHE du juge Jean-Pierre Murciano, qui officie à Grasse, ressemble beaucoup à celle de José Bové. Mais les moissures auxquelles elle s'intéresse n'ont rien à voir avec celles du roquefort, bien qu'elle soit spécialisée dans l'étude des fromages immobiliers que se partagent les notables véreux de la Côte d'Azur.

LUNDI 6 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 15.10** Le Monde des idées. Thème: La Tchétchénie et nous. Invités: André Glucksmann; Jacques Sapir. LCI
- 21.00** L'Adolescence loin des villes. Forum Planète
- 22.00** L'Éthique et la science. Forum Planète
- 22.15** L'Expérimentation médicale sur des humains. RTBF 1
- 23.00** Fascisme, la maladie du XX^e siècle. Forum Planète

MAGAZINES

- 18.20** Nulle part ailleurs. Avec Jean-Yves Lafesse; Joe Strummer; Khaled; Lionel Abelanski. Canal +
- 21.00** Lundi soir. Invités: Stéphane Diagana et Pierre Moscovici. Eurosport
- 21.05** Le Point. La Canada: puissance nucléaire. Que sera le monde de demain? TV 5
- 22.35** Ya a pas photo! Les histoires étonnantes et drôles des Miss. TF 1
- 23.10** Argent public. Œuvres sur commande. Les maladies de l'amante: le combat des victimes pour l'indemnisation. Les cocus du Lyonnais. La gestion contestée de l'Office national des forêts. Invitées: Roselyne Bachelot; Ariette Laguille. France 2
- 0.55** Musiques au cœur et les voix du Téléthon. France 2

DOCUMENTAIRES

- 19.00** Benito Mussolini. Planète
- 19.05** Sita et son fils. Les tigres du Bandhavgarh. Odyssee
- 19.35** 1 Muvrini. Mezzo
- 20.00** Jazz sous influences. [4/13]. Tango argentino. Planète
- 20.15** 360°, le reportage GEO. Amour, amours. [1/4]. Amours balinaises. Arte
- 20.30** Hutans, le monde caché. [1/6]. Odyssee
- 20.45** Le Temps des cathédrales. [9/9]. Vers des temps nouveaux. Histoire
- 23.55** Rencontre avec des cinéastes arabes. Planète

SPORTS EN DIRECT

- 20.55** Football. Championnat anglais: Tottenham - West Ham. Canal + vert

MUSIQUE

- 18.30** 1 Muvrini 1994. Mezzo
- 22.05** Dvorak. *Le Diable et Catherine*. Par l'Orchestre symphonique de la radio-télévision irlandaise et les Chœurs du Festival de Westford, dir. Albert Rosen. Muzzik
- 23.20** Concert des lauréats du Concours Tchaïkovski 1999. Mezzo
- 0.05** The Rolling Stones. Canal Jimmy
- 0.30** John Lee Hooker 1980. Muzzik

THÉÂTRE

- 20.55** Le Père Noël est une ordure. Pièce du Splendid. TMC

TÉLÉFILMS

- 20.30** Bonne chance, Frenchie. Alain Bonnot [1/3]. Festival
- 20.50** Voleur de cœur. Patrick Jamain. TF 1
- 22.20** Joseph Balsamo. André Hunebelle [3/3]. Festival
- 22.30** Sur les ailes des aigles. Andrew W. McLaglen [1/2]. O. TMC
- 23.45** Meurtres sur la voie 9. Robert Iscove. O. France 3

COURTS MÉTRAGES

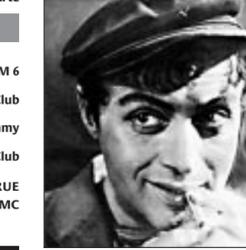
- 22.30** Dernière invention. Lolo Zazar. Arte
- 1.40** Bouzouki blues. Bertina Henrichs. Arte

SÉRIES

- 18.25** Stargate SG-1. La clé de voûte. M 6
- 20.50** 3^e planète après le Soleil. Dick the Vote (v.o.). Série Club
- 21.45** New York Police Blues. Dans le cirage (v.o.). Canal Jimmy
- 22.00** The PJ's, les Stubbs. Journal Fever (v.o.). Série Club
- 23.35** New York District. Un fil assassiné (v.o.). 13me RUE
- 0.45** Ardéchois, cœur fidèle. TMC

FILMS

- 20.40** Le Président. Henri Verneuil (France, 1961, N., 105 min.). Ciné Classics
- 20.40** Aliens, le retour. James Cameron (Etats-Unis, 1986, 140 min). O. RTL 9
- 20.50** West Side Story. Robert Wise et Jerome Robbins (Etats-Unis, 1960, 150 min.). Mezzo
- 21.00** Carmen. Cecil B. DeMille (EU, 1915, N., 65 min.). Muzzik
- 21.00** La Mouche. David Cronenberg (EU, 1986, v.o., 95 min.). Ciné Cinémas 3
- 22.05** Sid et Nancy. Alex Cox (Grande-Bretagne, 1986, 110 min.). Cinéstar 1
- 22.25** La Belle et la Bête. Jean Cocteau (France, 1945, N., 95 min.). Cinétoile



- 22.40** Liliom. Fritz Lang. Avec Charles Boyer, Madeleine Ozeray (France, 1934, N., v.o., 115 min.). Arte
- 22.45** Satyricon. Federico Fellini (Italie, 1969, 120 min.). Histoire
- 23.20** La Discrète. Christian Vincent (France, 1990, 95 min.). Téva
- 23.55** Pépé le Moko. Julien Duvivier (France, 1936, N., 95 min.). Ciné Classics
- 23.55** La Lectrice. Michel Deville (France, 1988, 100 min). O. Cinéstar 1
- 0.00** Jamais plus jamais. Irvin Kershner (Etats-Unis, 1983, v.o., 140 min.). Cinéfaz
- 0.10** Voyage au bout de l'enfer. Michael Cimino (Etats-Unis, 1978, 175 min.). Ciné Cinémas 2

Le Monde TELEVISION

FESTIVAL

16.00 Les Compagnons de Jéhu. Adapté d'Alexandre Dumas père, voici l'un des chefs-d'œuvre du feuilleton historique façon ORTF que la première chaîne présente en six épisodes, de septembre à octobre 1966, et qui nous revient aujourd'hui sur la chaîne Festival, découpé en trois parties. L'action se déroule en 1799 sous le Directoire. Les compagnons de Jéhu, de jeunes nobles royalistes masqués, attaquent les transports de fonds

de la République pour financer l'insurrection en Bretagne et en Vendée. Le général Bonaparte, revenu d'Egypte, charge son aide de camp, Roland de Montrevel, de liquider la bande, dont le chef, Morgan, est marié secrètement à Amélie, la propre sœur de Roland. La distribution est admirable, Andrée Parisy et François Maistre en tête. La rediffusion de cette adaptation réalisée par Michel Drach, qui sut imprimer à ce feuilleton un rythme dynamique, est une occasion à ne pas manquer.

ARTE

22.40 Liliom. Mauvais garçon, bonimenteur de foire, un homme séduit une petite bonne, s'installe avec elle, lui rend la vie impossible, apprend qu'elle est enceinte et se fait tuer au cours d'un cambriolage. La justice céleste le condamne à seize ans de purgatoire avant une journée d'épreuves sur la Terre. Adapté d'une pièce féérique du Hongrois Ferenc Molnar, ce film est l'unique réalisation de Fritz Lang en France.

MARDI 7 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00** La Saga des Kennedy. Forum Planète
- 22.00** Troglodytes aujourd'hui, les nouveaux hommes des cavernes. Forum Planète
- 23.00** Barrages, pour le meilleur et pour le pire. Forum Planète
- 0.30** Rock Press Club. Invités: Sylvain Sidière; Eric Dahan; Philippe Barbot; Benoît Sabatier; Serge Kaganski; Rachel Godt. Canal Jimmy

MAGAZINES

- 14.35** La Cinquième rencontre... Justice, société: A chacun sa spiritualité. La Cinquième
- 16.05** Saga-Cités. Gitans en Europe. France 3
- 18.20** Nulle part ailleurs. Invités: Elodie Bouchez, Jean-Marc Barr, Macy Gray; Albert Dupontel, Alexandre Jardin. Canal +
- 19.00** Archimède. Spécial chimie. Arte
- 20.50** Pourquoi ça marche? Comment changer d'air? Invité: Loïc Peyron. M 6
- 20.55** Pourquoi? Comment? La fin des mythes. Invités: Alain Chabat; Henri Broch; Antoine Bagadi. France 3
- 21.00** Le Gai Savoir. Semaine British. Paris Première
- 22.25** Ushuaïa nature. Les glaces racontent le Groenland. Odyssee
- 22.40** Célébrités. Invités: Fanny Ardant; Josiane Balasko. TF 1
- 22.55** La Vie à l'endroit. Esprit es-tu là? France 2
- 23.25** Texto. Les livres et l'enfance. Invités: Daniel Picouly; Didier Daeninckx; Vassilis Alexakis; Jean-Pierre Milovanoff; Brigitte Smaïja; Claude Ponti. France 3
- 0.30** Zone interdite. Des bébés, des clones et des cobayes. M 6

DOCUMENTAIRES

- 17.05** Le Temps des cathédrales. [8/9]. Le bonheur et la mort. Histoire
- 18.00** L'Actors Studio. Faye Dunaway. Paris Première
- 18.05** La Palette de Rembrandt. Odyssee
- 18.20** La Terre promise. Planète
- 18.30** Le Monde des animaux. Des guépards et des léopards. [9/10]. La Cinquième

Le Monde TELEVISION

TÉVA

20.50 Soirée Ally McBeal. Téva offre une soirée spéciale à Ally McBeal, l'héroïne d'une série qui a contribué à forger l'identité et le succès de cette chaîne. L'histoire d'une jeune avocate déjantée, « qui veut changer la société mais qui veut juste se marier avant ». Au programme: un « document exclusif » sur « l'envers du décor » et le premier épisode d'une troisième saison qui doit débiter sur la chaîne en février 2000.

SPORTS EN DIRECT

- 19.15** Jean Verame « Bronzes dans le désert ». Planète
- 19.30** Des voix dans la ville. [2/5]. Muzzik
- 20.05** Joe Louis. Planète
- 20.15** 360°, le reportage GEO. Amour, amours. [2/4]. La fibre maternelle. Arte
- 20.30** La Forêt du Grand Nord. [1/2]. Planète
- 20.50** West Side Story. Le making of de l'enregistrement. Mezzo
- 21.25** La Dernière Campagne de Robert Kennedy. Planète
- 21.40** Ally McBeal, l'envers du décor. Téva
- 22.45** Timisoara, décembre 1989. Planète
- 22.45** La Saga scandinave. [2/2]. Histoire
- 23.40** Comedia. Andrzej Seweryn, acteur. Arte
- 23.45** Yougoslavie, suicide d'une nation européenne. [5/6]. Les frustrés de la paix 1994-1995. Histoire
- 23.55** Nova. Submarine. Odyssee

MUSIQUE

- 20.00** Curling. Championnats d'Europe. Eurosport
- 20.00** Hockey sur glace. Ligue européenne: Amiens - Lugano. Pathé Sport
- 20.40** Football. Ligue des champions: Lazio Rome - Chelsea. Canal + vert
- 20.45** Football. Ligue des champions: Feyenoord Rotterdam - Marseille. Canal +
- 22.00** Boxe. Poids mi-lourds: Jean-Marc Mormeck - Massimiliano Saini. Eurosport

THÉÂTRE

- 20.45** Comedia. *Le Révizor*. Pièce de Gogol. Retransmis en direct de la Comédie-Française. Arte

TÉLÉFILMS

- 20.30** La Ferme du crocodile. Didier Albert. Festival
- 21.20** Zaïde. Joséé Dayan. RTBF 1
- 22.25** La Bastide blanche. Michel Courtois [1 et 2/2]. Festival
- 22.45** La Peur en mémoire. Arthur Allan Seidelman. O. M 6
- 0.20** Puccini. Tony Palmer. Muzzik

COURTS MÉTRAGES

- 0.25** Tic toc. Béatrice Pollet. France 3

SÉRIES

- 17.45** Amicalement vôtre. Entre deux feux. Série Club
- 18.25** Stargate SG-1. Une question de temps. M 6
- 19.00** Les Enquêtes de Remington Steele. [2/2]. De père inconnu. 13me RUE
- 19.10** Les Anges du bonheur. Les prisonniers du silence. Téva
- 19.30** Clair de lune. Cendrillon. Série Club
- 19.55** New York Undercover. La quête du pouvoir. O. 13me RUE
- 20.20** Amorphes. L'inconnu. Canal J
- 20.50** Le Caméléon. Chute libre. Série Club
- 20.50** Ally McBeal. Car Wash (v.o.). Premier épisode de la 3^e saison. Téva
- 21.00** Du rouge à lèvres sur ton col. Episode n° 4 (v.o.). Canal Jimmy
- 21.20** Le Petit Malin. T'fait son cinéma. Une rentrée mouvementée. Disney Channel
- 21.35** Le Caméléon. Question de courage. Série Club
- 21.45** Au cœur de la loi. En vert et contre tous. 13me RUE
- 22.15** Nestor Burma. Mic-mac moche au Boul'Mich. TV 5
- 22.30** Friends. Celui que les prothèses ne gênaient pas (v.o.). Canal Jimmy
- 22.30** Sex and the City. Liaison secrète (v.o.). Téva
- 22.50** The Practice. Serment (v.o.). Série Club
- 23.40** New York District. Le salaire de l'amour (v.o.). 13me RUE
- 0.15** Ardéchois, cœur fidèle. TMC
- 3.20** Star Trek, Voyager. Visages (v.o.). Canal Jimmy
- 4.05** Star Trek, Deep Space Nine. Cœur de pierre (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

- 15.00** La Mouche. David Cronenberg (Etats-Unis, 1986, 95 min.). Ciné Cinémas 1



- 15.15** Le Rebelle. King Vidor. Avec Gary Cooper, Patricia Neal (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 115 min.). Ciné Classics
- 15.25** Sous le soleil de Satan. Maurice Pialat (France, 1987, 100 min.). Cinéstar 2
- 15.35** Lacombe Lucien. Louis Malle (France, 1974, 135 min.). Ciné Cinémas 2
- 16.35** Edward aux mains d'argent. Tim Burton (Etats-Unis, 1990, v.o., 105 min.). Ciné Cinémas 1
- 16.50** Je suis un criminel. Busby Berkeley (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 95 min.). Cinéfaz
- 17.55** Violette et François. Jacques Rouffio (France, 1977, 95 min.). Cinétoile
- 18.05** Satyricon. Federico Fellini (Italie, 1969, 130 min.). Histoire
- 18.20** La Mort aux trousses. Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1959, v.o., 130 min.). Ciné Cinémas 3
- 18.35** Le Président. Henri Verneuil (France, 1961, N., 105 min.). Ciné Classics
- 20.30** Pendez-moi haut et court! Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 100 min.). Ciné Classics
- 20.55** Gremlins. Joe Dante (Etats-Unis, 1984, 110 min.). TMC
- 21.55** L'assassin habite au 21. Henri-Georges Clouzot (France, 1942, N., 80 min.). Cinétoile
- 22.10** Le train sifflera trois fois. Fred Zinnemann (EU, 1952, N., v.o., 90 min.). Ciné Classics
- 22.20** Prince Valiant. Anthony Hickox (All. - GB, 1997, v.o., 90 min). O. Ciné Cinémas 3
- 22.25** Edward aux mains d'argent. Tim Burton (Etats-Unis, 1990, 105 min.). Ciné Cinémas 2



- 23.45** Inquiétude. Manoel de Oliveira. Avec José Pinto, Luis Miguel Cintra (Portugal, 1998, v.o., 109 min). O. Canal +

PROGRAMMES

TF 1

- 18.25** Exclusif.
- 19.00** Etre heureux comme... [1/4].
- 19.05** Le Bigdil.
- 19.55** L'Air d'en rire.
- 20.00** Journal, Météo.
- 20.50** Voleur de cœur. Téléfilm. Patrick Jamain.
- 22.35** Ya a pas photo! Les histoires étonnantes et drôles des Miss.
- 0.05** Football.

FRANCE 2

- 18.20** Hartley, cœurs à vif.
- 19.10** 1 000 enfants vers l'an 2000.
- 19.15** Qui est qui?
- 19.50** Un gars, une fille.
- 20.00** Journal, Météo 2.
- 20.55** Spéciale Les Z'amours.
- 23.10** Argent public.
- 0.30** Journal, Météo 2.
- 0.55** Musiques au cœur et les voix du Téléthon.

FRANCE 3

- 18.13** Comment ça va aujourd'hui?
- 18.20** Question pour un champion.
- 18.48** Un livre, un jour.
- 18.55** Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05** Fa si la.
- 20.35** Tout le sport.
- 20.55** Lone Star. Film. John Sayles.
- 23.15** Météo, Soir 3.
- 23.40** Bogue ou pas bogue?
- 23.45** Meurtres sur la voie 9. Téléfilm. Robert Iscove. O.
- 1.15** La Case de Fonck Doc. Les Mauvais Coups.

CANAL +

- 15.30** T.V. +.
- 16.30** Le Journal du cinéma.
- 16.35** En plein cœur. Film. Pierre Jolivet. O.
- En clair jusqu'à 20.40**
- 18.20** Nulle part ailleurs.
- 20.30** Le Journal du cinéma.
- 20.40** US Marshals. Film. Stuart Baird. O.
- 22.47** Tragédies minuscules. O.
- 22.50** Boogie Nights. Film. Paul Thomas Anderson (v.o.). O.
- 1.25** Boxe hebdo.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 15.40** Sydney Police.
- 16.40** Sunset Beach.
- 17.30** Melrose Place.
- 18.25** Exclusif.
- 19.05** Le Bigdil. Spéciale 400^e.
- 19.55** L'Air d'en rire.
- 20.00** Journal, Coupe de l'America.
- 20.40** Le Résultat des courses.
- 20.42** Boom, Météo.
- 20.48** 5 millions pour l'an 2000.
- 20.50** Les Bronzés. Film. Patrice Leconte.
- 22.40** Célébrités.
- 0.10** Les Rendez-vous de l'entreprise.
- 0.35** TF 1 nuit, Météo, Clic et net.

FRANCE 2

- 14.55** Le Renard.
- 16.00** Tiercé.
- 16.15** La Chance aux chansons.
- 17.10** Des chiffres et des lettres.
- 17.40** et 22.50 Un livre, des livres.
- 17.45** Cap des Pins.
- 18.20** Hartley, cœurs à vif.
- 19.10** 1000 enfants vers l'an 2000.
- 19.15** Qui est qui?
- 19.50** Un gars, une fille.
- 20.00** Journal, Météo.
- 20.55** Un éléphant ça trompe énormément. Film. Yves Robert.
- 22.55** La Vie à l'endroit. Esprit es-tu là? [2/2].
- 0.30** Journal, Météo.
- 0.55** Vacances romaines. Film. William Wyler (v.o.).

FRANCE 3

- 14.58** Questions au gouvernement.
- 16.05** Saga-Cités. Gitans en Europe.
- 16.35** Les Minikeums.
- 17.40** Le Kadox.
- 18.13** Comment ça va aujourd'hui?
- 18.20** Questions pour un champion.
- 18.48** Un livre, un jour.
- 18.55** Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05** Fa si la.
- 20.35** Tout le sport.
- 20.55** Pourquoi? Comment? La fin des mythes.
- 22.50** Météo, Soir 3.
- 23.25** Texto. Les livres de l'enfance.
- 0.25** Libre-Court. Tic toc.

CANAL +

- 15.55** 1 an de +.
- 16.40** Le Journal du cinéma.
- 16.45** Jackie Chan dans le Bronx. Film. Stanley Tong. O.
- En clair jusqu'à 20.45**
- 18.15** Flash infos.
- 18.20** Nulle part ailleurs.
- 20.15** Football. En direct. Ligue des champions: Feyenoord Rotterdam - Marseille. 22.30 Résumés des autres matches.
- 23.45** Inquiétude. Film. Manoel de Oliveira (v.o.). O.
- 1.35** Quelque chose d'organique. Film. Bertrand Bonello. O.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA**
- O Tous publics
- Accord parental souhaitable
- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans
- Les cotes des films**
- On peut voir
- A ne pas manquer
- Chef-d'œuvre ou classique
- Les symboles spéciaux de Canal +**
- DD Dernière diffusion
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

ARTE

- 19.00** Nature.
- 19.45** Météo. Arte info.
- 20.15** 360°, le reportage GEO. [1/4].
- 20.45** Ma femme est un violon. Film. Pasquale Festa Campanile (v.o.).
- 22.30** Court circuit. Dernière invention. Lolo Zazar.
- 22.40** Liliom. Film. Fritz Lang (v.o.).
- 0.35** Combat avec fronde et harpe. Les pages cinéma du journal des exilés allemands à Paris.

M 6

- 18.25** Stargate SG-1.
- 19.15** Unisexe.
- 19.50** La sécurité sort de la bouche des enfants.
- 19.54** Le Six Minutes, Météo.
- 20.10** Une nounou d'enfer.
- 20.35** Zone non-fumeuse.
- 20.40** Décrochages info, Le Six Minutes sur le siècle, les Produits stars.
- 20.55** La Maison aux esprits. Film. Bille August. O.
- 23.20** Players, les maîtres du jeu. La guerre des nerfs.
- 0.15** Culture pub. Marketing 007. En français dans le texte.
- 0.45** Jazz 6. David Sanchez.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30** Prima la musica.
- 21.20** Expresso - Poésie sur parole.
- 21.30** A voix nue (rediff.). [1/5].
- 22.00** Le Journal - Revue de presse.
- 22.10** Carnet de notes.
- 22.30** Surpris par la Nuit.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.30** Les Concerts euroradio. Par le Chœur et les Instrumentistes de la Radio suédoise, dir. T. Kalluste, P. Levandi; Œuvres de Bach, Haydn.
- 22.30** Jazz, suivez le thème.
- 20.15** Les Soirées. Œuvre de Schubert. 20.40 André Jolivet, humaniste

Fliqués par Pierre Georges

LA RÉPRESSION fut féroce. Vingt-trois salariés du *New York Times* viennent d'être licenciés pour faute grave. L'espion informatique qui sommeille au cœur du disque dur venait de révéler à leurs supérieurs que ces innocents s'envoyaient par e-mail des tas de choses incompatibles avec leur activité salariée présumée. Soit des propos grivois, soit des images pornographiques, ce qui est d'une absolue et désolante banalité. Soit, surtout, des plaisanteries féroces ou des considérations oiseuses sur leurs chefs de rayon, pratique nettement plus déplorable.

Principe de précaution n° 1: il ne faut jamais dire de mal de ses admirables chefs. Principe de précaution n° 2: et encore moins sur Internet ou Intranet! Car les chefs sont partout, et même passe-partout, et les murs informatiques ont des oreilles, ou, à tout le moins, une longue mémoire.

Dans le cas du quotidien américain, un règlement intérieur spécifique que les « communications doivent être en harmonie avec les codes éthiques de bonne conduite, de l'honneur et de bonnes manières ». Ce qui fait que les salariés n'ont pas le droit d'utiliser leur ordinateur pour « créer, propager et exposer des messages offensants ou de nature à troubler l'ordre social intérieur ». Cela figure dans leur contrat de travail, élaboré par les juristes spécialisés qui ont établi une chartre des messages e-mail et du bon usage de l'Internet.

Bref, la pratique du surf informatique devient un sport dangereux dès lors que les vigiles des services spécialisés sont autorisés à farfouiller dans vos corbeilles et à en référer à l'autorité supérieure. Ce qui n'est, heureusement, pas, ou pas encore, le

cas partout, beaucoup d'entreprises se refusant fort normalement à fliquer leur personnel.

Simple choix moral. Car, techniquement, tout est possible. L'hebdomadaire *Courrier International*, dans son édition du 2 décembre, a rassemblé toute une série d'articles sur le thème de la fin de la vie privée et l'irruption dans notre vie quotidienne de multiples méthodes de contrôle de l'individu. De la vidéosurveillance, dans la rue ou par satellite, au téléphone portable, au code génétique, à Internet, notre « traçabilité » est désormais permanente.

Sourions, nous sommes tous fichés! explique *Courrier International*. Et, effectivement, il y a de quoi frémir. Par exemple, pour en rester au seul domaine de l'entreprise, d'une entreprise bien fliquée, citons cet extrait d'un article publié dans *The Observer*. L'hebdomadaire britannique indique qu'un groupement d'avocats, le cabinet Eversheds, a ainsi identifié six sortes d'espions sur les lieux de travail.

Il y a ainsi « l'écouteur », qui écoute et enregistre les communications téléphoniques. Puis le « guetteur », qui surveille et, sur ordre, transmet à la hiérarchie le courrier électronique. Puis le « contrôleur psychique », qui enregistre le nombre de touches frappées ou de textes écrits par chaque salarié. Puis le « rematérialisateur », qui retrouve les textes envoyés à la poubelle informatique. Puis le « Poltergeist », Arsène Lupin des corbeilles personnelles. Puis, enfin, « la présence muette », la caméra de vidéosurveillance interne. Y compris dans les toilettes, équipées évidemment de tests automatiques de détection de drogue. L'ordre règne à Enterprise City!

Au Kosovo, l'OSCE rend publique son enquête sur les horreurs commises par les forces serbes

Selon elle, les violences se sont généralisées après les bombardements de l'OTAN

ENFANTS DÉCAPITÉS, seins coupés, fœtus mutilés: l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dresse une liste non exhaustive des horreurs commises, selon elle, par les forces serbes durant la guerre du Kosovo, dans un rapport qui devait être dévoilé lundi 6 décembre, à Pristina. Mais, selon les agences de presse qui en ont eu connaissance, l'OSCE souligne que ces violences ne se sont généralisées qu'après les premiers bombardements de l'OTAN. Elle note également que le cycle de violence ethnique n'a pas été rompu avec l'entrée des forces de l'Alliance, le 12 juin.

Accompagné de témoignages effroyables, le rapport de l'OSCE, intitulé « Kosovo, choses vues et témoignages », note que les principales victimes ont été les jeunes hommes, les femmes et les enfants. « Les meurtres, détentions arbitraires et tortures visaient particulièrement les jeunes Albanais du Kosovo en âge de combattre », indique ce rapport, fruit de neuf mois d'enquête. « Les femmes ont aussi fait l'objet de violences spéci-

fiques », notamment de viols et de destructions de fœtus. Quant aux enfants, « nous avons la preuve affreuse qu'ils ont été visés par les meurtriers dans le but de terroriser et punir les adultes et leurs communautés », explique l'OSCE, qui cite des cas d'enfants décapités devant leurs parents, de bébés morts d'étouffement dans des trains de réfugiés bondés, d'autres morts de faim. « La juridiction du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a été élargie au Kosovo et les personnes responsables de ce type de crimes seront soumises à la justice », assure en préface la magistrate Louise Harbour, ex-procureur du TPIY.

VÉRIFICATIONS SUR LE TERRAIN

Les milliers de témoignages recueillis dans le rapport ont été recueillis par des dizaines d'enquêteurs, au printemps, dans les camps d'Albanie et de Macédoine voisins du Kosovo. Ils sont ensuite allés vérifier sur le terrain et ont complété un travail similaire effectué cet hiver par la mission de vérification de l'OSCE (KVM). Au total, « 90 %

des Albanais du Kosovo ont été déplacés par le conflit, soit plus de 1,45 million de personnes », a calculé l'OSCE. Désormais, « le désir de revanche dans toutes les régions du Kosovo » fait des Serbes du Kosovo les victimes de la grande majorité des violations des droits de l'homme, poursuit l'OSCE, rappelant que 600 Serbes vivent aujourd'hui à Pristina, chef-lieu du Kosovo, contre 21 000 avant le conflit. Dans la préface, Bernard Kouchner, représentant spécial des Nations unies au Kosovo, établit une distinction entre les actes de vengeance, récents, des Albanais et la brutalité du précédent système serbe, qualifié de « politique systématique d'apartheid » à l'encontre de la communauté albanaise. Dénonçant « la peur » dans laquelle vivent aujourd'hui les Serbes et les Tziganes du Kosovo, M. Kouchner note que « cela n'est plus une question de politique ».

Contrairement à ce qu'affirmaient, lors de la guerre du Kosovo, nombre de pays, l'OSCE note que « les exécutions sommaires et arbitraires [par les forces serbes]

sont devenues un phénomène généralisé avec le début de la campagne aérienne de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie [RFY] dans la nuit du 24 au 25 mars ». « Jusqu'à cette date, l'attention des forces militaires et paramilitaires yougoslaves et serbes était généralement portée vers des zones du Kosovo où transitaient les forces de l'Armée de libération du Kosovo [UCK] et là où l'UCK avait des bases », ajoutent les rapporteurs.

Ainsi, l'organisation ne reprend pas à son compte les propos de l'ancien chef de la KVM, William Walker, qui à l'époque avait qualifié de « crime contre l'humanité » le massacre de 45 Albanais du Kosovo, le 15 janvier, dans le village de Racak. « Ce massacre provoqua l'indignation internationale et modifia l'attitude de la communauté internationale face à la RFY et aux autorité serbes à Belgrade », rappelle dans son rapport l'OSCE. « M. Walker a condamné la tuerie de masse et appelé le TPIY à enquêter sur cette atrocité », se contente aujourd'hui de déclarer l'OSCE. - (AFP/AP)

La NASA inquiète : Mars Polar Lander ne répond toujours pas

ENCORE une mauvaise journée pour Richard Cook, le responsable de la mission spatiale américaine Mars Polar Lander (MPL) au Jet Propulsion Laboratory de Pasadena (Californie). Son légendaire optimisme a baissé d'un cran, lundi 6 décembre, après qu'une cinquième tentative d'entrée en contact avec la sonde martienne a échoué. Ce silence prolongé n'est pas de bon augure. Les responsables de la mission avaient en effet mis cette fois toutes les chances de leur côté.

Lors de tentatives précédentes, les équipes avaient tenté d'entrer en liaison avec MPL directement, via l'antenne principale de la sonde, mais rien n'y a fait, comme si l'antenne n'était pas tournée vers la Terre, si la sonde était détruite ou en mode de sécurité, pour des raisons restant à expliquer. Après cet échec, les techniciens se sont donc aidés d'un relais pour joindre Mars Polar Lander, en utilisant les équipements de la sonde « cartographe » Mars Global Surveyor, en orbite autour de la planète rouge depuis septembre 1997.

AU FOND D'UN CRATÈRE ?

En vain: Mars Polar Lander est restée aux abonnés absents et, chose plus grave, les deux petites sondes Amundsen et Scott, qu'elle devait larguer peu après le commencement de sa descente vers le sol martien, n'ont pas non plus donné signe de vie. L'endroit où elles se sont enfoncées n'est peut-être pas propice au passage des ondes radio, a avancé, samedi 4 décembre, Sarah Gavit, respon-

sable des deux pénétrateurs. Elle a évoqué la possibilité d'une arrivée dans un cratère, hypothèse qui est aussi avancée aujourd'hui pour la sonde, mais du bout des lèvres.

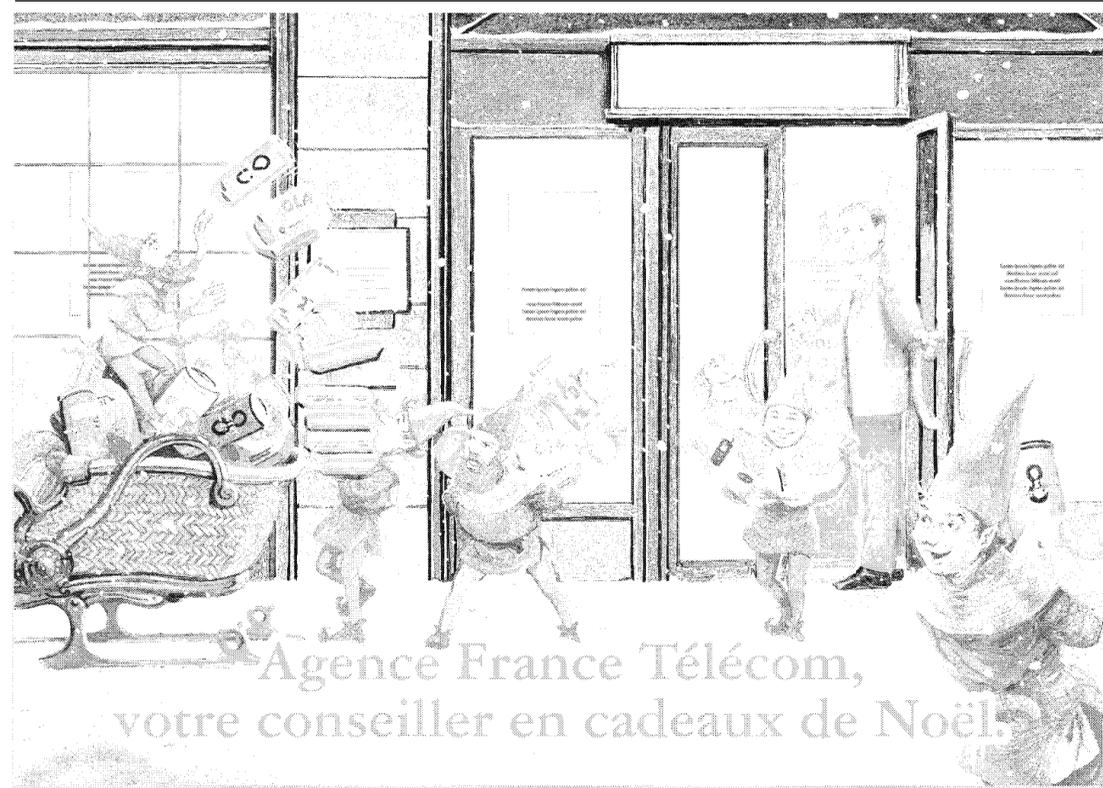
La NASA a beau être certaine que la sonde est entrée dans l'atmosphère au point choisi par les contrôleurs au sol et qu'elle était, à cet instant, en bon état de fonctionnement, elle n'est sûre de rien pour les quinze minutes qu'a duré la descente. « Toutes les possibilités n'ont pas été épuisées », affirme cependant Richard Cook. « Beaucoup de problèmes ont pu se produire » et il faut les examiner un à un. « Si rien ne se passe d'ici mardi », l'équipe de Mars Polar Lander jouera alors « les prolongations », a-t-il précisé.

Au Jet Propulsion Laboratory, chacun tente de se rassurer en disant que c'est la première fois que l'on essaie de poser une sonde dans une région polaire. Cette excuse ne saurait, évidemment, justifier la perte possible - on devrait le savoir en fin de semaine - de cette mission de 165 millions de dollars (164 millions d'euros) après celle, en septembre, de la sonde Mars Climate Orbiter. Reste que l'opération qui consiste à faire atterrir une sonde en douceur sur le sol d'un astre distant de 250 millions de kilomètres tient du prodige. Jusqu'à présent, les Américains l'avaient réussie trois fois sur trois et n'avaient connu que quatre échecs sur treize missions martiennes. Les Russes, pour leur part, ont fait seize tentatives et ont échoué totalement ou partiellement à chacune d'elles.

Jean-François Augereau

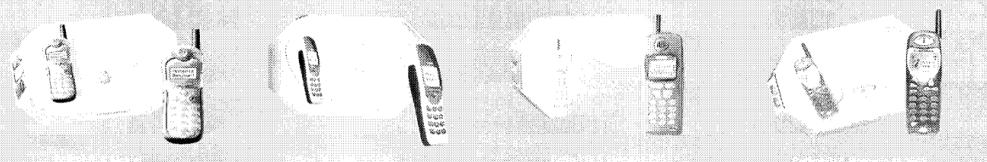
DÉPÊCHE

■ PRESSE: les quatre quotidiens du groupe Centre-France étaient de nouveau dans les kiosques lundi 6 décembre après trois jours de non-parution. Après la décision des grévistes de La Montagne (Clermont-Ferrand) de reprendre le travail et de faire paraître l'édition du dimanche, les salariés des trois autres quotidiens du groupe, Le Populaire (Limoges), Le Berry (Bourges) et Le journal du Centre (Ners), ont décidé de « suspendre » le mouvement. Des négociations doivent s'ouvrir dans la semaine sur la réduction du temps de travail. - (Corresp.)



Agence France Télécom, votre conseiller en cadeaux de Noël.

TOUS LES TÉLÉPHONES OLA OFFERTS



Tous ces téléphones sont en Bande et dotés du son numérique EFR

EN PLUS 2000 SECONDES DE COMMUNICATIONS PAR MOIS OFFERTES

Des mobiles, des coffrets, des kits à des prix pensés pour Noël et pour l'an 2000.

Offre valable du 15/11/99 au 31/12/99 sur les offres de téléphonie fixe et mobile. L'offre est réservée aux clients abonnés à l'offre de téléphonie fixe et mobile. Les conditions de l'offre sont disponibles sur le site www.ola.fr. Les offres de téléphonie fixe et mobile sont soumises à la réglementation en vigueur. Les offres de téléphonie fixe et mobile sont soumises à la réglementation en vigueur. Les offres de téléphonie fixe et mobile sont soumises à la réglementation en vigueur.



Le Monde ECONOMIE

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

MARDI 7 DÉCEMBRE 1999

EUROPE



Pour Erkki Liikanen, commissaire chargé des entreprises et de la société de l'information, « avec Internet,

les intérêts de la société et du secteur privé coïncident » (page IV)

BOUSSOLE

5 %
du PIB

Le montant du déficit public en Inde. Le pays, qui peut se targuer d'un taux de croissance de 6,5 % - 7 %, s'est engagé à lancer des réformes dont l'avenir est aux mains des régions (page V)

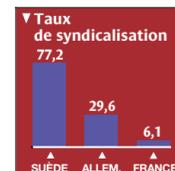
FUTURS

2,5 %

La proportion de capital-risque consacrée aux start-up au Royaume-Uni. Par la création de trois fonds d'investissement financés par l'Etat, le gouvernement britannique entend drainer de l'argent privé vers l'innovation (page VI)

INITIATIVES

La gestion paritaire de la protection sociale en France touche à ses limites. L'Hexagone se caractérise par la faiblesse de ses syndicats et sa conception conflictuelle des rapports sociaux (page VIII)



OFFRES D'EMPLOIS

De la page IX à la page XX

Français et Néerlandais se sont emparés des plus belles entreprises du pays. L'avenir du royaume n'est pas sombre pour autant

Le capitalisme belge, mauvais exemple ou futur modèle ?

Pour le meilleur et pour le pire

FLANDRE

5,943
MILLIONS D'HABITANTS

WALLONIE

3,348
MILLIONS D'HABITANTS

CHÔMAGE en pourcentage

4,6 (1990) 6,2 (1998)

9 (1990) 13,5 (1998)

20642 ——— **PIB** ——— **15938**
EUROS par habitant (moyenne 94-96) EUROS

SECTEURS D'ACTIVITÉ RÉPARTITION

Sources : Eurostat

Heureusement qu'ils s'aiment ! Au lendemain du mariage princier de Philippe et de Mathilde, parenthèse heureuse et nostalgique d'un pays en crise, force est de se demander ce que le futur roi des Belges va apporter à sa reine. Il est loin le temps où le Congo était la propriété personnelle de Léopold II, considéré comme un des hommes les plus riches d'Europe. Eloignée aussi, et pourtant bien proche, de la période bénie où les résultats de la « Belgique SA » faisaient pâlir d'envie les voisins européens.

Le réveil a été particulièrement dur. Le premier avertissement avait été lancé en 1988. A la suite de l'offre publique d'achat (OPA) manquée de Carlo De Benedetti, le patron d'Olivetti, la Société générale de Belgique - dont on disait qu'elle possédait plus d'un tiers de l'économie du royaume - passait sous le contrôle des Français du groupe Suez. Qui aurait pu imaginer que la « vieille dame », portée sur les fonts baptismaux par le roi des Pays-Bas avant même la création de la Belgique en 1830, voguerait de nouveau sous pavillon étranger ?

Le mouvement s'est accéléré à partir de 1997. En moins de deux ans, cinq des plus grandes sociétés belges étaient rachetées par des groupes étrangers. Quant à la Société générale, elle n'est plus qu'une coquille vide, contrôlée maintenant à 100 % par le groupe Suez-Lyonnaise. Deux questions peuvent donc se poser : à qui appartient la Belgique ? Et quel est son avenir ?

PRAGMATISME

Par un surprenant retour de l'Histoire, ce sont la France et les Pays-Bas, les deux pays qui se partageaient le pays avant 1830, qui ont pris les meilleurs morceaux du capitalisme belge.

Et pourtant, hormis l'émotion soulevée par la fermeture de l'usine Renault de Vilvoorde, les Belges, citoyens de base comme hommes politiques, francophones comme néerlandophones, n'ont pas été traumatisés par ce dépeçage. On imagine les réactions en France si EDF, Axa, le Crédit lyonnais, Elf et France Télécom étaient passés chez l'ennemi, pratiquement au même moment et avec armes et bagages !

L'absence, pour le meilleur et pour le pire, de sentiment national très poussé dans un pays toujours fragile, tiraillé par ses querelles linguistiques et commu-

nautaires, traumatisé par les séquelles de l'affaire Dutroux, explique en grande partie ce manque de réactions.

« Si tous les actionnaires belges de la Société générale, les petits comme les grands, ont vendu au plus offrant, que pouvions-nous faire, nous les hommes politiques ? », interroge Jean-Luc Dehaene, l'ancien premier ministre.

Quant à Philippe Maystadt, ancien ministre des finances, il fait preuve au plus haut point de la qualité essentielle de son peuple, le pragmatisme, quand il déclare : « Avant la création de l'euro, lorsque je sentais le franc belge attaqué, je demandais à nos banques un coup de main et j'aurais été très ennuyé si la plupart d'entre elles avaient été, comme aujourd'hui, dans les mains du capital étranger. Le débat, heureusement, n'a plus de sens avec la monnaie unique. »

Parce qu'elle permet aux Belges de se sortir « par le haut » de leurs dissensions communautaires - pourquoi se battre entre nous pour des compétences qui tôt ou tard seront transférées aux autorités européennes ? -, l'Europe est donc la grande affaire de la Belgique.

Opérant alors un rétablissement impressionnant, et transfor-

mant avec une parfaite maîtrise leurs faiblesses en avantages, de nombreux responsables belges estiment aujourd'hui que ce pays dit à l'encan est peut-être le laboratoire d'une économie internationale où la rupture entre l'Etat et le capital a été définitivement consommée.

SCÉNARIOS

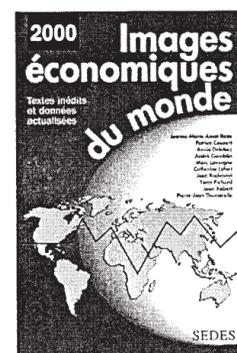
A tel point que personne n'ose imaginer le scénario inverse, un arrêt, voire un recul, de la construction européenne, une mise au pas de la mondialisation, une renationalisation des économies.

Si l'on ajoute une nouvelle crise économique internationale, la Belgique pourrait être le théâtre de centaines de Vilvorde. Il est clair que les sociétés dont le siège se trouve à Paris, Rotterdam ou Francfort préféreront toujours licencier ailleurs que dans leur pays d'origine. Surtout, comme c'est le cas pour la Belgique, si leur pays d'accueil n'a plus aucun levier de commande et aucun moyen de chantage. Le chagrin des Belges serait alors immense et Philippe I^{er} ne régnerait plus que sur l'illusion d'un pays perdu.

José-Alain Fralon

TRIOMPHAL

- « À consulter pour son exhaustivité »
Le Point
- « Précis et agréable à lire »
Le Monde
- « La richesse statistique et documentaire »
Le Moniteur du Commerce International



La référence depuis 44 ans

- 15 000 données chiffrées actualisées
- 120 pays analysés
- 100 cartes
- 250 articles signés par des spécialistes

416 pages
Prix public : 140 F



Béatrice Delvaux, coauteure du « Bal des empires. Les dessous du capitalisme belge »

« Comment défendre l'intérêt national alors que le concept de nation est attaqué en permanence ? »

« Dans votre livre, vous racontez comment cinq joyaux de l'économie belge ont été vendus à des Français ou à des Néerlandais en dix-huit mois. Cette saignée va-t-elle être fatale ?

— Non, et il serait réducteur de le penser. Mais le choc est rude. Ces entreprises sont nées avec la Belgique et liées à son histoire. Il suffit de les énumérer : la Générale de Banque, première banque du pays, dite la « Banque du roi » ; la Banque Bruxelles Lambert (BBL), deuxième banque nationale ; Royale belge, deuxième assureur du pays ; Petrofina, « la » compagnie pétrolière belge ; et enfin Tractebel, société qui chapeaute le secteur de l'énergie via ses filiales Electrabel et Distrigaz.

» Même si leur vente a entraîné une baisse de 20 % de la capitalisation boursière de Bruxelles, elles ne représentent pas l'ensemble de l'économie belge. Il reste des poids lourds — comme Delhaize dans le secteur de la distribution ou Solvay dans la chimie-pharmacie —, et plusieurs entreprises familiales, moins connues, mais qui font figure de géants dans leur activité.

— Pourquoi ces ventes n'ont-elles pas provoqué de tollé ?

— Les pouvoirs publics ne sont pas intervenus au nom de la libéralisation et de la déréglementation des marchés. Pourquoi agiter la bannière du nationalisme alors que cet argument est dépassé depuis l'abolition des frontières économiques ? Telle fut l'explication officielle. Mais elle est loin d'être satisfaisante.

» En réalité, même si l'Etat avait voulu s'interposer, il n'avait pas les moyens de le faire. En Belgique, l'Etat est une notion faible. Nos problèmes communautaires y sont évidemment pour beaucoup. Comment défendre l'intérêt national, alors que le concept de nation est attaqué en permanence ?

» Prenez l'exemple de Tractebel. Il fut à un moment question de faire appel à des capitaux flamands pour éviter que l'entreprise ne passe entre les mains du groupe français Suez-Lyonnaise des eaux. Luc Van den Brande, le ministre président de la région flamande, a fini par renoncer à porter le projet de peur de mécontenter ses compatriotes, non partisans de mettre de l'argent dans une entreprise franco-

phone, qui plus est un monopole, véritable obstacle au développement de PME flamandes.

— Les rivalités communautaires sont-elles une grille d'analyse suffisante ?

— Non. C'est un élément important qui explique pourquoi le cadre législatif anti-OPA n'a jamais été réellement modifié, contrairement aux intentions affichées.

» Il faut aussi s'interroger sur la qualité de nos managers. La Belgique dispose-t-elle de stratèges, de visionnaires ? La réponse doit être mitigée. Prenez le cas de Fred Chafart, qui fut le patron de la Générale de banque de 1991 à 1998. Il n'a jamais vraiment cru à la mondialisation du secteur financier, pensant que son entreprise y échapperait.

» A l'inverse, vous avez un François Namon, qui a su prendre le virage international. Président du Crédit communal, une banque publique, il a compris que seul le gigantisme lui permettrait de survivre. Il propose alors à ses collègues belges de grandir ensemble. En vain. Les portes se ferment les unes après les autres. Il fusionne malgré tout, mais avec le Crédit local de France pour créer Dexia, un groupe de taille européenne, dont il est l'un des dirigeants.

Triste bilan en revanche pour ceux, en Belgique, qui avaient refu-



Béatrice Delvaux

● Diplômée de sciences économiques, Béatrice Delvaux, trente-neuf ans, entre au quotidien *Le Soir* en 1984, après un stage au Fonds monétaire international (FMI) à Washington.
● Spécialiste des questions financières, elle dirige le service économique du journal francophone depuis 1990.

sé son offre : ils ont été soit rachetés, soit virés.

— La structure historique du capitalisme belge n'a-t-elle pas aussi pesé dans la balance ?

— Certainement. Je pense que beaucoup de patrons belges se sont auto-censurés. Ils ont ménagé les actionnaires qui les contrôlaient, mais dont la faiblesse financière empêchait le développement de projets ambitieux.

— Les chefs d'entreprise avaient-ils néanmoins la possibilité d'aller se financer sur le marché des capitaux ?

— Le marché financier belge est atrophie. L'épargne se dirige beaucoup vers les emprunts d'Etat ainsi que vers le Luxembourg, paradis fiscal.

» De toute manière, avoir recours à la Bourse, c'était en fine diluer le capital des holdings de contrôle. Quand François Cornélis, le patron de Petrofina, a proposé de faire appel aux investisseurs américains, en émettant des actions sur le marché de New York, Albert Frère, l'homme d'affaires wallon qui détenait 30 % de la compagnie pétrolière, a refusé. Il aurait perdu du contrôle, or le contrôle, ça se monnaie cher. Il y a quelque chose de pervers dans la position de l'actionnaire qui détient un énorme pouvoir d'influence et empêche l'entreprise de grandir en dehors de sa sphère.

— Le pouvoir économique n'était-il pas trop concentré entre les mains de quelques-uns ?

— Bien sûr. Le sort de nos cinq compagnies se jouait selon le bon vouloir de la Générale de Belgique et du groupe Bruxelles Lambert. Vous retrouvez là les personnages-clés de la vie des affaires belges : Albert Frère, Etienne Davignon et le Français Gérard Mestrallet, président de Suez-Lyonnaise des eaux, depuis le rachat en 1988 de la Générale de Belgique par son groupe.

» Pour autant, il ne faudrait pas faire le procès de ces holdings car, lors de la création du pays, ce furent les seuls outils de collecte des capitaux. Et elles ont eu une gestion tout à fait maternelle des affaires, sans à-coups.

— Cette déstructuration du capitalisme belge a-t-elle un coût social ?

sur l'ensemble du pays. Lors de la dernière décennie, Flandre et Wallonie ont cherché à sortir du cadre strict de la Belgique pour nouer des alliances transfrontalières : Euregio Meuse-Rhin, Saar-Lor-Lux, Interreg, Centre d'affaires Tournai-Lille, qui associent villes ou régions et, parfois... Belges du Nord et du Sud. Ces expériences dessinent peut-être de nouvelles frontières pour un pays qui, parce qu'il est très exigu et empêtré dans ses climats, se doit d'être un pionnier de la coopération européenne.

LIGNES ROUGES

Se trouvera-t-il un avenir sur ce chemin ? Pas si simple, là encore. Le monde politique belge semble incapable de renoncer au débat communautaire dans ses formes les plus traditionnelles. Jusqu'où pourra-t-il le mener sans dommages ? Robert Deschamps, professeur d'économie à l'université de Namur, juge que l'Etat fédéral pourrait encore tolérer l'octroi d'un peu plus d'autonomie à la Flandre. « *Cet Etat subsisterait à condition de préserver la solidarité entre les personnes et des mécanismes de redistribution au niveau central. A condition aussi d'éviter les concurrences, par exemple fiscales, entre les régions.* »

Mais, poursuit-il, « *si ces lignes rouges sont franchies, c'est un processus de scission irrémédiable qui s'enclencherait, et il sera dommageable pour tous. Je note toutefois que de nombreux responsables flamands tiennent des propos beaucoup plus raisonnables en privé qu'en public...* ».

Jean-Pierre Stroobants

CHRONIQUE

par Serge Marti

Les facéties de l'euro

Certes, il n'y a rien de catastrophique ; mais c'est tout de même vexant. Au moment où Robert Mundell, le nouveau prix Nobel d'économie, ardent défenseur de la monnaie unique, effectue un tour d'honneur en France à l'invitation du Conseil mondial de l'or et des autorités de son pays, le Canada, voilà que l'euro éprouve le besoin de glisser lamentablement sous la barre de 1 dollar, enfonçant sa parité avec le billet vert dont il se rapprochait irrésistiblement depuis quelque temps. En régressant jusqu'à 0,9995 dollar, l'euro accuse, sur près d'un an, une baisse de 16 % par rapport au cours de 1,17 % qu'il imprimait triomphalement au bas de son acte de naissance, le 4 janvier. Faut-il pleurer ? Faut-il en rire ? L'euro ne fait (encore) ni chagrin ni pitié.

En revanche, il est à craindre que ce mauvais effet d'image ne conforte un peu plus le camp des eurosceptiques. Ainsi, ils ne sont plus que 27 % des Britanniques à s'engager à voter « oui » à un éventuel référendum sur l'adhésion du Royaume-Uni à la zone euro et à l'abandon de la livre sterling au profit de la monnaie unique.

Pour l'heure, nombre d'explications visant à dissiper les inquiétudes suscitées par la baisse de la monnaie unique sont globalement recevables. A condition de les nuancer. Certes, « *les facteurs économiques et psychologiques des deux côtés de l'Atlantique* », avancés par Wim Duisenberg, le président de la Banque centrale européenne (BCE), justifiant par une hausse du dollar (dopé par la vigueur de l'économie américaine) la faiblesse de l'euro, sont à prendre en compte. Il reste que les Etats-Unis, qui accuseront en fin d'année un déficit commercial record de 250 milliards de dollars et qui réalisent moins de 15 % de leurs échanges avec l'extérieur, bénéficient d'une monnaie forte.

A l'inverse, l'Euroland, dont l'excédent commercial atteint déjà 40 milliards pour les huit premiers mois de l'année et dont le coefficient d'ouverture est assez voisin de celui de son concurrent américain, semble, au contraire, soumis au repli de sa devise. De même, il est vrai que, fort du climat de reprise économique qui prévaut en Europe, le rival du dollar ne peut que capitaliser sur le « *fort potentiel de hausse* » qu'on veut bien lui attribuer. Encore faut-il que l'Allemagne (et dans une moindre mesure l'Italie), en raison des interrogations politiques et économiques que suscite ce pays, veuille bien cesser de « *plomber* » la confiance générale retrouvée et donner ainsi un regain d'actualité aux théories relatives aux chocs asymétriques et aux ruptures de rythme qu'entraînent, pour une monnaie « *plurielle* », des économies qui ne marchent pas d'un même pas.

Les investisseurs en mal de placements sûrs autant que rentables recherchent conjointement croissance et confiance. Si l'on en juge par les chiffres de la BCE sur les flux d'investissements extérieurs des résidents européens, ceux-ci ont une fâcheuse tendance à choisir « *le parti de l'étranger* » — et en priorité les Etats-Unis — au détriment des Douze, ce qui affaiblit l'euro d'autant. Il faudra donc que les autorités d'Euroland déploient tout leur talent de persuasion et que les marchés financiers veuillent bien se ranger à leur avis pour que l'euro soit remis en selle. Avec un cours d'équilibre face au dollar qui, si l'on en croit Raymond Barre, récent invité de la Société d'économie politique, pourrait se situer autour de 1,05/1,06 face au billet vert. Croisons les doigts.

Propos recueillis par Marie-Béatrice Baudet

Les Flamands et l'indépendance : tu veux ou tu veux pas ?

Actuellement, l'Union flamande des entreprises (VEV) diffuse à l'étranger une étude intitulée *Région ouverte, création de l'avenir*. L'objectif ? montrer que si la Flandre — l'une des régions économiquement les plus fortes du continent — montre quelques faiblesses (« *un complexe d'infériorité, une absence de vision commune à long terme, un défaut de sens pratique* »), elle dispose néanmoins d'atouts énormes (« *la connaissance des langues, une grande conscience professionnelle, une situation géographique centrale* »). Mais, à en croire l'enquête, elle se sent freinée par un Etat « *qui ne prend pas suffisamment en considération l'importance de la différenciation régionale* ».

Le discours est limpide et ancien. Depuis vingt ans, une majorité des élites flamandes ne cesse d'évoquer la nécessité d'assurer le développement de la Flandre en allégeant le fardeau que représente pour elle la Wallonie qui bénéficie, dans le cadre de l'Etat fédéral, de transferts financiers importants par le biais, notamment, de la sécurité sociale.

EURO

« *La Flandre veut devenir un dragon du Nord* », résume Jacques Nagels. Pour cet économiste, coauteur du livre *Gouverner la Belgique* (PUF, 1999), un courant autonomiste fort et doté d'une base populaire solide est en train de tracer les contours d'un nouveau modèle économique. Ce courant a été renforcé par la disparition du franc belge au profit de l'euro, ce qui a mis à mal « *l'un des derniers ciments de l'unité belge, un*

La région rêve de devenir un « dragon du Nord ». Mais c'est oublier ses nombreux liens économiques avec la Wallonie

élément qui forge le sentiment national ».

Le rêve va-t-il devenir réalité ? Pas sûr. Même si la Flandre et la Wallonie présentent des indicateurs très différents en termes d'emploi, de croissance ou de revenu moyen, les analyses sur la séparation communautaire se terminent toujours par un argument incontournable : chacune des deux régions est la principale cliente de l'autre et aucune n'est autosuffisante. Quand bien même Flandre et Wallonie se sépareraient, il subsisterait deux mini-Etats appelés à maintenir leurs relations économiques sous l'œil vigilant d'une Union européenne qui s'opposerait à leurs velléités protectionnistes.

Outre leurs intérêts économiques croisés, les frères ennemis de la Belgique sont retenus par un autre lien : l'énorme dette publique qui frôle 250 milliards d'euros et atteint 120 % du produit intérieur. Le partage de cette charge ne manquerait pas de causer de gros dégâts à l'économie des deux régions.

Le discours autonomiste flamand, qui plaide en corollaire pour une « *Europe des régions* », semble avoir eu néanmoins un effet direct

Pour réussir sa
carrière commerciale,
Bac + 3 ou Bac + 5 ?

AVEC NEGOCIA, LA QUESTION NE SE POSE PAS

<p>ACADÉMIE COMMERCIALE INTERNATIONALE</p> <p><i>L'ACI forme à Bac + 3 les acteurs du marketing et de la vente</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > programme pluridisciplinaire en marketing-vente, gestion, management > 3 mois à l'étranger dès la 1^{re} année, en Europe et aux Etats-Unis, cours en anglais, doubles diplômes... > spécialisations : marketing, international, communication, négociation... > stages en entreprise : 11 mois en France et à l'étranger <p>Concours : Bac + 2 et Bac + 3 / 4 Centres : Paris, Dijon, Montluçon Poursuite possible du cursus à NEGOSUP</p>	<p>ÉCOLE SUPÉRIEURE DE NÉGOCIATION COMMERCIALE</p> <p><i>NEGOSUP forme à Bac + 5 les négociateurs de demain</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > forte spécialisation en négociation > approche globale des marchés et de l'entreprise : économie sectorielle, marketing, droit commercial, gestion... > ouverture internationale et training interculturel > 11 mois de stages, 3^e année en apprentissage <p>Concours : Bac + 2 et Bac + 3 / 4 Intégration personnalisée pour les scientifiques et littéraires</p>
---	--

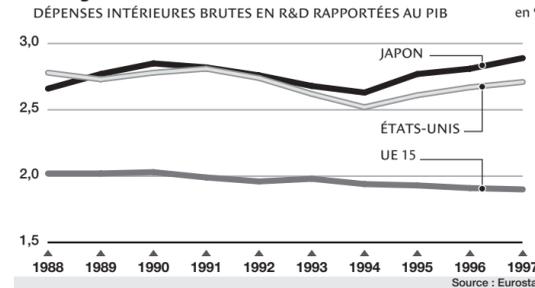
Diplômes visés par le ministère de l'Éducation nationale

NEGOCIA

Tél. : 01 44 09 32 00 / www.negocia.fr
8 avenue de la Porte de Champerret - 75838 PARIS cedex 17

EUROPE

▼ L'effort de recherche-développement en légère décroissance



■ **AVEC 1,9 % DU PIB** consacré à la recherche et développement (R&D) en 1997 (contre 2,02 % en 1988), l'Union européenne se classe derrière les Etats-Unis et le Japon (2,71 % et 2,89 % respectivement). ■ **EN DÉPENSES ABSOLUES**, l'Europe se situe au deuxième rang avec plus de 135 milliards d'euros affectés à la R&D en 1997 (+14 % sur dix ans), derrière les Etats-Unis (168 milliards d'euros - à peu près autant d'euros -, soit +21 %), mais devant le Japon (107 milliards d'euros, soit +35 %). ■ **LES ENTREPRISES** sont les principaux acteurs de la recherche en Europe, avec près des deux tiers des dépenses en 1997. En termes absolus, c'est la région Ile-de-France qui a le plus dépensé en R&D (11,4 milliards d'euros en 1997). En termes relatifs (rapportés au PIB régional), ce sont les régions allemandes qui se classent en tête de l'Union.

FRANCE

▼ Un temps de travail effectif plus important dans le secteur privé

	Ensemble secteur public*	Dont État	Dont collect. locales	Dont hôpitaux	secteur privé
MOYENNE	39 h 30	40 h 16	38 h 36	39 h 33	41 h 13
Moins de 35 h 30	13,6	11,9	17,8	8,5	6,1
35 h 30 à moins de 38 h 30	18,0	16,8	21,7	12,9	12,2
38 h 30 à moins de 39 h 30	31,7	27,7	28,8	48,4	31,5
39 h 30 à moins de 41 h 30	18,0	19,5	16,0	18,5	20,4
41 h 30 et plus	18,7	24,2	15,6	11,8	29,7

*Hors enseignants Source : enquête « Durée du travail » 1995-INSEE
 ■ **LA DURÉE HEBDOMADAIRE** effective de travail est en moyenne supérieure de 1 h 40 dans le secteur privé, par rapport au secteur public. Si l'on inclut les congés (supérieurs d'environ 1,2 semaine par an dans le public), cet écart s'accroît encore d'une heure.
 ■ **L'ÉCART MOYEN** hebdomadaire cache des différences importantes entre les professions et les catégories. Il est inférieur à une heure chez les employés, mais d'environ deux heures chez les ouvriers ; de deux heures et demie pour les professions intermédiaires, il atteint près de trois heures et demie chez les cadres.
 ■ **LA PROPORTION** de personnes déclarant travailler de 39 à 41 heures par semaine est à peu près la même dans le public et le privé.

Les chiffres de l'économie mondiale

	ÉTATS-UNIS	JAPON	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY-UNI	EURO 11	UE 15
PRODUCTION INDUSTRIELLE (en %)											
Sur un an	2,6 (sept.)	2,7 (sept.)	-1,0 (sept.)	0,6 (sept.)	2,6 (sept.)	2,8 (sept.)	-0,5 (sept.)	0,5 (sept.)	1,0 (sept.)	0,8 (sept.)	0,8 (sept.)
Sur trois mois	1,0 (sept.)	1,8 (sept.)	0,0 (sept.)	0,5 (sept.)	1,3 (sept.)	0,9 (sept.)	1,9 (sept.)	0,9 (sept.)	0,5 (sept.)	0,6 (sept.)	0,5 (sept.)
TAUX DE CHÔMAGE (en %)											
1999	4,2 (sept.)	4,7 (sept.)	9,2 (sept.)	8,9 (sept.)	15,4 (sept.)	10,8 (sept.)	11,4 (juillet)	3,1 (août)	5,9 (juillet)	10,0 (sept.)	9,1 (sept.)
PRIX À LA CONSOMMATION (en %)											
Sur un an	2,6 (sept.)	0,3 (août)	0,9 (oct.)	1,4 (oct.)	2,4 (oct.)	0,1 (oct.)	1,9 (oct.)	1,8 (oct.)	1,2 (oct.)	1,4 (oct.)	1,3 (oct.)
Sur un mois	0,4	0,3	-0,1	+0,1	-0,1	+0,8	+0,2	+0,1	-0,1	+0,1	+0,1
PIB EN VOLUME (dernier trimestre connu, en %)											
Sur un an	3,9	1,1	0,6	1,7	3,6	2,1	0,8	3,2	1,4	1,6	1,6
Sur trois mois	0,5	0,2	0,0	0,3	1,1	0,6	0,4	0,8	0,6	0,4	0,4
DÉFICIT PUBLIC / PIB (en %)											
1997	0,1	-3,3	-2,7	-2,1	-2,6	-3	-2,7	-1,4	-1,9	-2,5	-2,3
1998*	1,4	-5,5	-2,1	-1,3	-1,8	-2,9	-2,7	-0,9	-0,6	-2,1	-1,5
DETTE PUBLIQUE / PIB (en %)											
1998	ND	ND	61	117,3	65,6	58,5	118,7	67,7	49,4	73,8	69,5
BALANCE COURANTE** (en % du PIB annuel)											
3 ^e trimestre 1997	-0,4	0,4	0,1	1,4	0,1	0,6	0,6	1,4	0,2	0,4	0,3
3 ^e trimestre 1998	-0,90	0,76	-0,03	1,54	-0,61	0,81	0,39	1,17	0,24	0,32	0,26

* prévisions Commission européenne ** y compris les flux intrazonas pour UET5 et EURO11. Le chiffre de la balance courante belge inclut celui du Luxembourg. Source : Eurostat. Pour plus d'informations : <http://europa.eu.int/eurostat.html>

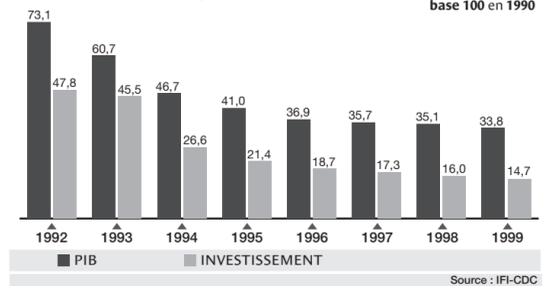
Les chiffres de l'économie française

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSOMMATION DES MÉNAGES		
	+2,3 % (oct)	+3,5 % (oct)
TAUX D'ÉPARGNE		
	15,9 % (2 ^e trim. 99)	+0,2 %
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
	+0,3 % (2 ^e trim. 99)	0,0 %
TAUX DE SALAIRE HORAIRE OUVRIER		
	+1,3 % (3 ^e trim. 99)	+2,7 %
INVESTISSEMENT		
	20,3 % (1 ^e trim. 99)	+3,5 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs / euros)		
	+13,4 MdF / + 2,3 milliards d'euros (sept)	+40,5 %
	+148,6 MdF / +22,7 milliards d'euros (98/99)	+1,78 %
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES		
	-3 (oct)	-10**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales		
	+16 (oct)	21**
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES (- de 25 ans)		
	+20,5 % (octobre)	-2 %
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE (UN AN) DANS LE CHÔMAGE TOTAL		
	37,1 % (septembre)	-1,3 %
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND		
	1 524 200 (octobre)	-0,1 %
INTÉRIM		
	545 311 (août)	+8 %

* solde des opinions négatives et positives, données CVS ** solde net douze mois auparavant Source : Insee, Dares, Douanes et Unedici

UKRAINE

▼ Un bilan économique calamiteux



■ **L'ANCIEN GRENIER À BLÉ** de l'URSS est aujourd'hui, avec 50 millions d'habitants pour un PIB d'à peine 30 milliards de dollars, le pays le plus pauvre d'Europe hors zone en guerre. Il suit un schéma « russe » de transition : effondrement des institutions, de l'économie et des niveaux de vie, entrées de capitaux de court terme au lieu d'investissements industriels.
 ■ **LA PERSISTANCE** des liens avec Moscou a un temps permis des entrées de devises. Mais avec la crise du rouble, l'effondrement des banques russes s'est traduit par leur retrait d'Ukraine, tandis que les exportations chutaient. Le pays a plongé dans la récession et la monnaie s'est dépréciée, relançant l'inflation. (Caisse des dépôts, risque-pays.)

En Inde, l'avenir des réformes est aux mains des régions

Le nouveau gouvernement d'Atal Bihari Vajpayee aborde le dossier des réformes économiques dans l'inquiétude. L'Inde peut certes se targuer d'un taux de croissance compris entre 6,5 % et 7 % pour 1999, mais le déficit public dépassera les 5 % du PIB. Débarrassé des artifices comptables, il atteindrait même 8 %.

Le paiement des intérêts de la dette publique représente le quart des recettes de l'Etat. Les créances non récupérables s'élèvent à 470 milliards de roupies (environ 11,2 milliards d'euros). Les privatisations partielles de l'année dernière n'ont rapporté qu'un dixième des sommes visées, en raison du bas prix de la vente des parts de la Gas Authority of India Ltd. (GAIL). Enfin, la hausse des prix du pétrole - l'Inde importe 70 % de son pétrole - a fait passer la facture énergétique de 13,3 % à 30 % des recettes de l'Etat.

Dans les périodes difficiles, les autorités indiennes ont appris à prononcer les formules que les institutions internationales et les partenaires étrangers souhaitent entendre. Le gouvernement s'est ainsi engagé à mettre sur les rails d'ici trois mois les « réformes de deuxième génération », telles que la réduction des subventions, les privatisations, etc. A. B. Vajpayee a également doté son cabinet d'une nouvelle cellule dédiée exclusivement aux réformes.

VOIE CHINOISE
 Le ministre de l'industrie, Murasoli Maran, promet une stratégie de croissance résolument orientée vers l'exportation, « à la chinoise », et compte attirer 5 milliards de dollars (à peu près autant d'euros) d'investissements directs étrangers. L'important est d'offrir des gages d'ouverture, ce qui explique notamment l'urgence du passage des lois sur la propriété intellectuelle, prévu avant la fin de l'année, ou sur la fin du monopole du secteur des assurances.

La voie chinoise n'est pourtant pas nécessairement pertinente. La Chine commence à exporter vers l'Inde -

Les élections contraignent les politiques à assainir les économies locales

réfrigérateurs et magnétoscopes notamment - et son arrivée met déjà en lumière les faiblesses des fabricants locaux. De fait, en dehors du travail des pierres précieuses ou du textile, l'Inde n'a pas particulièrement profité de sa supposée main-d'œuvre à bon marché.

Elle remporte cependant des succès réels dans des niches à intelligence intensive, d'où la Chine est absente. L'industrie pharmaceutique, loin de se contenter de copier des molécules étrangères, parvient à vendre des licences aux grands groupes pharmaceutiques mondiaux. Les services informatiques, aidés par la perspective de l'an 2000, obtiennent d'excellents résultats à l'exportation : 1,1 milliard de dollars de recettes en 1996-1997, 3,9 milliards prévus cette année. Cela ne suffit pas, toutefois, à fonder une politique d'exportation.

La raison essentielle de l'inadéquation du modèle chinois est en fait d'ordre politique, les institutions indiennes étant basées, contrairement aux chinoises, sur des élections démocratiques. L'abolition des subventions agricoles, alimentaires ou de la gratuité de l'électricité, par exemple, touche directement l'électorat du Bharatiya Janata Party (BJP), qui dirige la coalition au pouvoir. Les subventions, qui dépassent 13 % des recettes de l'Etat, ne profitent pas aux plus pauvres : elles sont détournées par la paysannerie intermédiaire, les classes moyennes urbaines, c'est-à-dire l'électorat du BJP. Supprimer ces aides serait un suicide politique.

Ce sont cependant ces mêmes principes démocratiques qui pourraient permettre à l'Inde d'engager ses réformes. Une des leçons des derniers scrutins régionaux est une relative perte d'efficacité des candi-

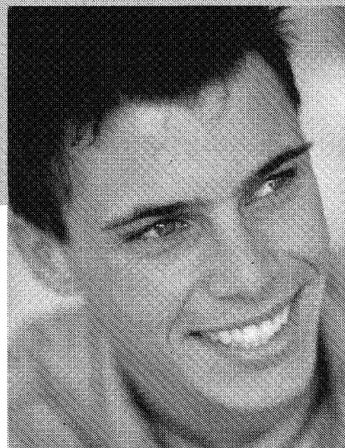
dates populistes au profit de politiques soucieuses de développement réel. En Andhra Pradesh ou au Madhya Pradesh, des hommes aux méthodes aussi différentes que Chandrababu Naidu (Telugu Desam Party) ou Digvijay Singh (Parti du Congrès) ont remporté les élections. Les Etats de la fédération pourraient ainsi devenir les acteurs véritables de la seconde phase de réforme indienne.

Mais la plupart des Etats de l'Union sont virtuellement en faillite. En Assam, l'intégralité des revenus fiscaux suffit à peine à payer les fonctionnaires locaux. En avril dernier, l'Union a procédé à des versements anticipés à dix Etats (sur vingt-six) en échange d'une plus grande rigueur budgétaire.

CYCLONES
 Pourtant, les gouvernements locaux ne sont pas restés inactifs face à la dégradation de leurs comptes et ont fini par se tourner d'eux-mêmes vers une plus grande rigueur. Ils ont aussi appris à marchander leur soutien politique au gouvernement de New Delhi, qui dépend de ses alliés régionaux, contre une plus grande autonomie. Reste que la mise en place des réformes dépend de la bonne tenue des finances publiques au sein des différents Etats de l'Union.

Toutes les réponses aux problèmes financiers ne peuvent donc pas venir des régions, mais celles-ci ont prouvé par le passé que c'est à leur échelle que peut se dénouer le dilemme démocratique entre réforme et réélection. C'est également à l'échelle régionale que le développement réel prend son sens. Un exemple : après plusieurs cyclones meurtriers, l'Andhra Pradesh a construit près d'un millier d'abris surélevés pour protéger les populations les plus exposées. L'Orissa, qui vient de déplorer 30 000 victimes, n'en comptait qu'une vingtaine...

Thomas Brotel
 Nord-Sud Export, Groupe « Le Monde »



Connaissiez-vous plus direct que la vente pour réussir ?

AVEC NEGOCIA, LA QUESTION NE SE POSE PAS

INSTITUT DE COMMERCE INTERNATIONAL
 Diplômes visés par l'Education nationale
forme les acteurs de l'international en 2 cycles :
 > **Prospection et négociation au niveau mondial (500 heures)**
Recrutement : Bac + 3 et 2 ans d'expérience ou 6 ans d'expérience
 > **Techniques de l'export (280 heures)**
Recrutement : Bac + 2 et 1 an d'expérience ou 4 ans d'expérience

ATELIER D'ETALAGE
 Titre homologué par le ministère de l'Emploi
forme en 2 ans des étalagistes-décorateurs
 > mise en scène des produits alliant techniques traditionnelles et multimédia
 > stages et projets en entreprise
Recrutement : bac option arts ou diplôme équivalent

INSTITUT DES FORCES DE VENTE
 Titre homologué par le ministère de l'Emploi
forme en 1 an des ingénieurs d'affaires en alternance
 > Cycle général : techniques de vente et négociation
 > Cycles spécialisés : développeurs d'enseigne, négociateurs comptes clés
 > Ecoles de vente : Alcatel, Axa, Ford, France Telecom, Pernod Ricard, Xerox...
Recrutement : Bac + 2, Bac +3 ou Bac + 4 ans d'expérience

INSTITUT DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION
 Diplômes d'Etat et certificats professionnels
forme en 2 ans en apprentissage :
 - des vendeurs en magasin
 > BEP Vente Action Marchande
 > Baccalauréat professionnel commerce
 - des attachés commerciaux, chefs de rayon...
 > BTS Action Commerciale et Force de vente



Tél. : 01 44 09 32 00 / www.negocia.fr
 8 avenue de la Porte de Champerret - 75838 PARIS cedex 17

LA MÉCANIQUE DE L'ÉCONOMIE

par Jean-Paul Betbèze

L'effet fonds

Voilà longtemps que le pouvoir n'est plus, en France, dévolu par les deux cents familles, ces plus gros actionnaires de la Banque de France qui pouvaient s'asseoir dans la Galerie dorée, lors de l'Assemblée générale. Ce pouvoir, mondial désormais, est celui des deux cents fonds qui gèrent les épargnes confiées pour leur retraite ou leur assurance-vie par des millions de personnes, notamment américaines. On connaît ainsi Fidelity, qui détient plus de 800 milliards de dollars, les Teachers (professeurs) de New York (250 milliards), les employés de Californie (200 milliards)...

On peut se demander si ces nouveaux détenteurs du pouvoir, ou plutôt leurs mandataires, sont à l'origine d'un capitalisme plus calme, plus patient, que le capitaliste sanguin décrit par Keynes. Ce n'est pas si sûr, puisque le premier concept brandi est le taux de profit minimal, le Return on Equity (ROE). De nombreux fonds demandent 15 % pour entrer dans une société. Il faut pour cela que les années passées en aient fourni la preuve ou, mieux encore, que la stratégie pour le futur ouvre à un tel résultat.

Mais 15 % n'est pas facile : si l'on étudie les séries longues, on note que la rentabilité réelle des actions a été aux Etats-Unis de 7,2 % de 1925 à nos jours, ce qui reviendrait actuellement à un taux nominal de 10 %. Question : comment accroître d'un tiers la rentabilité du capital ? Pour répondre, il faudra examiner le portefeuille de la firme, voir les fonds propres qu'elle consacre à chaque activité, et la rentabilité qu'elle en tire.

Ce diagnostic peut faire apparaître du capital sous-utilisé, rapportant au-dessous des 15 % demandés. Il faudra donc réagir : accroître le chiffre d'affaires, diminuer les coûts ou, si rien n'est suffisant, céder l'activité qui rapporte moins. La firme retrouvera alors soit des titres d'une autre société, qui devraient lui rapporter plus (et normalement 15 %), soit des liquidités. Elle les investira dans certaines de ses activités restantes, ou dans de nouvelles, ou, faute de mieux, les rendra à ses actionnaires.

On ne peut pour autant oublier que le taux de profit s'analyse comme le taux de l'intérêt des obligations d'Etat (censé intégrer le risque d'inflation) plus la prime de risque des actions sur les obligations (censée intégrer le risque d'entreprise). Or, sur cent cinquante ans aux Etats-Unis, cette prime est environ de 3 %.

Nous retrouvons donc les 10 % vus plus haut. Et la question devient : comment accroître d'un tiers la rentabilité du capital et la faire sortir de sa tendance séculaire ?

Parallèlement, comme l'inflation a baissé, le taux d'actualisation des revenus futurs a, lui aussi, baissé. A 5 % ou 6 %, les revenus lointains, à dix ans, pèsent donc dans les calculs près de deux fois plus qu'avec un taux à 10 % ou 11 %. La question se complique donc : comment accroître d'un tiers, et sur longue période, la rentabilité du capital ? La réponse économique ne peut qu'être : en prenant plus de risque.

Mais le paradoxe de cette prise de risque supplémentaire est qu'elle passe quasi logiquement par l'investissement dans les activités déjà les plus rentables. La rentabilité récurrente passe d'abord par la capacité à servir de façon plus rentable les clients actuels, et donc à optimiser les processus de production. Ce sont les économies d'échelle. Classique. Vient ensuite la capacité à vendre plus de produits en même temps à un même client : économies de gamme.

Economies d'échelle et de gamme ouvrent aux économies d'envergure. Possible, avec les technologies actuelles de l'information. Mais toutes les entreprises sont invitées, dans leur secteur, à agir de même. La recherche du profit supérieur, dans un univers où l'on demande de voir plus loin et donc de développer des stratégies différenciantes, passera ainsi par des choix semblables ! Il est deux façons de comprendre ce processus :

— La première est qu'il s'agit d'une attitude au mieux. Dans un monde incertain, la solution commode consiste à reprendre ce qui a marché. A court terme (seulement), elle n'entraîne pas de surinvestissements massifs et peut être expliquée aux fonds comme pleine de sagesse. Le risque supérieur qui naît des 15 % ainsi recherchés est en partie gommé.

— La seconde est qu'elle accroît le processus concurrentiel en polarisant le capital vers les réseaux de distribution. Il s'agit d'aller vers le consommateur, source de valeur ajoutée supérieure et récurrente dès lors qu'il est mieux connu, cerné, servi ; mais aussi construire des réseaux d'information-distribution autour de lui, et de bénéficier des externalités positives de réseaux (plus de clients, plus de produits, plus de clients insérés).

Mais il n'est pas sûr que cette norme de 15 % soit récurrente, ni qu'on pense qu'elle le soit. Elle donne cependant, et c'est là son secret, la capacité de réaliser des OPE (échanges d'actions fondés sur des comparaisons de ROE futurs) à la place de paiements en liquide. Elle concrétise ainsi des économies d'envergure, crée des réseaux. Elle est le moyen conventionnellement admis de la concentration en cours, de l'appréciation des prix d'actifs sans (presque) bourse délier. Elle accroît en fait l'instabilité du système en induisant une dynamique imitative. Keynes souhaitait l'arrivée de fonds de pension. Il pensait qu'ils permettraient des taux de profit plus bas, tout aussi efficaces. Nous n'y sommes donc pas. Calmons le jeu pour éviter le risque d'une euthanasie des capitalistes, désormais salariés épargnants ou en retraite.

Direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais

Le gouvernement britannique veut inciter le privé à financer les start-up de haute technologie

LONDRES

de notre envoyé spécial

Gordon Brown, le chancelier de l'Echiquier (ministre de l'économie et des finances britannique), a annoncé le 9 novembre à la Chambre des communes une série de mesures destinées à favoriser le financement de la création de petites et moyennes entreprises (PME), en particulier les entreprises de haute technologie. Certaines de ces mesures – comme les allègements de fiscalité – perpétuent la ligne suivie par les gouvernements de Sa Très Gracieuse Majesté depuis Margaret Thatcher. Mais d'autres rompent avec cette logique, en réhabilitant l'intervention financière directe de l'Etat.

BOURSE DE LONDRES

Le gouvernement de Tony Blair estime que le dynamisme des PME britanniques est insuffisant : un quart seulement d'entre elles entendent augmenter significativement leur activité dans les trois années à venir ; les créateurs d'entreprise ne représentent qu'un peu plus de 3 % de la population, plus qu'en France (moins de 2 %) ou en Allemagne, autant qu'en Italie, et beaucoup moins qu'aux Etats-Unis (plus de 8 %).

L'obstacle principal est, surtout dans le secteur high-tech, le manque de financement, constate Philip Rutman, responsable de l'Enterprise Team, le service qui, au sein de l'administration du Trésor, est chargé de la fiscalité des PME. Constat paradoxal, puisque en 1998 les fonds de capital-risque britanniques ont investi 7 105 millions de livres (71 milliards de francs), contre 18 milliards de francs pour leurs homologues français, 19 milliards pour les Allemands, 9 milliards pour les Italiens.

Mais cette manne financière présente trois défauts : premièrement, les start-up n'en attirent que 2,5 %,

Des fonds publics doivent drainer l'argent privé vers la création d'entreprises

contre 14,5 % en France, 23,9 % en Allemagne, 15,8 % en Italie ; deuxièmement, les fonds de capital-risque sont concentrés à Londres, où le dynamisme de la Bourse offre les opportunités les plus fructueuses au moment de la réalisation des investissements ; troisièmement, ces milieux financiers sont dominés par ce que Philip Rutman nomme la « mentalité comptable » et le « manque d'appétence pour les technologies », qui leur fait préférer les services financiers, plus rentables à court terme, aux entreprises innovantes.

Certes, la création d'un indicateur spécifique aux entreprises de haute technologie à la Bourse de Londres, le Techmark, qui sera officiellement lancé en janvier 2000, et l'installation, annoncée début novembre, du Nasdaq Europe sur la place londonienne (il regroupera les valeurs de haute technologie européennes) devraient donner un coup de fouet aux investissements technologiques. Mais, en atten-

dant, les entrepreneurs du secteur des hautes technologies éprouvent de fortes difficultés à lever des fonds d'un montant compris entre 5 et 10 millions de francs. En deçà, le concours des « business angels » (riches particuliers, famille, fortune personnelle) permettent de lancer le projet ; au-delà, les fonds de capital-risque sont prêts à développer l'entreprise jusqu'à son entrée en Bourse ou son rachat. Mais entre les deux, le fossé doit être comblé. Et puisque les marchés ne le font pas, l'Etat devra se substituer aux marchés !

« Jusqu'ici, l'aide financière publique aux PME était essentiellement représentée par un dispositif de garantie d'emprunt. Il coûte cher – les défaillances sont nombreuses –, demeure un outil passif et ne rapporte rien à l'Etat », constate David Durrant, au ministère du commerce et de l'industrie. C'est pourquoi le gouvernement Blair s'est inspiré des Small Businesses Investments Companies (SBICs) américains et des fonds de développement régional français pour créer trois fonds d'investissement, financés par l'Etat et destinés à attirer des capitaux privés.

Le premier, le National Fund for High Tech, sur le point d'être lancé, est spécialisé dans les hautes technologies et doté de 20 millions

de livres (200 millions de francs) : il devrait permettre de lever auprès des investisseurs privés 150 millions de livres (1,5 milliard de francs) et sera géré par le secteur privé.

Le second, le Phoenix Fund, déjà créé, est doté de 30 millions de livres (300 millions de francs) qui seront directement investis dans des entreprises créées par des publics défavorisés (femmes, minorités, chômeurs) dans les régions économiquement sinistrées du nord de l'Angleterre.

Le troisième, en projet, serait un réseau de neuf fonds régionaux (Regional Venture Capital Funds) – dotés en tout de 50 millions de livres (500 millions de francs) pour lever 250 millions de livres (2,5 milliards de francs) destinés à financer les projets délaissés par les investisseurs londoniens. Au contraire du fonds high-tech, les deux autres seront gérés directement par l'Etat.

A ces initiatives publiques s'ajoutent des actions privées. Les business angels britanniques essaient de s'organiser en réseaux afin de lever des fonds dépassant 5 millions de francs, voire de participer aux seconds tours de table, où l'irruption du capital-risque conduit le plus souvent à une dilution des parts des premiers investisseurs.

Le regroupement de 50 à 200 business angels autour d'un projet devient ainsi de plus en plus fréquent. On recense environ quarante-cinq réseaux de ce type. Mais, de l'aveu d'un investisseur, « une quinzaine sont actifs, et deux seulement profitables ». Officiellement, les business angels auraient investi au total, en 1998, 23 millions de livres (230 millions de francs), mais la réalité serait plus proche du milliard de francs. Un montant encore insuffisant pour répondre aux besoins des créateurs d'entreprise.

Antoine Reverchon

Repères

Les propositions fiscales du budget 2000 :

- Le taux d'imposition des plus-values sur les ventes de parts d'une société est ramené de 40 % à 10 % si elles sont vendues cinq ans après leur acquisition (contre dix ans auparavant), à condition que ces parts représentent au moins 5 % des droits de vote pour celles détenues par un salarié et 25 % pour celles d'un actionnaire extérieur.
- Si le produit de ces ventes est réinvesti dans certains types de société (en gros les PME high-tech), l'imposition est fortement réduite.
- Les entreprises bénéficieront d'un crédit d'impôt proportionnel au montant de leurs investissements en recherche et développement.
- A partir d'avril 2000, les entreprises pourront distribuer gratuitement à leurs salariés des actions exonérées d'impôts jusqu'à un plafond de 3 000 livres (30 000 francs).

A Cambridge, la high-tech dans des murs gothiques

CAMBRIDGE

de notre envoyé spécial

L'expression « banane bleue » désigne cette zone d'Europe où sont concentrées les activités économiques les plus créatrices de valeur : informatique, matériaux, biotechnologies... Son extrémité sud se situe à Milan, en Italie, puis elle s'incurve vers le nord-ouest en passant par Munich, les rives allemandes et hollandaises du Rhin, et traverse la mer du Nord : son extrémité nord se trouve... à Cambridge.

Aux alentours de la ville universitaire anglaise (16 000 étudiants répartis dans trente colleges) sont en effet implantées plus de 1 000 entreprises de haute technologie ou de services liées à celle-ci, en tout 37 000 emplois (+ 5 000 depuis 1995). Les Britanniques appellent cette région la Silicon Fen (Fen désignant le marais qui entourait autrefois Cambridge), réplique de la Silicon Valley américaine.

L'université attire les entreprises innovantes... et des millions de livres d'investissement

Car la « recette » de Cambridge ressemble à celle du « miracle » californien : l'excellence de la recherche scientifique (c'est à Cambridge que fut expérimentée la fission nucléaire et découvert l'ADN), la volonté de transférer ces résultats vers l'économie, et surtout un fonctionnement en réseau qui met en rapport direct, sur un territoire étroit, chercheurs, entrepreneurs et investisseurs.

En 1995, Nigel Brown, l'un des gourous du capital-risque, a créé The Great Eastern Investment Forum (GEIF), qui réunit aujourd'hui 280 membres, tous de riches parti-

culiers en quête d'investissements fructueux. Le GEIF, qui fonctionne comme un club, reçoit huit porteurs de projet par séance, invités à exposer leur idée en... dix minutes : quatre sur dix repartent avec en moyenne 1 million de livres (10 millions de francs) en poche !

Le « Cambridge Phenomenon », comme l'écrit la presse britannique, possède toutefois quelques particularités qui permettent au visiteur de ne pas oublier les neuf cents ans d'histoire suintant des arcades gothiques des fameux colleges.

Tout d'abord, c'est une impulsion publique qui a lancé le mouvement. Le Trinity College a créé en 1970 un Science Park (une soixantaine d'entreprises et 4 500 emplois aujourd'hui) pour répondre à un appel à propositions lancé en 1964 par le gouvernement à toutes les universités pour qu'elles volent au secours d'une industrie traditionnelle déjà sur son déclin.

Les débuts sont lents, mais deux coups de fouet sont donnés : le premier lorsque les universités, au début des années Thatcher, voient les subventions de l'Etat diminuer vertigineusement (elles ont aujourd'hui totalement disparu à Cambridge, jugée suffisamment riche pour s'en passer...), ce qui les contraint à adopter des plans de mise en préretraité de nombreux enseignants et chercheurs dans la force de l'âge.

Le second vient au début des années 90, lorsque les géants des biotechnologies et de l'informatique, par exemple IBM, licencient des milliers de cadres. Là encore, la création de petites entreprises apparaît comme une excellente reconversion !

IMMOBILIER

Une autre caractéristique est héritée d'une histoire plus ancienne. Les colleges, entièrement privés, ont créé sur leurs propres deniers l'environnement nécessaire à l'installation des nouvelles entreprises. Trinity College est le troisième propriétaire immobilier d'Angleterre, grâce aux domaines que ses anciens élèves lui ont, siècle après

siècle, léguées. Le Science Park s'est construit sur l'un de ces terrains. Trinity est aussi un des gros investisseurs de la Bourse de Londres. Ces revenus lui ont permis d'investir, comme d'autres colleges, plusieurs millions de livres dans des fonds de capital-risque, tel Amadeus, l'un des principaux opérateurs financiers à Cambridge, doté de 47,5 millions de livres (475 millions de francs).

LONGUES PÉRIODES

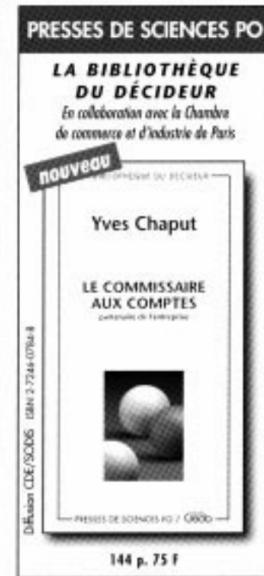
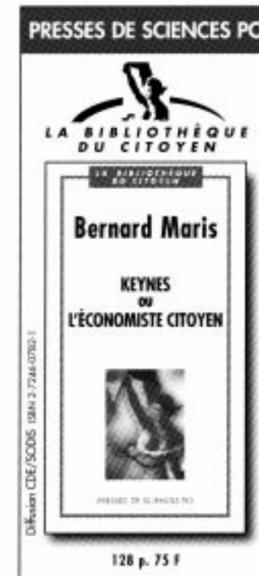
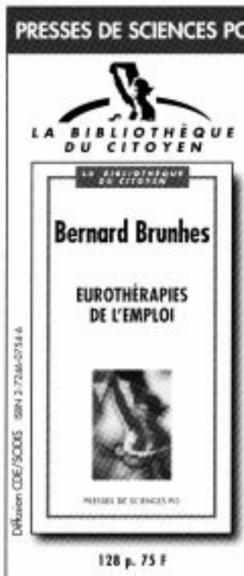
L'apport universitaire est particulièrement important en matière d'amorçage, avec par exemple le Cambridge Research and Innovation Ltd. (Criel), créé en 1992, doté de 11 millions de livres (110 millions de francs), dont 3 % viennent de sept colleges et 97 % de grandes entreprises.

« Nous nous engageons au même stade que les Business Angels, entre apport personnel et capital-risque, explique Chris Smart, l'un de ses dirigeants. Mais nous ne sortons qu'en même temps que ce dernier : les entrepreneurs sont ainsi soutenus sur de longues périodes, jusqu'à sept ou huit ans. Tous les bénéfices sont réinvestis dans d'autres projets. » Une telle attitude n'est rendue possible que par une compréhension parfaite des difficultés rencontrées par les chercheurs-entrepreneurs, et par de solides assises financières.

C'est bien ce qu'a compris Sir Alec Broers, vice-chancelier de l'université depuis 1996. Cet ancien dirigeant d'IBM a réussi à désarmer les préventions des colleges en finançant la recherche par sa valorisation économique. En avril dernier, un accord avec Microsoft a fait de la firme de Bill Gates, avec 20 millions de dollars (130 millions de francs), le principal sponsor d'un laboratoire d'informatique.

Un autre accord, avec la Massachusetts Institute of Technology, le 8 novembre, renforce l'excellence scientifique en organisant des cursus communs. Tenir les deux bouts de la chaîne, le technologique comme le financier, est la condition de la réussite.

A. R.



L'exemple américain, un antidote à la réduction du temps de travail

par Yann Duchesne

Entre 1990 et 1997, le chiffre d'affaires des cent premières entreprises américaines a augmenté de 9 % par an en moyenne et leur résultat net de 13,1 % par an. Dans le même temps, les grandes entreprises européennes n'ont vu leur chiffre d'affaires progresser que de 5,6 % par an et leur résultat net de 8,2 %. Ces écarts accumulés ont abouti de façon logique, en 1998, à un déséquilibre préoccupant, qui se mesure dans la répartition des profits au sein du groupe des cinq cents plus grandes entreprises mondiales. Un tiers de ces entreprises est situé en Europe et un autre tiers aux Etats-Unis. Mais le tiers américain capte à lui seul plus de la moitié (54 %) des profits totaux dégagés, contre 35 % pour le tiers européen.

Ce contraste s'accompagne d'une allocation strictement inverse des facteurs de production. Les entreprises américaines sont très créatrices d'emplois (41 % des emplois du groupe des 500) pour une part relativement faible de capital investi (27 % des actifs). Les entreprises européennes, au contraire, sont lourdes en capital (44 % des actifs du Top 500), mais pauvres en emplois (seulement 37 %). Les entreprises américaines sont donc à la fois plus rentables et plus créatrices d'emplois. Elles ont, de surcroît, une capitalisation boursière plus élevée, effet conjugué d'une meilleure rentabilité et de meilleures perspectives de croissance. Cette réalité contredit deux idées reçues, particulièrement vivaces en France :

– L'économie américaine ne crée pas moins de bien-être que l'économie européenne : c'est cette dernière qui génère plus de chômage tout en rémunérant moins bien les épargnants.

– plus de profits pour les entreprises ne se traduit pas par moins d'emplois pour les salariés, au contraire.

En s'enfermant dans cette logique, l'Europe court un très fort risque d'appauvrissement : une fuite du capital physique, mieux rémunéré outre-Atlantique, et une dégradation continue de son capital humain à cause de taux de chômage élevés qui affectent les aptitudes professionnelles de salariés trop longtemps écartés de l'emploi. Ce schéma néfaste n'est pas inéluctable, surtout pour les Français qui, s'ils se fixent une ambition élevée, peuvent devenir la locomotive européenne de la croissance, de l'emploi et de la rémunération des épargnants. Un

point d'entrée dans ce cercle vertueux se trouve aujourd'hui dans l'augmentation de la productivité du capital. Comment agir en ce sens ? Deux éléments fondamentaux permettent d'expliquer l'écart de productivité du capital entre les Etats-Unis et l'Europe : la taille des marchés intérieurs et la durée du travail.

Les Etats européens ont su contourner le premier obstacle. Grâce à la libéralisation des échanges et à l'Union économique et monétaire (UEM), l'espace européen devient chaque jour davantage le véritable marché intérieur des entreprises françaises. Ce nouveau marché en cours de constitution devrait permettre à nos entreprises de dégager des économies d'échelle suffisantes pour faire jeu égal avec leurs concurrentes américaines. Saurons-nous faire preuve de la même perspicacité pour appréhender la problématique du nombre d'heures travaillées ? Le capital est productif aux Etats-Unis, c'est-à-dire plus créateur de richesses et d'emplois, parce que, en moyenne, les acteurs économiques travaillent davantage. Ce constat va à l'encontre des politiques de

restriction volontaire de l'offre de travail : réduction de la durée hebdomadaire, encouragement aux départs précoces à la retraite, etc.

Ces mesures rigidifient le marché au lieu de le fluidifier pour favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande. L'observation des taux d'activité des pays occidentaux montre l'effet contre-productif des politiques malthusiennes. La France connaît l'un des taux d'activité (population active/population en âge de travailler) les plus bas de l'OCDE (67 %), tout en affichant un des taux de chômage (part de la population active recherchant un emploi) les plus élevés du groupe. A l'inverse, un taux d'activité très élevé aux Etats-Unis (77 %) n'empêche pas le taux de chômage d'atteindre son plus bas niveau historique. Un nombre d'heures travaillées en moyenne plus élevé n'est pas incompatible avec un meilleur respect des préférences des individus : il peut satisfaire ceux qui souhaiteraient réduire leur durée hebdomadaire de travail, en compensant par un étalement annuel de cette durée ou un allongement de leur vie professionnelle.

Un régime du travail à géométrie variable est à mettre en place. L'amélioration de la productivité du capital participe à la constitution d'un

environnement économique national stimulant la croissance et l'emploi. C'est un des enjeux des prochaines années pour remporter deux combats qui détermineront notre prospérité : la bataille pour la localisation des sièges sociaux des entreprises et la guerre des talents. Paris est en bonne place dans le classement des villes accueillant les sièges sociaux des 500 premières capitalisations européennes : deuxième en Europe, avec 35 localisations, mais loin derrière Londres (110). Cette situation peut changer, comme en témoigne par exemple le nombre croissant d'entreprises scandinaves qui déplacent leur siège à Londres. Ce tropisme londonien confirme que des phénomènes de concentration, vers les sites les plus attractifs, sont en cours. Or la localisation des sièges sociaux aura un impact grandissant sur la santé de l'économie.

Ces centres décisionnaires commandent l'avenir de centaines de milliers d'emplois. Notre pays a intérêt à ce que les orientations concernant ses sites industriels ou de services ne soient pas déterminées à des milliers de kilomètres mais au cœur de son tissu économique, par des acteurs suffisamment immergés dans les réalités locales pour que leurs décisions prennent en compte nos spécificités culturelles et sociales. A court terme, les sièges sociaux sont des mines de travailleurs qualifiés. Ils rassemblent les salariés a priori les plus productifs et les plus créatifs. Or, sur ce plan également, la puissance des phénomènes de concentration est désormais avérée, sur le modèle bien connu de la Silicon Valley. Les entreprises et les territoires sont en concurrence pour attirer les meilleurs talents.

Aucun moyen permettant de déclencher un processus de concentration ne peut être négligé. La localisation des sièges sociaux en est un et devient une source stratégique d'externalités positives : ils augmentent la demande en travailleurs qualifiés qui, en s'installant, en attirent d'autres, ce qui améliore la qualité de l'environnement économique et contribue à stimuler l'implantation de sièges sociaux supplémentaires. Une nouvelle organisation économique émerge, à trois facteurs de production : le travail, le travail qualifié et le capital. Les deux derniers sont de plus en plus mobiles. La politique économique et sociale de la France doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour attirer et retenir les talents et les capitaux.

Yann Duchesne est directeur général de McKinsey France.

LIVRES

par Daniel Urbain

Chasse à l'à-peu-près

CONDAMNÉS AU CHÔMAGE ? TRAVAIL ET EMPLOI : FAUX DÉBATS ET VRAIES QUESTIONS, de Denis Clerc
Syros, « Alternatives économiques », 252 p., 110 F, 16,8 €

Nous sommes sans doute assez nombreux à propager parfois des idées reçues et des démonstrations bancales dans le domaine économique et social. Et en cela nous sommes en bonne compagnie : on s'en rend compte tout au long de l'ouvrage de Denis Clerc, qui épingle des spécialistes reconnus. Après avoir refermé le livre, on jure ses grands dieux qu'on ne recommencera plus.

Denis Clerc dirige un magazine (*Alternatives économiques*) qui s'est fait une spécialité de la chasse aux approximations et de la remise en cause des lieux communs, en ne prenant pas pour argent comptant les déclarations et écrits des partisans d'un libéralisme économique pur et dur. Et il s'en donne ici à cœur joie.

Pourquoi, par exemple, certains ouvrages placent-ils sur le même plan « augmentation de l'emploi de 2 % par an et réduction du chômage de 2 % par an, ce qui n'a évidemment rien à voir : 2 % de 22 millions et 2 % de 3 millions sont des grandeurs bien différentes » ? Pourquoi confondent-ils flux d'entrée et de sortie des contrats à durée déterminée et stock de personnes concernées ? Pourquoi célèbrent-ils à longueur de pages les vertus de l'économie américaine, alors que le taux de création d'emplois (en pourcentage du nombre d'emplois existant dans le secteur marchand) a été en France, de 1984 à 1992, légèrement plus élevé que celui des Etats-Unis ? La différence joue dans le même sens en matière de destruction d'emplois et d'ouverture de nouveaux établissements. Le procès en rigidité intenté à la société française est abusif.

L'auteur multiplie les exemples de raisonnements erronés ou réducteurs en fouillant plusieurs thèmes : l'avenir du travail, l'emploi précaire, la réduction du temps de travail, le prétendu « choix français pour le chômage » destiné à assurer la progression des rémunérations des salariés en place, l'efficacité des politiques publiques, l'idée controversée d'un « revenu social garanti » à chaque personne de sa naissance à sa mort. La chasse aux dérapages dans les démonstrations est évidemment fructueuse, tant ont fleuri, sur ces questions, des assertions éloignées, voire contradictoires.

Denis Clerc conclut en pronostiquant la fin du chômage de masse dans un délai « plus proche qu'on ne le croit », mais en admettant que subsistera un « solde de demandeurs d'emploi » que « le marché tend à rejeter au bord du chemin. » Et il pose de bonnes questions : « La société française acceptera-t-elle d'être assez solidaire pour investir de l'argent au profit des actuels perdants ? » Et admettra-t-elle « que les banlieues paraissent au moins aussi importantes pour la réussite du pays que la Bourse » ?

Dans ses reproches, Denis Clerc ne se pose pas en donneur de leçons. Et c'est tant mieux. Il plaide pour la nuance dans les analyses, pour la vigilance et la rigueur. Si bien qu'on est tenté d'appliquer ces exigences à son propre livre. Il n'est pas facile d'y trouver une faille. On y lit quand même qu'en matière de préretraites, « tout est pris en charge par la collectivité », alors qu'une contribution financière est demandée à l'employeur. Le reproche est mineur, mais, que voulez-vous, on s'est pris au jeu...

Retraites japonaises : la fin d'un modèle

par Jean-François Estienne

Pour les retraites japonaises, l'année 1999 fera date : en raison de la réforme quinquennale des régimes étatiques certes, mais surtout à cause de l'instauration de la cotisation définie. Un marché rentable aux yeux des grands acteurs : banques, compagnies d'assurance (le groupe français Axa va reprendre l'assureur-vie Nippon Dantai), maisons de titres et sociétés de gestion n'ont pas attendu que soit voté le cadre juridique et fiscal de cette nouvelle épargne-retraite salariale pour se regrouper en trois pôles dès juin 1999. Enjeu : les 5 000 milliards d'euros que représente l'épargne des ménages japonais et les 1 500 milliards d'euros constitués par les réserves de l'ensemble des retraites japonaises.

Cette révolution signifie aussi la fin programmée d'un modèle et le début de l'impérieuse nécessité des salariés de s'exposer au risque financier. Le modèle (idéal ?) des relations sociales japonaises repose sur un emboîtement bien ordonné de liens de loyauté entre l'Etat, l'entreprise et le salarié. L'Etat fournit une protection sociale de base, la retraite complémentaire, et un environnement favorable aux entreprises. L'entreprise garantit au salarié un bien-être social et économique, en échange d'un dévouement sans réserve et de la paix sociale. Pour la retraite d'entreprise, l'employeur s'engage à fournir une prestation définie (capital et/ou rente) quand le salarié quitte l'entreprise. Cette obligation de résultat est adossée à des actifs, accumulés dans des fonds de pension ou des fiducies.

Loyauté aussi des entreprises des grands groupes, les *keiretsu*, où les actifs des retraites sont stratégiques : confiés aux compagnies d'assurance-vie et banques de fiducie amies, ils permettent de protéger le capital des entreprises du groupe, et l'accès à des prêts fort favorables. Ce modèle stable mais fermé, résiste mal à l'implosion de la « bulle » financière : le rendement des actifs et la croissance diminuent quand les régimes arrivent à maturité. Obligés de recapitaliser les fonds de pension,

les employeurs sont dans une situation quasi intenable : au 31 mars 1998, le besoin de financement cumulé des retraites de treize grandes firmes japonaises représentait plus de 30 milliards d'euros, dont 4,5 milliards d'euros pour le seul Nissan, désormais marié à Renault.

La cohérence des *keiretsu* est menacée : les employeurs tirent parti de la déréglementation financière et confient de plus en plus la gestion des actifs à des prestataires financiers : s'ouvre ainsi à la concurrence un marché de 500 milliards d'euros d'actifs.

Mais la dette sociale des employeurs croît toujours, et ils doivent désormais la refléter dans leurs états comptables. Ce qui explique l'engouement des employeurs pour la

Comment convaincre le salarié nippon de modifier son comportement d'épargnant ?

cotisation définie qui évite l'accroissement de la dette sociale : l'employeur cotise pour la retraite de ses salariés, mais il ne garantit plus la prestation.

Entrent alors en jeu les trois pôles des prestataires financiers, formés en juin 1999. Un premier groupe, composite, formé autour du noyau dur IBJ-Nomura et Dai Ichi Life, comprend, entre autres, des éléments des groupes Fuyô et Sanwa, et – nouveauté – des étrangers : Goldman Sachs, State Street et la Société générale-Yamaichi. Un deuxième pôle, purement japonais, regroupe deux *keiretsu* auparavant très indépendants : Mitsubishi et Sumitomo. Enfin, le leader Nippon Life, référencé chez la plupart des employeurs, qui conjugue puissance de distribution et puissance financière. Significativement, ces partenaires ont la forme de sociétés de ser-

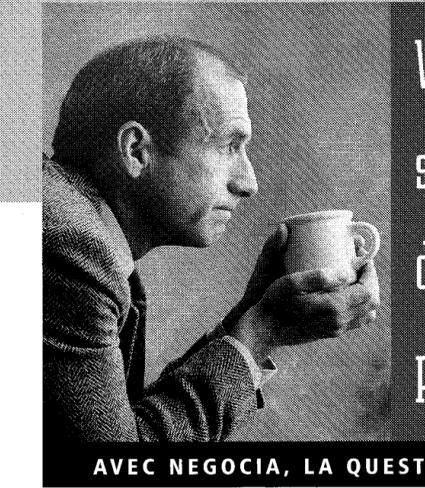
vices informatiques. L'enjeu technologique consiste pour les prestataires à prélever l'épargne directement sur la fiche de paye de leur clients, et à leur fournir des états individuels indiquant la valeur de l'épargne en fonction de l'évolution des marchés, y compris étrangers. C'est un investissement lourd, qu'il s'agit d'amortir sur un grand nombre de comptes.

Autre enjeu : dans un pays de grande aversion à l'égard du risque, comment convaincre le salarié japonais de modifier son comportement d'épargnant et l'inciter à devenir un investisseur, s'exposant davantage à l'aléa des marchés ? Enfin, ce marché suppose un investissement en communication et services considérable, notamment sous formes de centres d'appel et de sites Internet. Le Japon connaît ainsi la première révolution culturelle financée par le capitalisme.

Révolution culturelle aussi, pour les prestataires financiers japonais prenant conscience de leur besoin d'hybridation : si, sur le linéaire de la « cafétéria » des produits d'épargne-retraite, le plat de résistance proposé sera probablement japonais, le salarié-épargnant souhaitera peut-être une entrée européenne et un dessert nord-américain. Ainsi, même Nippon Life n'hésite pas à proposer des produits élaborés par l'américain Putnam et l'européen Deutsche Bank.

Les deux Américains, et non des moindres, présents dans le pôle IBJ-Nomura-Dai Ichi Life permettent aux prestataires japonais de disposer d'une compétence de premier plan en termes de produits et de services. Les acteurs français ne voulant pas être exclus du club des grands prestataires mondiaux pourront-ils longtemps ignorer le plus grand gisement de demande de service de gestion financière de la prochaine décennie ? L'initiative d'Axa apporte un premier élément de réponse.

Jean-François Estienne enseigne à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS).



Vos commerciaux
sont-ils au top
de leurs
performances ?

AVEC NEGOCIA, LA QUESTION NE SE POSE PAS

NEGOCIA propose aux entreprises des solutions de formation et une pédagogie orientée sur l'action

> 45 programmes et séminaires
> ingénierie et formation sur mesure
> 500 experts

NEGOCIATION COMMERCIALE

négocier avec les grands comptes, déjouer les stratagèmes des acheteurs, appréhender les techniques comportementales...

MANAGEMENT COMMERCIAL

construire son plan d'action commerciale, animer, motiver, piloter son équipe de vente, construire son système de rémunération...

TECHNIQUES DE VENTE

prospector, vendre, fidéliser son portefeuille clients, vendre au téléphone...

PRESENTATION VISUELLE

maîtriser les techniques de l'étalage, du merchandising et de la communication visuelle.

Pour obtenir le Catalogue 2000 appelez le 01 44 09 31 16



Fax : 01 44 09 31 99 / www.negocia.fr

8 avenue de la Porte de Champerret - 75838-PARIS cedex 17

Création du Prix du jeune économiste de l'année

« Le Monde Economie » et le Cercle des économistes qui regroupe vingt-cinq universitaires engagés dans la recherche et l'enseignement, et exerçant également des activités de conseil ou de direction de services économiques, ont procédé le 6 décembre à la création du Prix du jeune économiste de l'année. Doté d'une somme de 2000 euros, ce prix sera décerné au printemps 2000, conjointement par « le Monde Economie » et par le Cercle des économistes, à un économiste francophone de moins de quarante ans dont les travaux auront été publiés ou non.

Ces travaux seront sélectionnés par un jury composé de représentants des deux organismes créateurs de ce prix dont le but est double : d'une part, à travers des contributions jugées originales, élargir et moderniser le débat sur la science économique ; de l'autre, permettre à de jeunes chercheurs de s'insérer dans un monde jugé parfois trop académique.

Créé en 1992 et présidé par Jean-Hervé Lorenzi, le Cercle des économistes est composé de Michel Aglietta, Patrick Artus, Jean-Paul Bèze, Jean-Pierre Boisvion, Christian de Boissieu, Anton Brender, Jean-Michel Charpin, Jean-Marie Chevalier, Elie Cohen, Michel Didier, Pierre Dockès, Henri Guillaume, Marc Guillaume, Pierre Jacquet, Bertrand Jacquillat, Jean-Dominique Lafay, Jean-Hervé Lorenzi, Charles-Albert Michalet, Jacques Mistral, Olivier Pastre, Jean-Paul Pollin, Dominique Roux, Christian Saint-Etienne, Christian Sautter (en congé), Christian Stoffaës, Daniel Vitry.

● Parallèlement, le Cercle des économistes a présenté le 6 décembre son ouvrage intitulé *Espérances et menaces de l'an 2000*. Comportant une vingtaine de contributions rédigées par ses membres, ce recueil évoque quelques-uns des thèmes économiques importants à l'aube du nouveau millénaire : Mondialisation ou guerre économique ? ; L'âge d'or de la croissance ; L'Union monétaire et après ? ; Vers le règne sans partage des entreprises géantes ; L'économie high-tech ; Vers une généralisation des écotaxes ; Les nouveaux maîtres de la finance ; 15 % est-ce tenable ? ; Un nouveau pilotage monétaire et financier ? ; Les nouvelles régulations publiques ; L'avenir de la solidarité ; L'économie est-elle la fin de l'histoire ? (Editions Descartes et Cie, 363 p., 120 F, 18,30 €).

● Un autre ouvrage, *Les Grands Dossiers de 1999*, compile les chroniques économiques du Cercle des économistes diffusées sur Radio-Classique (Editions Descartes et Cie, 247 p., 120 F, 18,30 €).

DÉPÊCHE

● **RÉCOMPENSE.** Le Prix du livre d'économie a été décerné à Erik Izraelwicz, journaliste au *Monde*, pour son ouvrage *Le Capitalisme zinzin* (Grasset), à l'occasion de la première Journée du livre d'économie qui s'est déroulée le 4 décembre au Sénat, à Paris. La remise de ce prix doté d'une somme de 50 000 F a eu lieu en présence de Christian Poncelet, président du Sénat, et de Marc Ladreit de la Charrière, président de Fimalac et président du jury.

Les deux autres nominés sont Philippe Manière, journaliste au *Point*, pour *Marx à la corbeille, quand les actionnaires font la révolution* (Stock), et Georges Valance, journaliste à la *Vie financière*, pour *La Revanche de l'Allemagne 1989-1999* (Perrin).

AGENDA

● **PROSPECTIVE.** Futuribles International et l'université Paris-IX-Dauphine organisent, les 8 et 9 décembre 1999, des « Assises de la prospective ». Il s'agira de faire le point, exemples à l'appui, sur l'état de l'art de la prospective dans ses différentes dimensions : pour les besoins d'une entreprise ou d'une administration, d'un territoire ou de la planète. Renseignements : 01-53-63-37-73 ; www.futuribles.com

● **RUSSIE.** Le Groupe Transition Développement (GTD) de l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble organise un colloque les 10 et 11 décembre 1999, sur le thème « Les trajectoires de transition à l'Est ». Chercheurs, consultants, entrepreneurs et quelques acteurs majeurs, tels que Egor Gaidar, ancien vice-premier ministre de Russie, viendront présenter leurs interprétations de la transformation des économies socialistes, de leurs succès comme de leurs échecs. Renseignements : 04-76-82-58-19/77.

● **COMMERCE ÉLECTRONIQUE.** Le groupe EAP-ESCP crée le Centre d'études et de recherche internationales sur la distribution et le commerce électronique (Ceredice). Sa première manifestation, un petit déjeuner sur le thème « La recherche en distribution, une aide pour les entreprises », aura lieu le 16 décembre, à Paris. Renseignements : 01-49-23-27-66.



ESCEM
SCHOOL OF BUSINESS AND MANAGEMENT

Nouveau siècle, nouvelles frontières, nouvelles complexités.

RECHERCHE OU PRAGMATISME, GÉNÉRALISTE OU EXPERT, FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE, PETITE OU GRANDE ORGANISATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES OU SALLE DE COURS, RÉGIONALISME OU MONDIALISATION, SÉLECTIVITÉ OU DIVERSITÉ, AMBITION OU ÉQUILIBRE...
À L'ESCEM NOUS RÉUNISSONS CE QUI SEMBLE S'OPPOSER POUR MEUX GÉRER LA COMPLEXITÉ, PERMETTRE À CHACUN DE SE RÉALISER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR DÉVELOPPEMENT.

Dans le cadre de son développement,
le Groupe ESCM recrute 10 professeurs permanents

titulaires d'un Doctorat en Sciences de Gestion ou d'un PhD ayant une expertise en :

- Marketing
- Finance d'entreprise / de marché
- Techniques quantitatives
- Gestion des Ressources Humaines
- Stratégie
- Management des Organisations

Les programmes du Groupe nécessitent, de la part des candidats, un anglais courant.

Une expérience à l'international, en formation ou en entreprise, sera appréciée.

Envoyer C.V. et lettre de motivation à
Jean-Pierre PICHARD, Directeur de la Pédagogie
Groupe ESCM - Campus de Tours
1, rue Léo-Delibes - B.P. 0535
37205 TOURS Cedex 3

CAMPUS DE TOURS
1, RUE LÉO DELIBES - B.P. 0535
37205 TOURS CEDEX 3
Tél. : 02 47 71 71 71
Fax : 02 47 71 72 10

CAMPUS DE POITIERS
11, RUE DE L'ANCIENNE COMÉDIE
B.P. 5
86001 POITIERS CEDEX
Tél. : 05 49 60 58 00
Fax : 05 49 60 58 30

CAMPUS DU FUTUROSCOPE
TÉLÉPORT 2 - AV. CASSIN
B.P. 10204
86962 FUTUROSCOPE CEDEX
Tél. : 05 49 49 64 10
Fax : 05 49 49 64 11

La gestion paritaire de la protection sociale en France touche à ses limites

Dis-moi papa (ou maman), qu'est-ce que c'était que le paritarisme ? », risquent de nous demander nos enfants, dans vingt ou trente ans. Une question qu'ils poseront d'autant plus si, entre-temps, leur système d'assurance-maladie est privatisé, si leurs retraites par capitalisation dépendent de fonds de pension et si le régime d'assurance-chômage est, pour sa part, étatisé. Aujourd'hui même, la plupart des Français sont sûrement incapables de répondre à une telle interrogation. Il n'y a guère que les spécialistes à savoir ce que signifie le mot, à connaître les enjeux qu'il recouvre.

Le paritarisme, c'est-à-dire la gestion paritaire d'organismes sociaux par les partenaires sociaux – patronat et syndicats réunis –, se situe pourtant au cœur du modèle social français et, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, en constitue l'un des fondements. On peut prétendre que, sous des formes diverses, il a fini par accompagner les « trente glorieuses » et s'est alors identifié aux modes de fonctionnement d'une société de plein emploi. Entre 1945, date de création du régime général de sécurité sociale, et 1971, année de la loi sur la formation professionnelle permanente, tout a été mis en place sous ce terme, inventé en 1961 par André Bergeron, ancien secrétaire général de Force ouvrière.

Les institutions sociales qui en sont issues couvrent tous les besoins : la maladie, les accidents du travail, la famille et la vieillesse, mais également les retraites complémentaires par répartition, l'assurance-chômage et, on vient de le voir, la formation continue.

Pierre angulaire de la politique sociale, le paritarisme n'a toutefois pas toujours eu le même contenu et serait plutôt « pluriel », selon qu'il participe à une gestion étatique sans pouvoir décider des cotisations et des prestations, comme pour la Sécurité sociale, ou qu'il décide théo-

Le patronat veut se servir des 35 heures comme prétexte pour se retirer des instances de la Sécurité sociale

riquement de tout en vertu de l'application d'accords collectifs entre partenaires, comme à l'Unedic.

Malade de déficits parfois chroniques dus à la crise, au chômage et à l'augmentation des dépenses de santé, mis en péril par la perspective du vieillissement de la population, il vit actuellement des heures sombres, jusqu'au point de pouvoir disparaître, totalement ou partiellement.

Une hypothèse d'autant moins à écarter que, en plus des raisons structurelles qui le minent, mais aussi à cause d'elles, un risque majeur se précise. La composante patronale (le Medef et la CGPME) souhaite en effet quitter certaines de ces instances et, au moins pour commencer, celles de la Sécurité sociale. Un retrait des conseils d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) est, semble-t-il, irrémédiablement programmé pour le 17 janvier.

Si, comme il est vraisemblable, la menace est mise à exécution, elle servira aussi dans l'immédiat à

Historique

La gestion paritaire des organismes sociaux se justifie par le fait que leur financement est assuré par du salaire différé, via les cotisations. Avant guerre pour certaines caisses, mais aussi entre 1945 et 1967 pour la Sécurité sociale, a prévalu la gestion « ouvrière » – aux mains des représentants des assurés et des bénéficiaires –, au nom de la démocratie sociale.

Pour s'opposer à cette tendance, le patronat a toujours mis en avant la parité de représentation des employeurs et des syndicalistes dans les instances. Elle l'obtiendra à la Sécurité sociale de 1967 à 1982, puis de nouveau à partir du plan Juppé de 1995. Pour les régimes de retraites complémentaires et l'assurance-chômage, le paritarisme découle des accords conventionnels qui ont présidé à la naissance des organismes.

Une fausse exception hexagonale

N'en déplaise aux détracteurs du paritarisme à la française, la participation des partenaires sociaux à la gestion des institutions sociales est loin d'être une spécificité française en Europe. Il n'y a guère qu'en Grande-Bretagne où ces acteurs ne sont pas partie prenante des dispositifs généraux de protection sociale. Ailleurs, ils sont impliqués, même si cette implication peut revêtir des formes très diverses.

En Suède et au Danemark, le système d'indemnisation du chômage est défini par l'Etat et financé par l'impôt, mais sa gestion relève de caisses syndicales. « L'étatisation ne constitue pas la seule alternative au paritarisme comme le laisse penser le débat français actuel », souligne Christine Daniel, coauteur d'un ouvrage sur *L'Etat face aux chômeurs* (Flammarion, 1999), en rappelant qu'au XIX^e siècle il existait de telles caisses syndicales de chômage en France.

CONSENSUS

En Belgique, ce sont aussi des guichets syndicaux qui assurent le paiement des allocations-chômage, mais le montant et les modalités d'attribution de celles-ci sont définis et gérés de façon paritaire au niveau national par les syndicats et le patronat, comme l'est le système général d'assurance-maladie.

En Allemagne, l'essentiel des règles du jeu est fixé par l'Etat. Mais, comme en France, la gestion des grandes caisses de sécurité sociales (retraite et maladie) est déléguée aux partenaires sociaux, le chômage étant pour sa part géré de façon quadripartite, les Länder (régions) étant partie prenante du dispositif.

« On parle d'« auto-administration », mais, formellement, le système allemand ne se distingue pas fondamentalement du paritarisme à la française, c'est même certainement le système le plus proche, souligne Udo Rehfeldt, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). La pratique diffère en revanche. On retrouve dans ce domaine le

d'autres fins. Dans le bras de fer qui l'oppose au gouvernement sur le dossier des 35 heures, depuis le 10 octobre 1997, le Medef a trouvé à un moyen spectaculaire de rétorsion. Mais il faut rappeler qu'il éprouvait depuis longtemps la tentation de rompre et s'était retiré provisoirement de 1993 à 1995, considérant que la tutelle de l'Etat sur la politique de santé condamnait ses administrateurs à un rôle de « potiches ».

De même, et toujours dans la perspective de résister à l'application de la loi Aubry, le patronat, selon un communiqué de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), « prend en otage les chômeurs » en différant de trois mois les négociations sur le renouvellement de la convention Unedic d'assurance-chômage qui arrive à échéance le 31 décembre. Mais cela s'apparente au maniement d'une « bombe atomique », les allocataires des Assedic, ainsi que les bénéficiaires du dispositif ARPE (pré retraite contre embauche) pouvant en être les victimes. Quant aux retraités, ils peuvent également s'inquiéter du report de discussions importantes pour l'avenir des régimes complémentaires de salariés (Arcco) et de cadres (Agirc), financièrement vulnérables.

Sous l'influence de Denis Kessler, numéro deux du Medef, mais surtout président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), une telle décision sera de

toute manière lourde de conséquences. En laissant sa chaise vide, le patronat déséquilibre non seulement le paritarisme, mais porte également atteinte à ses principes et, surtout, à une crédibilité déjà mal en point.

PRIVATISATION

Même si les syndicats prétendent pouvoir continuer à gérer seuls, ainsi que le laisse entendre la CFDT de Nicole Notat, ils ne disposent pas de l'autorité nécessaire pour le faire. Longtemps, les responsabilités exercées au sein d'organismes paritaires avaient permis de masquer la faiblesse du syndicalisme français ; elles pourraient bien la révéler encore plus crûment aujourd'hui.

De plus, le contexte a rarement pesé aussi lourd, qui oblige à s'interroger sur le devenir et la nature de tout le système de protection sociale. A propos de l'assurance-maladie, la tentation de la privatisation rode, tandis que des appétits se manifestent pour ouvrir la voie aux retraites par capitalisation avec le recours à l'équivalent de fonds de pension. Mais il existe aussi, parallèlement, une tendance favorable à l'étatisation qui s'appuie sur le mouvement de fiscalisation des ressources, pour les allocations familiales et la santé, alimenté entre autres par la contribution sociale généralisée (CSG).

D'arbitre, le plus souvent, le rôle de l'Etat est en outre devenu celui d'un contrôleur exigeant, compte tenu des difficultés économiques rencontrées par les différents régimes. Ce que lui reprochent le Medef et dans une moindre mesure les syndicats.

La revue de l'IRES (n°24, 1997) évoque au sujet du paritarisme un « pragmatisme institutionnel », sans cadre juridique, qui consacrerait un échange ou un compromis justifié par des considérations d'opportunité. Ce qui, amène à penser que les conditions actuelles aboutissent fatalement à le revisiter.

Alain Lebaube

La France ne se distingue pas par le paritarisme, mais par la faiblesse de ses syndicats et sa conception conflictuelle des rapports sociaux

« L'ensemble du champ social est régi par la règle de l'autonomie des partenaires sociaux, insiste Udo Rehfeldt. Définis par la négociation collective, de branche en l'occurrence, les salaires et les conditions de travail ne font l'objet d'aucune intervention de l'Etat : c'est vraiment l'affaire des partenaires sociaux. »

De ce point de vue, la protection sociale constitue une exception puisque c'est l'Etat qui fixe les règles générales. Cependant personne ne conteste au politique le pouvoir de légiférer dans ce domaine. « Car, poursuit Udo Rehfeldt, rien n'est entrepris en matière sociale contre les partenaires sociaux. Si le gouvernement souhaite engager une réforme de la législation sociale, la coutume veut qu'il les consulte. Il en a coûté à Helmut Kohl (l'ex-chancelier) de vouloir réformer les retraites en dérogeant à cette règle. »

Cette forte culture de coopération entre partenaires sociaux se retrouve dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas, en Autriche, en Belgique. En Suède, où le contractuel tient aussi une place importante, les partenaires sociaux sont très régulièrement consultés (tous les mois) par le gouvernement sur les grands thèmes de politique économique et sociale.

En Belgique, l'implication des acteurs sociaux est même très institutionnalisée : le Conseil central du travail, où patrons et syndicats débattent des conditions de maintien de la compétitivité du pays, en tenant compte de la situation des trois pays limitrophes (Allemagne, Pays-Bas, France), a un pouvoir très important sur la politique du pays.

« Le gouvernement ne bouge pas sans qu'au préalable les partenaires sociaux aient soumis leur avis », explique Christian Dufour, de l'IRES, qui remarque que dans ce pays patrons et syndicats siègent à la Banque de Belgique.

Même dans des pays où il existe des systèmes sociaux universels gérés directement par l'Etat, les partenaires sociaux pèsent fortement sur les choix. En Espagne, où les institutions de protection sociale sont encore très jeunes – leur création datant de l'avènement de la démo-

cratie –, les partenaires sociaux, bien que non gestionnaires, sont consultés. Ainsi, en novembre, avant que ne soit votée la prochaine loi de finances, syndicats et gouvernement signaient un accord portant sur le relèvement du niveau minimal des pensions-vieillesse.

En Italie aussi, l'Etat gère désormais les organismes sociaux, les syndicats ayant décidé en 1993 de se retirer du conseil d'administration des caisses sociales ; mais ils conservent une présence dans le conseil de surveillance de ces caisses et continuent de participer contractuellement à la définition des règles. En vertu d'un accord tripartite signé la même année, les partenaires sociaux sont également consultés sur les grandes décisions macroéconomiques.

INTERVENTION RESTREINTE

« En France, relève Pierre Héritier, les partenaires sociaux interviennent peu sur les orientations politiques générales. On a confiné leur intervention à la stricte sphère du social. Les grands choix macrosociaux et macroéconomiques se font sans eux. » Il partage la même analyse que les autres observateurs : c'est la faiblesse du contractuel qui constitue l'exception française. La faible capacité représentative des syndicats, leur manque d'unité, mais aussi la conception conflictuelle qu'a toujours eue le patronat français des rapports sociaux, ne sont évidemment pas étrangers à cette réalité.

Laetitia Van Eckhout



RECUEIL
DES ARRÊTS

LA JURISPRUDENCE RAPIDEMENT PAR ABONNEMENT

Tous les arrêts publiés de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat
Titre - mots-clés et texte intégral

Documentation gratuite sur demande

L'HERMÈS
14 bis, rue Cavenne 69007 Lyon
Tél: 04 78 72 45 50 - www.l-hermes.fr